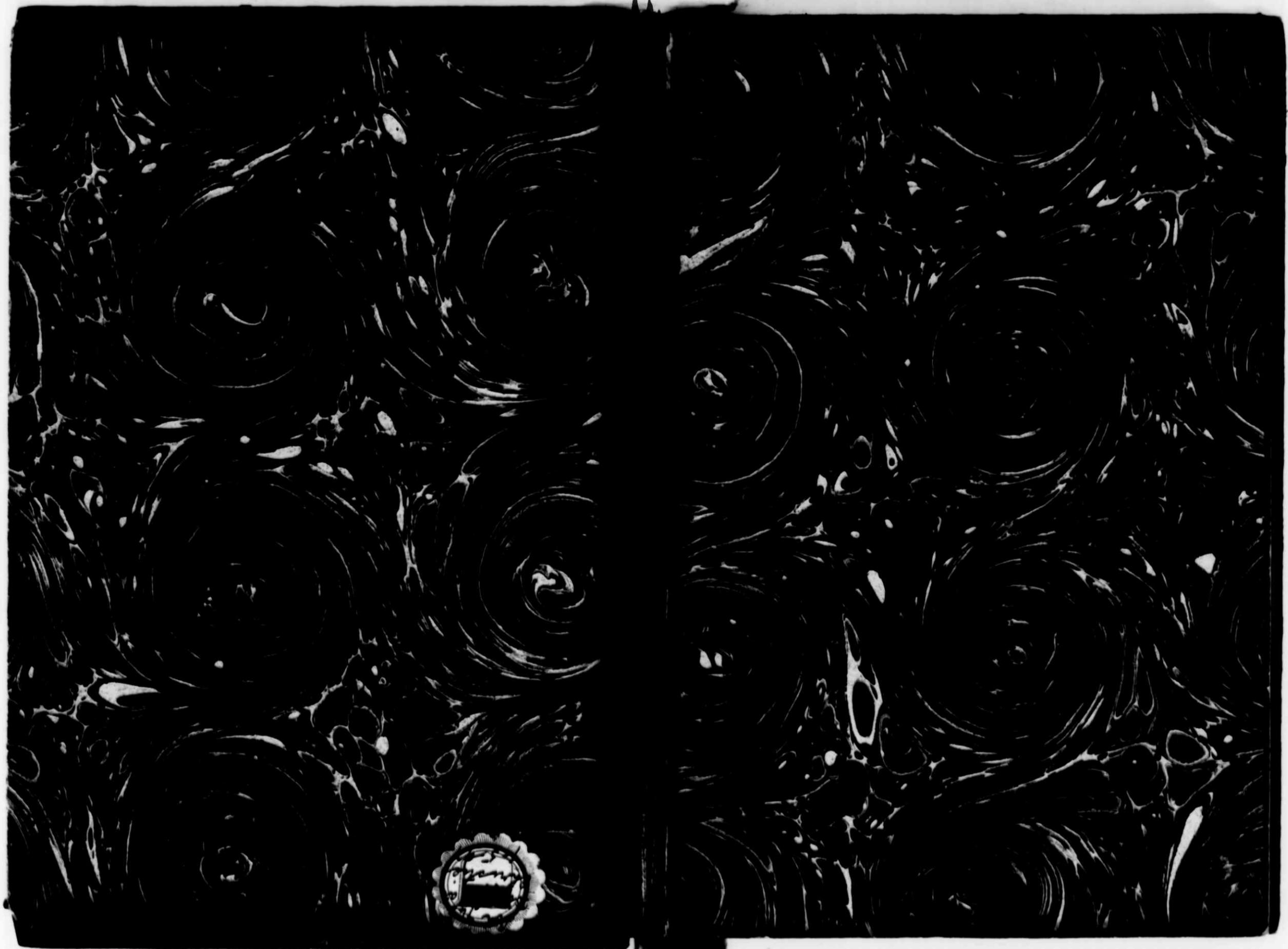


横浜国立大学附属図書館



04408343





5179

235.061  
MC  
57

BA39933169  
 Mémoires sur M.  
 littéraire  
 que à l'As  
 tions avec  
 son temps.  
 4 vols. ;  
 (Mémoires des  
 l'histoire de  
 celle de la R  
 Contents:  
 BA39934092

083-21672  
083-21673

MC  
57  
社 会 学

235.061

08321672

返却期日

返却期日  
 返却期日  
 返却期日  
 返却期日

491





MIRABEAU

MÉMOIRES  
DES  
CONTEMPORAINS,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE,  
ET PRINCIPALEMENT A CELLE  
DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

*S*inquième livraison.

TOME I.

横浜国立大学

08321672

附属図書館

PARIS,  
BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES,  
RUE DE SEINE, N° 12.  
1824.

横浜国立大学附属図書館



04408343

249, 12

CONTENTS

**MÉMOIRES  
SUR MIRABEAU,**

**ET SON ÉPOQUE,**

SA VIE LITTÉRAIRE ET PRIVÉE,  
SA CONDUITE POLITIQUE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
ET SES RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX PERSONNAGES  
DE SON TEMPS.

**MÉMOIRES**  
**SUR LA VIE ET LES ÉCRITS**  
**DE MIRABEAU.**

---

**LIVRE PREMIER.**

**DEPUIS LA NAISSANCE DE MIRABEAU JUSQU'À SA  
DÉTENTION AU DONJON DE VINCENNES.**

( 9 mars 1749. — 8 juin 1777. )

---

Peu d'hommes ont dû leur célébrité au mérite seul de leurs actions ou de leurs écrits ; ce genre de gloire n'appartient qu'au génie, qui crée ou opère de grandes choses indépendamment des circonstances de temps et de lieu. Pour le commun des hommes, l'illustration est toujours le résultat des conjonctures ou de l'importance des scènes où ils ont été acteurs, et quelquefois encore des services rendus à leur patrie. Leurs noms

dès lors s'identifient avec les événements, et les souvenirs qui s'y rattachent se présentent avec un caractère historique aux yeux de la postérité.

Ce qui s'est passé de nos jours en est une preuve irrécusable. La révolution a donné l'essor à des talents qui, sans elle, seraient restés dans l'obscurité, faute d'occasions pour se produire; elle a été, pour l'audace et l'ambition, comme pour le mérite et le courage, une immense carrière où ils ont pu se développer avec toute leur énergie. Des hommes nés pour rester inconnus se sont rendus fameux, les uns par l'horreur qu'ont inspirée leurs crimes; les autres par des actions d'éclat, de grands services, et l'ardent amour de la liberté: les premiers comme les seconds ont leur place marquée dans l'histoire, et ce n'est pas une des moindres instructions qu'elle offre que le récit de leur vie.

On verra par celle du comte de Mirabeau quel rang il doit y tenir. Connu d'abord par les vices et les égarements d'une jeunesse fougueuse et tourmentée, puis par des conceptions hardies, une conduite peu recommandable; long-temps aux prises avec le besoin, toujours avec l'autorité; habile dans l'art de séduire, doué d'une force de caractère qui s'est élevée jusqu'au sublime dans les moments d'alarme, il a dû de bonne

heure attirer sur lui les regards de la haine et de l'admiration, de la censure et de l'approbation, suivant l'aspect sous lequel il était envisagé. Mais c'est surtout dans sa carrière politique qu'il s'est montré avec le plus grand éclat, et a obtenu une célébrité qu'aucun tort, aucun reproche antérieur, n'ont pu lui faire perdre. « Mirabeau, » a dit un de ses collègues, l'estimable et malheureux Bailly, a été le principe de la force dans l'assemblée nationale; on ne peut rien voir de plus grand, de plus fort, de plus digne en même temps, que plusieurs de ses discours. Sa qualité principale était l'audace; elle fortifiait son talent, elle en dirigeait l'usage, elle en développait la puissance: quel que fût son caractère moral, quand il était porté par les circonstances, il s'agrandissait, il s'épurait avec elles, et alors son génie s'élevait à la hauteur du courage et de la vertu<sup>1</sup>. »

Peu d'événements, aucun peut-être d'important, ne se sont passés, pendant les premières années de la révolution, qu'il n'y ait eu part: sa renommée en a acquis une grandeur colossale;

<sup>1</sup> *Mémoires de Jean-Sylvain Bailly, ou Journal des faits qui se sont passés sous ses yeux depuis l'ouverture des états-généraux jusqu'en octobre 1789.*

enfin, ses succès, ses revers, sa vie, sa mort, forment autant d'époques qui se confondent avec celles où la France a offert le plus grand comme le plus mémorable des spectacles sur la scène du monde.

Qu'on ne s'étonne donc plus qu'il ait été si diversement apprécié, si différemment jugé, et que son caractère, déjà si difficile à définir, parceque, à l'exception de l'amour du pouvoir et du plaisir, rien ne le dominait entièrement, soit resté défiguré par l'éloge ou par le blâme; à quoi ses admirateurs peuvent avoir autant contribué par un enthousiasme outré, que ses détracteurs par leurs imputations exagérées. On ne peut ni l'absoudre de ses égarements, de son mépris des convenances sociales et de la foi domestique, ni méconnaître les qualités courageuses et brillantes dont il était orné. Si quelque homme mérita de notre temps l'apothéose civique, qu'on me permette cette expression, ce fut lui, parceque de tous les ennemis de la société les plus terribles sont le despotisme et l'anarchie, qu'il les combattit tous deux, et laissa des préceptes dont on peut encore se servir pour les terrasser.

Le comte de Mirabeau a éclipsé ses rivaux en renommée, en illustration, en importance; il les

a dominés; il s'est fait craindre, et par conséquent rechercher; ses ennemis publics ne lui ont préparé que des triomphes; il passait pour un habile chef de sédition, peut-être n'en eut-il que la renommée<sup>1</sup>. Sa popularité était toute-puissante, mais elle ne fut souvent pour lui que l'instrument avec lequel il combattit ses adversaires et servit ses desseins. On veut qu'il se soit mépris sur les résultats de la révolution, et qu'irrité de quelques excès dont elle fut souillée, il ait conspiré contre la liberté: tel a été au moins un des chefs d'accusation intentée à sa mémoire. Cette erreur, pour avoir été accréditée, n'en est pas moins dénuée de fondement. Ce n'était pas une révolution que voulait Mirabeau, mais un changement politique dans le gouvernement de l'état, qui conduisit le peuple à la liberté, et lui au pouvoir et à la fortune. Mais, lorsqu'il vit le despotisme de la cour pulvérisé, sa puissance anéantie, il pensa qu'il était temps de mettre sous l'égide d'une autorité suprême, inviolable, réglée par la loi, soumise

<sup>1</sup> Un écrivain d'économie politique, l'abbé Morellet, l'homme du monde le plus infatué de son mérite d'académicien, se méprend, dans ses *Mémoires posthumes*, imprimés depuis peu, au point d'appeler le comte de Mirabeau *chef d'agitateurs*. On ne peut montrer plus d'ignorance du caractère du célèbre député.

au vœu national, les garanties de l'ordre, de la paix et des institutions libérales, en un mot qu'il fallait raffermir la monarchie rappelée à sa véritable constitution. Il put se tromper dans le choix des moyens; mais, en cherchant à rétablir la royauté sur de pareilles bases, et la chose était possible, c'était pour la liberté qu'il conspirait, et non contre la liberté.

Peut-être Mirabeau se fit-il illusion sur la tendance des premiers événements de la révolution, peut-être manqua-t-il de perspicacité dans la manière de la juger et d'en prévenir les catastrophes; mais la haine et l'aveuglement de ses ennemis ne lui laissèrent pas l'alternative du choix: le combat était engagé, il fallait ou périr ou triompher; il leur montra ce que peut un seul homme, et comment, ainsi qu'il le dit lui-même, le dernier des Gracques, frappé d'un coup mortel, put faire naître, d'une poignée de poussière lancée vers le ciel, Marius et les siens, qui détruisirent la domination des patriciens dans Rome<sup>1</sup>.

Peut-être encore que, si, impuissant à tenir ses promesses et ses engagements avec la cour, il eût poussé sa carrière politique au-delà du

<sup>1</sup> Voyez, livre III, le discours de Mirabeau à la chambre de la noblesse des états de Provence.

terme où il mourut, il eût succombé sous les coups du gouvernement révolutionnaire, monstre inconnu aux temps anciens, qui glaça, dégrada les hommes, et sacrifia à sa fureur des milliers de victimes. L'anarchie fut en effet telle alors, que la liberté, les droits, la royauté, furent engloutis dans l'abîme, et qu'il était au-dessus de tout pouvoir humain de les en retirer par les ressources du génie et de la prudence: le temps seul pouvait opérer un tel miracle, non sans avoir laissé de terribles vestiges de cette cruelle époque.

Sous quelque point de vue donc qu'on envisage la conduite politique de Mirabeau, on le trouve toujours dans les rangs des défenseurs du trône et de la liberté: à ce titre, et par le peu qu'on vient d'en dire, on citerait difficilement un homme public dont la vie méritât mieux d'être connue.

Il naquit au Bignon, près Nemours, le 9 mars 1749, de Victor de Riquety, marquis de Mirabeau, de Sauvebœuf et de Biram, comte de Beaumont, vicomte de Saint-Matthieu, premier baron de Limosin, et de Marie-Geneviève de Vassan, comtesse de Saint-Matthieu.

Il se trouvait ainsi tenir par ses ancêtres à plusieurs familles illustres de Provence et de Li-

mosin; la sienne était originaire d'Italie, elle vint s'établir en France dans le quatorzième siècle: cette illustration ne lui a jamais été indifférente, et il la rappelle plusieurs fois dans ses écrits et sa correspondance<sup>1</sup>.

Le premier de sa famille qui se fixa en Provence fut Pierre Riquety, ou Arrighety, que Robert d'Anjou, roi de Naples et de Sicile et comte

<sup>1</sup> Une lettre à Sophie, marquise de Monnier, datée de Vincennes, 15 février 1779, en offre une preuve. On y lit: « J'ai toujours compté forcer M. de Caramant, avec tous les égards dus à un homme que j'estime, mais avec toute la fermeté que je crois me devoir, à quitter l'y dont il a augmenté son nom. Mon père a pu reconnaître qui il a voulu pour son parent, le roi aussi, etc.; mais moi, je puis toujours revenir sur ces manigances. Je ne veux de Riquety que ceux qui le sont; et comme MM. Riquet de Caramant ont 500,000 livres de rentes, que je n'aurai jamais, il est très probable que dans cent ans le public, à qui l'autorité ni les généalogistes n'en imposent pas, mais qui n'a pas le temps d'écouter les manifestes de tout le monde, prendrait la branche entée pour la bonne, et nous pour la branche entée. C'est ce que je ne veux point, non que cela ne me soit beaucoup moins intéressant aujourd'hui que je n'ai plus de fils, et n'en aurai probablement pas de mon nom. » On voit qu'il voulait obliger MM. de Caraman, qu'il écrit *de Caramant*, à se départir du nom de *Riquety*, et à ne prendre que celui de *Riquet*, comme n'étant pas de la première branche.

de Provence, y amena d'Italie et fit capitaine et châtelain de la petite ville de Seyne<sup>1</sup>; où il fonda un hôpital. L'on y voyait encore dans l'avant-dernier siècle son mausolée: Pierre de Riquety, ou Arrighety, y était représenté vêtu d'une cotte d'armes à l'antique, l'épée nue à la main. Il mourut en 1350, et fut enterré dans cet hôpital avec Sybille de Fos, son épouse. Il avait été nommé consul de Seyne par le peuple, en 1346.

C'est de ce Pierre de Riquety que sont descendus les marquis et comte de Mirabeau et les comtes de Caraman et barons de Bonrepos: les premiers éteints dans Honoré-Gabriel de Riquety, dont j'écris la vie; les seconds représentés par MM. de Caraman, qui faisaient une branche collatérale, et non entée, comme voulait Mirabeau.

Victor de Riquety, marquis de Mirabeau, père du comte, et descendant, au neuvième degré, de Pierre établi à Seyne, naquit le 5 octobre 1715. On le destina au service militaire, profession commune alors à tous les nobles qui ne prenaient pas d'état dans la robe ou dans l'église. Admis, encore presque enfant, dans l'ordre de Malte, il le quitta par la mort de son aîné, et devint chef de

<sup>1</sup> Voyez l'*Armorial de France*, par d'Hozier, cinquième supplément in-folio, article RIQUEY.

nom et d'armes de la famille de Riquety; il épousa, en 1743, la fille du marquis de Vassan, âgée de dix-huit ans, qui lui apporta une fortune et des alliances considérables.

Le marquis de Mirabeau avait fait avec distinction plusieurs campagnes. Il s'était trouvé au siège de Kehl, à l'attaque des lignes d'Etlinghen, où il fut blessé à la tête de la compagnie des grenadiers du régiment de son père, pendant la guerre qui suivit la mort de l'empereur Charles VI, et se termina par la paix d'Aix-la-Chapelle de 1748. Nommé chevalier de Saint-Louis avant la fin de cette guerre, c'est-à-dire en 1743, il se retira du service, et alla habiter la terre du Bignon ou Buignon, qu'il avait achetée, près de Nemours et où naquit le comte; il revint à Paris s'établir dans l'hôtel qui porte son nom, rue de Seine, faubourg Saint-Germain.

C'était l'époque où la secte des économistes commençait à faire du bruit. Les principes, les débats, les écrits dont elle occupait le public, trouvaient des admirateurs et des adversaires également ardents à en défendre ou attaquer la doctrine. Le célèbre médecin Quesnay avait mis le système des économistes en vogue à la cour de Louis XV; livré par goût aux travaux agricoles dans sa jeunesse, il avait, dans un âge

plus avancé, appliqué à des raisonnements sur l'administration les idées que ses premières études lui avaient laissées des avantages de l'agriculture. Il réduisit en corps de science et en formules les connaissances relatives à l'économie politique. Il établit pour base de son système que la terre étant la source de toute richesse, c'était aux intérêts de la culture qu'il fallait subordonner tout autre dans l'état.

La propriété territoriale devint, dans cette opinion, le seul titre des droits politiques: erreur dont les économistes ne prévirent pas les conséquences. C'est elle qui a ébranlé les véritables fondements de la liberté politique et sociale; elle a introduit le despotisme de la propriété, le plus fâcheux de tous, dans la législation; l'orgueil et la domination des grands propriétaires s'en sont accrus, et lorsque les économistes pensaient attaquer d'un côté les abus féodaux qui nuisaient à la culture, ils n'apercevaient pas que d'un autre côté ils consacraient ce premier principe du régime féodal, que c'est la terre qui donne le droit de domination dans la société.

Madame de Pompadour accueillait les économistes d'un caractère distingué. Digne d'un rôle différent de celui qu'elle remplissait auprès

du roi, cette dame effaçait le scandale de sa vie privée par l'amour des arts et la protection qu'elle accordait aux savants. C'était, dans une cour corrompue, un prodige, qu'une favorite mit de la dignité dans sa conduite et montrât de l'intérêt pour le bien de l'état : c'est même à ce dernier motif qu'il faut attribuer son goût pour la nouvelle secte. Louis XV lui-même s'était, à son exemple, montré disposé en faveur des économistes ; il appelait Quesnay son *penseur*. S'il fallait en juger par l'événement, on augurerait mal du maître ou du disciple ; mais ce mot, dans la bouche du roi, n'indiquait que l'empire de la mode et le goût d'une nouveauté, ce qui est tout pour des Français, et principalement des gens de cour.

Il n'en fallut pas davantage néanmoins pour acquérir à la secte, car ce nom lui est resté, la plus grande vogue : les courtisans ambitionnaient d'en être ; les écrivains, les académies ne parlèrent que de revenus, d'impôts, de produit net, d'avances foncières, de liberté du commerce ; et tel homme qui n'était pas libre de sa personne, qu'un ministre de mauvaise humeur pouvait faire pourrir à la Bastille ou à Bicêtre, s'occupait des intérêts du trésor et des revenus du roi, comme s'il eût eu à en partager les recettes. Cependant,

quelque innocentes que fussent ces discussions et les théories des économistes, malgré l'obscurité de ceux qui s'en mêlaient, le gouvernement en prit de l'ombrage, on dirait même de l'inquiétude ; il semblait craindre qu'elles ne gênassent sa marche et n'accoutumassent les contribuables à raisonner, ce qui est toujours fâcheux pour l'autorité. On défendit donc plusieurs fois la publication d'ouvrages de cette espèce ; on étendit même la prohibition à des productions si médiocres qu'elles seraient restées inconnues sans cette rigueur. Quoiqu'une pareille sévérité ne fût au surplus qu'une vaine formalité qui n'empêchait pas les livres de se vendre, elle n'en déplaisait pas moins au public, mais surtout aux auteurs, qui, au reste, avaient grand tort de s'en plaindre, puisqu'ils lui devaient le plus souvent la célébrité de leurs écrits.

Le marquis de Mirabeau prit part à ces débats et devint bientôt un des apôtres de la secte. Son *Ami des hommes*, ou *Traité de la population*, publié pour la première fois en 1755, avait eu le plus grand succès, et plusieurs éditions promptement épuisées. Le livre fit rechercher l'auteur par tous ceux qui suivaient la même carrière ; il devint et resta long-temps le bréviaire de quiconque écrivait sur l'administration et la richesse de l'état.

Parmi beaucoup de choses fort communes, on trouve, dans cet *Ami des hommes*, des pensées hardies, des maximes républicaines; il en est plusieurs qu'on aurait à peine osé professer de nos jours, telle, entre autres, celle-ci, qui consacre le dogme de l'insurrection de la manière la plus explicite: « La loi des plus forts fait de la révolte le droit des gens ».

La réputation d'auteur profond, de savant, de chef de secte, ne servit qu'à développer en lui le caractère d'orgueil et de despotisme dont il était imbu. On en vit une première preuve dans le bruit qui courut que des personnes considérables le portaient à la place de sous-gouverneur des enfants de France. « Je suis, écrivait-il à sa femme, l'homme que tout le monde vient voir par curiosité, l'honnête homme par excellence. Le bruit est grand qu'on me fait sous-gouverneur des enfants de France: j'ai dit à ceux qui m'en ont parlé que je ne prendrais pas de sous, pas même de sous-fermier. »

Malgré sa brusquerie affectée, sa morgue réelle, son esprit caustique, et ses diatribes contre la cour, ou peut-être à cause de tout cela, l'importance du marquis de Mirabeau se soutenait

<sup>1</sup> L'*Ami des hommes*, tom. III, pag. 33, édit. in-12.

dans le monde, lui-même en était enivré. « Vous saurez bientôt que mes preuves sont faites en face du public pour le bon cœur, mandait-il encore à la marquise, et mes engagements pris à cet égard par un ouvrage qui a un tel succès que grands et petits se font inscrire à ma porte, et que je ne peux paraître en aucun lieu public de crainte de faire foule: ce n'est qu'un livre qui fait ce bruit prodigieux, qui m'attire les hommages et visites de toute la terre, depuis les rois jusqu'aux goujats, qu'on traduit déjà en trois langues ».

La même correspondance nous apprend qu'il ne fut point appelé à l'honorable emploi dont on pourrait croire que l'enthousiasme de ses admirateurs ou la malignité de ses ennemis l'auraient flatté; mais il s'en vengea par un ton continuel de raillerie et de dénigrement contre la cour et contre ceux qui ne criaient pas après elle.

« Comptez que je ne serai pas employé à l'éducation des princes, et cela par mille bonnes raisons. Il est toujours fort agréable que le public ait, de lui-même, fait ce choix, et avec un acharnement tel qu'il ne veut pas s'en désis-

<sup>1</sup> *Mémoire pour la marquise de Mirabeau*: correspondance du marquis.

« ter; et que les plus raisonnables se contentent  
 » de dire que la chose serait trop bien pour qu'on  
 » la puisse espérer... Ces peſtes de billevesées, qui  
 » courent la cour, la ville et les provinces, m'atti-  
 » rent des lettres de toutes parts, puis autant de  
 » billets de la ville, envois de livres et brochures  
 » nouvelles avec de grandes phrases pour l'*Ami*  
 » *des hommes*. »

Le marquis avait de commun avec les écono-  
 mistes et les philosophes politiques d'alors, outre  
 l'identité de système, la vanité, la jactance, la  
 fausse modestie, qui était l'âme de son caractère.  
 Parceque ces hommes avaient attaqué avec succès  
 et raison quelques abus, ils se proclamaient su-  
 périeurs en lumières à tout le monde, se don-  
 naient, sans le moindre scrupule, pour de grands  
 hommes d'état, et ne voyaient rien au-dessus des  
 services qu'ils pouvaient ou croyaient rendre à  
 la société; la licence des mœurs, l'égoïsme, la  
 dureté, la morgue, n'en faisaient pas moins la  
 règle de leur conduite et la base de leurs actions.  
 Tel était le marquis, tels nous avons vu, à des  
 époques plus rapprochées, les abbés Baudeau',

' C'est de cet abbé Baudeau qu'on rapporte le trait sui-  
 vant, qui est vrai. On reprochait à M. de Calonne de lui  
 avoir accordé 6000 francs de pension. « Je ne vois point

Morellet, Dupont de Nemours, et quelques au-  
 tres, aussi enflés de leur vaine science qu'en-  
 têtés de leurs chimériques projets d'économie  
 politique.

On ne fut point étonné de voir, au milieu de  
 cette agitation des esprits et des griefs allégués  
 contre l'administration, un apôtre de la nouvelle  
 doctrine, comme le marquis de Mirabeau, ren-  
 trer dans la lice par une production nouvelle, la  
*Théorie de l'impôt*'. Pour se venger, sans doute,  
 d'un gouvernement qui estimait trop peu ses  
 grands talents, il y prit à tâche de censurer la  
 marche de l'autorité et les absurdités du régime  
 fiscal suivi par le ministère. Sa causticité s'y  
 donne une pleine carrière; aussi mécontenta-t-il  
 la cour au point qu'un ordre du roi, du 14  
 décembre 1760, fit enfermer l'auteur au châ-  
 teau de Vincennes; mais il n'y resta que dix  
 jours, sa prison ayant été changée au bout de ce  
 temps en un exil au Bignon, d'où peu après il  
 obtint la permission de revenir dans son hôtel  
 à Paris.

« que ce soit trop pour un pauvre abbé qui a femme et en-  
 » fants, » répondit le ministre.

' Un volume in-12, 1760, sans nom d'auteur, d'im-  
 primeur, ni lieu d'impression. L'ouvrage eut plusieurs  
 éditions.

Les formes, les usages, les habitudes du gouvernement étaient alors tellement décriés que, quoiqu'il comptât dans son sein des hommes recommandables, on n'en tirait pas moins vanité d'avoir été l'objet de ses rigueurs, quand surtout il n'y entraît d'autres motifs que d'avoir encouru sa disgrâce en censurant sa conduite, comme il arrivait ici.

La détention à Vincennes fut donc pour l'auteur de la *Théorie de l'impôt* un nouveau titre d'illustration dans le monde : mais ce qui en ternissait un peu l'éclat, c'est que, pendant les dix jours qu'elle dura, il ne cessa de prier, de supplier, de tourmenter les personnes puissantes pour obtenir sa liberté; il se montra aussi humble devant l'autorité qu'il avait affecté pour elle de hauteur et de mépris dans ses ouvrages; il désavoua, en quelque sorte, les plaintes trop explicites qui s'y trouvaient sur les abus et les erreurs de l'administration, ce qui était aller loin, puisque, au fait, il y en avait qui choquaient le bon sens et la justice<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces contradictions m'en rappellent une autre non moins choquante; elle est d'un philosophe à la manière du marquis de Mirabeau, l'abbé Morellet. On a des pièces qui prouvent que cet abbé, grand partisan de la liberté de la presse, en faveur de laquelle il a écrit, sollicita de M. de

Son épouse, qu'il traita avec si peu de ménagement dans la suite, et contre laquelle il soutint un procès scandaleux, fut l'instrument docile dont il se servit pour faire passer ses prières et ses repentirs aux hommes en état de le protéger; c'est même à elle, à son active adresse, qu'il dut, non seulement sa liberté, mais encore la courte durée de son exil au Bignon.

Admirez encore ici la vanité du grave auteur de *l'Ami des hommes*, lorsqu'il se rendit à ce dernier lieu, en conformité des ordres du roi : « Il eut, c'est ainsi qu'il en écrit à sa femme, le plaisir de voir que non seulement tout Égreville, mais encore tout Nemours, était en double haie, aux fenêtres, sur les étaux et partout, pour le voir passer. »

Quelque surprise que fasse naître l'importance et l'éclat que l'on donna à la disgrâce et à la détention du marquis, on peut s'en étonner encore davantage quand on en examine le motif. La *Théorie de l'impôt* ne méritait pas cet honneur. C'était à la vérité un des premiers ouvrages

Sartines, lieutenant de police, l'ordre de faire arrêter Pailissot, qui s'était moqué de lui; comme il en sollicita également depuis contre Linguet, qui avait démasqué le prêtre orgueilleux dans la *Théorie du libelle*.

écrits avec amertume et dénigrement sur les matières de haute administration; il y avait des phrases hardies et des maximes nouvelles, mais on ne concevrait pas aujourd'hui que de pareils torts pussent entraîner l'autorité à des actes de rigueur contre un écrivain. La maladresse était d'autant plus grande qu'on sentait bien qu'il faudrait revenir sur son emprisonnement, ce qui ne servirait qu'à faire rechercher avec plus d'empressement le livre qui en était la cause, et qu'on aurait négligé sans cela.

Cette *Théorie de l'impôt* est une véritable Apocalypse sur les sources du revenu public, sur la quotité et le mode des contributions; l'auteur s'y égare à travers les calculs et les hypothèses économiques, si fort de mode alors: c'est donc un mauvais livre sur l'économie politique. Quant à quelques autres points qu'y touche l'auteur, ils y sont faiblement traités; ici, plus encore peut-être que dans l'*Ami des hommes*, le style est dur, entortillé, à prétention; on y trouve peu d'idées nettes et à l'abri de la contradiction.

Le début en est cependant remarquable, et je le citerai par curiosité; c'est au roi que le marquis s'adresse: « Seigneur », dit-il, vous avez vingt

« Ce n'est pas sans motif que le marquis dit *seigneur* et

« millions d'hommes et de sujets, plus ou moins.  
 « Ces hommes ont tous quelque argent; ils sont  
 « tous, à peu près, capables du service que vous  
 « demandez, et toutefois vous ne pouvez plus  
 « avoir de service sans argent, ni d'argent pour  
 « payer les services: cela signifie, en langage na-  
 « turel, que votre peuple se retire de vous sans le  
 « savoir, attendu que les volontés sont encore  
 « ralliées à votre personne, en la supposant isolée  
 « des agents de l'autorité; et, d'autre part, sans  
 « oser le dire, vu que nous sommes dans un  
 « siècle mou et craintif, votre puissance n'est que  
 « la réunion des volontés d'une forte et active  
 « puissance à la vôtre, d'où suit que la disjunc-  
 « tion des volontés est ce qui coupe le nerf de  
 « la puissance. »

Tel est le style à peu près de tout l'ouvrage. Mais l'administration y est clairement accusée d'impuissance et d'impéritie; c'en fut assez pour irriter un ministère méticuleux et vivant d'emprunts et de ressources. Le livre fut donc supprimé, et l'auteur emprisonné, comme nous l'avons vu. Mais, pour n'en avoir plus de sembla-

non pas *sire*; il veut par là se reporter avec orgueil au temps où les grands seigneurs comme lui disaient le *seigneur roi*.

bles à craindre à l'avenir, le contrôleur-général de Laverdy fit rendre une déclaration portant défense d'imprimer ni débiter aucun ouvrage, écrits ou projets concernant l'administration<sup>1</sup>; ce qui n'empêcha pas pourtant qu'il n'en parût un plus grand nombre qu'avant, comme il était naturel de s'y attendre.

Le marquis de Mirabeau était de la société qui se réunissait chez madame Geoffrin; c'était le rendez-vous des esprits forts, des grands seigneurs amis des lettres, et des étrangers qui en avaient ou voulaient avoir la réputation. Ils y formaient une sorte d'école de politique et de philanthropie; quelques principes de liberté, mais sans suite et sans ensemble, y composaient le fond de la doctrine qu'on y professait. Madame Geoffrin jouissait de quarante mille livres de rente, fortune notable pour cette époque; elle l'employait d'une manière honorable, et secourait avec noblesse ceux des gens de lettres qui fré-

<sup>1</sup> La déclaration est du 28 mars 1764; ce ne fut que longtemps après, en 1775, sous le ministère de M. Turgot, que l'abbé Morellet fit paraître contre les principes et les dispositions de cette déclaration un écrit intitulé : *Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières d'administration*; chez les frères Étienne, à Paris, 1775.

quentaient sa maison et qui étaient dans le besoin : l'éternel abbé Morellet fut de ce nombre; elle lui fit une pension de quinze cents francs<sup>1</sup>.

Aucun étranger de marque n'arrivait à Paris qu'il ne se fit présenter chez cette dame. C'est là que le marquis de Mirabeau vit le roi de Pologne, Stanislas-Auguste<sup>2</sup>, qui n'était encore que le

<sup>1</sup> Madame Geoffrin, née en 1699, était restée veuve du propriétaire de la manufacture royale des glaces, avec la fortune que j'ai indiquée. Elle crut qu'il valait mieux passer sa vie avec des hommes de mérite et d'esprit que de subir les lois d'un second mariage dans un âge déjà avancé. Elle ouvrit donc sa porte aux savants et artistes distingués de la capitale; elle leur rendit des services, ainsi qu'aux étrangers. Parmi ces derniers il faut citer le prince Poniatowski, depuis roi de Pologne. Dès qu'il fut sur le trône, il appela auprès de lui madame Geoffrin, qu'il nommait *sa mère*. En passant à Vienne, en 1768, pour se rendre auprès de ce monarque, elle reçut de l'empereur et de l'impératrice l'accueil le plus flatteur. Arrivée à Varsovie, elle y trouva un appartement parfaitement semblable à celui qu'elle occupait à Paris, où elle vécut comblée d'honneurs, et y mourut en 1777, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

<sup>2</sup> Stanislas-Auguste Poniatowski II, né le 17 janvier 1732, fut élu roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, le 7 septembre 1764. On sait que, trop faible pour lutter contre la Russie et les événements, il se démit de la couronne en 1795.

comte Poniatowski. Ce prince aimable, et plus fait peut-être pour jouer le rôle de courtisan de Catherine que celui de restaurateur de la liberté polonaise, conçut une haute idée de l'ami des hommes. Parvenu au trône, il s'en rappela, et voulut tenir de sa main le gouverneur du prince Czatorinsky, son neveu; le marquis lui donna Dupont, si connu depuis sous le nom de Dupont de Nemours, élève de la secte économique, et dont il sera souvent question dans cet ouvrage. Il était alors prôné pour quelques livres qu'il avait faits sur le commerce, et notamment pour une dissertation sur celui des grains, qui lui avait valu le prix proposé par la société royale d'agriculture de Soissons, en 1764.

Dupont se rendit à Varsovie, et y fut magnifiquement traité par Stanislas. Des honoraires considérables, des présents à sa femme, un avenir qui flattait son ambition et sa donquichotterie politique, étaient bien faits pour le retenir en Pologne; mais M. Turgot, intendant de Limoges, son protecteur, et grand partisan des économistes, ayant été appelé au ministère des finances en 1774, et Dupont se regardant par cet événement comme destiné à faire le bonheur de la France de préférence à tout autre état de l'Europe, demanda et obtint de M. Turgot un

ordre de revenir à Paris. Le précepteur quitta donc son royal disciple, et revint à Paris, comblé des générosités de Stanislas. Le marquis de Mirabeau eut en lui un admirateur et un prôneur d'autant plus zélé que c'était, comme on voit, à sa recommandation qu'il devait l'insigne honneur d'avoir été désigné et appelé pour l'éducation d'un prince royal.

Les honneurs que le marquis de Mirabeau devait recevoir des têtes couronnées ne se bornèrent pas à cette marque de confiance que lui avait donnée Stanislas en recevant Dupont de ses mains; le roi de Suède, Gustave III, celui-là même qui changea la forme aristocratique de son royaume en monarchie simple<sup>1</sup>, lui envoya le grand cordon de l'ordre de Wasa. Il avait vu le marquis lorsqu'il vint en 1771 à Paris, n'étant encore que prince royal. C'était une contradiction, sans doute, mais enfin c'était la mode alors que les rois exerçassent une autorité absolue sur leurs sujets, et n'en recherchassent pas moins les hommes dont les écrits censuraient le plus leur conduite. On s'était accoutumé à ces con-

<sup>1</sup> 19 août 1772. Ce prince fut assassiné à Stockholm, par suite d'un complot des nobles, à un bal, dans la nuit du 16 au 17 mars 1792.

trastes, qu'on regardait comme ne devant pas tirer à conséquence.

Tandis que l'ami des hommes réunissait des honneurs et des cordons, il était chez lui, dans sa famille, envers sa femme et ses enfants, un esprit bizarre, un homme processif, et un des plus ardents provocateurs d'ordres arbitraires. Il les employa contre son épouse, contre son fils, et contre une de ses filles, de la manière la plus odieuse et la plus dure. Une telle conduite ne pouvait avoir que les plus tristes résultats pour la famille; elle fut l'origine des malheurs du comte de Mirabeau: c'est à la tyrannie que ce père despote exerça sur lui qu'il faut attribuer les plaintes amères, les récriminations, les révélations déshonorantes dont le fils se servit dans les défenses qu'il publia, soit pour lui, soit pour sa mère, par le besoin commun de résister à un tel persécuteur.

Toute la France a été scandalisée des procès que cette désunion enfanta: fourberie, adultère, inceste, débauche, spoliation domestique, il n'est aucun chef d'accusation qui n'y ait figuré.

La marquise de Mirabeau a été la première à appeler l'appui des lois à son secours. Traînée d'exil en exil, privée de ses droits, ce n'a été qu'après une dure épreuve qu'elle s'est déter-

minée à rendre publics les déportements de son mari envers elle.

Il est loin de mon idée qu'on puisse trouver dans ces débats un sujet digne des regards de la postérité, mais ayant besoin de faire connaître un homme qui a étrangement abusé de l'autorité de mari et de père, dont le caractère et les procédés ont si puissamment agi sur les destinées de celui dont j'écris l'histoire, je me trouve obligé de rappeler les traits principaux de sa vie, qui justifient l'idée que j'en donne ici. Les pièces judiciaires déposent des faits et des accusations avec d'autant plus d'authenticité, que peu de familles ont mis autant de soins que celle des Mirabeau à convaincre le public des griefs dont ses membres s'accusaient réciproquement.

Le marquis de Mirabeau avait épousé, en 1743, mademoiselle de Vassan, alors âgée seulement de 18 à 19 ans, et déjà veuve du marquis de Sauvebœuf. Elle lui apporta quarante à cinquante mille livres de rente, des titres nombreux, et tous les agréments d'une femme jeune, sensible et digne d'un tendre attachement. Il s'en fallut de beaucoup que son mari lui en donnât long-temps des preuves soutenues: sa réputation de philosophe, d'homme grave, et d'une con-

duite régulière, se démentit bientôt, au moins dans l'intérieur de sa maison. Les mémoires du temps, ceux qui ont été publiés par sa femme, par la marquise de Cabris sa fille, enfin les lettres du comte son fils, attestent que le prétendu ami des hommes était non seulement le maître le plus absolu qu'une femme pût se donner dans le mariage, mais encore un modèle de scandale domestique. Il n'y avait pas six ans qu'il était marié, qu'il commença, entre autres mauvais traits faits à sa femme, à introduire chez lui une espèce de maîtresse, épouse d'un commis, et séparée de son mari. Elle devint bientôt grosse, et ce ne fut que par un billet tombé par hasard entre les mains de la marquise, qui aimait trop son mari pour soupçonner une pareille conduite, qu'elle en eut connaissance. Les chroniques du temps ont rapporté plusieurs procédés semblables de ce grotesque Caton, qui, en outrageant la morale, discréditait d'autant ceux qui dans leurs écrits en professent les principes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires pour la marquise de Mirabeau*, sur cette maîtresse de son mari : ces faits n'ont été ni détruits ni même contestés par lui ; il croyait, à cet égard, n'avoir à se justifier auprès de personne.

« Dès 1749 le marquis de Mirabeau avait introduit dans

Cette intimité du marquis avec la dame Bontems ne l'empêchait pas d'avoir de pareilles fréquentations avec les autres femmes au service de la sienne. « Je n'ai point la prétention, disait-il quelquefois, de faire usage de toutes les femmes à mes gages, dans ma maison ; mais je ne pourrais pas y souffrir huit jours une d'entre elles qui me plairait, et qui ne serait pas à ma disposition. »

Il courut risque cependant à plusieurs reprises d'essuyer des procès pour de semblables fredaines, principalement pour la fille de son cocher. Il l'avait séduite, cela était facile ; dès qu'elle fut grosse, il parla de l'éloigner, mais le père, instruit du fait, et qui peut-être n'en était

« sa maison une dame Bontems, femme d'un commis, séparée de son mari, sous prétexte de lui donner un asile. Mais un billet qu'il écrivait à cette femme tomba entre les mains de la marquise, et trahit le secret de sa bienveillance : *Ne vois point la marquise, tu deviendrais chaste : ce n'est pas cela que je veux ; il te faut du plaisir sans peur et de l'amour sans scandale. Adieu, mie, je te baise entre les deux orteils.* »

« La dame de Bontems devint grosse ; le marquis de Mirabeau la plaça dans la maison d'un ami, qu'il trompa, en la faisant passer pour une femme de province que ses affaires amenaient à Paris ; elle y accoucha de deux garçons, qui furent baptisés à Saint-Nicolas-des-Champs. »

pas fâché, menaça de faire de l'éclat: le marquis, pour se tirer d'embarras, donna cent louis de rente en dot à la jeune fille et trouva à la marier. Enfin, pour en finir sur un sujet si peu digne qu'on s'en occupe, j'ajouterai que le marquis couronna cette carrière de libertinage par abandonner le soin de sa maison à une femme de chambre dont il fit sa maîtresse en titre, la dame Éléonore de Pailly, dont il sera souvent question dans la suite. Il se soumit à ses caprices, la fit l'arbitre de sa famille, vécut publiquement avec elle dans son hôtel, et força madame de Mirabeau à se retirer chez ses parents. Cette femme, à s'en rapporter même à ses ennemis, avait quelque beauté, de l'esprit, et une sorte d'élévation et d'amabilité de caractère, qui gagnaient l'affection de ceux qui la connaissaient. Elle fut constamment l'adversaire du comte de Mirabeau et de sa mère. Celle-ci surtout dut à cette maîtresse l'acharnement avec lequel son mari la persécuta et l'obligea, après trente ans de patience et de souffrances, à réclamer l'intervention des tribunaux pour recouvrer ses droits. Mais que peuvent les droits et les tribunaux quand la faveur et le pouvoir se réunissent contre eux? La marquise de Mirabeau succomba long-temps, et trouva l'exil ou la captivité d'un couvent

là où elle devait obtenir justice et protection.

On est outré d'indignation quand on lit dans les pièces de la procédure que, pour prix du sacrifice de sa dot, que la marquise offrait pour payer les dettes de son mari, elle se bornait à lui demander de ne pas la rendre témoin du triomphe de ses indignes rivales; mais elle éprouva un dur refus. L'orgueilleuse Éléonore eut même la hardiesse de lui dire: « Nous verrons qui de nous deux sortira la première. » Cette audace exigeait que la femme outragée en demandât justice; mais le mari, loin de la lui rendre et de réprimer un semblable propos, eut la bassesse de répondre à cette plainte par une menace de séparation; il ajouta avec une pédantesque hauteur cette révoltante phrase: « Caton renvoya sa femme, et quand on voulut lui dire des *si*, des *mais*, il montra son soulier » et dit: *Il est bien fait, cependant il me blesse, et personne ne sait par où.* »

Ces impertinences étaient suivies du plus odieux abus de l'autorité. La marquise de Mirabeau, que nous avons vue, par ses sollicitations et ses démarches, faire lever la lettre de cachet qui retenait son mari à Vincennes, fut elle-même arrêtée à l'époque où nous en sommes, en vertu d'un ordre du roi, obtenu par le marquis, et

obligée de se rendre en Provence, sans qu'on lui permit même d'emporter les effets que son rang, sa fortune et ses besoins lui rendaient nécessaires; on ajoutait la dureté à l'injustice envers elle.

Un acte aussi illégal avait besoin d'être soutenu d'autres actes de même espèce; le marquis de Mirabeau sut y pourvoir. Son nom, sa célébrité, ses alliances de parenté avec des hommes puissants à la cour, mettaient à sa disposition l'odieux emploi des lettres de cachet; il en obtint autant qu'il voulut pour tenir son épouse éloignée. Ses mœurs, sa fortune gaspillée dans une vie licencieuse et par de folles entreprises, lui rendaient cet éloignement nécessaire, afin de se débarrasser d'un témoin importun; une modique pension qu'il lui accorda laissait à sa disposition le reste des biens qu'il tenait d'elle.

Aurait-on lieu maintenant de s'étonner des plaintes amères que la marquise articula contre lui, des reproches et des accusations qu'elle porta devant les tribunaux pour en obtenir justice du mal qu'il lui avait fait? On peut, au surplus, en lisant les pièces qui ont été produites au procès, se faire une idée de l'animosité, de la division, de la haine qui régnait entre tous les membres de la famille; mais surtout y recon-

naître l'esprit despotique et la mauvaise conduite d'un homme qui avait usurpé dans le monde une réputation de droiture et de grandeur dont il était si peu digne.

Le comte de Mirabeau, qui connaissait les malheurs de sa mère, et pour laquelle il conserva toujours un inépuisable fonds de tendresse, nous en instruit en détail dans ses lettres écrites du donjon de Vincennes. On voulait, à l'époque où il y était renfermé, qu'il se chargeât d'écrire à la marquise pour l'engager à faire cesser sa procédure et à rentrer avec son mari, c'est-à-dire à se soumettre à de nouveaux outrages de sa part; il répugnait à une semblable démarche; il craignait avec raison que sa mère ne le repoussât: ce qu'elle avait souffert l'y autorisait. « Votre père, lui disait-elle, m'a empoisonnée deux fois pour me faire avorter; et de qui était-il jaloux? de son frère<sup>1</sup>. Votre père m'a donné trois fois un mal honteux; il a dissipé ma fortune, m'a sacrifiée à des courtisanes, à mes femmes; m'a exclue à leur volonté; me tient dans l'indigence, moi la mère de onze enfants, moi qui lui ai donné 50,000 livres de rente. Il me déchire des

<sup>1</sup> Le bailli de Mirabeau: lettres originales, écrites du donjon de Vincennes, 19 novembre 1779.

» calomnies les plus atroces, et ce qu'il dit de moi  
 » serait encore atroce à dire quand ce ne seraient  
 » pas des calomnies; voilà le prix dont il paie un  
 » ardent amour que j'ai senti pour lui pendant  
 » douze ans. Tout Paris est témoin des services  
 » essentiels que je lui ai rendus avec un zèle sou-  
 » tenu, depuis même que ses procédés l'ont banni  
 » de mon cœur, et de ma folle complaisance à  
 » me prêter à son dérangement et à m'engager  
 » pour lui. Maintenant il m'ôte les débris de l'hé-  
 » ritage de ma mère, me dispute mes biens para-  
 » phernaux<sup>1</sup>; refuse de tenir une convention  
 » qu'il a signée; il me tient dans la misère, et  
 » croit me subjuguier par là: je plaiderai.»

Un des griefs du marquis de Mirabeau contre le comte son fils a été qu'il ait osé se déclarer pour sa mère et prendre sa défense; il a poussé l'extravagance jusqu'à donner à cet acte de devoir filial une couleur odieuse, et n'a point rougi d'accuser le fils d'inceste avec la mère.

C'est le comte lui-même qui nous en instruit, et qui justifie, par l'indignation que lui inspire cette calomnie, ce que le *Mémoire* qu'il publia en Hollande, en faveur de sa mère contre son

<sup>1</sup> On appelle ainsi en droit civil les biens que possède une femme mariée, indépendamment de sa dot.

père, peut avoir d'injurieux et de répréhensible.

Lorsque Dupont vint voir le comte au donjon de Vincennes, pour chercher, dans une réconciliation avec sa famille, à le faire sortir de prison, il lui rappela avec amertume, et comme un juste sujet de plainte de la part de son père, ce *Mémoire* publié en Hollande. « Je n'y pus plus  
 » tenir, dit Mirabeau, et je lui articulai (à Du-  
 » pont) le plus horrible des griefs de mon père  
 » contre ma mère et contre moi. Il le nia de ma-  
 » nière à le confirmer, et même à le rendre plus  
 » coupable<sup>1</sup>. Il convint que si mon père n'avait  
 » jamais pu croire à cette horrible imputation,  
 » dont il n'est peut-être pas l'auteur, il n'a pas  
 » moins contribué à la répandre et débiter chez  
 » tous ses juges. Assurément les honnêtes gens  
 » frémiront d'horreur en entendant cette accusa-  
 » tion infâme, et n'y croiront pas; mais celui qui,  
 » ne la croyant pas plus qu'eux, l'a cependant  
 » accréditée pour obtenir un arrêt favorable, est  
 » un homme que je ne veux pas qualifier, mais  
 » auquel il reste bien peu de droit de se plaindre  
 » de mon *Mémoire*, qui paraîtra très modéré à  
 » quiconque saura que j'ai écrit avec ce ver ron-  
 » geur dans le sein.»

<sup>1</sup> Lettre du donjon de Vincennes, 16 juillet 1779.

Le comte renouvelle, dans une autre lettre adressée à Dupont même, tout ce que devait lui inspirer cette étrange diffamation. « Je sens, dit-il, que j'étais accusé par mon père du crime abominable d'avoir souillé son lit. A cette idée mon sang se glace et ma main s'arrête. On me demandait vengeance (sa mère), on me la demandait dans le délire de la colère et de la douleur : ce sentiment outrageux s'empara de moi ; j'écrivis, j'écrivis amèrement, mais sans toucher au cruel motif de mon emportement ».

Ces accusations contre sa femme et son fils plaisaient sans doute à ce bizarre personnage, ce qui, avec ses mœurs libertines, s'expliquerait aisément : on croit facilement les choses qui ont de l'affinité avec nos passions. Il aimait à faire usage de ce moyen dans les dénonciations qu'il dirigeait contre les membres de sa famille. On en a une autre preuve dans une accusation moins odieuse que la précédente, admissible peut-être jusqu'à un certain point, mais enfin dont le public ne fut pas moins révolté, et dont je vais par anticipation donner une idée au lecteur ; ce sujet se reproduira dans la suite.

De toutes les sœurs du comte de Mirabeau, la

<sup>1</sup> Lettre du donjon, 9 septembre 1779.

plus jeune, qui épousa le marquis de Cabris, était la mieux faite, la plus susceptible de sentiments tendres, la plus jolie. Ce fut pour elle que son frère, le comte, provoqua en duel un gentilhomme de Provence, et se fit une affaire dont je parlerai dans un autre moment. Le portrait qu'il en fait dans une de ses lettres à Sophie <sup>1</sup> ne serait pas de nature à repousser les soupçons de leurs liaisons secrètes, si d'autres faits n'étaient propres, sinon à les détruire, du moins à les atténuer. « Madame de Cabris, dit Mirabeau, avait une étendue d'esprit et une sagacité peu commune, même chez les hommes les plus distingués par leurs talents ; elle avait, avec l'éclat de la plus brillante jeunesse, la fraîcheur d'Hébé, cet air de noblesse que l'on ne trouve plus que dans les formes antiques, et une taille comme je n'en ai point vu depuis d'aussi belle ; elle avait avec tout cela cette souplesse, cette grâce, cette magie de séduction qui n'appartient qu'à son sexe ».

Le comte de Mirabeau n'ignorait point l'accu-

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes, 2 juillet 1779. Ces lettres, publiées long-temps après les divers genres de procès qu'essuya Mirabeau, ont révélé mille choses qu'il avait niées avec assurance, et qui pourtant étaient vraies, mais ignorées.

sation d'inceste dirigée contre lui, pour le fait de son intimité présumée avec cette charmante sœur; jamais il ne mit ce grief au nombre des reproches dont il accabla son père, quoique ce fût celui-ci qui eût accredité le soupçon. A la vérité c'était plutôt contre elle que contre le comte que le marquis voulait faire valoir cette accusation. On n'en aurait peut-être même jamais entendu parler du vivant de Mirabeau, si la marquise de Cabris n'eût présenté un *Mémoire* aux ministres du roi, en réponse à celui que son père leur avait remis sous le secret, et où il l'accusait de cet inceste. Mirabeau garda le silence sur ce point, dans les plaintes violentes qu'il fit dans la suite de la conduite de cette sœur, dont il parla alors d'une manière bien différente de ce qu'il en avait dit environ un an plus tôt: il faut pourtant avouer que la voluptueuse peinture qu'il en fait se rapporte à sa sœur âgée de dix-sept à dix-huit ans, et non plus à une femme de près de trente ans, depuis long-temps mariée, et signalée par ses intrigues et ses amours, comme elle l'était au moment où elle produisit son *Mémoire*, c'est-à-dire 1780. L'irritation qu'en ressentit Mirabeau lui fit oublier ce qu'elle pouvait lui avoir inspiré; il ne vit plus en elle qu'une intrigante qui voulait se faire un mérite d'une

vaine persécution, afin d'obtenir des avantages qu'elle ne lui paraissait pas mériter dans la famille.

Nous aurons besoin de revenir sur ces faits lorsqu'il sera question de l'évasion de la marquise de Monnier avec le comte de Mirabeau, et du voyage concerté avec madame de Cabris pour les aller retrouver dans l'étranger. Je n'ai voulu pour le moment qu'ajouter une preuve à celles déjà connues de l'acharnement du marquis de Mirabeau à poursuivre et déshonorer ses propres enfants, par tous les moyens que la haine lui inspirait; cette digression nécessaire m'a entraîné à parler des liaisons supposées ou réelles de madame de Cabris avec son frère, et de l'ingratitude de ce frère, qui, par des intérêts de famille, s'est ensuite rendu un des adversaires de cette jeune femme.

Pour plus de clarté, on doit ajouter que madame de Cabris attribua à des motifs bien différents de ses amours avec son frère les persécutions qu'elle éprouvait de la part du marquis de Mirabeau: l'accusation d'inceste n'était, suivant elle, qu'un prétexte, le vrai motif était l'intérêt.

« Mon crime, dit-elle aux ministres du roi, » est d'avoir demandé à M. le bailli de Mirabeau » l'acquittement de 30,000 francs qu'il devait sur

» parole; d'avoir prêté 20,000 francs à la mar-  
 » quise de Mirabeau; de m'être tenue auprès  
 » d'elle pendant son procès contre son mari; d'a-  
 » voir sollicité sa liberté pendant sa détention;  
 » c'est surtout d'avoir envoyé de Provence, de-  
 » puis la révocation de la lettre d'exil de la mar-  
 » quise de Mirabeau, une procuration pour faire  
 » demander secours au parlement de Paris en  
 » faveur de madame de Mirabeau<sup>1</sup>.

On laisse à penser à présent si avec un père tel qu'on vient de voir le marquis de Mirabeau, avec un homme aussi orgueilleux, vindicatif et dur, le comte dut vivre long-temps en paix, s'ils ne devaient pas être dans un continuel état de guerre. La plainte, l'emportement, l'irritation,

<sup>1</sup> Le comte de Mirabeau, dans une lettre à Sophie, marquise de Monnier (9 janvier 1779), parle avec une injustice évidente de madame de Cabris; il traite le *Mémoire* qu'elle fit imprimer (il n'est pas question de celui qu'elle fit remettre aux ministres du roi) d'*atroce*, quoique n'ayant rien de semblable. « Assurément, dit-il, elle ment sur tous les faits; une Messaline qui vante la pureté de ses mœurs, une femme fugitive qui se jacte de son amour pour son mari, ne doit pas inspirer une grande confiance. »

Si madame de Cabris était une Messaline, il appartenait vraisemblablement moins à Mirabeau de le dire qu'à tout autre.

étaient d'un côté; la puissance, la domination, le faux point d'honneur et l'autorité, de l'autre: voici comment Mirabeau en parle lui-même dans une lettre à M. Le Noir<sup>1</sup>.

« Mon père est mon bourreau; il a commencé  
 » par vouloir m'asservir, et, ne pouvant y réussir,  
 » il a mieux aimé me briser que de me laisser  
 » croître auprès de lui, de peur que je n'élevasse  
 » ma tête pendant que les années baissent la  
 » sienne. En vain lui ai-je dit souvent, *Mais, mon*  
 » *père, n'eussiez-vous que de l'amour-propre, mes*  
 » *succès seraient encore les vôtres*: loin de rentrer  
 » en lui-même, il ne m'en a que plus haï quand  
 » il s'est vu deviné. Seul peut-être entre tous les  
 » pères, il était irrité des dispositions, des talents  
 » naissants qu'il a cru voir dans son fils, et c'est  
 » sur ce fonds d'orgueil vil et atroce que se sont  
 » élevés tous les ressentiments accessoires. Il  
 » tâche de persuader aux autres, et peut-être à lui-  
 » même, qu'il est dirigé, entraîné, contraint par  
 » tout autre motif, tandis que c'est une basse  
 » jalousie et abjecte avarice qui l'aiguillonne, et  
 » qu'il complète les vengeances qu'il veut exercer  
 » sur ma pauvre mère en les exerçant sur ma tête.  
 » Le marquis de Mirabeau m'appelle *dur et cruel*,

<sup>1</sup> Lettre du donjon de Vincennes, 17 mars 1778.

» lui qui a fait une de ses filles religieuse malgré  
 » elle, à quinze ans; qui a frappé sa sœur d'une  
 » lettre de cachet; qui a fait interdire et dé-  
 » pouiller sa belle-mère mourante; qui a pour-  
 » suivi un de ses frères jusque dans les pays étran-  
 » gers pour ne pas lui payer sa légitime; qui a ob-  
 » tenu dix lettres de cachet contre sa femme<sup>1</sup>; qui  
 » en a lancé huit autres contre son fils aîné, qu'il  
 » étouffe dans un cachot<sup>2</sup>; qui refuse le nécessaire  
 » à son fils cadet, et lui eût fait faire une marche  
 » dans toute la longueur du royaume, à pied, à  
 » la suite d'un régiment, si le frère de ce pauvre  
 » jeune homme n'eût été averti à temps pour  
 » payer ses dettes. C'est cet homme, qui ne parle

<sup>1</sup> Ce serait une chose digne de la curiosité publique et de l'attention des hommes amis de la justice, que le dépouillement des motifs sur lesquels on rendait les lettres de cachet. On faisait une enquête pour la forme, ou plutôt on n'en faisait que lorsqu'on le voulait; et c'était toujours sur le rapport d'un commis souvent gagné, ignorant ou passionné, que la lettre était délivrée. On a des centaines de dossiers sur cette matière; il est impossible de voir de plus sottes, quelquefois de plus injustes et de plus bizarres raisons que celles qu'on y donne pour obtenir des ordres de détention; on doute que les *comités révolutionnaires* en aient jamais admis de plus bêtes ou de plus iniques.

<sup>2</sup> Lorsque Mirabeau écrivait ceci, il était à Vincennes.

» jamais à ses enfants que de les charger de  
 » fers ou de les envoyer au-delà des mers; c'est  
 » cet homme, qui a plaidé contre sa signature, et  
 » sauvé sa bourse aux dépens de son honneur,  
 » en se mettant sous l'abri des formes; c'est cet  
 » homme qui m'appelle *dur* et *cruel*.

Ces deux épithètes convenaient peu au comte de Mirabeau, et il fallait être animé au point où l'était le marquis pour les employer en parlant de son fils, même à propos du mémoire imprimé en Hollande. Mais, de son côté, le comte n'épargnait pas son père, soit de vive voix, soit par écrit; il lui rend bien haine pour haine, dent pour dent; sa correspondance du donjon en renferme mille preuves, je me borne pour le moment à celle qu'on vient de lire.

Le comte de Maurepas, ministre favori de Louis XVI, depuis long-temps l'ami du marquis de Mirabeau, élevé dans les principes et les habitudes du despotisme, léger, dédaigneux, insouciant, ne croyait pas que la justice fût une dette des rois, qu'ils fussent obligés de la rendre indistinctement à tout le monde; il lui paraissait tout simple que lorsqu'un ministre pensait que l'ordre public, ou ce qu'on appelait l'honneur des familles, exigeait qu'on violât les lois en prononçant la détention d'un citoyen, sans même

l'entendre dans sa défense, on se soumit à sa volonté, et que toute hésitation fût regardée comme attentat à l'autorité du roi. Il riait au mot de liberté, qui ne lui semblait qu'une expression de mauvaise humeur ou de mauvaise compagnie. Il était secondé dans cette manière de penser par la plus grande partie du public, qui s'est toujours montré très disposé en France à respecter les ordres les plus violents ou les plus arbitraires, sitôt qu'on lui dit que l'ordre ou la sûreté de l'état l'exigent ainsi. Auprès d'un homme comme le comte de Maurepas, le marquis de Mirabeau ne pouvait manquer d'être écouté lorsqu'il demandait des lettres de cachet.

Un autre courtisan dont le marquis s'aidait dans ces demandes, était le duc de Nivernais, allié du premier ministre<sup>1</sup>. Qui aurait pu résister

<sup>1</sup> Le duc de Nivernais (Mancini-Mazarini), né à Paris en décembre 1716, avait épousé, dès l'âge de quinze ans, Hélène-Philipeau de Pontchartrain, sœur du comte de Maurepas. L'étude et le goût des lettres furent sa passion dominante. D'une constitution faible, le service militaire fut toujours au-dessus de ses forces, il le quitta de bonne heure et se livra à la carrière diplomatique; il y remplit plusieurs missions, et ce fut lui qui conclut à Londres la paix de 1763. Le duc de Nivernais avait cultivé la poésie au milieu des camps; il y était encore lorsque l'académie

à une pareille coalition? Il y avait de quoi faire mettre à Vincennes ou à la Bastille les deux tiers de la France.

Les parlements pouvaient bien quelque chose contre de pareils abus, ils les signalaient et les poursuivaient quelquefois, mais ce n'était guère que lorsque les lettres de cachet attaquaient les droits de leur corps ou quelques uns de leurs membres; encore, dans ces cas mêmes, leur réserve, leur obséquiosité pour la cour, paralysaient-elles le courage de ceux d'entre les conseillers qui osaient réclamer l'appui des lois contre les atteintes qu'on leur portait. Ce n'était que rarement et dans les *affaires d'état* seulement qu'on les voyait

française le choisit pour succéder à Massillon. Il n'était pas seulement un grand seigneur et un amateur distingué, mais un littérateur très instruit: ses nombreux ouvrages le prouvent; mais il soignait trop peu ses vers; son poème de *Richardet* est plein de négligence.

Le duc de Nivernais soutint dans les troubles parlementaires le parti des pairs de France et de l'opposition. La comtesse Dubarri le gourmandait un jour sur cette conduite et lui disait: « Ne savez-vous pas, monsieur le duc, que le roi a dit qu'il ne changerait jamais de résolution? — Madame, répondit le duc, j'ai remarqué qu'en prononçant ces mots c'était vous que sa majesté regardait. » Le duc de Nivernais était pair de France. Il est mort en février 1798.

s'opposer aux lettres de cachet ou en demander la révocation; quand il ne s'agissait que de particuliers, ils s'en occupaient rarement, et jamais lorsqu'il était question de ce qu'on appelait *affaires de famille*. Il fallait donc subir dans toute son étendue la rigueur des ordres ministériels signifiés dans une lettre de cachet: s'il en était ainsi pour des gens du rang de Mirabeau, qu'on juge ce qu'il devait en être pour la classe bourgeoise et du peuple! Puisse un pareil régime ne jamais reparaitre, dussent ceux qui y aspirent sécher d'attente et de regrets<sup>1</sup>!

<sup>1</sup> La cour avait érigé en droit public la maxime que les parlements ne pouvaient point faire de *remontrances* sur les lettres de cachet, et par conséquent qu'elles devaient être exécutées sans opposition quelconque. Cette erreur est victorieusement réfutée dans les *Maximes du droit public français*, tom. I, pag. 164, de l'édition in-4°, imprimée en 1775; on y prouve que les lettres de cachet ou *lettres closes* n'avaient pas une autorité supérieure aux *lettres patentes*, et que si les cours pouvaient délibérer sur celles-ci et faire des remontrances, elles le pouvaient également sur les autres.

La dénomination de *lettres de cachet* n'a été employée, pour la première fois, que par l'*ordonnance d'Orléans*, de 1560. Son origine est plus ancienne. Lorsque les lettres ou déclarations du roi étaient destinées à être revêtues du grand sceau, le chambellan, gardien du scel secret, les

L'abus que fit le marquis de Mirabeau des lettres de cachet fut aussi la principale cause qui développa ou fit peut-être germer dans le cœur de son fils cette haine vigoureuse pour le despotisme, avec lequel il ne put jamais se réconcilier sincèrement depuis, malgré des démarches qui auraient pu l'en faire soupçonner; c'est encore

enfermait sous ce scel, et le chancelier ne devait apposer le grand sceau qu'à celles qui lui étaient ainsi adressées sous le scel secret. (*Ordonnance de Philippe-le-Long*, 13 novembre 1318.) Les courtisans, trouvant qu'il était plus facile de se servir du scel secret, déposé entre les mains du chambellan, que du grand sceau gardé par le chancelier, à qui les ordonnances avaient défendu de sceller des lettres injustes, introduisirent l'habitude de ne sceller les lettres patentes que du scel secret; mais Charles V corrigea cet abus par l'ordonnance du 10 mai 1358, en défendant d'obéir aux lettres patentes qui ne seraient scellées que du scel secret.

Les lettres patentes ne furent plus scellées que du grand sceau; mais elles étaient souvent accompagnées de lettres closes scellées du scel secret; celles-ci étaient ordinairement conçues en style impératif et quelquefois menaçant; elles furent aussi appelées *lettres missives* ou de *cachet*. La déclaration du 14 février 1673 porte que les édits, déclarations, lettres patentes, seront envoyés au parlement avec *lettres de cachet*, portant ordre pour l'enregistrement.

Ainsi les lettres de cachet étaient des ordres signés du roi, et scellés du petit scel, et par conséquent secrets.

à cette tyrannie paternelle qu'il faut attribuer les violents reproches qu'il adresse à son père, et qui se reproduisent en tant d'endroits de ses écrits.

Sa détention à Vincennes lui en offrait de nouveaux motifs, dont il ne profita que trop pour mettre à nu la vie privée du marquis; il le peint partout comme un modèle achevé de barbarie, et appuie cette censure de nombreux arguments tirés de sa conduite; il répète vingt fois que c'est à cette funeste disposition de son père que sont dus tous les égarements de sa jeunesse, *inde mali labes*. C'est dans les ouvrages mêmes de l'*ami des hommes* qu'il en cherche la preuve, en faisant voir la monstrueuse opposition qui se trouve entre les saines maximes qu'il y professe et les actes de sa vie scandaleuse et barbare.

L'ouvrage qui avait fait le plus de bruit et valu le plus de couronnes au marquis fut donc précisément celui que le comte choisit pour établir les comparaisons dont il l'accable; rien n'est amer et d'une ironie plus déchirante que les extraits qu'il en adresse à M. Le Noir<sup>1</sup>; les con-

<sup>1</sup> Il y avait quelque adresse à Mirabeau de peindre à M. Le Noir l'*ami des hommes* comme un esprit de travers. Les économistes l'avaient fait renvoyer de sa place de

traditions du père y sont mises dans tout leur jour.

« Les extraits que je prends la liberté de vous adresser, dit Mirabeau à ce magistrat<sup>1</sup>, sont la plus cruelle satire, mais aussi la plus innocente, des procédés de mon père; car enfin ce sont ses maximes et ses propres expressions que je rappelle, et s'il a à se plaindre de quelqu'un, c'est de lui. Je n'ai même choisi que dans celui de ses ouvrages où il a été le plus retenu par le respect humain, et sa véhémence *Théorie de l'impôt* m'aurait fourni infiniment plus de citations analogues à mes vues. »

Je me bornerai à un seul des passages que rapporte Mirabeau, celui qui contraste le plus avec les actions du marquis, et justifie le mieux son censeur.

« La police, comme plus subordonnée que la justice, dit l'*Ami des hommes*, et moins guidée dans ses démarches, plus subite, plus tranchante et plus fréquente, doit être plus atten-

lieutenant de police sous M. Turgot, pour y mettre M. Albert. C'en était assez pour que le magistrat vît avec plaisir les sarcasmes du comte contre un des chefs de cette secte, et la manière fine et mordante dont il le critique ajoute encore au plaisir de la malignité.

<sup>1</sup> 5 juin 1778.

» tive à ne blesser jamais les *lois de titre*<sup>1</sup>, sous  
 » peine de scandale et de tyrannie. Qu'on se  
 » souvienne que le pire des abus est la viola-  
 » tion de ces lois, que les abus de détail sont  
 » une défectuosité inséparable de tout ce qui est  
 » humain, mais que le gouvernement se poi-  
 » gnarde lui-même quand, pour parer aux dé-  
 » tails, il abuse en grand et attente aux lois de  
 » titre. Si la loi ne fait pas exception de personne,  
 » de quel droit l'instrument de la loi peut-il  
 » s'arroger plus de pouvoir, se livrer à plus de  
 » prévoyance? On veut sauver la honte, et l'on  
 » ouvre la porte au désordre, principe de toute  
 » action honteuse; on veut y voir plus clair que  
 » la justice, et l'on se livre à tous les prestiges  
 » de la déception; on veut un frein plus prompt,  
 » plus assuré que les lois, et l'on met une arme  
 » dangereuse aux mains de l'orgueil et de l'in-  
 » justice; on veut faire respecter et redouter la  
 » police, on la rend odieuse par une inquisition  
 » absolue, ou, pour mieux dire, par des juge-  
 » ments qui ont précédé toute inquisition; enfin,  
 » on la fait paraître ridicule, en avilissant les  
 » coups d'autorité par leur multitude, leur dé-  
 » placement, leur infirmité. »

<sup>1</sup> Le marquis appelle ainsi ce que nous nommerions au-  
 jourd'hui lois fondamentales ou constitutionnelles.

« C'est de pareils aveux que part le comte pour  
 mettre la conduite de son père en opposition  
 avec les principes de justice qu'il établit ici. Il  
 les avait recueillis avec beaucoup d'autres, et y  
 avait joint une réfutation qu'il adresse au mar-  
 quis lui-même; le tout fut envoyé à M. Le Noir,  
 qui en prit lecture, sans le faire passer à sa des-  
 tination, puisqu'on a retrouvé la pièce en entier,  
 telle que Mirabeau l'avait écrite, dans les bu-  
 reaux de la police, avec les lettres du donjon,  
 à Sophie.

Je reviens au passage cité; Mirabeau, après  
 l'avoir rapporté, disait à son père: « Vous ne  
 » vous attendez pas que je commente cet article:  
 » qui serait assez lâche pour battre son ennemi  
 » à terre? Ah! quand cet ennemi est un père, on  
 » vole à lui pour le relever. C'est vous-même qui  
 » avez écrit cet excellent morceau; il contient,  
 » avec une énergie qui vous est propre, infini-  
 » ment plus de choses que je n'en ai délayé  
 » dans ces notes; il est le résumé de mon ouvrage  
 » sur les prisons d'état; ouvrage qui n'est pas  
 » sans quelque mérite, car mon âme, enhardie  
 » par la persécution, a élevé mon génie abattu  
 » par les souffrances. Je crois avoir si peu, dans  
 » cet écrit, dépassé les bornes du devoir d'un bon  
 » sujet, et la modération d'un citoyen sage, que

» je l'adresserai incessamment à celui-là même qui  
 » a l'inspection des lieux où vous m'avez con-  
 » finé<sup>1</sup> : il est digne d'entendre la vérité et capable  
 » de la connaître. Je sais bien que je ne changerai  
 » pas les principes du gouvernement, qui croit,  
 » de la meilleure foi du monde, avoir l'intérêt  
 » le plus grand et le droit le plus légitime au  
 » maintien de cette pratique commode, par la-  
 » quelle tout citoyen dont la physionomie a le  
 » malheur de déplaire à un ministre peut être  
 » pour jamais soustrait à tous les yeux ; mais j'au-  
 » rai fait l'acquit de ma conscience, qui me dit  
 » que, jusqu'à mon dernier soupir, je ne dois dé-  
 » sserter ni ma cause ni celle de mes semblables,  
 » et je serai peut-être utile par quelques détails  
 » ignorés. Je n'ajouterai rien à ce que je viens  
 » de transcrire de vous, mon père ; des répétitions  
 » seraient superflues : vous vous êtes condamné  
 » vous-même, et l'arrêt, clair et précis, ne laisse  
 » aucun moyen d'échapper. »

L'apostrophe qui suit est digne d'être citée ; elle fait connaître, et celui qui la fait, et celui

<sup>1</sup> Il entend M. Le Noir, alors lieutenant de police. On verra par la suite avec quel zèle lui et M. Boucher, son secrétaire, ont cherché à adoucir les rigueurs de la captivité de Mirabeau, et à lui procurer des moyens de correspondance avec Sophie.

à qui elle s'adresse ; il est peu de traits d'éloquence qu'on puisse lui comparer, au moins pour la vivacité des images et des sentiments.

« Mon père, vous avancez dans la carrière que  
 » vous a destinée la nature, et puisse-t-elle la  
 » prolonger ! Vous voyez croître sous vos yeux les  
 » enfants d'une de vos filles<sup>1</sup> : eux seuls sont *élus* ;  
 » la nature en avait *appelé* davantage. Mais enfin  
 » vous feraient-ils oublier votre fils ? Mon père,  
 » vous n'avez point voulu en être aimé, et cepen-  
 » dant vous en avez été tendrement chéri : vous le  
 » dépréciâtes toujours ; jamais vous ne l'avez en-  
 » couragé ; jamais un mot d'éloge qui pût l'animer  
 » au bien, développer et élever son âme, ne sortit  
 » de votre bouche, et le seul temps où vous ne  
 » lui refusâtes pas toute justice fut celui où,  
 » seul avec vous-même, vous ne jugiez que par  
 » vos yeux et votre opinion.

» Il a lutté contre les préventions et contre l'in-  
 » justice ; il s'est découragé enfin, il s'est indigné,  
 » il s'est égaré ; mais il n'a point cessé de vous  
 » aimer, pas même dans des moments où il l'au-  
 » rait voulu, où cela était juste, pas même dans  
 » ceux où il ne pouvait point ne pas ressentir vos  
 » procédés.

<sup>1</sup> Madame la comtesse du Saillant.

» Mon père, votre cœur n'est-il jamais oppressé  
 » lorsque vous réfléchissez que vous-même avez  
 » mutilé votre famille; que vous avez condamné  
 » votre fils sans l'entendre, sur des rapports in-  
 » téressés et suspects, et peut-être sur les calom-  
 » nies les plus atroces; que vous avez étouffé ses  
 » talents, détruit ses forces, anéanti son moral,  
 » abrégé sa vie physique? Je vous en conjure au  
 » nom de vous-même, n'attendez pas un repentir  
 » tardif qui empoisonnerait vos dernières années,  
 » que vous n'auriez pas la force de manifester,  
 » mais qui aurait bien celle de vous déchirer le  
 » sein; n'aggravez pas sur votre tête, par ces  
 » nuages terribles, le fardeau de la vieillesse, à la-  
 » quelle vous touchez; ne mettez pas entre vous  
 » et l'*inévitabile abtme de la mort*<sup>\*</sup> le remords qui  
 » la rend si effrayante; adoucissez la pente rapide  
 » de vos jours par le charme d'un bienfait, si  
 » vous voulez appeler ainsi un acte d'équité. Qu'à  
 » vos derniers moments, le souvenir de votre  
 » fils consumé de douleurs ou mort de désespoir  
 » ne soit pas la furie vengeresse que déchainent  
 » contre vous la justice violée et la nature ou-  
 » tragée. »

<sup>\*</sup> Expression terrible et pleine de vérité du marquis de Mirabeau.

Ces représentations touchantes devaient être sans effet sur un homme du caractère du marquis de Mirabeau : outre qu'il était offensé à l'excès de l'intérêt que son fils prenait à sa mère, jusqu'à la défendre par des écrits, et qu'il lui attribuait ainsi une partie des humiliations que l'odieux procès contre sa femme lui avait attirées, il l'était encore par le dédain que le comte affichait pour la secte des économistes, ce qui mettait l'esprit de parti de moitié dans les ressentiments qui animaient l'*ami des hommes* contre son fils.

Aigri par les durs refus de son père, que rien ne pouvait désarmer, Mirabeau ne crut plus devoir garder de mesures, et de la prison où il gémissait il fit passer à M. Le Noir une pièce plus violente encore que toutes celles qu'il avait écrites contre l'auteur de ses maux<sup>1</sup>.

« J'espère, dit-il au magistrat, que vous voudrez bien lire cette courte diatribe, qui ne laisse pas que d'être curieuse, et où j'ai réuni, avec toute la sincérité dont je suis capable, ce que je sais de plus fort en faveur des procédés de ce tendre père; c'est mon dernier mot.

« Tout ce que j'ai lu, entendu, appris et deviné

<sup>1</sup> 28 novembre 1778.

» des défenses que mon père oppose aux repro-  
» ches de sa famille peut se résumer à ceci :

» *Ma femme est une malheureuse ; mon fils est un*  
» *scélérat ; mes ennemis sont des calomniateurs ; je*  
» *dédaigne de leur répondre , parcequ'il m'est per-*  
» *mis de les mépriser ; qu'on croie que si l'ami des*  
» *hommes sévit contre sa famille , il en a de trop*  
» *justes raisons ; je suis le plus malheureux des*  
» *pères et le plus infortuné des époux.*

» *Ma femme est une malheureuse : car je lui ai*  
» *donné trois fois une maladie honteuse ; j'ai dis-*  
» *sipé le quart de son bien ; je l'ai tenue dix-sept*  
» *ans exilée ; j'ai plaidé avec elle contre ma signa-*  
» *ture , et je l'ai fait enfermer le jour où j'ai*  
» *gagné mon procès. Cette épouse m'a donné*  
» *onze enfants et cinquante mille livres de rente ;*  
» *elle a cinquante-quatre ans , est mariée depuis*  
» *trente-cinq , m'a adoré pendant dix , a patienté*  
» *pendant trente , a supporté toutes mes maî-*  
» *tresses , s'est engagée pour moi , m'a tiré du*  
» *donjon de Vincennes , et ne s'est enfin élevée*  
» *contre moi que pour se faire payer sa pension*  
» *alimentaire : donc ma femme est une malheu-*  
» *reuse.*

» *Mon fils est un scélérat : car tous mes biens*  
» *lui sont substitués , et cela me gêne , quoique*  
» *j'en aie vendu une bonne partie ; mais aujourd'hui*

» d'hui que ces maudites substitutions sont pu-  
» bliées , je ne saurais me ruiner à ma fantaisie :  
» cela est ridicule. Mon fils est un scélérat , car il  
» aime tendrement sa mère et méprise ma mai-  
» tresse ; cependant il a refusé à cette mère qu'il  
» chérit , de prendre parti pour elle , voulant  
» rester neutre entre les auteurs de ses jours ; ce  
» qui est une infernale hypocrisie. Mon fils est un  
» scélérat , car il s'est battu pour sa sœur , ses amis  
» et sa maîtresse ; il n'y a que les scélérats qui se  
» battent pour leurs sœurs , leurs amis ou leurs  
» maîtresses. Il a fait des dettes ; ce n'est que  
» quand on est père de famille , depositaire de  
» biens substitués , et âgé de soixante ans , qu'il  
» est permis de faire des dettes. Il a fait d'assez  
» mauvais ouvrages ; mais ces ouvrages n'étaient  
» pas encore assez mauvais , et il y a une méchan-  
» ceté diabolique à prétendre montrer des talents  
» au moment où je commence à radoter. Mon fils  
» est sans générosité , car il a pardonné à ses plus  
» cruels ennemis , et leur a même rendu des ser-  
» vices signalés ; sans foi : il a été transféré deux  
» fois des extrémités du royaume , sans escorte ,  
» sur sa parole ; il est revenu de même de Hol-  
» lande ; il a perdu sa liberté et la plus grande  
» partie de sa fortune pour une amie qui est une  
» franche coquette , car elle n'a jamais eu qu'un

» *amant*<sup>1</sup>. Mon fils est l'homme du monde le plus  
 » violent, car il lutte depuis son enfance contre  
 » le malheur avec un courage qui m'irrite; il est  
 » aussi le plus ingrat des hommes, car je le soup-  
 » çonne de ne pas m'aimer, moi qui lui ai fait  
 » tant de bien; enfin il n'est pas encore écono-  
 » miste; il doute de l'infailibilité de la *science du*  
 » *mattre*, du Confucius de l'Europe; donc il est  
 » un scélérat: voilà qui est plus que démontré.

» Il m'est permis de mépriser mes ennemis et  
 » de ne pas leur répondre, car j'ai fait des livres,  
 » et tout homme qui a fait des livres est infail-  
 » lible, pourvu qu'il soit économiste: cela me  
 » semble aussi démontré.

» Je suis *l'ami des hommes*, car j'ai intitulé ainsi  
 » mon premier ouvrage, et je n'ai jamais tour-  
 » menté que ma famille, encore bien médiocre-

<sup>1</sup> Mirabeau suit ici la détestable doctrine, plus en vogue encore avant la révolution qu'aujourd'hui, qu'une femme n'est pas coupable, ou l'est peu, pour n'avoir qu'un amant: elle me le paraît autant que si elle en avait dix. Le dés-honneur dont elle se couvre est plus encore dans la foi violée que dans l'inconduite physique; cette foi est même violée d'une manière plus outrageante pour l'époux par une passion de cœur en faveur d'un amant, que par l'effet du tempérament qui porterait la femme à se livrer aux embrassements de plusieurs: *In necessariis non datur nec plus nec minus.*

» ment; il est vrai que je n'ai jamais eu de place  
 » qui m'ait mis à même d'en tourmenter d'au-  
 » tres, mais ce n'est pas ma faute de ne l'avoir  
 » que désiré. Ah! si mes vœux eussent été exau-  
 » cés, comme j'aurais propagé la *science* à coups  
 » de lettres de cachet! Mais une épreuve de dix-  
 » huit mois n'a pas rendu le gouvernement éco-  
 » nomiste; il a renvoyé ce philosophe Turgot<sup>1</sup>,  
 » mon féal disciple, qui, après cinq ou six cents  
 » famines et autant d'émeutes, aurait ramené l'âge  
 » d'or; et ce tendre et spirituel Albert<sup>2</sup>, écono-

<sup>1</sup> Pour faire sa cour à M. Le Noir, qui, à la vérité, fut le seul qui eut pitié de lui dans sa prison, Mirabeau va trop loin: M. Turgot n'était pas seulement économiste, mais encore ami des libertés publiques, qu'il défendit avec son vertueux collègue M. de Malesherbes; il fit un bien infini dans son intendance de Limoges; il commit la grande erreur de regarder la propriété comme le titre unique des droits politiques, et de cimenter ainsi le despotisme des propriétaires, en excluant tout autre de la représentation nationale. M. Turgot, né en 1732, est mort en 1781, âgé de quarante-neuf ans; il était garçon.

<sup>2</sup> J'ai déjà dit que M. Albert remplaça M. Le Noir, pendant tout le ministère de M. Turgot, dans la charge de lieutenant de police, celle où malheureusement on pouvait faire le mal avec le plus de moyens, de sécurité et d'impunité. M. Albert était doux et moins porté aux actes arbitraires que M. Le Noir; on n'eût pas sous son administration fait arrêter Mirabeau en Hollande.

« miste décidé, que regrettent si sincèrement les  
 « filous; il a remplacé M. Le Noir, qui ne sait  
 « que tenir tout en paix, et n'a pas l'esprit de rien  
 « bouleverser, ni de concevoir l'utilité des fa-  
 « mines et des émeutes; bref, j'en suis et j'en serai  
 « probablement pour les seize ou dix-huit vo-  
 « lumes de mes œuvres: toujours est-il qu'un  
 « homme qui a fait seize ou dix-huit volumes ne  
 « saurait avoir tort.

« *Je suis le plus malheureux des pères, le plus*  
 « *infortuné des époux: car c'est ma femme et mon*  
 « *fils que j'ai fait renfermer qui sont heureux;*  
 « *cela n'est-il pas démontré?* »

Cette sanglante ironie resta dans l'obscurité, heureusement; elle eût jeté de l'huile sur l'incendie, et fermé la porte à quelques voies de conciliation qui étaient encore praticables. Le comte les essaya pour faire cesser la division qui affligeait sa mère et nuisait à ses intérêts; ses efforts furent d'autant plus louables, qu'il était dans les fers, et que les mauvais traitements qu'il éprouvait ne pouvaient que l'irriter davantage.

On a de lui une lettre pleine de raison et de sages conseils qu'il écrivit à sa mère de sa prison, en 1780, pour l'engager à se rapprocher de son mari, à se soumettre, à oublier le passé, à se confier dans l'avenir; mais ce fut en vain; il au-

rait fallu de la part de la marquise courir trop de chances dans un pareil essai: la division subsista; la mort seule a pu mettre un terme aux souffrances, à la détresse, au malheur de cette femme, digne d'un meilleur sort, et pour qui le mariage fut une carrière d'adversité et de chagrins.

J'ai anticipé sur les événements de la vie du comte de Mirabeau pour réunir ici plusieurs traits de celle de son père, mélange hideux de vices et de contradictions dont l'influence a eu de si fâcheux résultats sur la conduite privée du fils. Il s'en faut pourtant que j'aie épuisé la série des longs débats judiciaires et domestiques qui se sont prolongés entre eux; j'aurai à revenir sur plusieurs faits de cette espèce dans ces Mémoires: je dirai cependant à l'avance que, quelle qu'ait été l'amertume de ces longs démêlés, Mirabeau, en fils raisonnable et respectueux, finit par ne se rappeler que de ce qu'il devait au caractère auguste de père, qu'il en oublia les torts, et saisit avec empressement l'occasion favorable de venir mettre à ses pieds l'hommage public de son amour et de sa vénération. Ce trait, quoique d'une époque plus avancée dans la vie du comte que celle où nous nous trouvons, doit trouver sa place ici; il fait d'autant plus d'honneur à Mirabeau, que, depuis cet instant, son

langage et sa conduite respectueuse envers son père ne se démentirent plus.

Il travaillait à son ouvrage sur la *monarchie prussienne*, dont il sera question ailleurs; c'était à l'époque de 1788, celle où les événements qui se préparaient ouvraient une vaste carrière à l'ambition du comte. Il conçut et exécuta le projet de dédier ce livre à son père, et par là de se replacer dans l'esprit du public au rang de fils respectueux, de faire tomber les préventions qui n'étaient que trop répandues contre lui, et de lever les obstacles à l'exécution de ses vues; le discours qu'il adressa à son père, et qui sert de dédicace à la *Monarchie prussienne*, était très propre à produire un pareil effet.

« Je n'ai pas osé, mon père, lui dit-il, vous demander la permission de publier ce livre sous vos auspices, car si vous me l'eussiez refusé, vous m'auriez fait une peine profonde, et je crois qu'il m'aurait été encore impossible de ne pas vous le dédier.

« J'en devrais l'hommage au philosophe patriote, quand je ne me regarderais pas comme obligé de l'offrir à mon père; mais je me sens plus touché de l'honneur d'être son fils, à mesure que je deviens meilleur citoyen de mon pays et du monde.

« Vous avez joui d'une gloire juste; l'Europe vous a déferé le titre que vous aviez donné au premier des ouvrages par lequel vous l'avez servie: vous êtes demeuré *l'ami des hommes* parce qu'on a reconnu qu'un véritable zèle pour leur bonheur animait vos écrits, et parce que ce zèle était très éclairé<sup>1</sup>.

« C'est vous qui leur avez appris que la mesure de la subsistance est celle de la population, et que le soin de faire fleurir l'agriculture est la plus importante affaire du gouvernement.

« Vos travaux n'ont point été infructueux; ils doivent aujourd'hui vous procurer un plaisir pur et civique.

« Vous avez démontré combien il était odieux, cruel et dispendieux de faire construire par corvées les chemins, les canaux, ces immeubles des nations, que vous appelez les propriétés indivises de la société, dont l'entretien et l'amélioration doivent être aux dépens de la société entière; et il n'y a plus de corvées en France, et les premiers ordres de l'état commencent à rougir d'avoir hésité de remplir le devoir de contribuer à la dépense des chemins<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Mirabeau écrivait ceci huit ans après la violente ironie qu'on vient de lire.

<sup>2</sup> Elles avaient été abolies par suite des délibérations de

» Vous avez fait voir que le roi aurait plus de  
 » l'espèce de puissance qui est chère à son cœur,  
 » celle de faire le bien, et que la nation devien-  
 » drait plus heureuse et plus riche, si chaque  
 » province avait une administration particulière  
 » dans laquelle les propriétaires eux-mêmes ou  
 » leurs représentants seraient chargés de répartir

la première assemblée des notables. Une déclaration du roi, enregistrée au parlement, du 27 juin 1787, en supprimant la corvée, la remplace par une taxe pécuniaire levée sur tous les sujets taillables et payant la capitation roturière. Cette loi, en faisant un peu de bien d'un côté, était injuste de l'autre, puisque le clergé et la noblesse, alors les plus grands propriétaires de la France, étaient exempts de la taxe des chemins. C'est un des abus dont la révolution a fait justice.

<sup>1</sup> Les assemblées provinciales furent d'abord établies par M. Necker, dans la province de Berry, par arrêt du conseil, du 12 juillet 1778, confirmé par lettres patentes des 9 mai et 30 juillet 1779.

Leur organisation fut changée et améliorée, et leur établissement étendu au reste du royaume, par déclaration du roi, enregistrée au parlement, du 27 juin 1787. Le nouveau plan avait été soumis aux notables de 1787, parmi les projets de M. de Calonne. Les assemblées provinciales ont été supprimées dans la révolution; aucune institution n'était plus propre à entretenir l'esprit public, à lui donner une bonne direction, à faire le bien et à soutenir le patriotisme dans toutes les classes de l'état.

» les impôts, d'être les organes de l'autorité en-  
 » vers les peuples et ceux des besoins des peuples  
 » auprès de l'autorité; et vous voyez dans toutes  
 » les provinces, ou convoquer les états, ou for-  
 » mer des assemblées graduelles moins imparfai-  
 » tement organisées<sup>1</sup>.

» Lié depuis vos premiers succès, et par leur  
 » suite naturelle, avec un philosophe que votre  
 » modestie a nommé votre maître ( le docteur  
 » Quesnay ), vous avez consacré vos veilles à  
 » développer après lui cette grande vérité, non  
 » point encore assez connue, mais qui deviendra  
 » un jour la loi fondamentale de tous les corps  
 » politiques, que les hommes en se réunissant en  
 » société n'ont renoncé à aucune partie de leur  
 » liberté naturelle, puisque, dans l'état de la plus  
 » grande indépendance, nul d'eux n'a jamais eu  
 » le droit d'attenter à la liberté ou à la sûreté d'au-  
 » trui, et qu'ils n'auraient pu aliéner aucun des  
 » droits qu'ils tiennent de Dieu et qui sont inalié-  
 » nables<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le marquis de Mirabeau avait fait un traité sur l'*Utilité des états provinciaux*, qui ne contribua pas peu en effet à en réveiller l'idée et à la faire goûter du public, et plus tard des ministres.

<sup>2</sup> Ce principe est méconnu dans notre législation commerciale: un négociant ou même tout particulier est le

» Vous avez partagé avec le philosophe qui  
 » avait fait des recherches neuves et savantes sur  
 » les lois physiques de la reproduction et de la  
 » distribution des richesses ' l'honneur dange-  
 » reux de passer pour un chef de parti.

» Le respect que les esprits sages et éclairés  
 » vous ont témoigné les honore ainsi que vous ;  
 » il est la récompense de votre vie : vous aviez  
 » droit à en attendre de plus douces encore ; vous  
 » auriez désiré un fils plus digne de vous, j'ai tâ-  
 » ché du moins de l'être par les occupations aux-  
 » quelles j'ai dévoué mon faible talent.

» J'ai tâché de ne traiter que des sujets sur  
 » lesquels il est nécessaire à l'humanité que l'opi-  
 » nion soit fixée ; je n'ai montré dans leurs dis-  
 » cussions ni faiblesse ni préjugé. J'ai oublié que  
 » le hasard m'avait fait noble, que les circonstan-

maitre de faire un engagement, c'est-à-dire de signer un  
 billet, ou lettre de change, par lequel il aliène sa liberté si  
 l'effet n'est pas payé au terme indiqué. La révolution avait  
 fait justice de cette jurisprudence : on s'est empressé de  
 la rétablir ; on n'a vu qu'un côté de la question.

' M. Turgot ; il avait fait, entre autres écrits sur l'écono-  
 mie politique, un *Essai sur la reproduction et la distribu-  
 tion des richesses*. La vie de ce ministre a été écrite par  
 Dupont de Nemours et par Condorcet. La première est  
 plus instructive que la seconde.

» ces m'avaient fait pauvre, qu'une longue suite  
 » de malheurs semblait me faire dépendant ; j'ai  
 » secoué ces fers ; je me suis imposé la loi de ne  
 » dépendre que de la raison et de la justice ; j'y  
 » suis parvenu : j'ai eu le bonheur d'éprouver que  
 » cette disposition seule suffisait pour donner  
 » quelque poids et quelque gloire.

» Dans cette carrière nouvelle, j'aurais craint  
 » de vous offrir mes premiers essais ; j'ai attendu  
 » que je pusse m'élever à un ouvrage qui présen-  
 » tât l'application de toutes les vérités dont l'é-  
 » tude a occupé votre génie : tel est ce traité de la  
 » *Monarchie prussienne* ; vous y trouverez la plus  
 » complète, la plus irrésistible démonstration,  
 » par le fait, de la justesse des principes que vous  
 » avez cherché à établir.

» Plus j'ai avancé dans ce travail, plus j'ai  
 » senti qu'il m'était convenable de vous le dédier,  
 » et comme à un des auteurs les plus distingués,  
 » ou même à un des inventeurs de cette belle  
 » science de l'économie politique qui doit faire  
 » un jour le bonheur du monde, et pour com-  
 » penser un peu, mon père, par cet emploi ho-  
 » norable de mon âge mûr, les peines qu'a pu  
 » vous causer une jeunesse orageuse.... Vous ne  
 » pourrez voir avec indifférence que je devienne  
 » véritablement utile ; cette idée, qui fait mon es-

»poir et ma consolation, m'enhardit à mettre  
»l'ouvrage et l'auteur à vos pieds<sup>1</sup>. »

Ce fut Dupont de Nemours, alors secrétaire de l'assemblée des notables, qui donna le conseil à Mirabeau de faire cette dédicace de son livre à son père, et de lui offrir ainsi un témoignage public de respect et de repentir. Mais le résultat n'en fut pas tel qu'ils l'espéraient : un langage aussi nouveau parut un tour de force de la part du fils, après tout ce qu'on savait de la conduite du marquis de Mirabeau, de celle du comte, et des griefs réciproques dont ils avaient si longtemps occupé le public. La tentative n'opéra aucun rapprochement sincère entre eux ; mais le fils n'en fut pas moins loué de cette marque de vénération, et ce n'était pas ce qu'il désirait le moins, dans l'intention où il était de se réhabiliter dans l'opinion, à une époque où les événements paraissaient déjà favorables à ses vues.

Le lecteur me pardonnera sans doute de m'être laissé entraîner à interrompre l'ordre des temps, comme je viens de le faire ; j'ai voulu donner une idée complète de la guerre domestique qui a régné si long-temps dans cette famille : on en saisira mieux le sens et les motifs

<sup>1</sup> Paris, 19. août 1788.

des événements que j'aurai à raconter. Qu'il me soit permis d'ajouter encore un mot sur le marquis.

A l'époque où le comte lui dédiait son ouvrage de la *Monarchie prussienne*, il s'occupait de travaux agricoles dans ses terres ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'il en retirât des produits avantageux. Ses expériences étaient ruineuses, et ne servaient qu'à entretenir le ridicule dont il s'était couvert dans le monde par ses prétentions économiques. Son nom y était presque un objet de dérision ; il s'associait à tout ce qu'on savait de sa conduite scandaleuse, que ne pouvaient effacer les prétendues améliorations de culture dont il faisait gloire. Ce n'était plus le temps où Jean-Jacques, le jugeant sur une réputation de vertu usurpée, acceptait un asile chez lui et le traitait d'*illustre et généreux ami*<sup>1</sup>.

Le marquis de Mirabeau portait sur sa personne le cachet de son caractère : sa physionomie était régulière, mâle, dure, d'une expression despotique ; haut de stature, robuste et bien fait,

<sup>1</sup> Voyez dans la correspondance de Jean-Jacques Rousseau les lettres au marquis de Mirabeau, du 31 janvier, 22 mai, 2 juin 1767, etc. A cette dernière époque Rousseau venant d'Angleterre s'était réfugié à Fleury, près Meudon, chez le marquis ; il y resta peu.

son goût pour les femmes s'explique par sa constitution physique. Il est mort en 1790, à l'âge de soixante-quinze ans, occupé de projets de culture, accablé de dettes, de saisies et de tous les embarras d'une grande fortune en délabre.

Malgré ses nombreux torts, ses déportements blâmables, il peut être loué des essais qu'il tenta pour améliorer la culture, quoique avec peu de succès et beaucoup d'ostentation. Il avait, sur l'art de cultiver la terre et d'en tirer le plus grand produit possible, des idées que l'expérience réalise bien rarement; cependant les améliorations qu'il obtint dans sa terre du Bignon ont servi d'exemple aux propriétaires voisins, qui en ont profité. On lui doit aussi tenir compte de quelques idées courageuses qu'il répandit à l'aide de ses ouvrages, quoique écrits d'un style dur, obscur, et d'une lecture fatigante: heureux, au reste, si sa longue carrière eût toujours été employée à de semblables occupations; mais ce qu'on a lu prouve à quel point il s'en éloigna, et combien sont justes les plaintes qu'il s'attira et les reproches dont son fils l'a accablé.

Un pareil père ne pouvait en effet être qu'un très mauvais guide pour un homme du caractère de Mirabeau: il y joignit le mauvais exemple de ses

mœurs et de sa conduite, et une inflexible dureté dans les procédés.

De bonne heure, s'apercevant que son fils avait hérité de lui des dispositions à la violence et le germe des passions orageuses, il s'arma de rigueur et appesantit le joug paternel sur le jeune homme. C'en fut assez pour que celui-ci conçût, dès ses premières années, la haine et la résistance pour les volontés paternelles, qu'il conserva toute sa vie; aussi chercha-t-il dans la suite à se soustraire à leur domination par tous les moyens qui lui parurent bons pour réussir.

Aîné de la famille, il fut en naissant destiné à la profession des armes; ses premières études furent en conséquence dirigées vers les connaissances militaires: il y fit paraître d'heureuses dispositions; lui-même nous apprend que lorsqu'il eut passé les premières années consacrées au latin et aux principes de littérature, il s'attacha à lire les auteurs qui ont traité de l'art militaire. « Je puis montrer encore, écrivait-il en » 1778, des extraits de trois cents de ces auteurs, » et des mémoires de moi sur toutes les parties » du métier, depuis les plus grands objets de la » guerre, jusqu'aux détails de l'artillerie, du génie et des vivres même.

» Elevé par un éducateur homme de mé-

» rite<sup>1</sup>, dit-il ailleurs, mais absolument gêné dans  
 » son plan d'éducation, je sortis des mains de mon  
 » gouverneur sachant mal le latin, n'ayant lu que  
 » des livres classiques, et n'ayant pas la permis-  
 » sion de produire une idée, de donner l'éveil à  
 » mon imagination par des lectures de mon choix.  
 » Écrasé sous le faix de la morosité paternelle;  
 » privé de toute ressource pécuniaire qui pût me  
 » procurer des instructions; éloigné de mes foyers  
 » domestiques, où j'aurais pu trouver une biblio-  
 » thèque considérable, quoique composée sans  
 » connaissances bibliographiques, je fus jeté dans  
 » une pension à l'âge où l'on en fait sortir les jeu-  
 » nes gens; j'y étudiai les mathématiques, et j'y  
 » réussis mieux que dans la connaissance des lan-  
 » gues: j'acquis encore quelques connaissances  
 » éparses, mais sans ordre et sans méthode<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Il se nommait Poisson: c'était un esprit doux, patient, judicieux, qui, sans blâmer ouvertement le père de ses rigueurs, savait adoucir l'âpre ressentiment du fils. Mirabeau a toujours gardé un souvenir de reconnaissance pour cet homme estimable, dont le fils, M. de La Chabeaussière, est connu dans la littérature française, et a passé, mais à faux, comme on le verra, pour le traducteur des *Élégies de Tibulle*.

<sup>2</sup> Lettre du comte de Mirabeau, écrite sous le nom de Saint-Matthieu, et adressée à MM. Suard et l'abbé Arnaud,

Mirabeau avait environ dix-sept ans lorsqu'on le tira de ses études pour le faire entrer dans le régiment de *Royal-Comtois*, en qualité de sous-lieutenant. Jusque là on avait pu soupçonner la fougue et l'opiniâtreté de son caractère, mais elles n'avaient encore fait aucun éclat dans le monde; quelques inconséquences, une intrigue d'amourette dont il parle lui-même dans ses lettres, furent les seuls reproches qu'il eût encourus.

Son père, que toute sa philosophie n'avait point dégoûté des honneurs de la cour, les obtint pour son fils; le comte de Mirabeau eut celui de monter dans les carrosses du roi, distinction alors enviée et recherchée par les familles du rang de celle des Riquety.

Mais, au milieu de ces vanités, la parcimonie du marquis laissait souvent son fils manquer du nécessaire; il lui refusait l'argent que ses besoins et les plaisirs de son âge réclamaient: Mirabeau fit des dettes pour y suppléer; origine première de ses dérangements. Mais ce ne fut pas la seule faute que son père crut avoir à lui reprocher; une liaison nouvelle avec une jeune personne, et qui prenait un caractère plus sérieux que celle

rédateurs de la *Gazette littéraire*; Londres (c'est-à-dire Amsterdam), 15 décembre 1776.

dont on s'était déjà aperçu, en parut une bien plus grande. Cette passion, déjà formée, paraissait d'autant plus plausible à un jeune homme de dix-huit ans, que celle pour laquelle il l'éprouvait vivement était d'un rang et d'une fortune convenables à une alliance assortie.

Non seulement le marquis s'irrita de ce projet prématuré de son fils, le regarda comme un acte de désobéissance, mais il en prit prétexte de redoubler de rigueur envers lui; il conçut même, pour l'en punir, un des plus barbares desseins qu'on puisse se permettre envers un enfant. Quel nom, en effet, donner à celui qu'il forma de le faire passer à Surinam, colonie hollandaise des plus malsaines, en Amérique? N'était-ce pas attenter aux jours de son fils? Ce fait serait regardé comme incroyable, s'il n'était pas attesté par les membres de la famille, dans les plaintes qu'ils faisaient du despotisme du marquis, et si le comte lui-même ne l'avait pas reproché à son père dans un mémoire qui passa sous les yeux du magistrat de police.

Cependant la férocité du marquis s'adoucit; au lieu d'envoyer le comte à Surinam, il obtint un ordre du roi pour le faire confiner au fort de l'île de Ré, où il resta pendant près d'un an. « On craignait, disait le marquis dans sa demande,

» qu'une passion ardente et des intrigues ne forcassent la famille à consentir à un mariage que tout devait faire rejeter. »

Il faut entendre le comte lui-même se justifier auprès de son père, et lui reprocher son inhumanité et sa maladresse dans la manière dont il l'a élevé: ce sont de pareilles citations qui font connaître l'esprit, le talent et le caractère d'un personnage comme celui-ci.

« Je pourrais dire que, dès mon enfance et mes premiers pas dans le monde, j'ai reçu peu de marques de votre bienveillance, mon père; que vous m'avez traité avec rigueur avant que je pusse démériter de vous; que vous avez dû voir que cette méthode excitait ma fougue naturelle, au lieu de la réprimer; qu'il était également aisé de m'attendrir et de m'irriter; que ce premier moyen me menait au but, et que le second m'en écartait; que je n'étais pas né pour être traité en esclave. Je suis cependant loin de vouloir m'avantager sur vous; qu'il me soit permis seulement de vous rappeler qu'après m'avoir reçu en grâce, vous m'avez avoué dans une de vos lettres que vous aviez été au moment de m'envoyer aux colonies hollandaises, lors de ma détention à l'île de Ré. Ce mot fit une profonde impression sur moi; il a prodigieusement in-

» flué sur ma conduite, et voilà pourquoi je vous  
 » le rappelle. Qu'avais-je fait à dix-huit ans pour  
 » que vous eussiez une telle idée?... j'avais aimé'.

Sans avoir une âme aussi ardente que Mirabeau, quel fils n'aurait été blessé comme lui de l'ordre qui le confinait dans un fort, livré à l'anxiété et à l'incertitude de son sort? Il en conçut la plus violente haine contre l'autorité qui avait prêté son ministère à un pareil acte de tyrannie. Ce sentiment lui inspira l'idée d'écrire son *Essai sur le despotisme*, mais dont il ne s'occupa que trois ans après; ouvrage dont il ne parle que comme d'une ébauche, mais où, malgré de nombreuses imperfections, on reconnaît le germe d'un grand talent et cette force de pensée qui distingue particulièrement ses productions.

Quoique je me propose de revenir sur ce premier fruit du génie de Mirabeau, j'ajouterai cependant ici que ce fut pendant son exil à Manosque, que je ferai connaître, qu'il le composa. « Je sais, dit-il, que la célérité avec laquelle je fis » ce livre (il n'y mit que trois mois) n'est point un » titre à l'indulgence, et qu'il serait à désirer que » tous les écrivains suivissent l'exemple de l'éloquent Rousseau, qui a laissé mûrir si long-temps

' Mémoire à son père, écrit du donjon de Vincennes.

» ses talents avant que de leur donner l'essor; mais  
 » je ne destinais pas alors à l'impression un manuscrit informe, que je ne regardais que comme » un recueil d'idées, et auquel je ne mettais pas » la moindre prétention. »

Ce ne fut que pendant son séjour en Hollande, dans le courant d'octobre 1776, qu'il le fit imprimer; il en retira une cinquantaine de louis du libraire à qui il le vendit. L'accueil qu'il reçut des journalistes et la manière dont ils en parlèrent ne contribuèrent pas peu à répandre et à faire rechercher l'ouvrage. Une des feuilles publiques les plus estimées, alors rédigée par M. Suard et l'abbé Arnaud', le cite avec éloge.

« *L'Essai sur le despotisme*, disent ces critiques, » est l'ouvrage le plus fier qui ait encore été écrit » sur cette matière; on désirerait un plan mieux » déterminé, plus d'ordre et d'enchaînement dans » les idées, plus de correction dans le style. Il paraît qu'il avait été composé durant les dernières années d'oppression du règne de Louis XV, » et que l'auteur se disposait à le publier, pour » ranimer, s'il était possible, les restes d'une liberté mourante, pour opérer une révolution » contre le ministère, dont il peint les injustices,

' *Gazette littéraire*, n° 31, novembre 1776.

» les vexations, les atrocités, avec une plume de  
» fer. »

La captivité où nous avons laissé Mirabeau au fort de l'île de Ré ne pouvait durer long-temps; son père l'en retira sur les représentations d'amis communs et de parents, qui firent sentir au marquis l'injustice et l'inutilité d'une pareille détention.

On faisait alors la guerre aux Corses, qui défendaient leur liberté contre les Génois et la France. On permit à Mirabeau de s'y rendre, et il y servit le reste de la campagne, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août 1769.

Il dut en coûter au comte de s'enrôler pour une pareille cause. Le courage d'hommes qui, comme les Corses dans cette occasion, combattent pour leur indépendance et leur liberté a quelque chose de si saint, qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme d'injustes dominateurs ceux qui viennent les soumettre à un joug étranger. Mais si ces idées pouvaient être celles de Mirabeau, elles ne l'étaient pas de ses compagnons d'armes; il eût été difficile et dangereux de leur en faire part. Il aurait désiré que la France, mieux avisée ou plus politique, eût fait un allié, et non un peuple vaincu et enchaîné, de la nation corse. On n'eût sûrement pas eu à se reprocher, dans un

pareil système, l'anarchie, la démoralisation et les désordres qui règnent depuis ce moment dans l'île.

Mirabeau, quoi qu'on en ait dit, se conduisit comme tous les jeunes gens de son âge, dans cette courte campagne; il y était connu sous le nom de Pierre de Buffière, qu'il prit d'un des ancêtres de sa mère. Des dettes contractées légèrement ne peuvent justifier les accusations exagérées d'inconduite dont l'ont chargé ses ennemis. Le témoignage de ses chefs, invoqué par lui-même long-temps après, pour montrer à son père qu'il méritait un autre traitement que celui qu'on lui faisait éprouver, forme une preuve irrécusable en sa faveur.

« Il vous sera facile, écrivait-il à M. le maréchal de Noailles de sa prison de Vincennes »,  
» de demander à M. le chevalier de Villereau, colonel du régiment de M. votre neveu, sous lequel j'ai fait une campagne, s'il n'y aurait pas quelque parti à tirer de moi, plutôt que de me laisser périr ici dans la servitude et l'inaction ?  
» Je vous cite cet excellent officier, comme étant plus à portée de vous donner les informations que vous pourriez désirer. M. le baron de Vio-

7 octobre 1777.

« ménil et M. le baron de Harambure, qui com-  
 « mandaient le corps dans lequel je servais en  
 « Corse, ne me refuseront pas des témoignages  
 « avantageux <sup>1</sup>. »

On trouve une nouvelle preuve de la générosité des sentiments du jeune militaire, et de l'élevation de ses idées, dans la résolution qu'il prit, malgré l'embarras et les besoins où il était à la fin de sa campagne, de s'occuper de la défense des droits d'un pays malheureux, dont il venait de voir consommer la ruine et la servitude.

Je m'arrête ici sur un point caractéristique de la vie du comte de Mirabeau. Quoiqu'il eût commencé sa carrière comme tous les nobles de son temps par le métier des armes, qu'il se fût livré avec ardeur aux premières études militaires, cette profession était peu de son goût; il n'y voyait que des hommes armés pour le soutien de la force et souvent de l'injustice. « Élevé, dit-il, pour la profession des armes et dans les préjugés du service, bouillant d'ambition, avide de gloire, et cependant très flegmatique,

<sup>1</sup> Cette lettre de Mirabeau à M. de Noailles ne lui fut pas remise; elle a été trouvée en original dans les bureaux de la police.

« comme je l'ai prouvé dans les dangers où je me  
 « suis trouvé, ayant reçu de la nature un coup  
 « d'œil excellent et rapide, je devais me croire  
 « fait pour les armes : toutes mes vues s'étaient  
 « donc portées de ce côté.... ; mais il y a long-  
 « temps que mes idées sont changées.

« 1° Je crois que les hommes, et par consé-  
 « quent les rois, ne peuvent donner que ce qu'ils  
 « possèdent, le droit de faire et de commander  
 « des actions justes, conformes à l'ordre et aux  
 « lois immuables de la nature. Un homme ver-  
 « tueux doit donc être le seul juge de la légiti-  
 « mité de la guerre qu'il s'agit de faire ou de ne  
 « pas faire; cette philosophie, qui est et sera  
 « toujours la mienne, n'est pas compatible avec  
 « un uniforme.

« 2° Les troupes réglées, les armées perpé-  
 « tuelles, n'ont été, ne sont et ne seront bonnes  
 « qu'à établir l'autorité absolue, et à la mainte-  
 « nir: or, je ne suis pas de ces mercenaires qui,  
 « ne connaissant que celui dont ils reçoivent la  
 « solde, ne se rappellent jamais que cette solde  
 « est payée par le peuple; qui volent aux ordres  
 « de celui qu'ils appellent leur *mattre*, sans pen-  
 « ser qu'ils se réduisent souvent à porter une li-  
 « vrée plutôt qu'un uniforme: le service ne me  
 « convient donc pas. »

Après une pareille profession de foi, il n'est pas étonnant que Mirabeau ait quitté le métier des armes, qu'il se soit livré à d'autres études. Si nous le voyons, pendant sa prison, demander à entrer dans un corps et servir l'état, plutôt que de languir et de se consumer dans l'inutilité, c'est pour obtenir sa liberté, espérant qu'un pareil motif pourrait avoir de l'influence sur son père et ceux qui avaient de l'autorité.

On retrouve dans ce qu'il a dit de sa campagne en Corse une expression vive de son esprit ami de la liberté et ennemi de l'oppression, lors même qu'elle ne pèse pas sur lui.

« La campagne finie, dit-il, j'aperçus, en parcourant la Corse, les traces des dévastations génoises, les vestiges de leurs crimes; à ce signalment du despotisme, je reconnus mon ennemi; mon cœur palpitant d'indignation ne put se contenir, mon imagination pressée d'idées déborda; j'écris, et trace un tableau rapide des malheurs des Corses et des forfaits des Génois: ce travail a été soustrait par mon père; il était très incorrect sans doute, mais rempli de chaleur, de vérité, de vues et de faits bien observés, dans un pays dont on n'a pas donné une notion exacte, parceque de mercenaires écri-

vains, ou de fanatiques enthousiastes, ont seuls entrepris d'en parler'.

Mirabeau revint en France sur la fin de 1769. Le bailli de Mirabeau, son oncle, avait négocié une sorte de raccommodement avec son père; nous verrons bientôt celui-ci passer d'un excès à l'autre, et, par un changement inopiné, après avoir traité son fils comme un insensé coupable qu'il fallait éloigner de la société, le charger de l'administration de ses biens, lui passer procuration générale, et confier à l'activité et aux lumières d'un jeune homme étranger aux affaires le soin des siennes et la régie de ses domaines.

Il est intéressant d'entendre le discours que le comte tint à son père dans l'entrevue qu'ils eurent à l'occasion de leur réconciliation: tous ceux qui l'ont connu savent que peu d'hommes ont été aussi persuasifs, aussi affectueux et éloquentes que lui dans ces conversations particulières et sentimentales.

« Mon père, lui dit-il, accordez à votre fils une grâce nécessaire à notre tranquillité mu-

' Lettre du comte de Mirabeau, sous le nom de M. de Saint-Matthieu, aux auteurs de la *Gazette littéraire*, décembre 1779.

« tuelle : je suis bien jeune , j'ai mille défauts , ils  
 » se mêlent aux qualités , qui les compensent peut-  
 » être ; ma sensibilité est excessive ; si je vous  
 » vois sombre un instant , si vos regards ne m'an-  
 » noncent pas la sérénité de votre cœur , je serai  
 » désespéré , mais je garderai le silence ; le vôtre  
 » motivera le mien ; je me croirai condamné sans  
 » être entendu. Daignez donc me parler chaque  
 » fois que quelque chose vous aura blessé dans  
 » ma conduite ; je l'expliquerai ou j'avouerai mon  
 » tort ; vous serez détrompé ou vous pardonne-  
 » rez ; rien ne fermentera dans votre sein , rien  
 » ne déchirera votre cœur ; nous nous enten-  
 » drons toujours , et votre bonheur sera inalté-  
 » rable , parceque je serai sûr de ne pas perdre  
 » votre tendresse <sup>1</sup>. »

Confiné dans les terres de son père , Mirabeau , à peine âgé de vingt et un ans , s'y occupa d'une manière utile de projets de culture et d'améliorations. « Vous daignâtes , dit-il encore à son père dans le mémoire cité , combler d'éloges ma gestion , vous approuvâtes tout ce que je fis , j'eus le bonheur de vous rendre quelques services que vous appelâtes importants , et je repris de la sécurité. »

<sup>1</sup> Mémoire adressé à son père , sous le couvert de M. Le Noir , pendant sa détention à Vincennes.

Cet état de choses dura peu ; on voit par la correspondance de Mirabeau qu'il revint à Paris au printemps de 1771 ; il se plaint des désagrémens qu'il y éprouve , et de la dureté que son père continue de lui témoigner. Il le suivit cependant au Bignon , où cet apôtre de l'économie politique se ruinait à faire des expériences sur les engrais et les nouvelles méthodes de culture : le comte se garda bien de critiquer de si onéreux amusements , il chercha plutôt à amener son père à lui faire un établissement durable , et à profiter pour cela des moments de calme et de bonté qu'il apercevrait en lui ; il mit en avant un projet de mariage.

« A peine arrivé au Bignon <sup>1</sup> , j'entrai dans les  
 » détails des propositions que vous aviez accueil-  
 » lies (c'est à son père qu'il parle) , et auxquelles  
 » vous m'aviez ordonné de réfléchir ; mais lors-  
 » que je vous en parlai , vous ne dites ni oui ni  
 » non... Ah ! que ne les avez-vous accordées ! vous  
 » auriez épargné à vous un funeste procès , et  
 » à moi une déplorable alliance et d'énormes  
 » fautes. »

<sup>1</sup> J'ai déjà dit que le Bignon était une terre appartenante au marquis de Mirabeau , près de Nemours ; ses autres biens étaient en Provence et en Limosin , ces derniers du chef de sa femme.

La vie de Mirabeau se passait donc ainsi à cette époque sans objet et sans plan ; la crainte de le laisser libre, et de lui voir contracter des dettes s'il suivait une carrière digne de son rang, dirigeait seule les volontés de son père. Le jeune homme perdait les plus beaux moments de l'âge dans des alternatives d'écarts de conduite et de soumissions pour les faire oublier, situation peu propre à lui faire contracter d'heureuses habitudes. Le marquis, pour se débarrasser des soins d'une surveillance qui le fatiguait et le mettait souvent aux prises avec son fils, imagina de l'envoyer en Provence et de l'y charger de divers soins relatifs à l'administration de ses affaires, comme il l'avait déjà fait dans le Limosin.

Le comte partit ; mais, au lieu de se rendre directement à sa destination, c'est-à-dire à Mirabeau, il s'arrêta à Lyon, et là, oubliant sa mission, ses promesses, il se livra aux plaisirs et à la dépense ; il y contracta des dettes. Son père, qui le faisait épier, n'ignorait rien de ce qui se passait ; on lui rendait compte des actions de son fils ; on en exagéra les torts et on en tira des conséquences trop graves. Mais bientôt lui-même fut averti de cet espionnage paternel ; il en fut choqué, et le regarda comme un manque de confiance qui l'exposait à la calomnie et à

la haine ; il s'en montra profondément offensé.

Le bailli de Mirabeau faisait sa résidence à Aix ; le comte avait la plus grande confiance en lui, il en avait reçu plus d'une fois des preuves d'amitié et de bonté : aussi à peine fut-il arrivé en Provence qu'il eut recours à lui ; il lui avoua sa faute, l'instruisit de ce qu'il avait fait à Lyon, et des dettes qu'il y avait contractées. Le bailli se borna à quelques représentations amicales, lui fit espérer qu'il obtiendrait facilement de son père l'oubli de ce moment d'inconduite. Mais il se trompait, le marquis avait déjà mis sur ses tablettes les torts de son fils à Lyon, et le peu de respect qu'il avait montré pour ses ordres dans ce voyage.

Cependant Mirabeau donnait aux affaires dont on l'avait chargé en Provence tous les soins dont il était capable ; il se renferma, se livra à l'étude, et ne fréquenta le monde, comme il le dit lui-même, qu'autant qu'il était nécessaire pour entretenir les liaisons de parenté et de bon voisinage : mais, soit prévention de la part de son père, soit maladresse ou peu de dispositions de la part du fils aux entreprises de culture et aux affaires domestiques, tout ce qu'il avait fait fut trouvé mauvais et déplacé. « Ce n'était cependant pas faute de zèle, dit Mirabeau ; car il ne

» fut jamais plus ardent et mes intentions plus  
» pures.

» Je vis que j'étais chassé du cœur de mon  
» père ; je vis qu'on lançait des dards envenimés  
» contre moi , que j'aurais toujours tort, parce-  
» que je n'étais pas aimé. Mon père repoussait  
» tout ce qui venait de moi ; le passé me revenait  
» à l'esprit, et ces souvenirs assombrissaient le  
» tableau du présent. Mon imagination était tou-  
» jours agitée, et l'idée de Sumatra <sup>1</sup> oppressait  
» mon cœur inondé de chagrin ; je n'eus plus ni  
» force, ni zèle, ni confiance ; je m'étourdis, et  
» cet étourdissement fut l'avant-coureur de beau-  
» coup de fautes. »

Ainsi isolé, livré à lui-même, en butte aux  
bizarres irrésolutions de son père, à ses préven-  
tions et au refroidissement de son oncle, après  
avoir passé plusieurs mois dans le vague des pro-  
jets, il s'arrêta à celui de sortir d'une aussi pé-  
nible position par un mariage que la famille ne  
pût pas rejeter.

Ses désirs furent servis par les bruits publics

<sup>1</sup> Ile de la mer des Indes où les Hollandais ont des éta-  
blissements. Ailleurs Mirabeau dit que c'était Surinam  
où son père voulait l'envoyer ; à Sumatra ou à Surinam,  
c'était toujours dans les colonies hollandaises qu'il avait  
voulu le faire passer.

qu'on allait marier mademoiselle de Marignane ;  
elle appartenait à une des premières familles de  
la Provence et résidait à Aix.

La jeune personne était un objet d'ambition  
pour tous ceux qui pouvaient prétendre à sa  
main. Sans être une beauté, mademoiselle de Ma-  
rignane, alors âgée de dix-sept ans, avait, s'il faut  
s'en rapporter à Mirabeau lui-même, de la grâce,  
de la vivacité, de la coquetterie, et tous les talents  
agréables d'une éducation soignée. Elle plaisait  
et captivait peut-être davantage que si elle n'eût  
eu que des traits réguliers et une beauté sans dé-  
faut. On trouvait en elle tout ce qu'on cherche  
ordinairement dans une femme, fortune, nais-  
sance, agréments personnels.

Le bailli de Mirabeau, qui désirait ardemment  
marier son neveu, le pressa de se mettre sur les  
rangs, et lui assura qu'il était même désigné dans  
le monde comme un des prétendants, que peut-  
être lui serait-il facile d'obtenir la préférence.  
C'était flatter l'orgueil du comte et soutenir l'es-  
pérance qu'il avait de profiter de cette occasion  
pour sortir de la dure domination de son père.  
Mais son étoile voulait que, dans quelque situa-  
tion qu'il fût, sa vie se trouvât agitée et soumise  
à l'influence de passions orageuses ; son mariage,  
bien loin d'y mettre un terme, fut en quelque

sorte le commencement des plus violentes : il faut l'entendre parler lui-même de ce qui le précéda et des démarches qu'il fit pour réussir.

« Pressé, dit-il, par madame de Limay<sup>1</sup>, je me laissai entraîner par elle à Aix, mais plutôt par curiosité que par aucun dessein. A peine y fus-je, qu'un ami de mon oncle me confirma les bruits répandus sur moi; il me fit connaître que dès le lendemain il ferait une proposition à M. de Marignane<sup>2</sup>. Dans les dispositions où j'avais laissé mon oncle, je pouvais croire que son intime ami avait ses instructions et celles de mon père. Je laissai donc M. Clapier, c'est l'ami dont il s'agit, faire à sa mode; il vit M. de Marignane, qui lui déclara avec toute la politesse possible qu'il avait des engagements. »

Mirabeau manda purement et simplement ce fait à son père, afin de savoir de quelle manière il devait se conduire ultérieurement; il lui ré-

<sup>1</sup> C'était une amie de la famille et particulièrement dévouée aux intérêts du comte.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Couet, conseiller du roi et garde des sceaux en Provence, acquit en 1535 la terre de Marignane, qui fut érigée en marquisat en 1647.

M. de Marignane, beau-père de Mirabeau, était né en 1731 et avait l'emploi de cornette dans les chevau-légers de la garde du roi.

pondit « que toutes ses démarches étaient dignes les unes des autres, et qu'il avait perdu sa fortune par sa faute. »

Mirabeau lui répondit que cette accusation lui paraissait étrange : « Car d'abord, disait-il, il me semble que personne ne peut faire la fortune d'un gentilhomme qui en a une; en second lieu, le mariage de mademoiselle de Marignane avec un autre<sup>1</sup> était arrangé et les articles dressés avant que je parusse à Aix. Je ne mérite donc point ce reproche. »

Il ne s'en piqua pas moins d'honneur, et, pour prouver qu'il n'avait rien perdu par sa faute, il conçut le dessein de renverser un mariage presque fait, d'écarter un rival agréé, et d'obtenir la préférence.

« Vous savez, écrit-il à son père, ce qui arriva ensuite : en huit jours M. de La Valette fut congédié, en huit jours je fus proposé et j'avais un parti dans la famille de la demoiselle. Je ne m'étais pas avancé au-delà des promesses que vous aviez bien voulu me faire; je déclarai que j'attendais de vous douze mille livres de rente et les nominations aux substitutions de ma mai-

<sup>1</sup> M. de La Valette, de l'ancienne famille de Thomas, alliée à la famille des Grillons de Provence.

» son ; que j'espérais de mon oncle l'assurance de  
 » ses biens, j'ajoutai que j'avais tout lieu de me  
 » flatter que mon oncle vivrait avec son neveu et  
 » sa nièce. »

Malgré ces motifs d'espérance de succès, les difficultés qu'éprouvait Mirabeau n'étaient pas médiocres ; il avait pu éclipser M. de La Valette, mais sa retraite avait fait reparaitre M. d'Albertas, le jeune marquis de Grammont, le vicomte de Chabillant, le marquis de Laumont, qui ne soupçonnaient pas sans doute les causes secrètes de l'éloignement de M. de La Valette ; M. de Marignane aimait celui-ci et avait peu de penchant pour Mirabeau, c'est lui-même qui nous l'apprend. Il dit à sa fille : « Vous ne voulez pas de M. de La Valette ? eh bien, vous ne l'aurez pas ; mais comme je ne veux pas M. de Mirabeau, vous ne l'aurez pas non plus. »

Pendant ces négociations et lorsque Mirabeau triomphait de ses rivaux, que faisait son père ? Il lui ordonnait de quitter Aix sur-le-champ, faute de quoi, lui écrivait-il, il le ferait publiquement arrêter et conduire aux îles Sainte-Marguerite. Une pareille menace serait, dans les circonstances, celle d'un homme aliéné, si on ne savait pas qu'il était revenu au marquis des rapports fâcheux contre son fils ; qu'il avait parlé

avec insolence des personnes qui s'étaient mises sur les rangs dans la recherche de mademoiselle de Marignane ; qu'il se vantait de l'obtenir en la compromettant ; qu'il l'avait subjuguée par des moyens qui ne permettaient plus à mademoiselle de Marignane de reculer ; que le public et la famille étaient indignés de pareils propos et qu'il ne pouvait plus rester à Aix sans déshonorer son nom.

La haine et l'animosité du père ne lui permirent pas de réfléchir au vague de toutes ces accusations, ou tout au moins à l'exagération des bruits sur lesquels on les fondait ; il écrivit en conséquence dans la première chaleur de sa colère l'ordre qu'on vient de lire. « Mais, dit le fils, je me crus en droit de désobéir dans une occasion où il n'eût pas été du service de mon père de lui plaire ; tous ses amis n'approuvèrent et prirent ma défense auprès de lui. »

Cet orage calmé, les propositions pécuniaires du marquis arrivèrent à Aix : « Elles étaient fort au-dessous de mes engagements et de l'apparence, dit-il, et j'atteste madame de Mirabeau qu'avant de faire un pas de plus dans la négociation de son mariage, je lui prédis presque tout ce qui s'en est suivi..... Mademoiselle, lui dis-je, on ne nous donne pas de quoi vivre ; je

» me connais, je ne supporterai pas l'humiliation  
 » de vous voir au-dessous de votre état, de vos  
 » espérances, de vos désirs; cet amour-propre,  
 » bien ou mal entendu, m'entraînera très loin; je  
 » m'endetterai; je suis déjà dérangé; mon père  
 » est inexorable pour ces sortes de fautes: nous  
 » nous préparons mille et mille chagrins. D'après  
 » cette exposition naïve du possible et même du  
 » certain, décidez; j'ai dû prévoir pour vous, j'ai  
 » dû vous dire ce que j'apercevais, j'attends vos  
 » ordres. Mademoiselle de Marignane me répondit  
 » tout ce que la tendresse peut suggérer de plus cou-  
 » rageux et de plus touchant; elle était de bonne  
 » foi alors<sup>1</sup>, elle avait des droits sur moi, je ne  
 » crus pas qu'elle dût me donner l'exemple d'oser;  
 » j'allai porter à son père le message embarrassant  
 » dont j'étais chargé; il en fut révolté, mais il se  
 » conduisit en galant homme: il remit à me ré-  
 » pondre après avoir parlé à sa fille. Il la pressa  
 » de lui dire, comme à son ami, quelle espèce de  
 » liaison était entre nous; elle parla d'inclination,  
 » elle insista, elle persista. Je n'en reçus pas moins  
 » un refus; je devais m'y attendre d'après la pusil-

<sup>1</sup> Lorsque Mirabeau écrivait ceci dans le *Mémoire* à son père, il était au donjon de Vincennes, en brouille avec sa femme, dont il était éloigné depuis plusieurs années.

» l'animé de sa fille; elle me l'avoua et me pria  
 » de la réparer, enfin ce mariage s'accomplit con-  
 » tre toute vraisemblance<sup>1</sup>. »

Ces détails sont de Mirabeau lui-même; il est permis de les croire altérés, car quoiqu'il n'ait pas dû inventer des faits ou taire des circonstances graves en cherchant à se justifier aux yeux de son père, qui le connaissait, du moins peut-on soupçonner qu'il les a présentés sous un jour favorable et atténué tout ce qui pouvait lui nuire, sans passer pour menteur.

Constant dans le système d'impartialité que je me suis prescrit en écrivant ces mémoires, comme le seul moyen de les rendre intéressants et instructifs, je dois dire ici que sa conduite ne paraît pas avoir été à l'abri de tout soupçon dans la négociation de son mariage. On accusa d'une grande imprudence M. de Marignane de s'en être rapporté à Mirabeau sur la réserve qu'il observerait dans ses démarches auprès de sa fille; le comte regarda son triomphe comme assuré du moment qu'il eut accès auprès de la jeune personne; aussi le mariage fut-il dès ce moment annoncé comme certain par lui-même; il avait ses raisons de le croire sans doute.

<sup>1</sup> 9 juin 1772.

Le procès qu'il eut à soutenir dans la suite contre cette même épouse a jeté quelque jour sur ce point. Ses adversaires, pour repousser ses justifications et ses moyens de récrimination et de plainte contre elle, ne manquèrent pas de lui reprocher d'avoir abusé de l'âge de la jeune personne et de l'art de séduire, qu'il possédait au suprême degré, pour triompher de rivaux plus délicats, et forcer la main à M. de Marignane par une cruelle nécessité.

« J'apprends, dit-il dans le mémoire contre sa femme, que mes ennemis après m'avoir dépeint comme le plus barbare des tyrans, me dénoncent comme un scélérat qui, voulant épouser une riche héritière, et ne désirant d'elle que ses biens, ai commencé par la déshonorer pour l'obtenir. Ils répandent dans des cercles, où ils ne craignent pas de me rencontrer, que c'est en affichant et déshonorant mademoiselle de Marignane par mes propos et par mes imprudences affectées que j'ai contraint son père à me la livrer pour épouse; ils n'ont pas vu, car la haine est aveugle, qu'ils perçaient du même poignard, et l'époux infâme qui n'a réussi que par une perfidie, et le père assez vil pour recevoir au nombre de ses enfants l'auteur du déshonneur de sa maison. »

Ces expressions véhémentes ne convertirent pas tout le monde; on ne l'accusait point d'imprudences affectées, mais tout Aix connaissait l'éclat de sa demande et la chaleur de ses démarches. Personne n'ignorait l'esprit de séduction qui l'animait, et peut-être le peu d'égard qu'il montrait pour les mœurs domestiques. Comment d'ailleurs supposer qu'un homme de son caractère, qui voulait pour ainsi dire forcer le mariage, comme il le promettait, se soit toujours tenu dans les limites d'une conduite timide et respectueuse vis-à-vis de mademoiselle de Marignane? Il avait auprès d'elle le plus libre accès. « J'ai diné et souper chaque jour, dit-il, avec mademoiselle de Marignane au sein de sa famille. » Est-il possible de croire que six mois d'une pareille intimité n'aient pas donné occasion au comte de mettre la jeune personne dans le cas de ne pouvoir reculer? quelle force de résistance pouvait avoir vis-à-vis d'un homme comme Mirabeau une Provençale de dix-huit ans? C'en était assez au moins pour accréditer tous les bruits que le comte jugeait à propos de répandre, afin de forcer par là le père à lui donner sa fille; après un pareil éclat en effet il fallait que mademoiselle de Marignane renonçât à toute alliance assortie dans la province, ou qu'elle épousât Mirabeau.

Dans le mémoire de 1784 déjà cité, contre sa femme', Mirabeau répète qu'une preuve qu'il ne commit aucune imprudence affectée, c'est que M. de Marignane lui-même fut son avocat auprès de son père pour en finir; cette raison lui paraît une réponse à ses accusateurs. Mais outre que cette sollicitude d'un père qui se voit obligé, par suite de certains bruits, de donner sa fille à l'homme à qui il ne peut plus la refuser ne prouverait rien en faveur de l'accusé, c'est que lui-même dit le contraire dans le mémoire adressé à son père, du donjon de Vincennes, en 1777: il y articule positivement ce qu'on a rapporté plus haut, qu'il reçut un refus de M. de Marignane, et qu'enfin le mariage se conclut contre toute vraisemblance.

Cette contradiction entre ce que Mirabeau écrivait ainsi à son père en 1777, et ce qu'il alléguait ensuite dans son mémoire au conseil en 1784 que je viens de citer, s'explique aisément par les dates. Lorsqu'il parlait en 1784 au conseil et au public, le mémoire à son père, écrit en 1777, n'était point connu, les aveux qui s'y trouvent étaient ignorés, le tout était enseveli dans les ar-

' Mémoire en révision du procès jugé à Aix, supprimé par ordre de M. le garde des sceaux, imprimé en Hollande en 1784.

chives de la police, d'où il fut tiré en 1792 par Manuel, qui publia à cette époque les lettres et pièces écrites du donjon de Vincennes. Cette publicité a fait connaître beaucoup d'autres particularités de la vie du comte qui dévoilent son intérieur mieux que tout ce qu'on en a dit, soit en bien, soit en mal.

Au mois d'octobre de l'année qui suivit celle de son mariage il lui naquit un fils', qu'il ne vit qu'un instant, mais pour lequel il conserva au milieu de tous les orages de sa vie le plus tendre attachement; il n'en parlait que les larmes aux yeux; la mort de cet enfant fut pour lui une véritable calamité, tant ses regrets étaient profonds et sincères. L'amour paternel était une des belles qualités de son âme; elle le distinguait éminemment; il le ressentait avec l'ardeur et la forte sensibilité dont il était doué: aussi gémissait-il que ce fils chéri lui eût été enlevé à l'âge de cinq ans, sans avoir eu le bonheur de l'embrasser au dernier moment.

La paix régna quelque temps entre les deux époux; mais bientôt des dettes qui motivèrent l'interdiction prononcée contre lui, la conduite peu rassurante de sa femme, son caractère vio-

' 6 octobre 1775.

lent, et l'implacable despotisme de son père, vinrent troubler cette félicité, et commencer cette série de fautes et de malheurs qui l'ont si cruellement tourmenté le reste de sa vie.

Dès la seconde année de son mariage, il se voyait grevé de plus de cent soixante mille livres de dettes : il l'avoue lui-même ; mais il en trouve l'excuse dans la manière dont elles furent contractées et l'emploi qu'il en fit. « On ne comptait parmi mes créanciers, dit-il, que des juifs, des ouvriers, des libraires, des artistes, des marchands. Un appartement que j'avais très follement fait construire à Mirabeau<sup>1</sup> me revenait à 40,000 francs... Sur un peu plus de 36,000 fr. de dettes que j'avais achevé de liquider à mon retour de Provence, madame de Mirabeau, qui n'avait resté qu'un peu plus de deux ans avec moi, se trouvait employée, pour sa dépense personnelle, pour une somme de 22,000 francs. Un seul mémoire pour elle, en fourniture de gazes, faveurs, petites dentelles, et autres chiffons, pendant l'espace de dix mois, montait à 1,600 francs. On jugera par analogie du reste de mes dettes, et si je devais m'attendre que ce se-

<sup>1</sup> Lieu de sa résidence après son mariage : mémoire adressé au conseil du roi, 1784.

rait au nom de ma femme qu'on me les reprocherait. » (Il fait allusion aux plaintes articulées contre lui dans les mémoires de sa femme.)

Son père lui ayant toujours fait un grand reproche de sa facilité à contracter des dettes, il est bon de connaître la manière dont il se justifie auprès de lui de celles dont il vient d'être question ; ces détails de la vie privée de Mirabeau ne sont point de ceux qui le font le moins connaître. C'est en 1777 qu'il écrivait à son père, du donjon de Vincennes :

« Lorsqu'il fut question de mon mariage, vous vous rappelez, mon père, que je pressai M. de Marignane pour que mes noces se fissent à Marignane, où elles ne nous auraient presque rien coûté ; il ne le voulut pas. Vous savez aussi, mais, malheureusement pour moi, vous voulûtes ignorer alors, qu'il est d'usage en Provence de faire des présents à tout ce qui vient à la noce. Elle fut somptueuse, l'hôtel ne désemplit pas pendant huit jours. Madame de Mirabeau avait des compagnes sans nombre, qui lui avaient fait à leurs mariages de fort beaux cadeaux : il ne lui convenait pas d'en rendre d'inférieurs.

« Le revenu que vous m'aviez assigné était de 6,000 francs ; madame de Marignane, ma belle-

» mère, m'en donnait trois, sur quoi il fallait que  
 » je prisse cent louis de pension alimentaire à  
 » sa mère : j'avais donc 6,600 francs pour subve-  
 » nir aux frais de nocés, qu'il n'avait pas tenu à  
 » moi d'éviter, pour habiller moi, ma femme et  
 » mes gens, pour payer les intérêts de mes dettes,  
 » pour faire les présents d'usage, et pour vivre  
 » une année. Je vous supplie de vous demander  
 » à vous-même si je pouvais ne pas contracter  
 » des dettes. J'en fis avec excès : c'est un tort,  
 » j'en conviens, un grand tort, dont, après tout,  
 » j'ai été le seul puni.

» Peu de mois après mon mariage je regar-  
 » dai mon état de situation ; j'en fus effrayé ; un  
 » enfant de famille ne peut guère se procurer d'ar-  
 » gent qu'au prix des plus énormes usures ; il est  
 » incroyable avec quelle rapidité le peloton se  
 » forme. Je m'aperçus que je courais le grand  
 » chemin de ma perte ; je m'ouvris à M. de Mari-  
 » gnane. Il me fit une offre qui prouve la bonté  
 » de son cœur ; il me proposa d'avancer sur votre  
 » quittance la somme qu'il me devrait à la mort  
 » de sa mère : c'était une fois plus qu'il ne me fal-  
 » lait alors pour me libérer. Vous refusâtes votre  
 » signature. J'ose dire qu'il eût été digne de vous de  
 » l'accorder, cela étant juste, et de votre intérêt :  
 » il ne vous en coûtait rien ; vous évitiez les cha-

» grins et les embarras où la suite de mon déran-  
 » gement devait me plonger. On vous détourna  
 » de cette pensée, on vous fit accroire que c'était  
 » m'encourager à recommencer sur nouveaux  
 » frais. »

Cette crainte du marquis n'était pas sans quel-  
 que fondement, et convenait d'ailleurs trop au  
 goût de ce père bizarre pour qu'il ne s'opposât  
 pas à la proposition de M. de Marignane. Il en ré-  
 sulta pour le fils un accroissement de détresse et  
 d'embarras énormes, que son séjour à Aix ren-  
 dait plus pénible de jour en jour.

» La douleur de voir échouer par ce refus, dit  
 » Mirabeau, le seul plan praticable d'arrangement  
 » que j'avais conçu, me jeta dans une espèce de  
 » délire. Plus je sentais le trouble intérieur, et  
 » plus, pour me soulager, j'augmentais l'agitation  
 » du tourbillon qui m'entraînait : je m'efforçai de  
 » ne rien voir au-delà du présent, d'étouffer ma  
 » mémoire, et de détourner mes yeux de l'avenir.  
 » Voilà la peinture exacte de mon état ; il était  
 » déplorable sans doute, mais en quelque sorte  
 » forcé par les circonstances. »

Ce tableau est frappant ; jamais on ne fit  
 mieux sentir les tourments et les angoisses d'un  
 homme qui s'endette, jamais on n'en fit ressortir  
 avec plus de naturel et de vérité la douleu-

reuse situation. Toute cette partie du mémoire que Mirabeau adresse à son père est pleine de sens et de réflexions profondes; elle mérite d'être lue: elle le justifie très bien du tort d'avoir contracté des dettes qu'il ne put acquitter, et prouve qu'il y fut insensiblement entraîné par sa position et l'insuffisance de son revenu.

Cependant, après les couches de sa femme, il cessa ses dépenses en bâtiments et train domestique. « A cette époque, dit-il, je m'arrêtai de moi-même; mon dernier emprunt avait été pour subvenir aux dépenses nécessaires à l'état de ma femme. On a beaucoup crié de ce que je mis alors ses diamants en gage; ce fut de son aveu, dans un moment et pour un temps où elle ne pouvait s'en servir.

« Sitôt que je me vis un fils, je sentis qu'il n'était plus question d'éloigner l'orage, mais de l'affronter; je me retirai à Mirabeau, résolu de ne plus tenter le moindre effort ruineux pour reculer un éclat inévitable. Je renvoyai des ouvriers; je ne pouvais les renvoyer tous; j'écrivis à mon père, à ses gens d'affaires, à ses amis; je protestai contre les conséquences qu'on pouvait tirer des nombreux délais que je ne

Octobre 1773.

« pouvais abréger. Trois mois entiers on me laissa le coup d'œil de persévérer dans mes folies au milieu de ma misère. »

Ainsi, malgré son impuissance de payer, il continua de faire travailler à Mirabeau, ne pouvant renvoyer tous les ouvriers, faute de fonds; obligé d'ailleurs d'emprunter encore pour ses dépenses domestiques et de fantaisie, dont il lui était impossible de se passer. Mais ces désagréments ne furent pas les seuls qu'il eut à subir dans sa retraite: d'autres, d'une nature différente, et dont les résultats furent bien plus funestes pour lui, vinrent mettre le trouble dans sa maison et lui ouvrir une nouvelle carrière de tourments.

Pendant son séjour à Mirabeau il eut la douleur d'apprendre que sa femme était instruite des démarches secrètes qu'on faisait contre lui; mais, dans la triste situation où il se trouvait, il ne lui restait que la résignation: il ne prévoyait pas encore les suites fâcheuses des ténébreuses négociations que l'on préparait pour parvenir à son interdiction; l'ardeur du jeune âge et l'irritation contre son père lui prêtaient des forces pour braver tout pressentiment qui aurait pu le troubler.

La connaissance qu'il avait précédemment donnée de son état à sa famille, loin de lui avoir pro-

curé des secours, n'avait servi qu'à offrir à celle-ci des moyens et des motifs de le faire interdire. Elle s'était concertée dès le commencement de 1774 pour réussir dans ce projet. C'était le seul, disait-elle, qu'on pût mettre en usage, afin de le réduire à l'impuissance d'engager dorénavant ses biens et ceux de sa femme pour dettes : tel était au moins le prétexte qu'on prêtait à cet acte de rigueur, qui l'aurait paru moins si le dérangement de ses affaires eût continué après l'obtention des secours qu'il avait réclamés l'année précédente. Il s'en plaint amèrement dans le mémoire à son père, et signale ce procédé comme le fruit des intrigues de parents avides ; mais la véritable cause à laquelle il faut surtout l'attribuer, c'est la haine du marquis, toujours empressé de faire sentir à son fils le poids de son autorité despotique.

Des lettres authentiques attestent, au surplus, que cet état fâcheux et la misère de Mirabeau aigrissaient son caractère et donnaient lieu à des froideurs et des divisions entre sa femme et lui ; les reproches qu'elle lui en fit dans la suite pourraient donc s'expliquer, sans recourir à la méchanceté, par l'irritation que lui causait sa position domestique, et peut-être excuser des torts que l'animosité des parents agrava, et dont

nous entendrons les tribunaux retentir dans la suite.

L'interdiction<sup>1</sup> du comte résolue entre ses parents et ceux de sa femme, on le fit venir à Paris pour subir cette sorte de dégradation domestique. Après les enquêtes d'usage et les interrogatoires subis, l'affaire fut portée au Châtelet de Paris, et l'interdiction prononcée par sentence de ce tribunal.

On lui ôta en conséquence la disposition de ses biens, tant personnels que substitués ; une pension alimentaire de mille écus lui fut assurée, et, sur le reste de ses revenus, le père se chargea de la liquidation de ses dettes. C'était, pour la famille, tomber de Carybde en Scylla ; le marquis gaspilla le bien de ses enfants, se moqua des sub-

<sup>1</sup> L'interdiction est le jugement d'un tribunal civil qui prive quelqu'un de l'administration de ses biens et quelquefois de sa personne.

On voit par cette explication avec combien de réserve on doit intenter cette action. La liberté est le plus grand des biens, celui dont l'homme est le plus jaloux ; elle consiste, dans l'état social, à ne dépendre, soit pour ce qu'on est, soit pour ce qu'on possède, que de soi-même et des lois qui régissent sans distinction tous les sujets d'un même empire. L'interdit pour cause de prodigalité perd la disposition de ses biens ; l'interdit pour fureur, celle de sa personne et de ses biens.

stitutions, ou les éluda aussi long-temps qu'il lui fut possible de les tenir secrètes, et par conséquent usa comme du sien des terres et domaines confiés à sa direction, et n'en rendit jamais compte.

Avec les mille écus de pension, Mirabeau dut entretenir lui, sa femme, son fils, une femme de chambre, une cuisinière, un laquais, train qui devait le conduire à de nouvelles dettes.

Au reste, cette disposition rigoureuse prise contre lui, et à laquelle il se soumit avec tout l'air d'une parfaite résignation, en lui ôtant une partie de l'existence civile, le débarrassait des poursuites de ses créanciers; il en fut encore plus complètement débarrassé par les ordres du roi qu'obtint le marquis pour exiler son fils à Mirabeau, c'est-à-dire l'obliger à retourner dans cette terre et y demeurer sans s'en éloigner. Il s'y rendit; sa femme l'y suivit. Ils y passèrent, s'il faut s'en rapporter à son témoignage, quelques moments de repos et de calme, autant au moins qu'il est possible d'en supposer à un caractère comme le sien, et dans l'agitation et la contrainte où il se trouvait. Mais bientôt la même cause qui l'avait entraîné dans l'abîme devait l'y précipiter encore : c'était la conséquence naturelle de la disproportion de

ses moyens à ses besoins, et de l'ardeur de ses passions, qui multiplièrent ceux-ci.

S'il fallait l'en croire, pendant son séjour à Mirabeau, avant et pendant son exil, il s'y serait occupé d'entreprises agricoles, et aurait conçu un projet pour payer ses dettes et accroître le revenu de la terre; mais on persuada à son père qu'il la détériorait. Il n'en fallut pas davantage pour que de nouveaux ordres du roi changeassent le lieu de son exil : on l'envoya à Manosque, petite ville sur la Durance, avec défense de s'en éloigner.

« Lorsque j'allai m'établir dans ce dernier endroit, dit-il, j'étais prêt de commencer à Mirabeau une entreprise qui apparemment n'était pas mal conçue, puisque deux hommes les plus sages du pays s'y étaient engagés et me fournissaient les fonds nécessaires : cette entreprise aurait en dix ans, je ne dis pas payé mes dettes, je dis doublé le revenu de Mirabeau et le nombre de ses habitants. Cette idée était purement de moi, et m'occupait tout entier. La carrière de l'ambition, qui m'était fermée dès long-temps par le refus de mon père, était devenue encore plus inaccessible pour moi par mes fautes; je voulais donc me tourner du côté des occupations que je savais être de son goût, je voulais

» lui prouver que si je m'étais étrangement égaré  
 » de l'ordre ' dans la pratique, j'en possédais la  
 » théorie, et que j'étais enfin décidé à l'appliquer  
 » à ma conduite; j'espérais gagner la tendresse  
 » de mon père à ce prix: on ne m'en a pas laissé  
 » le temps. »

Il paraît douteux que Mirabeau eût pu exécuter ce qu'il dit ici; l'activité, l'impétuosité de ses passions, son goût pour la dépense, qui était devenu un besoin pour lui, ne lui auraient sûrement guère permis de se livrer à de semblables projets; mais cette crainte justifierait mal un nouvel exil comme celui qu'on lui fit subir à Manosque.

On voit par quelques unes de ses lettres que, quoique interdit, il fit de nouvelles dettes dans cette dernière ville; il s'y vit exposé aux poursuites de créanciers, résultat nécessaire de l'exiguïté de son revenu. Il nous apprend lui-même qu'à l'apparence d'une seconde grossesse de sa femme il n'hésita pas à prendre des engagements pour qu'en cas qu'elle accouchât d'un garçon, il eût les fonds tout prêts pour le faire recevoir à Malte. A la vérité ce ne fut pas par emprunt ostensible, l'interdiction s'y opposait, mais d'une

\* Expression sacramentale des économistes, que Mirabeau emploie à dessein et par allusion.

autre manière et clandestinement; ressource plus dangereuse encore, par les usures énormes qu'elle nécessite.

Sa femme l'avait suivi à Manosque: « Nous y vécûmes, dit Mirabeau, dans la plus grande paix et intimité; le changement dans notre fortune n'altéra pas la douceur d'une union qui avait un plus noble motif. »

Mais, comme si sa destinée eût été de vivre dans le trouble et l'agitation, un incident tout-à-fait imprévu vint mettre un terme à ce court bonheur, et le replonger dans de nouveaux tourments domestiques.

Qui croira que la comtesse en fut la cause, et la cause répréhensible? Comment expliquer l'infidélité d'une femme bien élevée, de l'épouse d'un homme jeune, passionné, et du mérite de Mirabeau? Je laisse au lecteur à expliquer les causes d'une infidélité aussi extraordinaire; infidélité dont son mari voulut dans la suite tirer avantage contre sa femme, mais dont aussi, sans prétendre ici en pallier l'odieux, on pourrait dire que, par plus d'un trait, il avait offert l'exemple et le prétexte par son inconduite secrète.

Voici comment il s'en explique dans le mémoire judiciaire publié en 1784, et dont il a déjà été question plusieurs fois:

« Pendant mon exil à Manosque, notre bonheur domestique ne fut troublé qu'au mois de mai 1774: alors un tort de madame de Mirabeau devint une source intarissable d'infortunes pour moi; ma conduite en cette occasion méritait pourtant une tout autre récompense. Madame de Mirabeau s'était livrée à une correspondance dont sa jeunesse et son inexpérience ne lui avaient sans doute pas permis de connaître le danger. Je la découvre, je l'excuse, je pardonne; je continue de rendre des services à celui qui en était l'objet, parcequ'ils sont liés dans l'opinion à la réputation de ma femme. Cette conduite me donnait sans doute de nouveaux droits à sa tendresse, à sa reconnaissance, au bonheur, à la paix domestique, mais cette conduite même fut l'origine de tous mes maux. »

Un pareil excès de complaisance de la part de Mirabeau envers sa femme est tellement opposé à son caractère, qu'à moins de lui supposer le plus grand mépris joint à la plus grande indifférence pour elle, on ne sait comment l'expliquer. Peut-être pourrait-on en trouver le motif dans le désir qu'il avait d'aller à Grasse, où il était nécessaire qu'il se rendit pour travailler au mariage du jeune homme dont il avait à se

plaindre. C'était dans cette ville que se trouvait alors sa jeune sœur, la marquise de Cabris, qui, dans l'éclat de la plus florissante beauté, avait fixé l'attention de son frère. Une pareille démarche avait besoin d'être couverte d'un voile épais, et Mirabeau se croyait sans doute en droit, par l'indulgence qu'il avait montrée à sa femme, de lui fermer la bouche sur les torts qu'elle pourrait avoir à lui reprocher. Quoi qu'il en soit de ces conjectures plus ou moins vraisemblables, sans égard pour les ordres du roi qui le retenaient à Manosque, et lui laissaient cependant la liberté d'aller et de venir hors de la ville, sur sa parole de ne pas s'en éloigner, poussé par une apparente ou réelle générosité, il quitte tout, se rend à Grasse, dans l'intention d'être utile à un jeune homme qui l'avait offensé dans son honneur. Quelle bizarrerie! quelle conduite!

L'étonnement augmente encore quand on le voit se mettre en tête de marier ce jeune homme<sup>1</sup> avec la fille du marquis de Villeneuve Tourettes<sup>2</sup>, et se rendre pour cela au château

<sup>1</sup> M. de Gassaud, d'une des familles nobles de Provence.

<sup>2</sup> La famille des Villeneuve est illustre et ancienne en Provence. Il ne faut pas confondre M. de Villeneuve-Tou-

de Tourettes près Grasse, afin de terminer plus promptement l'affaire.

Mais, avant de suivre les événements de cette intrigue, je citerai l'explication qu'il en a voulu donner à son père, explication digne de la faute par l'absurdité des contrastes qu'elle présente.

« Un homme comblé de mon amitié, dit-il  
 » ( le jeune Gassaud ), m'avait fait le plus sanglant et le dernier des outrages, accompagné  
 » d'une infernale duplicité. Un tendre attachement me liait à sa famille; son père me demanda à deux genoux la vie de son fils, sa mère baigna mes mains de larmes; je faillis mourir de  
 » honte de voir à mes pieds des cheveux gris. Je pardonnai, je pardonnai sans réserve et sans  
 » retour; en vain, par d'insolentes provocations, par un défi formel, on chercha à me faire sortir de ma résolution, je me dévorai moi-même;  
 » j'eus la gloire d'humilier le vice par l'ascendant de l'honnêteté; mon épée ne sortit point de son  
 » fourreau, et celle de mon vil agresseur tomba de ses mains. Depuis long-temps je négociais  
 » un mariage avantageux pour cet homme; dans les circonstances que je viens de décrire, un in-

rettes, dont il est ici question, avec M. de Villeneuve-Moans, de la même famille, mais d'une autre branche.

« cident qui m'était étranger allait renverser ce  
 » mariage presque arrêté. Le beau-père prétendu  
 » était mon ami; l'idée que la famille du jeune  
 » homme pourrait me soupçonner de l'avoir  
 » aliéné déchirait mon cœur; je montai à cheval  
 » et courus à Tourettes; je pressai, je priai, je conjurai; la négociation fut renouée et réussit<sup>1</sup>. »

Ce fut dans les premiers jours d'août 1774 que Mirabeau obtint ce succès, digne de figurer dans un drame des boulevards; mais, après avoir négocié amiablement et en vainqueur avec M. de Villeneuve-Tourettes, le hasard voulut, comme il le dit lui-même, qu'il rencontrât dans la société un autre Villeneuve ( M. de Villeneuve-Moans ), parent du premier, avec qui s'éleva ce débat qui fut si funeste au comte, et dont la cause paraît avoir tenu à la jeune et belle marquise de Cabris.

Les noces de M. de Gassaud avec mademoiselle de Villeneuve furent, comme toutes celles de ce temps, et surtout en Provence, très brillantes, très galantes; la présence des jeunes Provençales ne pouvait manquer d'y échauffer les têtes, d'y faire naître des rivalités, des projets de conquêtes et des intrigues. C'était surtout sur les femmes mariées que les prétentions et les

<sup>1</sup> Mémoire à son père.

vues se dirigeaient ; on croyait ne point offenser la société en détournant une épouse de ses devoirs : la réserve était plus grande pour les demoiselles , on aurait craint de les déshonorer et de leur faire manquer un établissement en portant avec elles la galanterie un peu loin.

Entre toutes les jeunes femmes présentes à la fête , madame de Cabris y paraissait comme une belle fleur déjà éclose , mais encore dans toute sa fraîcheur ; sa figure , son regard , son maintien voluptueux , semblaient promettre quelque retour pour les sentiments qu'elle inspirait ; personne ne l'éclipsait aux yeux de Mirabeau : son mari n'était point importun ; il supposait , comme tous les maris , qu'aucun homme n'oserait tenter auprès de sa femme ce que lui-même se permettait ou s'était permis vingt fois auprès des femmes des autres. Cette doctrine tranquillisante lui permettait d'abandonner sa jeune épouse à une liberté commode ; d'ailleurs qui aurait soupçonné Mirabeau en telle circonstance ? Il sut , s'il faut en croire les chroniques du temps , très bien profiter de cette sécurité de M. de Cabris ; quelques pièces dont il a déjà été question ajouteraient du poids à cette opinion et pourraient dissiper les doutes de ceux qui ne se feraient pas un devoir de conscience d'en avoir.

Mais les yeux clairvoyants de M. Villeneuve de Moans , qui peut-être enviait à Mirabeau un bonheur au moins présumé , troublèrent ces instants délicieux et les changèrent en inquiétudes et en persécution. Le bruit se répandit de liaisons entre le frère et la sœur , et M. de Villeneuve , en les accréditant et se servant d'une expression injurieuse à madame de Cabris , excita le ressentiment de Mirabeau , qui voulut tirer vengeance de l'outrage. L'agresseur fut appelé par lui au combat ; mais celui-ci n'ayant pas jugé à propos de l'accepter et de se battre pour de semblables tracasseries , Mirabeau s'emporta contre lui en duretés , en mauvais traitements , et alla jusqu'à le frapper.

M. de Villeneuve rendit plainte contre son adversaire ; il l'accusa d'un guet-apens avec violences exercées sur sa personne : le tribunal de Grasse porta un décret de prise de corps et condamna l'accusé en trois mille francs d'amende envers le plaignant.

En parlant de cette affaire , qui fit beaucoup de bruit dans le temps et donna lieu à divers propos sur le frère et la sœur , Mirabeau dit à son père : « Vous ne doutez pas , vous ne pouvez pas » douter que je ne m'y sois conduit avec honneur , valeur et droiture ; s'il s'y est mêlé quel-

»ques grains d'imprudence, l'imprudence n'est  
 »point un crime; que tout le monde n'ait blâmé  
 »M. de Villeneuve de ne pas avoir accepté le  
 »combat; que sa famille n'ait été la première à  
 »vanter mes procédés. Vous n'ignorez pas que  
 »j'ai été condamné par contumace, et sans avoir  
 »fourni aucune défense, à donner de l'argent à  
 »M. le baron de Villeneuve-Moans. Telle a été la  
 »suite de ce décret de prise de corps rendu con-  
 »tre un homme de ma sorte, par un juge vassal  
 »de M. de Moans; telle a été la suite d'une accu-  
 »sation d'assassinat et de guet-apens que l'on n'a  
 »osé poursuivre qu'alors qu'on m'a su dans les  
 »pays étrangers et compris dans une affaire tout  
 »autrement sérieuse<sup>1</sup>. »

Le pire de l'événement de Grasse pour Mira-  
 beau fut qu'il constata l'infraction aux ordres du  
 roi qui l'exilaient à Manosque, et l'abus qu'il  
 avait fait de la liberté de sortir de la ville. Il en  
 résultait aussi que ses goûts pour madame de  
 Cabris s'étaient ébruités, et que toute la chaleur  
 qu'il mit à venger cette dame s'interpréta dans

<sup>1</sup> Il entend son évasion avec la marquise de Monnier  
 et sa cohabitation avec elle en Hollande, depuis le mois  
 d'août 1776 jusqu'en mai 1777 : il en sera question plus  
 loin.

un sens contraire à la réputation de l'un et de  
 l'autre.

Le marquis de Mirabeau, instruit de ce qui se  
 passait, ne perdit pas un moment pour solliciter  
 du ministre de nouveaux ordres contre son fils  
 afin de le faire renfermer plus étroitement; il  
 voulait, disait-il, par là le mettre à l'abri des sui-  
 tes de la procédure qu'on instruisait à Grasse  
 contre lui, et de la nécessité de faire des dettes;  
 c'était, ajoutait-il, l'intérêt de sa tranquillité,  
 celui de sa femme et de sa famille, qu'on pût le  
 préserver de nouveaux écarts.

Avec de pareilles raisons et son crédit, il n'y  
 avait point de doute que le marquis ne trouvât  
 auprès de M. de Maurepas ce qu'il voulait; mais  
 Mirabeau, instruit de cette démarche, fit partir  
 sa femme pour Paris<sup>1</sup> afin de prévenir les solli-  
 citations de son père, et d'en faire pour lui au-  
 près des parents et protecteurs qu'elle pourrait  
 trouver. La comtesse s'y prêta de bonne grâce,  
 mais, soit qu'elle y mit peu d'activité, qu'elle fût  
 déjà aigrie contre son mari, ou que le crédit du  
 marquis, comme c'est le plus vraisemblable, l'em-  
 portât sur toutes les réclamations du fils, un or-  
 dre du roi fut délivré dans les premiers jours de

<sup>1</sup> 5 août 1774. Mémoire judiciaire, 1784.

septembre 1774, et Mirabeau renfermé au château d'If le 23 du même mois <sup>1</sup>.

Sa femme ne le suivit pas dans ce rigoureux exil; rien de ce qu'il tenta pour l'attirer près de lui ne réussit; elle resta à Paris, et retourna ensuite auprès de son père en Provence. Mirabeau ne la vit plus depuis.

Il n'avait que vingt-six ans alors, et déjà sa vie offrait une variété de scènes orageuses et pénibles, de traits bizarres et répréhensibles, que ne compensaient pas aux yeux du public son amour de l'étude et la franchise de son caractère.

Le château d'If fut une nouvelle épreuve dont il se tira mal; quelque excuse qu'il ait donnée de la conduite qu'il y tint, quelque indulgence qu'il faille avoir pour son âge, on ne peut que blâmer la légèreté et le mépris des convenances qu'il y fit paraître: mais l'on verra aussi combien on l'a calomnié quand on a prétendu qu'il avait spolié le cantinier de sa prison, de concert avec la femme de cet homme, avec laquelle on sait qu'il eut des intrigues pendant tout le temps de sa détention. Les ennemis de Mirabeau ont trop abusé de l'obscurité de ce qui se passa alors pour ne pas m'attacher à le faire connaître, et mettre ainsi le lecteur

<sup>1</sup> Voyez plus loin la note sur ce château.

à même de l'apprécier; il faut d'abord l'entendre s'en expliquer lui-même ou plutôt s'en justifier auprès de son père.

Le commandant du château d'If était un officier de mérite<sup>1</sup>, honnête et recommandable par sa prudence et ses procédés; on exigea de lui la plus grande sévérité envers son prisonnier; il fallut qu'il se conformât à cet ordre. « Je fus, » dit Mirabeau, privé de toute consolation. Madame de Mirabeau était mon unique correspondante, mais elle ne prit pas long-temps cette fatigue. J'avais laissé mon fils mourant à Manosque; il fallait que j'écrivisse à Paris pour en avoir des nouvelles; ces procédés étaient bien durs. J'avais défendu ma sœur (madame de Cabris). Mon père, souffrez cette question, et que la réponse reste dans votre conscience, peut-être en sera-t-elle remuée: si M. de Ville-neuve eût manqué à madame du Saillant<sup>2</sup> comme il manqua à madame de Cabris, si le ressenti-

<sup>1</sup> Il se nommait Yves-Charles Godefroi d'Alègre, né en 1740; sa famille était originaire d'Auvergne, illustrée par de belles alliances et la dignité de maréchal de France et de grand-maitre des eaux et forêts dont avaient joui deux de ses ancêtres.

<sup>2</sup> Autre sœur de Mirabeau, qui épousa M. le comte du Saillant, dont il n'est resté que des filles.

» ment que j'aurais conçu de cet outrage eût eu  
 » les mêmes suites, m'auriez-vous traité avec tant  
 » de rigueur? Je n'ai pas le droit de juger mes  
 » sœurs, mais mon devoir est de les défendre et  
 » de les aimer.

» Des méthodes si austères me confirmèrent  
 » plus que jamais dans l'idée où je n'étais que trop,  
 » que l'on était résolu de me pousser à ma perte.  
 » Cependant ce sentiment amer n'influa en rien  
 » sur ma conduite au château d'If. J'aurais pu n'y  
 » pas venir si j'avais voulu me soustraire à votre  
 » autorité. Un ami m'avait amené une chaise de  
 » poste; il me pressait de prendre cent louis et  
 » de voler vers l'asile qu'il m'avait préparé; je ré-  
 » sistai à ses offres, je résistai à l'éloquente voix  
 » de la liberté; j'essayai patiemment la brutalité  
 » des sbires qui m'arrêtèrent comme un coupeur  
 » de bourses; je me laissai mener au château d'If;

<sup>1</sup> Ce château est situé dans l'île d'If (Hypœa), la plus orientale des trois qui sont dans le port de Marseille. Il était regardé comme un des plus forts de la Méditerranée. Il est situé au centre de l'île, et composé d'un donjon de forme carrée, flanqué de tours aux angles, garnies d'une nombreuse artillerie. Le mot d'If vient de la grande quantité de ces arbrisseaux qui couvraient l'île avant qu'on y construisit le fort. C'était une prison d'état avant la révolution.

» ce n'était pas pour y perdre le prix de ma sou-  
 » mission : ma conduite y fut donc bonne, très  
 » bonne; j'eus toute la confiance du comman-  
 » dant, et je n'en abusai point; toute son amitié,  
 » et il ne s'en repentit point; ses certificats, ses  
 » lettres en font foi.

» Je sais qu'on vous a fait mille et mille contes  
 » sur une cantinière<sup>1</sup>. Mais, de bonne foi, n'est-ce  
 » pas forger des crimes à un homme que de lui  
 » en chercher de cette espèce? Il n'y avait qu'une  
 » femme au château d'If qui eût figure de femme;  
 » j'avais vingt-six ans; c'est un furieux délit que  
 » d'avoir donné lieu de soupçonner qu'elle me pa-  
 » raissait jolie!»

Le cantinier ne vit pas les choses de même; les amours du prisonnier avec sa femme ne tardèrent pas à troubler sa tranquillité; obligé de s'absenter pour maladie et d'aller à Marseille, l'épouse en profita pour vivre en toute liberté avec le comte. Exposée par cette conduite au ressentiment de son mari, elle chercha un refuge au dehors; Mirabeau lui en procura un à Grasse,

<sup>1</sup> La femme du sieur Mouret, cantinier au château d'If, lequel accusa Mirabeau non seulement d'avoir eu des liaisons intimes avec sa femme, ce qui était vrai, mais encore de lui avoir escroqué quatre mille francs, ce qui était faux. Voyez plus bas.

où elle s'enfuit, emportant avec elle les effets à son usage.

Il n'en fallut pas davantage pour que le cantinier Mouret accusât Mirabeau non seulement d'avoir provoqué l'évasion de sa femme, mais encore de l'avoir spolié de divers effets, et surtout d'une somme de 4000 francs qu'il disait avoir dans sa caisse. Pour s'en venger, soit conseil, soit méchanceté, il ne crut pas avoir de meilleur moyen que d'en écrire et de s'en plaindre à madame de Mirabeau. Dans la lettre que Mouret écrivit, et que la comtesse fit imprimer à Aix en 1783, parmi les motifs de séparation d'avec son mari, il dit « que le comte de Mirabeau a suscité des conseils à une jeune femme pour ravir à son mari le peu de bien qu'il possède, et ensuite l'abandonner avec un enfant de trois ans et le laisser vis-à-vis de rien, ainsi qu'elle a fait; que malheureusement lui, Mouret, fut atteint d'une maladie qui le tint pendant vingt jours moribond au château; que ce fut dans cet intervalle que Mirabeau, par ses vives instances, gagna en entier l'esprit de son épouse, et qu'il l'entraîna à suivre ses avis et ses promesses flatteuses; que, pour se procurer une plus grande liberté, sa femme et le comte trouvèrent le moyen d'engager le chirurgien qui le traitait à lui per-

suader que le climat du château d'If lui était nuisible, et qu'il fallait pour le bien de sa santé qu'il se rendit à Marseille; que ce chirurgien s'acquitta si bien de sa commission, qu'il souscrivit sans peine à ce déplacement, persuadé que son bien-aise s'y trouverait. »

Le cantinier se plaint ensuite dans cette longue lettre que sa femme ne vint pas le trouver à Marseille, et que, lorsqu'il envoya au château quelqu'un pour la réclamer, elle allase réfugier dans la chambre de Mirabeau et se cacha dans son alcôve; il ajoute qu'au lieu de répondre avec modération à ces deux personnes qui venaient aussi réclamer les 4000 francs restés chez lui, il les traita durement, et leur dit que jamais cette femme ne retournerait avec son mari, qu'il ne la toucherait plus, et qu'il était un coquin et un brutal.

Personne ne doutera de cette partie de la plainte en ce qui concerne le départ du cantinier pour Marseille, c'était évidemment le résultat d'une collusion entre la cantinière et Mirabeau; un pareil arrangement les mettait trop à l'aise pour qu'ils ne l'eussent pas provoqué; et qui doutera aussi que la femme Mouret n'ait cru pouvoir disposer de quelques effets? mais il n'y avait pas l'ombre d'une probabilité que Mirabeau eût profité, pour son intérêt, de l'évasion

de la jeune femme , et bien moins encore qu'il eût participé à la spoliation des 4000 francs. En l'accusant de cette bassesse ses ennemis ont montré la plus absurde crédulité ou la plus insigne mauvaise foi , comme la suite le fera clairement voir.

Cependant la cantinière, qui craignait le retour de son mari après sa guérison, eut recours à Mirabeau, qui lui conseilla de s'éloigner, comme vient de le dire Mouret; il lui donna des lettres pour M. de Briençon, gouverneur de Grasse, où elle se rendit; mais peu de temps après elle y fut arrêtée à la sollicitation de son mari. Perquisition faite à son nouveau domicile, on n'y trouva pas un sou, ce qui faisait dire au cantinier dans sa lettre à la comtesse de Mirabeau, « que quant à la somme de 4000 francs que sa femme avait usurpée, il n'était pas possible de la saisir, puisque l'opinion unanime de tous les invalides qui étaient employés à la garde du château était qu'elle l'avait laissée entre les mains du comte; et ce qui fait présumer, ajoute-t-il, qu'il est dépositaire de cette somme, ce sont les dépenses extraordinaires qu'il a faites et qu'il fait journellement de toutes les façons; et ce qui m'outrage, c'est que ma femme, arrêtée à Grasse, et conduite chez moi à Marseille, a trouvé moyen de retourner au château d'If auprès de M. de Mi-

» rabeau, qui, par de nouveaux conseils, l'a déterminée à décamper encore une fois pour retourner à Grasse chez la même personne où elle avait déjà été. »

C'est sur l'autorité de cette lettre que, dix ans plus tard, on a accusé Mirabeau de coquinerie, de séduction, et d'avoir enlevé la femme d'un cantinier pour s'approprier ce qu'elle avait volé à son mari.

De la séduction, de l'intrigue, il y en eut, et telles qu'avec nos mœurs on peut l'attendre d'un jeune homme de vingt-six ans aux prises avec une femme qui ne demandait pas mieux que de se rendre; mais la friponnerie est réfutée par des preuves authentiques, dans le détail desquelles on ne se plaindra pas que j'entre ici, puisqu'ils ont pour objet de justifier Mirabeau d'une des graves accusations qui pourraient flétrir sa mémoire; je les puise dans les lettres de M. d'Alègre, commandant du fort, et de Mouret lui-même, adressées au marquis de Mirabeau et à son fils.

M. d'Alègre écrivant au premier, lui dit<sup>1</sup>: « Vous trouverez ci-jointe, monsieur le marquis, une

<sup>1</sup> Lettre de M. d'Alègre au marquis de Mirabeau, 19 mai 1775.

» lettre de M. votre fils. Je vois, par la précaution  
 » que vous avez prise, que vous vous méfiez  
 » d'un chef qui n'a eu rien tant à cœur que de  
 » concourir à vos vues pour vous rendre un fils  
 » tel que vous le désiriez.

» On m'avait dit, monsieur le marquis, qu'un vil  
 » cantinier vous avait écrit des horreurs de M. le  
 » comte; j'avais de la peine à me le persuader,  
 » mais la lettre dont il me fait part, et la dernière  
 » que vous me faites l'honneur de m'écrire, ne  
 » me le confirment que trop. Si j'avais pu pré-  
 » voir qu'un infâme eût la hardiesse d'écrire  
 » un libelle calomnieux contre M. le comte, j'au-  
 » rais repoussé, par les preuves les plus fortes,  
 » les fausses imputations de cette âme de boue.  
 » Puisque je suis forcé d'entrer dans des détails  
 » qui ne sont faits ni pour vous ni pour moi, je  
 » passe par-dessus ma répugnance pour justifier  
 » M. le comte (de qui la santé a beaucoup souf-  
 » fert de ces tracasseries). J'ai donc l'honneur de  
 » vous représenter que ce misérable Mouret, dont  
 » vous avez trop accredité la plainte, est un bru-  
 » tal, que sa femme a quitté trois fois pour ne  
 » pas expirer sous ses coups; que cette pauvre  
 » femme, maltraitée journellement par sa rivale<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cette rivale était l'associée du sieur Mouret; il fut re-

» et son indigne mari, attire la compassion de toute  
 » la place. M. le comte, qui a le cœur le plus ex-  
 » cellent que je connaisse, s'intéresse vivement  
 » au sort de cette jeune femme.

» Dès que je m'aperçus que sa reconnaissance  
 » devenait trop affectueuse et s'enveloppait du  
 » mystère, je la fis sortir de la place, après avoir  
 » eu la précaution de faire visiter sa malle par  
 » tout l'état-major, pour que son mari ne pût dire  
 » avoir été volé. Cette femme partit dans la ferme  
 » résolution de ne plus habiter avec son assassin.  
 » Voilà, monsieur le marquis, quelle a été la con-  
 » duite de M. le comte. A vingt-six ans on se  
 » charge volontiers de consoler une jolie affligée;  
 » à son âge j'en aurais fait autant'. D'après l'aveu  
 » que je fais, je crois qu'une fougue de jeunesse  
 » ne doit pas priver M. le comte de l'attestation  
 » que j'ai l'honneur de vous adresser.

Il serait inutile à l'intérêt du sujet de s'appe-  
 santir sur la petite différence qui règne entre le  
 motif de l'évasion de la dame Mouret donné par  
 M. d'Alègre ici, et celui qu'en donna le mari dans

connu dans la suite que c'était elle qui s'était approprié les  
 4,000 francs lorsqu'elle vint au château de la part du mari  
 malade à Marseille.

<sup>1</sup> M. d'Alègre avait cinquante-cinq ans lorsqu'il écrivait  
 cette lettre.

sa lettre à madame la comtesse de Mirabeau. S'il fallait au surplus justifier la cantinière, et par conséquent le tendre intérêt que prit pour elle Mirabeau, il suffirait de se rappeler qu'elle avait dans l'associée de son mari une rivale dont elle avait à supporter les insultes et le scandale; c'en devait être assez pour lui faire trouver grâce devant tous ceux qui la plaignaient; mais Mirabeau alla plus loin, il voulut la consoler, et de là toute l'intrigue dont il s'agit. C'en est pas de cela au reste qu'il est question; il fallait faire voir que, quelle que fût la cause du départ de la dame Mouret, et des moyens réels ou ostensibles qu'on employa pour l'effectuer, le jeune prisonnier a été bien loin de se rendre coupable de l'escroquerie dont ses ennemis l'ont accusé. Une seconde lettre de M. d'Alègre\* achève d'établir cette vérité.

\* Toute la province sait, monsieur le marquis, que vous avez fixé l'élargissement de M. le comte de Mirabeau au rapport que je vous ferai de sa bonne conduite. Madame la marquise de Rochechouart\* me l'a assuré plusieurs fois, et M. de

\* Seconde lettre de M. d'Alègre au marquis de Mirabeau, 24 mai 1775.

\* M. le marquis de Rochechouart était alors commandant en Provence.

• Gassaud m'a fait part d'une lettre que vous lui aviez écrite en conséquence.

• Je vous avouerai, monsieur le marquis, que l'honneur que vous me faites de vous en rapporter à mon dire, et votre peu de confiance que votre silence m'a fait pressentir, sont un problème que le plus grand calculateur ne viendrait pas à bout de résoudre.

• Sans me donner les airs de vouloir analyser vos motifs, que je respecte infiniment, il me suffira de vous faire part de ma profession de foi, puisqu'elle doit briser les fers de M. le comte de Mirabeau; je suis très persuadé que cette pièce produira son effet sur le cœur de l'*ami des hommes*, qui a donné de si excellentes leçons d'humanité. La grâce que je sollicite est en faveur d'un fils qui, par sa résignation à votre volonté, mérite tout le retour d'un père respectable que toute l'Europe révère.

• Puisque cette lettre doit faire époque, recevez, monsieur le marquis, l'attestation la plus authentique que, depuis six mois que M. le comte de Mirabeau est détenu au château d'If par ordre du roi, il n'a jamais donné le moindre sujet de plainte; qu'il s'est toujours parfaitement bien conduit, qu'il a soutenu avec toute la modération possible les altercations que je lui ai quel-

« quefois suscitées pour éprouver sa fougue; que,  
 « sur sa parole d'honneur, je lui ai donné la liberté  
 « de la place, dont il n'a jamais abusé. Je me flatte  
 « que M. le comte aura bientôt la satisfaction de  
 « voir réaliser ses espérances, et que s'il se pré-  
 « sentait une occasion où le zèle et la fermeté d'un  
 « vrai militaire pussent vous être agréables, vous  
 « n'hésiteriez pas de l'employer. C'est dans cette  
 « croyance que j'ai l'honneur d'être, etc. »

L'accusation d'intrigues déshonorantes, de mauvaise conduite au château d'If, s'étant reproduite, comme je l'ai dit, à l'occasion du procès du comte avec sa femme en 1783, force lui fut de les repousser par de nouveaux témoignages d'honneur, de probité, de subordination, obtenus du même supérieur qui en avait été garant auprès de son père dans les lettres qu'on vient de lire.

Celle que je vais rapporter prouvera que, dix ans après sa sortie du château d'If, rien n'avait changé l'opinion avantageuse qu'on y avait conservée de sa conduite et de ses sentiments.

« Je n'aurais jamais imaginé, lui écrit M. d'Al-  
 « ègre », qu'après avoir repoussé dans son temps,

¹ Lettre de M. d'Alègre au comte de Mirabeau. Marseille, 18 avril 1783.

« auprès de M. le marquis de Rochechouart,  
 « commandant en Provence, et de M. le marquis  
 « de Mirabeau votre père, la plainte infâme et  
 « calomnieuse du nommé Mouret, cantinier au  
 « château d'If, il me fallût encore affirmer la faus-  
 « seté de ses imputations. La vérité est une; ce  
 « que j'ai dit dans le temps, je le répéterai tou-  
 « jours; vous pouvez produire les lettres que j'ai  
 « écrites à M. le marquis de Mirabeau, relatives  
 « à cet objet, si vous en avez besoin pour votre  
 « justification.

« Il y a près de dix ans, monsieur le comte, de  
 « ces tracasseries; les détails se sont effacés de ma  
 « mémoire, mais ce que je n'oublierai jamais,  
 « et que j'affirme toujours en faveur de la vé-  
 « rité, c'est que, quand la cantinière Mouret sortit  
 « du château, j'eus la précaution de faire visiter  
 « sa malle en présence des officiers de la garnison  
 « et des sergents, et qu'on n'y trouva que des  
 « effets de femme, et pas un sou d'argent comp-  
 « tant. Mouret, après avoir quitté la ferme du  
 « château d'If, et avoir repris sa femme, est

¹ Cette ferme consistait dans le droit exclusif de fournir des comestibles aux prisonniers et militaires dans le fort, moyennant une rétribution payée par le fermier à l'administration du château.

» venu chez moi se plaindre que la femme Blain,  
 » son associée, lui avait enlevé son argenterie,  
 » ses meubles, son argent comptant, étant dépo-  
 » sitaire des fonds, et l'avait laissé à la chemise.

» Cette plainte démontre évidemment que sa  
 » femme ne pouvait pas lui avoir enlevé 4,000 fr.  
 » puisque c'était la Blain qui avait les fonds de  
 » la société.

» Je souhaite que ces vérités aient le succès  
 » que je désire; ce que je désirerais plus ardem-  
 » ment encore serait votre réunion avec M. le  
 » marquis de Marignane, que je respecte infini-  
 » ment'.

Les dernières expressions de cette lettre se rapportent à la dure position où se trouvait Mirabeau, et à la nécessité où le mettait son procès avec sa femme, de solliciter des déclarations qui réfutassent les calomnies et les accusations dont on l'accablait. Le prétendu vol, de complicité avec la cantinière, en était une des plus graves; on ne peut donc s'étonner du soin qu'il mit à la repousser.

Pour en prouver encore plus sensiblement la

' Mirabeau était alors en procès (1783) avec M. de Marignane, comme père de madame de Mirabeau. Il en sera amplement question dans la suite.

fausseté, il rendit publique une lettre que Muret lui-même lui écrivit à cette époque, et dans laquelle il avoue qu'il avait été induit en erreur dans celle qu'il adressa, par de mauvais conseils, à madame la comtesse de Mirabeau, en février 1775, et que j'ai rapportée plus haut'. Je reviens à sa détention au château d'If.

Quelque mal fondées que fussent les plaintes répandues contre lui, quelque satisfaisantes que dussent être les lettres de M. d'Alègre qui le justifiaient, l'éclat que fit l'aventure de la cantinière, les accessoires odieux dont on l'aggrava, l'éloignement que sa femme montrait pour se rapprocher de lui, les craintes qu'elle inspirait à son père et au marquis de Mirabeau, que, si une fois son mari était libre, elle ne pourrait se soustraire à son pouvoir et serait victime de ses égarements, parurent à la famille des motifs suffisants pour solliciter le transfèrement du comte du château d'If dans une autre prison d'état.

Il ignorait ce projet, il se croyait au contraire à la veille de recouvrer sa liberté; il en écrivit dans ce sens à sa femme, car, quelque marque

' Voyez *Réponse du comte de Mirabeau à un libelle diffamatoire intitulé: Mémoire à consulter et consultation pour madame la comtesse de Mirabeau, Aix, 1783.*

d'indifférence qu'il en eût reçue depuis son séjour à If, il ne la croyait pas aliénée de lui au point où elle l'était. En effet, malgré qu'elle eût refusé de se rendre à son invitation, elle entretenait néanmoins encore une correspondance affectueuse avec lui; mais elle persista à refuser de l'aller trouver, et répondit aux instances qu'il lui en faisait: « que quand elle croirait lui être utile en retournant près de lui, elle ne le pouvait pas; que d'ailleurs le peu de durée de sa détention ne valait pas désormais la peine de faire deux cents lieues; qu'enfin elle lui proposait de trouver bon qu'elle entrât dans un couvent à Paris plutôt que de retourner en Provence<sup>1</sup>. »

« Je ne craindrai pas d'avouer, dit à cette occasion Mirabeau, que ce refus et d'autres circonstances ne me permirent pas de douter que je ne fusse mal servi. Cette idée, jointe à la jalousie, sans doute pardonnable, dont le germe était dans mon cœur, et dont mon esprit, aigri par le malheur, était plus que jamais susceptible, me fit écrire à madame de Mirabeau une lettre qui m'a été reprochée bien des fois depuis<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Mémoire en cassation, déjà cité.

<sup>2</sup> Datée du château d'If, 24 novembre 1774.

« Il faut que vous me tiriez d'ici, lui disait-il dans cette lettre, et ma meilleure arme pour y parvenir est et a toujours été votre réunion brusquée avec moi. Quoi de plus simple que de dire à mon père : *Mon mari est depuis deux mois dans la plus affreuse citadelle de France; trois mois se seront écoulés avant que je l'aie rejoint; et cela est infiniment trop long pour mon cœur, peut-être aussi trop pour ma réputation; permettez que j'aille adoucir son sort. Je pars demain.* »

« A ces raisons, qui sont satisfaisantes, continue Mirabeau, il s'en joint de plus fortes pour moi, et voici mon dernier mot. Vous savez que dans les grandes occasions je sais trouver de la modération, et que je me dévore tout seul; ainsi ne craignez rien pour votre réputation; je sais qu'il faut ou vous compromettre ou me compromettre; mais j'ai opté, et j'endurerai mon sort jusqu'au bout, quelque chose qu'il puisse arriver. Je fais serment que si le premier janvier 1775 vous voit à Paris, vous ne me verrez de ma vie en même maison que vous. »

Ces menaces ne produisirent rien sur la comtesse, et cette lettre même, ainsi que l'insinue son mari, servit dans la suite d'argument contre lui comme preuve qu'il avait cherché à diffamer sa femme.

Ce n'était pas sans quelque motif que, pendant sa détention au château d'If, il croyait avoir lieu de soupçonner la conduite de celle-ci à Paris. Ce qui s'était passé précédemment entre elle et le jeune Gassaud, auquel Mirabeau fait allusion dans sa lettre, n'y était que trop propre; mais, sans cette raison pour ne pas se rendre aux désirs de son mari, ne peut-on pas croire que la comtesse devait avoir peu de penchant à une pareille réunion? Ne devait-elle pas hésiter à se rendre près d'un homme fougueux, et qui occupait de ses aventures toutes les sociétés de sa province? Pour peu donc que le père de Mirabeau témoignât d'opposition au voyage de sa belle-fille à If, on ne doit pas s'étonner qu'elle tint peu de compte des réclamations et des plaintes du prisonnier.

Cependant, comme le séjour prolongé de la comtesse à Paris ne s'accommodait pas avec les intentions de sa famille; que son père, le marquis de Marignane, la redemandait; qu'il fallait qu'en se rendant en Provence elle se rapprochât de l'endroit où était son mari, ce qui pouvait donner lieu à de nouveaux incidents, le marquis de Mirabeau obtint des ordres du roi pour faire transférer son fils du château d'If dans une autre prison, sous prétexte que la première était

malsaine, qu'il s'y était passé des choses désagréables, et que le jeune homme avait encore besoin de correction; mais, dans la réalité, afin de l'éloigner de la Provence et le mettre sous l'autorité d'un gouverneur moins disposé en sa faveur que M. d'Alègre. Il paraît aussi que l'aventure de la cantinière et la réception que madame de Cabris fit à Grasse à cette femme, entrèrent dans les motifs secrets de ce changement, et que le marquis s'en prévalut auprès du ministre. Enfin une lettre de cachet fut délivrée, le 20 mai 1775, pour transférer le comte de Mirabeau du château d'If au fort de Joux, près Pontarlier, en Franche-Comté, non loin des frontières de la Suisse.

« La nouvelle de ce transfèrement, dit Mirabeau dans son mémoire à son père, me jeta dans une inconcevable perplexité; je ne savais quel parti prendre. M. Veyrier<sup>1</sup>, chargé de me conduire, me demanda ma parole de ne point me sauver; je lui répondis que les prisonniers de guerre donnaient des paroles, mais que je n'avais jamais ouï dire qu'on en exigeât des pri-

<sup>1</sup> Garde de la prévôté; ces gardes étaient souvent employés à conduire les prisonniers d'une certaine considération arrêtés en vertu d'ordres du roi.

» sonniers d'état. Cette réponse l'embarrassa sans  
 » doute. On lui avait recommandé de me cacher  
 » l'endroit où je devais aller; j'en étais instruit  
 » d'ailleurs, mais je voulais en être sûr, et voir  
 » les ordres du roi; il me les montra.

» Je sus donc que j'allais être relégué parmi  
 » les ours du mont Jura, et que je serais com-  
 » mandé par un homme que je ne connaissais pas.  
 » Le voisinage de la Suisse me parut le motif du  
 » choix que l'on faisait de ce lieu. Je n'aperçus  
 » devant moi qu'un abîme sans fond. Mon père  
 » m'avait mandé qu'il ne m'envoyait dans ce nou-  
 » veau château que pour améliorer mon sort; mais  
 » quelle manière de l'améliorer que de me tirer  
 » d'un pays où j'avais des amis, pour m'envoyer  
 » au milieu des frimas et des neiges! de m'ôter  
 » un commandant qui me traitait en frère, pour  
 » me livrer à un inconnu! Je me raidis contre  
 » ma répugnance et mes pressentiments; je sui-  
 » vis paisiblement mon conducteur, qui n'avait  
 » aucune escorte; je portais des pistolets, et il  
 » n'en avait point. Je traversai ainsi le royaume.

» Mirabeau, comme il le dit ailleurs, veut reprocher ici  
 à son père qu'il ne l'avait placé si près d'une frontière  
 qu'afin de lui faciliter d'autant les moyens de s'évader et  
 se donner un nouveau tort qui le perdit tout-à-fait et  
 l'exilât de France, en passant dans l'étranger.

» Mon père a su le compte qui a été rendu de  
 » ma conduite: j'étais résolu de le tenter encore  
 » par ma résignation.»

Mirabeau arriva le 25 août 1775 à Pontarlier,  
 voisin du château de Joux; il en donna sur-le-  
 champ avis à madame de Cabris à Grasse, qui  
 avait toute sa confiance, et qui conservait pour  
 lui ce tendre attachement qui a fait soupçonner  
 une plus intime passion. Peu heureuse dans son  
 ménage, séparée bientôt de son mari, qui lui fut  
 enlevé par ordre du roi, cette jeune femme avait  
 de commun avec son frère le goût de l'indépen-  
 dance, de la dépense et des voluptés, également  
 contrarié chez l'un et l'autre.

J'ai déjà parlé de la haine que lui portait le  
 marquis et des persécutions qu'il lui suscitait.  
 Ces liaisons du frère et de la sœur n'en étaient pas  
 le moindre prétexte; il est donc nécessaire que  
 je m'arrête encore ici à en parler, d'autant plus  
 que nous verrons madame de Cabris reparaitre  
 sur la scène dans les événements qui arriveront  
 à Mirabeau pendant sa nouvelle captivité. J'anti-  
 cipe sur les événements pour présenter de suite  
 ce qui regarde cette dame.

Ce ne fut que plus de cinq ans après l'époque  
 où nous sommes qu'elle prit la résolution de re-  
 pousser les insinuations dirigées contre elle par

son père; elle le fit dans un mémoire qu'elle adressa aux ministres du roi en 1780.

« J'apprends, dit-elle, que des bruits sourds ont accusé le comte de Mirabeau d'avoir écrit une lettre dans laquelle il annonce avoir vécu criminellement avec moi; que cette lettre est entre les mains de madame de Ruffey; que le marquis de Mirabeau en a donné communication aux ministres du roi. Il est certain que mon père a annoncé cette lettre et en a affirmé l'existence; cependant le comte de Mirabeau lui-même, dans une lettre écrite de Hollande à sa mère, en novembre 1776, dément ce bruit et la lettre qui y a donné lieu. »

Ce n'était pas seulement à l'intimité qui régnait entre le frère et la sœur qu'était due l'animosité du marquis contre celle-ci, c'était encore à l'intérêt que la jeune femme n'avait cessé de montrer pour madame de Mirabeau sa mère, avec laquelle le marquis était en guerre ouverte et en procès depuis dix ans.

Une autre accusation contre madame de Ca-

\* Mémoire inédit, adressé aux ministres de sa majesté par madame la marquise de Cabris, pour sa justification, 1780.

\* Mère de Sophie, marquise de Monnier.

bris, et celle-ci était fondée, consistait à avoir coopéré à l'évasion de madame de Monnier, d'avoir favorisé la passion de son frère vis-à-vis de cette dame, et de s'être entendue avec eux pour combiner leur fuite et cacher le lieu de leur retraite.

Mais ce grief n'était pas celui qui lui tenait, comme de raison, le plus à cœur, c'était surtout des liaisons avec son frère qu'elle voulait se disculper; aussi, dans le mémoire indiqué, s'attache-t-elle à expliquer comment son père a pu employer un aussi odieux moyen contre elle: c'est dans sa haine pour sa femme et sa famille qu'elle le trouve. Voici comme elle s'en explique aux ministres du roi:

« Le déni formel qu'a donné le comte de Mirabeau à la lettre où, suivant mon père, il m'accusait d'un commerce criminel avec lui, suffit pour juger si la seule publicité que le marquis a donnée à cette lettre calomnieuse, et dont il a calculé les effets, est de nature à fixer l'opinion des ministres du roi à cet égard.

« J'ai l'honneur de les assurer que, dans l'exposé des plaintes qui a été présenté contre moi, MM. le bailli et le marquis de Mirabeau ne peuvent avoir fourni la preuve réelle d'aucun tort qui mérite les traitements que j'éprouve; la con-

» science de ma conduite et la connaissance du  
 » caractère de mon père m'autorisent encore à  
 » affirmer que les plaintes portées contre moi  
 » sont toutes présentées avec une adresse dont  
 » depuis long-temps M. de Mirabeau s'est fait un  
 » principe, mais dont les ministres de sa majesté  
 » sauront se défier, et prévenir ainsi la ruine et le  
 » déshonneur d'une famille entière'.

Ces réclamations de madame de Cabris contre les procédés durs et haineux du marquis son père n'eurent aucun effet; la protection, la faveur, l'emportèrent, et, coupable ou non, la mort seule put terminer ces procès depuis long-temps entamés, et où elle éprouva des traitements que la plus sévère justice désavouerait.

Il lui aurait été au surplus très difficile de se justifier entièrement d'avoir participé à l'évasion de la marquise de Monnier et aux intrigues qui la précédèrent. Elle seconda les deux amants de tout son pouvoir, ce qui n'empêcha pas Mirabeau de la traiter dans la suite de messaline, de femme à tempérament, et de la peindre sous les couleurs les plus odieuses; ingratitude honteuse

' Il n'est pas dans la nature du sujet que je traite de faire connaître les motifs de plaintes de madame de Cabris; je dirai seulement qu'à l'époque où elle parlait ainsi elle essayait une dure persécution.

de sa part, lui qui reçut de cette sœur les preuves du plus tendre dévouement pendant les derniers mois de son séjour à Pontarlier, et qui sans elle eût succombé dans son projet de s'assurer de sa nouvelle conquête. Mais, avant d'entrer dans ces détails, qui tiennent une place si étendue dans la vie de Mirabeau, je dois faire connaître sa situation dans la prison où son père venait de le reléguer.

J'emprunterai de lui-même la peinture qu'il en fait.

' Les premiers temps de mon séjour à Joux ' furent assez paisibles; M. de Saint-Mauris', qui est le plus faux des hommes, se déguisait bien, et n'avait aucun intérêt à me vexer; mais il y avait de grandes dispositions, car à la plus dégoûtante vanité il réunit une malignité virulente.

' Le séjour de Joux ne serait pas habitable sans le voisinage de Pontarlier; c'est un véritable nid de hiboux, égayé par quelques invalides. Il était assez naturel que je désirasse aller à la ville pour y voir des humains; cela m'avait été formellement promis; mais M. de

' Il y arriva le 25 mai 1775.

' C'était le commandant de la place et gouverneur de la ville de Pontarlier.

» Saint-Mauris avait ses raisons pour m'éloigner  
» de Pontarlier, et voici ces raisons :

» D'abord il était le bel esprit renommé, et il ne  
» se souciait pas d'y introduire un autre homme  
» qui eût le sens commun. Cette circonstance était  
» bien frivole ; eh bien, cependant on ne saurait  
» croire de quel poids elle était sur lui : mais ce  
» n'est rien en comparaison de ce qui suit.

» M. le marquis de Monnier, depuis la sup-  
» pression de la chambre des comptes de Dôle,  
» s'était retiré à Pontarlier avec la jeune femme  
» qu'il avait épousée pour se venger de sa fille,  
» mariée malgré lui à M. de Valdahon par arrêt  
» du parlement de Besançon<sup>1</sup>. M. de Saint-Mauris

<sup>1</sup> M. le marquis de Monnier, ancien premier président de la chambre des comptes de Dôle, avait épousé en secondes noces, à l'âge de plus de soixante ans, mademoiselle Sophie Ruffey, jeune personne d'un rare mérite et remarquable par sa beauté. Fâché d'avoir été forcé de donner sa fille unique, issue de son premier mariage, à M. de Valdahon, il espérait, par la naissance d'un enfant de son second mariage, tromper l'avidité de son gendre et de sa fille : c'était ce que craignaient l'un et l'autre ; aussi toute liaison avec la jeune femme qui aurait pu amener un résultat positif leur inspirait-elle une grande frayeur. Telle fut la cause principale de l'acharnement que la famille des Valdahon fit paraître contre Mirabeau, comme la suite le fera voir.

» avait assuré madame de Monnier qu'il était fort  
» amoureux d'elle ; qu'il lui convenait d'autant  
» mieux qu'étant ami de M. de Monnier, sa répu-  
» tation et son repos domestique n'auraient point  
» à souffrir de ses empresses : telles furent  
» les expressions honnêtes et délicates de sa dé-  
» claration. Madame de Monnier, qui a infiniment  
» plus d'esprit et d'honneur qu'il n'en faut pour  
» persifler des milliers de Saint-Mauris, l'assura  
» qu'il était indigne d'un honnête homme de re-  
» garder la confiance d'un ami comme une facilité  
» et un attrait de plus pour le tromper, et que  
» cette façon de penser, seule, lui inspirerait de  
» l'horreur pour celui qui en était capable, fût-il  
» à ses yeux le plus beau des hommes, ce que  
» M. de Saint-Mauris n'était pas, car il n'est ja-  
» mais si difforme que lorsqu'il s'attendrit. Il est  
» aisé de croire que de telles douceurs fréquem-  
» ment répétées et continuellement soutenues  
» blessèrent son amour-propre ; il en vint à ho-  
» norer madame de Monnier de sa haine, et elle  
» la supporta mieux que sa tendresse. Mais la  
» haine des méchants n'est jamais stérile. Je n'a-  
» vais guère que vingt à vingt-cinq ans moins que  
» M. de Saint-Mauris, et si j'étais presque aussi laid  
» que lui, j'étais du moins plus honnête homme.  
» Il craignit que je ne fusse heureux : voilà le pre-

»mier motif de ses refus à mon égard, quel-  
»que explication qu'il leur ait donnée; car enfin  
»je pouvais supporter le tumulte de Pontarlier,  
»qui n'est qu'un grand village. Il m'en éloigna  
»donc très despotiquement, et j'y souscrivis.

» Les fêtes du sacre arrivèrent<sup>1</sup>; M. de Saint-  
»Mauris jouait un grand rôle dans la banlieue;  
»il me voulut pour témoin de sa gloire, et je dus  
»à sa vanité la permission d'aller à Pontarlier. Je  
»fus accueilli avec toutes sortes de bontés dans la  
»maison de madame de Monnier; c'était la seule  
»du pays où je pusse décentement me lier, et  
»c'était la seule d'où M. de Saint-Mauris voulût  
»m'écarter. Il partit enfin, et fit une longue ab-  
»sence. »

Après cet exposé de sa situation, Mirabeau cherche dans ce mémoire, adressé à son père, à s'excuser de la conduite qu'il tint alors tant vis-à-vis madame de Monnier que de son mari; il faut encore l'entendre; ce qu'on lira dans la suite montrera jusqu'où il a pu altérer les faits ou au moins les présenter sous un jour favorable à sa justification.

<sup>1</sup> Le sacre de Louis XVI, 11 juin 1775. Les fêtes données à cette occasion à Pontarlier eurent lieu dans le mois de juillet suivant.

« Je ne puis croire, dit-il, qu'il me faille m'ex-  
»cuser d'avoir aimé ce qui est aimable; quel  
»homme voit-on se montrer sévère pour une  
»passion qui, plus ou moins énergique, est celle  
»de tous les humains? Je dois le dire cependant,  
»je me craignais moi-même dès la première émo-  
»tion; j'étais très malheureux, et le malheur dou-  
»ble la sensibilité. On me témoignait de l'intérêt,  
»on développait tous les charmes qui peuvent  
»me séduire fortement, ceux d'une âme géné-  
»reuse et d'un esprit agréable. Eh! quel conso-  
»lateur plus délicieux que l'amour! Jusque là je  
»n'avais connu qu'un commerce de galanterie,  
»qui n'est point l'amour, qui n'est que le men-  
»songe de l'amour: oh! la froide passion, après  
»celle qui commençait à m'embraser! J'ai les dé-  
»fauts et les qualités de mon tempérament; s'il  
»me rend excessivement vif et même fougueux, il  
»forme le cœur de feu qui alimente mon exces-  
»sive tendresse. Ce n'était plus une forte invita-  
»tion de la nature, fondée sur les délices atta-  
»chées aux plaisirs des sens, qui m'entraînait,  
»ce n'était pas même le désir de plaire à un juge  
»d'un goût exquis qui m'excitait; je sentais trop  
»pour avoir de l'amour-propre. La convenance,  
»la conformité des goûts, le besoin d'une so-  
»ciété intime, d'une confidente que l'on maîtrise

» presque toujours plus qu'on n'en est maîtrisé,  
 » n'entraient presque pas dans mes vues: de plus  
 » puissants attraita avaient ému mon cœur; j'a-  
 » vais trouvé une femme qui, bien différente de  
 » moi, a toutes les vertus de son tempérament  
 » et aucun de ses défauts<sup>1</sup>. Elle est douce, et n'est  
 » ni timide ni nonchalante, comme tous les na-  
 » turels doux; elle est sensible, et n'est point fai-  
 » ble; elle est bienfaisante, et sa bienfaisance n'ex-  
 » clut ni le discernement ni la fermeté. Hélas!  
 » toutes ses vertus sont à elle, toutes ses fautes  
 » sont à moi... Je la trouvai cette femme adorable  
 » et tout aimante, et elle réunit les rayons épars  
 » de ma brûlante sensibilité. Je la trouvai, et mon  
 » cœur, impérieusement entraîné, fut fixé pour  
 » jamais. Mille femmes sont plus jolies qu'elle,  
 » mille plus brillantes, quoique aucune n'ait plus  
 » d'esprit; mais elle est timide, et si réservée  
 » qu'il faut la connaître pour deviner la moitié  
 » des trésors qu'elle recèle. Je l'observai dans  
 » toutes les circonstances; je l'étudiai profondé-  
 » ment; je m'arrêtai à cette contemplation déli-

<sup>1</sup> Ces expressions paraîtront très impropres quand on  
 aura lu ce qui suit: la malheureuse marquise de Monnier  
 n'avait point de *vertus de tempérament*, elle n'avait qu'un  
 cœur aimant, une âme confiante et généreuse, et tout le  
 dévouement d'un aussi beau caractère.

» cieuse; je sus ce qu'était son âme, cette âme  
 » formée des mains de la nature dans un mo-  
 » ment de munificence. Si c'est un crime de n'a-  
 » voir pu résister à une séduction si puissante,  
 » ce ne fut pas le crime de ma volonté. J'envisa-  
 » geai d'abord avec effroi le trouble qui fermentait  
 » dans mon sein, je tentai de me faire une  
 » égide de mes devoirs. Insensé que j'étais! com-  
 » mande-t-on à une telle passion? Enfin je tentai,  
 » je vous demandai madame de Mirabeau; je sen-  
 » tais que ce frein m'était nécessaire, parceque  
 » le respect humain m'aurait peut-être retenu;  
 » assurément, du moins, madame de Monnier  
 » n'eût pas troublé le repos d'une épouse, et, bien  
 » différente de ces femmes qui, n'aimant aucun  
 » homme, sont les rivales de tout leur sexe, elle  
 » n'eût jamais partagé avec qui que ce fût un  
 » amant. Faut-il tout dire? oui, dussé-je m'accu-  
 » ser, ce fut elle qui, conservant plus long-temps  
 » sa raison, voulut élever une barrière entre nous;  
 » ce fut elle qui plaida sa cause, qui me dit que  
 » je devais indulgence et tendresse à mon épouse,  
 » que chacun avait des torts, que chacun devait  
 » se rapprocher, qu'elle aurait de ses mains le  
 » don de mon cœur, et serait notre plus tendre  
 » amie. Femme angélique, j'ai mal suivi vos le-  
 » çons, et vous n'avez pas assez craint le danger.

» Mon père, vous me refusâtes celle qui portait  
 » mon nom; je cédaï à l'amour, je lui cédaï même  
 » avec joie; vos refus, je l'avoue, me causèrent  
 » une satisfaction secrète: l'amour est un si dan-  
 » gereux sophiste!

» Jusque là, cependant, je ne faisais aucun mal;  
 » j'avais acquis bien chèrement, je vous assure,  
 » le droit de disposer de mon cœur.

» Sans doute madame de Monnier devait de la  
 » reconnaissance à l'homme dont elle partageait  
 » le nom et la fortune; mais on peut propor-  
 » tionner la reconnaissance au bienfait. Qu'elle  
 » procurât à M. de Monnier une vieillesse douce et  
 » sereine, qu'elle soignât sa santé, qu'elle l'aidât  
 » dans l'administration de ses affaires, n'était-elle  
 » pas acquittée envers lui? Quelles prétentions,  
 » quel droit pouvait-il avoir sur des jouissances  
 » dans tous les temps hors de sa portée? Si l'amour-  
 » propre en lui, comme en presque tous les autres  
 » hommes, avait survécu aux sens, on pouvait  
 » ménager son orgueil sans être victime de sa  
 » tyrannie. Voilà ce que je me dis alors, voilà

» La passion aveugle Mirabeau. Rien ne prouve que le  
 marquis de Monnier fût tyran. Mirabeau insinue même  
 en plus d'un endroit qu'il était très indulgent, et qu'il  
 n'aurait pas été fâché d'avoir un enfant de sa femme, *dût-  
 il venir de l'opération du Saint-Esprit*. Mais de l'éclat et

» ce que l'irrésistible voix de l'amour persuada  
 » pour moi. Sans doute ce ne sont pas là les  
 » principes d'un casuiste, mais, sans doute aussi,  
 » ils ne sont pas contraires à la morale; j'aimai  
 » donc, et je fus aimé sans remords.»

Simple narrateur de la vie et des opinions de  
 Mirabeau, j'ai dû rapporter les sophismes qu'il  
 emploie ici pour se justifier; il eût été plus géné-  
 reux à lui de passer condamnation sur le tort  
 qu'il eut envers M. de Monnier dans cette occa-  
 sion. Il fit naître, entretint et développa une pas-  
 sion funeste dans l'âme d'une femme qui n'était  
 pas la sienne. Quelque usage qu'en fit ou n'en fit  
 pas M. de Monnier, elle n'était pas moins dans  
 sa possession exclusive; elle avait peut-être été  
 forcée par sa famille à s'y engager, mais enfin  
 elle ne s'appartenait plus, et la mort seule de son  
 mari pouvait la rendre à la liberté d'un choix.

Avec le raisonnement de Mirabeau, rien ne  
 serait saint, rien ne serait sacré parmi les hom-  
 mes; il suffirait d'appliquer ce qu'il dit ici à  
 tous les engagements qui les lient et garantissent  
 la bonne foi contre les intrigues et les égarements  
 des passions. Le droit de possession ne résulte

des transports pour un autre homme devaient, à bon  
 droit, lui déplaire et l'irriter.

pas de l'emploi qu'on fait de l'objet possédé, mais du titre sur lequel il est fondé, tant que le possesseur ne dénature pas le service auquel il est destiné par ce titre; méconnaître ou violer un pareil principe est toujours un délit, quelque douceur qu'on ait trouvée à le commettre, de quelque séduction entraînant qu'on veuille s'excuser.

Mirabeau, qui avait l'esprit très juste, ne pouvait donner les raisons qu'il apporte que pour ce qu'elles valent; il n'aurait osé engager une discussion sérieuse sur un semblable point; et nous verrons, dans son procès en réclamation de sa femme, qu'il y a professé, sur les engagements du mariage, des sentiments bien différents de ceux qu'il établit ici.

Il ne fut pas difficile à M. de Saint-Mauris, lui-même épris de la jeune marquise, de s'apercevoir de l'intelligence établie entre les deux amants. Durant les fêtes du sacre, M. et madame de Monnier restèrent dans leurs terres. Pendant tout ce temps Mirabeau ne put la voir à Pontarlier; mais son empressement souffrait trop de cette absence, il se rendit auprès d'elle et alla plusieurs fois la trouver au château de Montpe-

15 juillet 1775.

lat, où elle était avec son mari. Ces démarches furent connues de M. de Saint-Mauris.

Tout prouve que, malgré l'entraînement de la passion qui la subjuguait, la tendre Sophie n'eut à se reprocher, jusqu'à son retour à Pontarlier, que d'indiscrets rendez-vous, où tout se passait en épanchements encore contraints, à la vérité, mais qui présageaient les transports que bientôt ils firent naître. Ils étaient favorisés par le séjour de M. de Monnier à Pontarlier; les visites furent plus fréquentes, les assiduités plus apparentes, les démonstrations plus vives, plus exposées aux regards du monde. Le public s'en aperçut, et le rival du comte en profita pour répandre et accréditer tous les bruits qui pouvaient contrarier une liaison qui causait son tourment.

Cependant la passion de Sophie faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il est aisé de remarquer dans ce qu'elle dit elle-même ce feu qui dévorait la reine de Carthage, et dont le chantre de l'Énéide nous a si bien peint les suites funestes. S'il fallait s'en rapporter à Mirabeau lui-même, elle aurait néanmoins opposé une insurmontable résistance à sa passion pendant tout l'automne de 1775, c'est-à-dire après son retour de Montpelat. Une note qu'il a laissée prouve que ce ne fut qu'au commencement de décembre de

cette année, six mois après la première entrevue, qu'il triompha de Sophie et l'enchaîna à son sort par l'abandon qu'elle lui fit de sa personne et de son repos.

M. de Saint-Mauris ne tarda pas à s'en apercevoir. « Ses regards courroucés, dit Mirabeau, m'annoncèrent son ressentiment, et bientôt après ses épigrammes s'exhalèrent. Je le ménageai avec plus de soin que je n'en attendais de mon caractère incapable de déguisement; mais on n'apaise pas la vanité blessée. »

Ce rival chercha à provoquer contre Mirabeau et Sophie la rumeur des sociétés de la ville; et l'on sait assez à quel point, dans celles des provinces, cette contagion fait de progrès en peu de temps. Le zèle des prêtres et des écrivains de lettres anonymes s'en mêla, sans obtenir cependant un grand succès; mais bientôt un incident particulier vint offrir une nouvelle ressource à la haine de M. de Saint-Mauris, et lui donner le moyen, en compromettant Mirabeau avec l'autorité, de le forcer à quitter Pontarlier.

Le comte ne recevait qu'une pension de 1,200 fr. de son père pour ses dépenses personnelles et sa nourriture. Il avait été convenu que, vu la modicité de cette somme, on lui en compterait une pour les avances de vêtements qu'il avait faites

en arrivant au fort de Joux. Son père ne lui tenait point parole; il fallait donc qu'il recourût à quelque expédient pour se procurer les fonds dont il avait le plus grand besoin. Un travail sur les salines de la Franche-Comté lui avait été demandé par M. de Saint-Mauris lui-même. Mirabeau avait fait des courses dans la province pour se mettre à portée de bien traiter son sujet. Ces déplacements avaient entraîné des dépenses, il en avait fait d'autres pour se vêtir; de là des dettes criardes qu'il fallait apaiser. Il emprunta 1,500 francs d'un négociant, et en fit son billet. Ce billet tomba entre les mains de M. de Saint-Mauris, qui lui en fit un crime, par la raison qu'étant dans les liens d'un ordre du roi il ne pouvait contracter un tel engagement. Il traita cette action d'escroquerie, ajoutant que le créancier perdrait cette somme, puisque Mirabeau n'avait pas de quoi la rembourser, que sa famille ne voudrait pas s'en charger, et qu'enfin lui, gouverneur, en serait blâmé, puisqu'il répondait de sa conduite.

Ce procédé parut fort dur à Mirabeau; mais il n'était pas sans quelque justice, puisque c'était une maxime reçue qu'un prisonnier d'état n'était pas maître de sa personne, et ne pouvait contracter aucun engagement. Cependant Mirabeau,

dans le récit qu'il fait de cet événement, croit pouvoir s'excuser en disant qu'il avait l'intention et le moyen de satisfaire ses créanciers, et qu'ainsi la faute étant dans la forme et non au fond, il ne voyait qu'une méchanceté dans les mesures de M. de Saint-Mauris pour le resserrer plus étroitement et l'empêcher de se rendre à la ville.

« Ce billet, dit-il, tombé entre les mains de M. de Saint-Mauris, lui fournit l'occasion d'une persécution ardente; c'était une méchanceté qui n'avait point de nom, car il n'était question que de 1,500 francs, et on me les avait offerts d'un manuscrit qui dans peu de mois devait voir le jour si je n'avais pas eu d'autre ressource ».

« A la vérité mon engagement avait été contracté en Suisse, mais c'est de l'aveu de M. de Saint-Mauris que j'y avais voyagé; n'importe, il en écrivit à mon père sans me dire un mot. Je sus par quelqu'un qui voyait toutes ses lettres, et qui était dépositaire de ses secrets, qu'il n'en attendait que la réponse pour me consigner au château. J'allai droit à lui, non que je l'espérasse ramener, je le connaissais trop bien,

<sup>1</sup> C'est de l'*Essai sur le despotisme* qu'il entend parler; il en sera question plus loin; il le vendit en effet à des libraires de Neuchâtel lors de sa fuite en Hollande avec madame de Monnier.

« mais je comptais le mettre dans son tort, et le contraindre à écrire à mon père la vérité. M. de Saint-Mauris fut surpris de voir sa mine éventée; mais il se remit bientôt, et feignit le ressentiment le plus violent d'un procédé inouï, disait-il, qui le compromettait essentiellement. Ce prétexte grossier n'avait pas la moindre vraisemblance. Le billet n'était point à son échéance; on ne refusait pas de le payer; le ministre n'avait reçu aucune plainte, tous mes voyages avaient été autorisés. La sottise exagération de M. de Saint-Mauris ne m'en imposait pas, je le réduisis facilement à l'absurde; mais un homme qui a l'autorité en main a raison quand il veut, il n'a qu'à s'obstiner dans son opinion.

« Au reste, continue Mirabeau, M. de Saint-Mauris ne put se contenir assez pour dissimuler le véritable sujet de son animosité; et l'insolence de ses propos rendit cette explication fort orageuse. Il me dit que ma conduite était détestable, que mes amours scandalisaient tout Pontarlier, qu'une coquette telle que madame de Monnier me perdrait infailliblement.

« Je n'entendis pas de sang-froid outrager ce que j'aimais. Je répondis à M. de Saint-Mauris que madame de Monnier n'avait aucun rapport à l'affaire dont il était question; qu'elle

» était fort au-dessus de tous ses caquets, ou in-  
 » décents ou calomnieux, que ceux qui déclai-  
 » maient le plus fortement contre elle, et ameu-  
 » taient les autres, étaient trop intéressés à s'en  
 » plaindre pour que leur témoignage fût de quel-  
 » que valeur; que le roi, en lui confiant ma garde,  
 » ne lui avait donné aucune inspection sur ce  
 » qu'il lui plaisait d'appeler mes amours.

» M. de Saint-Mauris repartit avec emporte-  
 » ment; je sentis mon sang bouillonner; mais cet  
 » homme avait l'autorité du roi, et cet homme  
 » était plus que sexagénaire; je m'enfuis donc  
 » avec précipitation, et, revenu chez moi, je son-  
 » dai l'abîme au bord duquel j'étais enfin arrivé.

Mirabeau vit bien, après une pareille explica-  
 tion, qu'il lui serait impossible de voir madame  
 de Monnier tant qu'il serait sous la verge d'un  
 tel maître; qu'au premier moment il le renfer-  
 merait étroitement au château, et qu'il pouvait  
 donner un si grand éclat aux causes de leur dif-  
 férent que la rumeur n'en fût plus supportable à  
 celle qu'il aimait. L'idée de s'éloigner se présenta  
 donc naturellement à sa pensée, mais il ne pou-  
 vait s'y résoudre sans qu'elle partageât le même  
 sort. Il lui fit part de sa résolution, elle l'adopta.  
 Elle était déjà trop perdue d'amour pour ne pas  
 aspirer au moment de pouvoir s'y livrer en li-

berté; l'éloignement lui présentait cette sédui-  
 sante perspective; Mirabeau n'eut qu'à parler,  
 elle lui promit de le suivre partout.

Ce projet d'évasion offrait néanmoins d'assez  
 grandes difficultés à vaincre; mille chances con-  
 trairees pouvaient le faire avorter. Madame de  
 Monnier tenait le premier rang dans la ville, elle  
 était femme de condition: c'en était plus qu'il ne  
 fallait pour que tous les yeux fussent ouverts sur  
 sa conduite; ses démarches étaient observées; on  
 connaissait ses liaisons avec Mirabeau; tout lui  
 commandait une réserve qui gênait beaucoup les  
 préparatifs d'un départ clandestin.

Pendant le cours de ces agitations, Mirabeau  
 entretenait une correspondance intime avec ma-  
 dame de Cabris, la seule personne à qui il crût  
 pouvoir ouvrir son cœur et en confier les se-  
 crets. Elle était à Grasse, et déjà, comme je l'ai  
 dit, engagée dans une carrière de peines et d'éga-  
 rements qui ont fait le malheur de sa vie. Dans  
 une lettre du 25 décembre 1775, il lui fait part de  
 ses inclinations pour madame de Monnier; il lui  
 en parle comme d'une personne accomplie, mais  
 sans la nommer, quoique déjà elle fût entièrement  
 sa conquête'. Dans une autre lettre des premiers

' Dans une note chronologique que Mirabeau a laissée

jours de l'année suivante, il instruit cette sœur que, fatigué des mauvais traitements de M. de Saint-Mauris, des obstacles qu'il oppose à ses amours, il a pris la résolution de s'évader, dans l'espérance et le dessein de se retirer avec Sophie dans l'étranger<sup>1</sup>.

S'il fallait s'en rapporter à l'exposé qu'en fait le comte dans le mémoire à son père, il ne se détermina à cette démarche périlleuse qu'après de nouvelles instances auprès de sa femme pour qu'elle vint le rejoindre; il aurait voulu éloigner encore le danger qui le menaçait; mais qui croira jamais qu'aux termes où il en était avec Sophie il y eût la moindre sincérité dans cette nouvelle tentative auprès de sa femme: certain qu'elle ne réussirait pas mieux que la première, il était bien aise d'en avoir l'excuse auprès des autres, de lui, et de sa malheureuse amante.

de ses amours avec Sophie, on lit: « 13 décembre 1775.  
» Je fus heureux. »

<sup>1</sup> Mémoire justificatif, présenté aux ministres du roi par madame la marquise de Cabris, 1780.

L'évasion commença définitivement dans la nuit du 24 au 25 mai 1776; Sophie ne partit de Pontarlier que le 29, et ne rejoignit le comte qu'aux Verrières, village de Suisse, dans l'état de Neuchâtel, à peu de distance des frontières de France.

« C'est ici l'époque de la plus grande faute de ma vie, dit-il en parlant de cette évasion; faute que je ne prétends pas affaiblir, mais dont je veux développer la cause et les motifs. Avant de la commettre, je me livrai le plus terrible combat; jamais personne, pas même celle qui lit dans mon cœur comme moi, n'a su la démarche que je fis alors: j'écrivis à madame de Mirabeau la lettre la plus forte, la plus pressante, la plus étincelante de l'éloquence du moment, pour l'engager à s'associer à mon sort, comme toutes les lois divines et humaines le lui ordonnaient. Je lui offris de nous retirer en Suisse, où nous vivrions de notre revenu, et même sans secours, s'il le fallait, parceque mon travail me donnait les moyens d'y suppléer<sup>1</sup>. Si elle y eût consenti, j'atteste l'honneur que j'aurais rompu mes liens, eussé-

<sup>1</sup> Fauche, libraire du roi de Prusse, à Neuchâtel, lui offrait mille écus de traitement fixe, s'il voulait ne travailler que pour lui.

Ce traitement eût été bien médiocre quand on pense qu'il est tel ouvrage sorti de la plume de Mirabeau qui eût pu, à cette époque, rapporter dix fois cette somme; mais peut-être qu'outre les trois mille francs, Fauche aurait payé à Mirabeau ses écrits à part; ce n'aurait été que juste, mais rien ne le prouve.

» je dû en mourir de douleur. J'aurais oublié tout,  
 » excepté les liens qui m'unissaient à madame de  
 » Mirabeau; j'aurais travaillé avec ardeur pour  
 » les besoins de ma subsistance; je me serais vu  
 » sans étonnement le stipendié d'un libraire; ja-  
 » mais l'amour de la liberté et l'amitié conjugale  
 » n'eussent remporté une plus belle victoire, et  
 » cette victoire était possible. Peut-être ma passion  
 » pour madame de Monnier n'était-elle pas parve-  
 » nue au dernier degré de délire, ou du moins je  
 » n'étais pas encore enchaîné par le plus sacré des  
 » liens, celui d'une équitable reconnaissance.  
 » Mais cette proposition était trop élevée pour  
 » l'âme de madame de Mirabeau; j'avais tort de  
 » chercher des fruits sur un arbre qui ne portait  
 » que des fleurs; je reçus quelques lignes où l'on  
 » m'insinuait avec douceur que *j'étais fou*... O  
 » contraste trop frappant, vous m'avez perdu!

\* Ceci ne s'accorde pas avec la note de Mirabeau rap-  
 portée plus haut. La lettre qu'il écrivit à sa femme est du  
 mois de mars 1776, et cette note fait connaître que, dès le  
 13 décembre précédent, madame de Monnier avait fait le  
 dernier sacrifice pour lui; il était donc *enchaîné par une  
 équitable reconnaissance*; à moins que cette expression  
 ne s'applique, dans sa pensée, qu'au courage, à la tendre  
 résignation que Sophie montra à passer avec lui dans l'é-  
 tranger.

» d'un côté tant de courage, de dévouement, d'a-  
 » mour... de l'autre... Je me livrai à ma tendresse  
 » par l'impuissance de m'y dérober. Mon amie,  
 » vraiment désespérée, était capable de tout dans  
 » le moment, excepté de me quitter... Femme uni-  
 » que entre toutes! elle s'imputait tous mes maux  
 » tandis que j'ourdissais tous les siens. Ah! qu'une  
 » telle ivresse est touchante et contagieuse! Je  
 » conservai ma raison mieux qu'elle, et cepen-  
 » dant j'en conservai bien peu. Déchiré par ses  
 » larmes et par mes regrets, bouillant d'amour et  
 » d'indignation, obligé de choisir entre les plus  
 » grands maux, je préférai ceux qui m'offraient  
 » des compensations. Les illusions se jetèrent en  
 » foule au-devant de moi. Ma passion m'égarant,  
 » pour obéir à l'amour, je me décidai à me cacher  
 » à Pontarlier, pour rester auprès de madame de  
 » Monnier, sans songer, sans m'arrêter aux dan-  
 » gers auxquels je m'exposais... »

En effet, cette infraction aux ordres du roi, et  
 l'on pourrait dire ce manque de parole dont Mi-  
 rabeau se rendait coupable dans ce moment,  
 étaient faits pour attirer sur lui les plus fâcheux  
 événements; il était, dans le monde et dans sa fa-  
 mille, traité d'aventurier et d'homme sans princi-

\* 15 janvier 1776.

pes. Pour aller au-devant de ce qu'il avait à redouter de cette rumeur et de l'inconvenance de sa démarche, il écrivit, immédiatement après son évacion du château, deux lettres qui trouvent naturellement leur place ici; elles font connaître les particularités de sa conduite dans cette occasion, et ce qui se passait dans son âme.

La première est adressée à M. de Saint-Mauris; elle est datée de Pontarlier, 16 janvier 1776, le lendemain de sa disparition.

« Je me suis soustrait, monsieur, à une autorité qui, devenue tyrannique, m'a tendu, de plus, des pièges que je n'eusse jamais craints d'un galant homme. Peut-être quelques remords s'éleveront-ils dans votre cœur en pensant que vous avez fait tout ce qui était en vous pour perdre un jeune homme d'espérance, et à qui vous ne pouvez rien reprocher; car enfin que vous importait une lettre de change que je ne dois point tant qu'elle n'est pas à son échéance? Articulez, si vous pouvez, un autre sujet de mécontentement, et, si vous ne le pouvez pas, convenez que c'est une perfidie d'avoir irrité mon père contre moi jusqu'au point de me rendre, auprès de lui toute réconciliation impraticable; d'avoir demandé ma translation, toujours avec l'air serein, en me serrant la main, et en m'embrassant.

« Je n'impute pas à vous seul tous vos torts; il en est qu'une odieuse mégère vous a suggérés. Mais deviez-vous vous livrer à de tels motifs lorsqu'il était question de perdre ou de sauver un gentilhomme, un homme, un infortuné? Ah! si mon séjour dans ce pays-ci déplaisait à votre vanité, si vous m'imputiez les dédains d'une femme respectable, que vous avez odieusement déchirée, parceque vous n'avez pu la séduire, vous aviez une manière honnête de vous défaire de moi; c'était de me réconcilier avec mon père, et tel était votre devoir, puisque vous vous étiez voué à jouer le rôle de mon pédant.

« Il vous est impossible, monsieur, de réparer le mal que vous m'avez fait; mais vous pourriez ne pas l'aggraver en n'écrivant pas des faussetés au ministre. Faites ce que vous voudrez; au fond de votre conscience vous êtes autant confondu qu'irrité par ma franchise. Mais je paie bien cher le pouvoir de vous écrire ainsi, et ni vous ni votre atroce instigatrice ne devez me l'envier. Adieu. »

La seconde lettre est à son père et porte la date du 18 janvier de la même année.

Il entend madame de Valdahon, fille unique de M. de Monnier, de sa première femme.

« Monsieur et très cher père, la lettre dont  
 » vous m'avez honoré en date du 10 janvier vient  
 » de m'être renvoyée, et j'y vois avec la plus vive  
 » douleur que vous semblez avoir attaché à l'opi-  
 » nion d'un homme très mésestimable le sceau  
 » de votre réconciliation avec moi. J'ai l'hon-  
 » neur de vous adresser la lettre que je lui ai  
 » écrite en quittant les lieux de sa domination.  
 » J'ai lutté par ma patience contre le despotisme  
 » des ordres qui m'ont détenu dix-huit mois dans  
 » les prisons; mais comme la patience ne fait rien  
 » contre la perfidie, du moment où celle-ci m'a  
 » été dévoilée, je n'ai pas cru devoir l'affronter  
 » et me laisser tranquillement remettre dans les  
 » fers. Je n'ai jamais eu d'obligation à M. de Saint-  
 » Mauris; depuis huit mois, je n'ai pas mangé dix  
 » fois chez lui; ainsi je ne lui ai pas même celle  
 » de la table, si c'est là ce que vous appelez une  
 » obligation. Personne ne me repoussait; au con-  
 » traire: quand j'ai eu le malheur de venir sous  
 » ses ordres, il n'a point eu ma parole, je l'ai au  
 » contraire très formellement assuré vingt fois,  
 » devant dix témoins, que je ne passerais pas l'hi-  
 » ver au château de Joux. Il a voulu m'y confi-  
 » ner sous les plus légers prétextes; il a plus fait,  
 » il m'a perdu dans votre esprit; le tout parce-  
 » que j'ai eu le malheur de déplaire à une de ses

» anciennes maîtresses dont il protège l'infamie,  
 » et que j'ai été reçu avec bonté dans une maison  
 » respectable, où il s'était vainement efforcé de  
 » séduire une femme honnête qu'il a essayé de  
 » déshonorer par ses propos, ne le pouvant par ses  
 » actions. Il se plaignait beaucoup, dans le com-  
 » mencement que j'étais ici, que je ne voyais que  
 » la mauvaise compagnie, que je n'ai jamais vue as-  
 » surément; mais il est vrai que la seule maison  
 » qu'il me permit alors n'avait pas seize quartiers  
 » de noblesse. Quand j'ai eu la liberté de me ré-  
 » pandre davantage, il a trouvé très mauvais que  
 » j'allasse chez la seule personne de ma sorte qui  
 » était ici. Tout cela ne serait que bizarrerie, s'il  
 » n'y eût pas joint une fausseté abominable, si, en  
 » s'efforçant de me perdre, il ne m'avait pas ten-  
 » drement caressé, de sorte que sans le plus sin-  
 » gulier hasard je n'aurais vu l'orage qu'en rece-  
 » vant le coup de foudre. Il prétextera une lettre  
 » de change, que je ne dois pas puisqu'elle n'est  
 » pas à son échéance, que j'étais très sûr de pou-  
 » voir payer. Il savait fort bien, quoiqu'il vous dit  
 » le contraire, que je ne pouvais pas vivre ici avec  
 » 100 francs par mois, voyageant, courant le pays  
 » pour des travaux que vous-même aviez deman-  
 » dés, souvent obligé d'acheter des livres, tou-  
 » jours de payer des copistes. Il le savait si bien,

» qu'il avait juré qu'il me ferait payer par vous mes  
 » livres, mes copistes et deux habits, parceque je  
 » ne pouvais pas m'habiller sur 1,250 livres de  
 » pension, et que j'étais venu avec du camelot dans  
 » un pays où l'on gèle sous le drap. Il savait que je  
 » m'étais servi du crédit d'un homme à qui j'avais  
 » fait gagner quatre cents louis, et qu'il ne me pres-  
 » serait point pour le paiement, et que j'avais  
 » trouvé cela plus honnête que de vendre mes ma-  
 » nuscrits. Il savait qu'en me laissant à Pontar-  
 » lier, où je faisais du bien et aucun mal, où je  
 » m'occupais très utilement pour moi et beau-  
 » coup de malheureux, et où tout le monde, ex-  
 » cepté sa mégère et ses adhérents, me recher-  
 » chait et me montrait de la bienveillance, je ne  
 » me laisserais pas du triste état où vos ordres me  
 » réduisaient, que j'attendrais en silence le retour  
 » de vos bontés paternelles. Mais non, il a voulu  
 » redevenir un tyran, parcequ'il est fou d'exer-  
 » cer une autorité pour laquelle il n'est pas fait;  
 » et comme il a bien senti que j'échapperais à cette  
 » tyrannie, il a voulu s'envelopper de la peau du  
 » renard et me prendre dans ses pièges. J'ai cru  
 » pouvoir et devoir m'y soustraire. Je gémissais en pen-  
 » sant que votre premier mouvement va élever en-  
 » tre mon père et moi de nouvelles barrières; mais  
 » je ne pouvais ni ne devais, je le répète, tendre le

» cou au glaive. Si l'on veut absolument me per-  
 » dre, il faut bien que je veuille me sauver. »

Il n'attendait rien de favorable pour lui de ces lettres, mais elles tendaient à le justifier, à quoi il ne parvint pas. Il écrivit encore à sa sœur de Cabris; il lui faisait de nouvelles instances pour qu'elle secondât ses projets et ses amours; il aurait désiré l'entraîner dans son évasion, mais s'il ne réussit pas dans ce dessein, si elle ne le suivit pas jusqu'au terme de sa fuite, du moins se prêta-t-elle à la faciliter de tout son pouvoir; surtout elle le protégea tant qu'elle put contre l'autorité, en le soustrayant aux recherches que l'on fit de sa personne.

Il avait été facile à la marquise de Cabris de voir, aux expressions passionnées de son frère, qu'il n'y avait plus moyen, comme elle le dit elle-même, de le rappeler au calme, et que, pour le préserver de plus grands malheurs, il fallait avoir l'air de favoriser sa passion, que c'était le seul moyen de lui faire goûter quelque conseil salutaire; elle insiste fort sur ce motif dans son *Mémoire aux ministres*, comme ayant été le seul mobile de sa conduite envers son frère, dans l'évasion de madame de Monnier.

Avec un peu de sévérité on pourrait peut-être soupçonner qu'il y entrait aussi une similitude

de goûts, de penchants, et même quelques unes de ces arrière-pensées inexplicables, mais dont on trouve des exemples dans les personnes livrées aux passions comme était madame de Cabris.

« On me conseilla, dit-elle, de paraître ap-  
 » prouver le délire qui égarait la tête de mon  
 » frère, de l'enivrer même de la promesse de pro-  
 » téger sa passion et sa fuite, afin de s'assurer par  
 » cette adresse de sa confiance et de celle de ma-  
 » dame de Monnier, seul moyen d'arrêter les  
 » suites d'un projet qui allait les jeter dans un  
 » abîme d'infortunes. »

Cependant, quelque grande que fût la confiance que madame de Cabris obtint sur l'esprit de son frère, elle ne changea rien à son projet. Il était, après son évasion du château, resté caché à Pontarlier, et presque habituellement dans la maison même de M. de Monnier, c'est-à-dire depuis le 14 janvier jusqu'au 28 février, qu'il se rendit à Dijon. La marquise y était arrivée quelques jours avant, dans le dessein apparent d'y vivre dans sa famille, qui y faisait sa résidence, et de se soustraire, disait-elle, aux calomnies dont ses oreilles étaient continuellement offensées à Pontarlier, mais, dans la réalité, pour être plus à portée de concerter entre elle et Mirabeau les moyens de s'enfuir dans l'étranger.

M. de Saint-Mauris, qui ne savait rien de ce qui se tramait, aurait bien voulu et espérait même que cette évasion de Mirabeau et le tort où elle le mettait l'en débarrasseraient et deviendraient un motif de le transférer dans une autre prison, car il ne doutait pas qu'on ne le retrouvât. Il mit tous ses affidés en mouvement pour le chercher dans Pontarlier, et surtout dans les maisons où il savait que se rendait madame de Monnier.

« Mais, dit Mirabeau, soit qu'il n'eût pas obtenu  
 » aussi facilement qu'il l'espérait des ordres supé-  
 » rieurs pour me chercher chez les particuliers,  
 » soit qu'ils ne servissent pas assez promptement  
 » sa haine, il recourut à une vengeance plus sûre,  
 » qui enveloppa également mon amie et moi. Il  
 » détacha près du mari quelques uns de ses émis-  
 » saires. Un curé, entre autres, qui avait l'âme et  
 » l'esprit les plus méchants qu'il fut jamais, cou-  
 » rut chez M. de Monnier, et lui apprit sans préam-  
 » bule ce qu'il avait paru jusqu'alors vouloir igno-  
 » rer. La confiance de M. de Monnier était telle  
 » qu'il m'avait soigneusement attiré chez lui, et  
 » m'offrit une retraite dans sa maison, que je n'é-  
 » tais sûrement pas capable d'accepter dans les  
 » termes où j'en étais avec madame de Monnier<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Mirabeau ment ici, sans doute par égard pour madame

» Ce fut devant les domestiques de madame de Monnier que l'impudent délateur osa l'accuser, » et que M. de Monnier ne rougit point de l'accueillir. Ce vieillard, qui avait eu plusieurs fois l'indignité de dire à sa femme qu'il désirait ardemment un fils, dût le Saint-Esprit le lui procurer, sentit sa conscience remuer au moment où un prêtre l'interpella. Que fit-il ? il ne dit pas un mot à sa femme, mais il rassembla tous ses gens, invoqua pathétiquement leur probité, et mit leur maîtresse sous leur tutelle. Madame de Monnier sentit, comme elle le devait, un tel procédé, dont l'éclat fut aussi grand qu'il pouvait l'être ; elle demanda aussitôt à se retirer dans sa famille. »

Elle se rendit donc à Dijon, chez madame de Ruffey, sa mère ; Mirabeau l'y avait fortement engagée. La scène que lui avait faite son mari était un excellent prétexte ; il leur serait plus facile de travailler à leur fuite dans cette ville, et ils pourraient s'y voir avec moins de difficulté qu'à Pontarlier, depuis ce qui venait de se passer.

de Monnier. Ses notes autographes portent : « 14 janvier 1776. Je me cache chez Sophie pour ne pas remonter au château. »

Mais leurs liaisons ne furent ni aussi tranquilles ni aussi libres qu'ils se l'étaient imaginé. Malgré les gênes et les inquiétudes de leur situation, l'ardeur de leur passion leur faisait surmonter tous les obstacles. On voit par les notes qu'a laissées Mirabeau que le 14 mars il passa la nuit avec Sophie à une maison de campagne où elle était avec sa mère. Le délire de Mirabeau était alors à son plus haut période ; il était en quelque sorte soutenu, exalté par les difficultés mêmes qui s'opposaient à l'accomplissement libre de ses désirs. Une lettre, datée de Dijon, qu'il écrivit alors à madame de Cabris, fait voir que sa tête était tellement dérangée par l'amour, qu'il invoquait le secours de cette sœur, et la priait de réunir tous ses efforts pour lui conserver madame de Monnier, qu'il craignait qu'on ne lui arrachât. Il lui renouvelle le désir qu'il a de la voir venir avec eux et de partager leur sort.

Elle lui avait prudemment dépêché un de ses amis, le chevalier Mâcon, qui, de Provence, vint en poste trouver Mirabeau à Dijon pour s'aboucher avec lui ; il devait, suivant les instructions de madame de Cabris, chercher d'abord à le calmer et le rappeler à une conduite plus mesurée ; mais la dernière lettre qu'elle venait

de recevoir lui exprimait un tel désespoir à la seule idée de se séparer de Sophie, qu'elle lui répondit qu'il pouvait être certain qu'elle l'unirait à l'objet de sa passion, qu'il pouvait s'entendre avec M. Mâcon sur les mesures à prendre, et qu'elle les seconderait de son côté. Elle écrivit également à Sophie, d'après la prière qu'elle lui en avait faite, pour la tranquilliser et lui donner la certitude que son frère ne se séparerait pas d'elle, et qu'elle pouvait compter sur son zèle et son amitié.

Cependant, quelque discrétion qu'il mit dans ses démarches à Dijon, Mirabeau fut promptement découvert. Le marquis son père avait instruit la police de tout ce qui s'était passé, et il n'était pas bien difficile à des gens formés aux recherches de cette espèce de juger que le comte ne manquerait pas de fréquenter au moins les lieux qu'habitait Sophie, si même il n'y était pas caché. Arrivé à Dijon le 28 février 1776, les ordres y parvinrent le 21 mars suivant de l'arrêter.

Ils allaient être exécutés lorsque le chevalier Mâcon alla trouver M. de Montherot, grand prévôt de Bourgogne, avec des lettres de recommandation, afin de le prier de s'intéresser au comte. Ce magistrat avait de l'amitié pour

Mirabeau, il le plaignait, et blâmait hautement le despotisme inexorable de son père, qui avait gâté un caractère plein de ressources et de qualités brillantes. Le chevalier Mâcon en obtint que l'exécution de l'ordre serait suspendue, que M. de Montherot écrirait à M. de Malesherbes, alors dans le ministère de la maison du roi, sur le danger de replacer le comte de Mirabeau dans le château de Joux, situé dans le voisinage de Pontarlier, où l'on supposait que madame de Monnier reviendrait, et encore à cause de la mésintelligence qui régnait entre le prisonnier et M. de Saint-Mauris. De nouveaux ordres arrivèrent; Mirabeau fut mis au château de Dijon, d'où il lui était facile de sortir: c'était plutôt des arrêts qu'un emprisonnement rigoureux; mais son père ne l'aurait certainement pas laissé long-temps dans cet endroit, son transfèrement dans une autre prison n'eût pas tardé à arriver.

Il profita donc de l'espèce de demi-liberté dont il pouvait jouir pour accélérer sa fuite. Toutes les mesures étaient concertées et convenues avec Sophie et madame de Cabris, dont le chevalier Mâcon était l'ami de cœur et le confident.

Afin d'ôter tout soupçon et d'être plus près du lieu où ils devaient se réunir, Sophie était

partie pour Pontarlier dès le 23 mars, et dans la nuit du 24 au 25 mai suivant, Mirabeau, accompagné du chevalier Mâcon, disparut de Dijon et prit la route de la Suisse. Le chevalier alla immédiatement prévenir Sophie à Pontarlier, d'où elle devait partir pour aller retrouver Mirabeau aux Verrières, village de Suisse non loin de Pontarlier, lorsqu'il en serait temps.

Après nombre d'allées, de venues, afin de dérouter les poursuites et les recherches qu'on faisait de sa personne, Mirabeau arriva à Thonon, en Savoie, où madame de Cabris vint le trouver; ils en partirent pour Genève, où ils restèrent quelques jours; de là il vint à Lyon, et s'y tint caché à l'aide de sa sœur de Cabris, qui y était retournée avant lui, et qui ne l'abandonna pas.

On apprend par la correspondance de cette dame que, soit dans l'intention d'arracher son frère au danger, soit par des motifs inconnus, elle lui persuada de se rendre en Provence, où il alla, en effet, et s'y tint caché quelque temps.

Mais bientôt deux inspecteurs de police, Muron et Desbrugières, vinrent l'y chercher, et ne purent l'atteindre. Ils retournèrent à Lyon, d'où ils étaient partis et où ils savaient qu'était madame de Cabris, confidente de son frère. Ils al-

lèrent la trouver au couvent où elle s'était retirée; ils l'alarmèrent sur ce qu'ils appelaient l'enlèvement de madame de Monnier qui allait s'effectuer; ils lui firent entendre qu'en ne leur disant pas où le comte de Mirabeau était caché, elle devenait la cause des malheurs que cet événement lui préparait, au lieu que, s'il était arrêté, il n'aurait à réparer que le tort léger de son évasion du château de Dijon.

La marquise de Cabris se détermina pour le parti qu'elle crut le moins funeste à son frère, et donna aux deux inspecteurs l'adresse du lieu où il était<sup>1</sup>. Ils s'y rendirent promptement; mais Mirabeau, qui avait été instruit de leur première apparition dans ce même lieu, avait profité de leur absence pour s'en aller de nouveau en Savoie.

Ces divers déplacements, cette nécessité de se tenir caché tantôt ici, tantôt là, le conduisirent jusqu'au mois d'août. L'itinéraire qu'il en a laissé, et que je rapporterai à la fin de ce livre, fait connaître qu'après de longs circuits, toujours dans l'intention de dérouter les recherches, il était parti de Lorgues pour se rendre aux Verrières de Suisse, dans la nuit du mardi

<sup>1</sup> A Lorgues, petite ville de Provence.

13 au mercredi 14 août 1776, qu'il y arriva en passant par le comté de Nice, Turin, le grand Saint-Bernard, le Valais. On était à sa piste, et son père nous apprend ce qu'il lui en coûta pour le faire suivre dans cette longue et tortueuse traversée<sup>1</sup>. Enfin Sophie, qui était restée pendant tout ce temps à Pontarlier, en partit et se réunit à lui aux Verrières, le 24 août 1776, où elle arriva entre onze heures et minuit.

Des transports, des serments, tout ce que le délire d'une passion contrariée et triomphante peut inspirer, leur firent oublier les dangers passés et ceux auxquels ils étaient exposés. Ils restèrent dans ce lieu de délices jusqu'au 15 septembre, qu'ils en partirent pour se rendre en Hollande; ils y arrivèrent en dix

<sup>1</sup> « J'ai payé l'année passée, dit le marquis de Mirabeau, aux exempts qui l'avaient manqué à Lorgues, sur mémoire réglé par la police, 6,600 francs, dont j'ai quittance. Cette année (1777), cent louis pour son extradition de Hollande; et M. de La Vauguyon, notre ambassadeur à La Haye, malgré défense de ma part de relever aucune dette, en a soldé pour 9,506 francs, qu'il a fallu finalement que je paie: c'est donc 18,600 francs que me coûte sa prison à Vincennes. » Lettre au marquis de Marignane, 5 septembre 1777, dans le *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*.

jours, et allèrent se cacher à Amsterdam, dans la maison d'un tailleur, sous le nom de M. et de madame de Saint-Matthieu<sup>1</sup>.

J'ai cru convenable de fixer ici ces dates, par anticipation, afin d'éclaircir les faits justificatifs et les raisons que donne Mirabeau pour excuser une semblable conduite. L'aveuglement, l'irrésistible impulsion de la passion qui le dominait, ne lui permirent pas d'en apprécier le scandale et les suites répréhensibles: aussi se plaint-il amèrement des obstacles qu'il éprouva dans l'exécution de son dessein; il n'épargne les reproches à personne, comme s'il y avait ici d'autre coupable que lui. On a pu le calomnier dans quelques actions de détail, dans certaines intentions; mais cette fuite avec une femme mariée, l'exemple d'immoralité qu'il offrait à toute une province, la honte qu'il faisait rejaillir sur une famille honorable pour satisfaire une passion désordonnée, sont de véritables délits, que tout l'intérêt qu'ils inspirent, lui et sa victime, ne saurait pallier, et dont il est seul responsable aux yeux de la justice.

A côté de ce jugement sévère il est permis de joindre une considération. Quel est l'homme qui,

<sup>1</sup> 7 octobre 1778.

organisé comme Mirabeau, vexé, irrité comme lui de tant de manières, sous l'influence d'une aussi puissante séduction que celle de la passion que lui avait inspirée Sophie, oserait assurer qu'à l'âge de vingt-sept ans il fût resté au bord de l'abîme sans y tomber? qu'il eût repoussé un amour tendre, dévoué, et eût sacrifié à des craintes, qu'on aime toujours alors à se dissimuler, le bonheur d'une semblable possession? S'il existe des hommes d'une telle résolution, sûrement ils ne seraient pas non plus du rang de Mirabeau pour les autres qualités de l'âme et du génie. Tout semble se compenser dans la nature, et il est juste de prendre cette raison en compte ici; il ne l'est pas moins de prendre en considération les autres circonstances qui, dans le langage de nos lois, atténueraient la gravité du délit aux yeux de juges non prévenus.

Écoutons-le parler lui-même à son père, à ce père irrité dont il ne pouvait attendre quelque bienveillance que par une peinture de sa situation: c'est de sa prison de Vincennes qu'il lui écrit.

« J'étais à Dijon » dans une conjoncture où l'on

\* On a vu plus haut qu'il y arriva le 28 février 1776, et s'en éloigna le 24 mai suivant. Il passa ce temps en corres-

« ne peut guère faire que des fautes, et je conviens  
« que rarement on n'y tombe à moins de s'y pré-  
« cipiter. En vain je cherchai à raccommo-  
« der de  
« fausses démarches; les vagues m'emportaient  
« contre l'écueil, il fallut s'y briser. A peine fus-je  
« arrivé dans cette ville, que madame de Ruffey  
« (mère de Sophie) m'y découvrit et me fit ar-  
« rêter en me dénonçant au grand-prevôt. Certai-  
« nement ce procédé fut une infamie. On ne dé-  
« nonce point un homme, on ne l'accuse point,  
« on ne le livre point pour n'en être point in-  
« quiété. Les Ruffey' n'avaient pas même de cer-  
« titude de mon amour et de mes desseins. Ils  
« n'en firent pas moins contre moi plus qu'un  
« honnête homme n'oserait contre un valet qu'il  
« soupçonnerait de vol. C'est seulement sur So-  
« phie, après tout, qu'ils avaient droit d'inspec-  
« tion: leurs persécutions, leur sévérité, n'eus-  
« sent été qu'imprudences; leur délation fut une  
« lâcheté et une perfidie. »

Ici Mirabeau manque aux règles de la logi-  
que; il aurait repoussé avec avantage l'argument  
qu'il emploie en sa faveur, si un adversaire en

pondance intime avec Sophie, qui quitta Dijon le 23 mars, deux ou trois jours après que madame de Ruffey eut découvert la demeure de Mirabeau.

\* Sophie avait deux frères, que fréquentait Mirabeau.

eût fait usage pour se justifier d'un tort semblable envers lui. La passion lui fait illusion, et la mauvaise foi n'entre pas pour peu dans cette défense. Comment voulait-il donc qu'une famille assaillie du bruit scandaleux de ses liaisons avec une femme mariée, dans une province, où la médisance est bien plus qu'à Paris un fléau de tous les jours; comment voulait-il qu'elle s'y prit pour mettre une fin à ces bruits déshonorants? Il était assez naturel d'en signaler la cause et l'auteur à l'autorité. C'eût été exiger aussi trop de déférence de madame de Ruffey, de la réduire à une froide indifférence ou à un silence pénible sur un pareil dérèglement; la rigueur qu'on eût fait peser sur Sophie seule eût été un excès d'injustice ou de faiblesse; ses tourments, ses craintes, ses déchirements étaient déjà assez cruels, sans que sa famille y ajoutât de nouvelles persécutions. On voit, par une lettre de madame de Cabris, qu'elle était déjà inquiète sur son état et les suites de son égarement.

La passion pouvait bien être aux yeux de Mirabeau une excuse suffisante de son inconduite; mais le public, mais la famille, ne devaient point partager ce sentiment: ils n'étaient donc ni cruels, ni absurdes, au sens qu'il l'entend; et sa justification n'est qu'un sophisme et

l'on est étonné qu'il en ait fait usage: ornée d'un langage sentimental, elle plaît, elle émeut, mais ne parle pas à la raison, ne convainc point. On verra encore mieux dans ce qui suit à quel point il a abusé de ces armes, qu'il maniait si bien; jamais plus mauvaise cause ne fut plaidée avec plus de talent et une éloquence plus entraînant.

« Loin de concevoir aucun projet de vengeance contre les parents de mon amie, je ne pensai qu'à les servir dans sa personne. Au moment où je fus arrêté, toutes mes idées se tournèrent vers le moyen d'éviter un éclat qui pourrait achever de perdre madame de Monnier dans l'esprit de son mari. Les manières honnêtes et grandes du grand-prevôt<sup>1</sup>, homme honoré et estimé,

<sup>1</sup> M. de Montherot; ce fut à ses sollicitations et aux recommandations bienveillantes de madame de Cabris que ce magistrat se conduisit vis-à-vis de Mirabeau avec tant d'égards: un peu plus de sévérité de sa part eût empêché l'évasion de Mirabeau. Mais il paraît que, regardant madame de Monnier comme en sûreté à Pontarlier, où elle était retournée, on n'aurait pas été fâché, suivant l'idée de M. de Malesherbes, que Mirabeau s'en allât dans l'étranger. Mais son projet était d'y emmener Sophie, et les lettres à madame de Cabris, dont on a lu quelques extraits, le font connaître, et de plus montrent qu'il était bien loin de vouloir se relâcher de quelque chose dans la possession de cette femme, malgré ce qu'il dit ici à son père.

« me donnèrent l'espoir de l'engager au silence.  
 « Je le sollicitai de prendre les mesures pour que  
 « mon aventure fût ignorée. Il m'entendit facile-  
 « ment; car madame de Ruffey n'avait pas pu se  
 « dispenser de motiver sa dénonciation. Il loua  
 « ma délicatesse; il concourut à mes vues; il dé-  
 « guisa mon nom, donna le change à ses subal-  
 « ternes, me laissa libre sur ma parole, écrivit  
 « pour moi au ministre, et alla jusqu'à lui ren-  
 « voyer ses premiers ordres qui me ramenaient à  
 « Joux, s'efforça d'adoucir madame de Ruffey,  
 « qui poussait sa fille au désespoir, et se porta  
 « caution de l'inutilité de sa tyrannie. »

Le calme et la prétendue résignation que Mira-  
 beau faisait paraître cachaient toujours le des-  
 sein secret de son évasion et de celle de ma-  
 dame de Monnier. Les lettres qu'il écrivit alors à  
 sa sœur en font foi. Cependant nous allons voir  
 qu'il n'attribue cette périlleuse détermination  
 qu'aux procédés odieux, dit-il, qu'on tenait vis-  
 à-vis de lui et de sa maîtresse. Il porte même la  
 prévention en sa faveur si loin, qu'il semble re-  
 procher à la famille de ne pas le laisser vivre li-  
 brement en amant heureux avec Sophie. Il faut  
 l'entendre sur ce point; on retrouvera dans ce  
 qu'il dit cet art de présenter les choses à son  
 avantage qu'il savait si bien employer : son style,

les peintures, les traits dont il l'anime, sédui-  
 sent le lecteur, l'intéressent pour lui; en sorte  
 que ce n'est pas sans raison que madame de Ruf-  
 fey disait dans cette affaire, en parlant de lui :  
 « Prenez - y garde, il vous ensorcèlera par ses  
 « discours. »

La dénonciation que madame de Ruffey avait  
 portée contre lui, si on peut appeler dénoncia-  
 tion l'avis qu'une mère désolée avait donné du  
 lieu où était caché l'auteur des malheurs de sa  
 fille, afin de l'en éloigner, avait bouleversé et  
 alarmé celle-ci au point de l'exposer d'attenter à  
 ses jours. Se séparer de Mirabeau lui paraissait  
 plus cruel que mourir : elle se croyait déjà mère<sup>1</sup>,  
 et, dans cet état, elle ne pouvait attendre de  
 consolation que de celui qui causait ses maux ;  
 toute autre lui était odieuse et insupportable. Ce-  
 pendant Mirabeau, malgré le trait que lui faisait  
 madame de Ruffey, n'aurait pas voulu rompre  
 avec elle d'une manière choquante; il la ména-  
 geait dans ses intérêts et dans ceux de Sophie; il  
 voulait l'amener à des arrangements qui concilia-  
 sent ses amours avec les convenances et les égards  
 pour la réputation de madame de Monnier.

<sup>1</sup> Une lettre de madame de Cabris fait connaître que  
 Sophie se croyait enceinte.

« J'employai, dit-il, les meilleurs procédés; je  
 » calmai le cœur et la tête de ma pauvre amie; je  
 » fis plus, j'entrepris de modérer sa mère, de  
 » rappeler son sang-froid et sa prudence; et je  
 » n'en désespérai pas d'abord, convaincu comme  
 » je l'étais que la raison parlait avec moi, ayant  
 » comme je l'avais la persuasion intime que si  
 » madame de Ruffey était capable de quelque gé-  
 » nérosité, cette démarche de la part d'un homme  
 » dont elle n'attendait que des emportements et  
 » des fureurs, irait jusqu'à son âme. Elle lut mes  
 » lettres, et dit que j'étais un *magicien*, un  
 » *démon*. Elle eût mieux fait de dire: *Cet homme*  
 » *a un bon fonds et des intentions droites; servons-*  
 » *nous-en, intéressons-le au bien par la confiance;*  
 » *conduisons ma fille par celui-là seul qui doit la*  
 » *conduire; car le fanatisme de l'amour ne sera*  
 » *jamais vaincu par le fanatisme de la prudence.*

« Ce ne fut point ainsi qu'elle raisonna: après  
 » quelques lignes, où parut l'embarras d'une mau-  
 » vaise cause (c'est Mirabeau qui parle) et d'une  
 » conscience chargée; après quelques résolutions  
 » aussitôt évanouies que formées<sup>1</sup>, on resserra

<sup>1</sup> Le système de Mirabeau dans l'arrangement qu'il mé-  
 ditait était que madame de Monnier rentrât avec son mari,  
 sous la condition tacitement reconnue qu'ils se verraient  
 secrètement, mais à leur volonté; qu'on laisserait tout

« madame de Monnier, on lui enleva son papier,  
 » on fit de nouvelles entreprises sur nos lettres,  
 » on gagea des espions, des gardes; on veilla dans  
 » sa maison comme si des bandits la menaçaient.

« Je sais, continue Mirabeau, qu'on a prétendu  
 » que dès lors je voulais enlever madame de Mon-  
 » nier: en effet, le moment, le lieu, la circon-  
 » stance, étaient bien choisis! nous n'avions pas  
 » trente louis entre nous deux; je ne pouvais dou-  
 » ter que je ne fusse veillé à l'œil; enfin, pour me  
 » préparer à ce grand projet, j'étais venu à Di-  
 » jon, et l'avais envoyée, d'un pays qui touche la  
 » Suisse (Pontarlier), dans l'intérieur du royaume  
 » (à Dijon), sous les yeux de sa mère et de sa  
 » famille! Quand on veut calomnier, on devrait  
 » avoir un peu d'esprit.»

Mirabeau écrivait ainsi pour se justifier à son  
 père, qui n'avait point connaissance des motifs  
 secrets des allées et des venues de Sophie. Nous  
 l'avons vue venir de Pontarlier à Dijon, parceque  
 Mirabeau ayant projeté une évasion, comme le  
 constatent les lettres de sa sœur de Cabris<sup>1</sup>, il

ignorer au mari. Cette mesure prise et assurée, on aurait  
 travaillé à obtenir la liberté de Mirabeau sur sa parole,  
 soit à Pontarlier, soit à Dijon: vain projet!

<sup>1</sup> Mémoire de la marquise de Cabris aux ministres du  
 roi, 1780 (inédit).

fallait qu'il s'évadât de Joux, qu'il se tint caché quelque part, et qu'il ne pouvait mieux choisir que Dijon, où Sophie pouvait venir dans sa famille, se soustraire aux rumeurs de Pontarlier, voir Mirabeau et se concerter avec lui. On peut ajouter que, malgré le ridicule que jette Mirabeau sur les intentions qu'il dit qu'on lui prête, il avait bien celle, sinon d'enlever, au moins d'emmener avec lui madame de Monnier, en lui facilitant tous les moyens de venir le retrouver dans l'étranger lorsqu'il s'y serait rendu. Il est juste pourtant de dire que Mirabeau n'était point libre dans le choix de ses déterminations; s'éloigner et laisser Sophie, c'était donner le coup de la mort à cette femme infortunée: elle se serait arraché la vie si celui qu'elle aimait avec tant d'abandon se fût en allé sans espoir de le rejoindre. C'est ainsi qu'elle s'en exprime dans une lettre à la marquise de Cabris: « J'attends de vous la vie » ou la mort; donnez-moi de ses nouvelles; dites » ce qu'il faut faire: pourvu que je le revoie, les » dangers ne me retiendront pas. »

Il fut donc convenu entre elle et lui qu'elle ne mettrait point d'obstacle aux volontés de sa

<sup>1</sup> De Pontarlier, 17 juillet 1776. *Mémoire de madame de Cabris aux ministres du roi.*

mère, qui exigea qu'elle quittât Dijon et se rendit à Pontarlier, du moment qu'elle sut Mirabeau dans la première de ces deux villes; qu'elle disposerait tout de manière à prévenir les difficultés; qu'à cette distance l'un de l'autre on ne pourrait pas soupçonner de concert entre eux pour s'échapper; qu'au moins lui, Mirabeau, n'aurait pas l'air d'avoir coopéré à sa fuite, qu'elle effectuait lorsqu'il l'en préviendrait, et que le rendez-vous serait en Suisse, au village des Verrières, dans la principauté de Neuchâtel. Elle partit donc pour Pontarlier, et lui resta à Dijon, négociant avec madame de Ruffey et M. de Montherot, sans rien changer à son dessein arrêté.

M. de Grancey, commandant du château de Dijon, était alors à Paris, où il sollicitait fortement en faveur de Mirabeau, non pas pour l'affaire de madame de Monnier, mais pour arrêter les suites du procès intenté contre lui à Grasse par M. de Villeneuve-Moans, dont il a déjà été question.

Une condamnation à l'emprisonnement et à une amende de 3,000 fr. envers le plaignant paraissait injuste à Mirabeau; il ne croyait pas avoir mérité cette punition; il voulait, disait-il, en appeler au parlement de Dijon, puisque les ordres du roi l'enchaînaient dans cette ville.

Mais les parents de madame de Monnier et les ennemis de Mirabeau s'intriguèrent pour s'opposer à son séjour à Dijon et l'en éloigner le plus tôt possible. Son père voulait l'envoyer en Alsace, mais on lui représenta que la santé de son fils s'accommoderait mal du climat de cette province. Cependant Mirabeau, pour mieux cacher sans doute le dessein qu'il avait à cœur, en ayant l'air de faire un choix, demanda que, si on voulait le transférer, on préférât Pierre-Encise pour sa prison<sup>1</sup>; le marquis de Mirabeau ne le voulut pas, et obtint un ordre de transfèrement pour le château de Dourlens en Picardie. Son fils ne vit dans cette conduite qu'un acharnement de haine et un abus honteux de l'autorité du roi.

L'intention de son père lui avait été confirmée par M. de Malesherbes. Le comte avait écrit à ce ministre, et lui avait peint la dureté des ordres qu'on délivrait contre lui, sans jamais vouloir l'entendre dans ses moyens de défense, sans égard pour sa position, et au mépris de l'indulgence qu'on doit à la jeunesse et au repentir.

<sup>1</sup> Pierre-Encise, ou Pierre-Scise, *Petra incisa*, était une forteresse de Lyon, sur un rocher qui domine la Saône, et où l'on mettait des prisonniers d'état; elle fut démolie en 1793.

M. de Malesherbes<sup>1</sup> fit dire à Mirabeau, par M. de Grancey, qu'il ne pouvait rien pour ce qu'il lui demandait; que son sort était entre les mains de personnes trop puissantes et trop animées contre lui pour qu'il fût en son pouvoir de faire révoquer les ordres obtenus; qu'il n'avait qu'un parti à prendre, c'était de passer dans l'étranger, et d'y prendre du service; que ses affaires s'accommoderaient mieux dans l'éloi-

<sup>1</sup> M. de Malesherbes dont il est question ici était fils du chancelier de Lamoignon, et se nommait Charles-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. Il était né en décembre 1721. Il fut pendant vingt-cinq ans premier président de la cour des aides de Paris, où il s'opposa avec un grand courage et une rare intégrité aux demandes d'impôts pour fournir aux prodigalités de la cour. Il s'opposa avec un égal courage aux lettres de cachet. Nommé au ministère sous Louis XVI, en 1775, il ne resta que peu dans cette place: son honnêteté, ses principes de justice, la lui firent bientôt perdre. Le roi, qui n'avait pas la force de repousser un mauvais choix de ministre qu'on voulait qu'il nommât, n'avait pas non plus celle qu'il fallait pour en maintenir un bon contre l'intrigue. M. de Malesherbes fit quelque bien pendant son court ministère. On connaît le rare dévouement avec lequel il défendit Louis XVI, et la résignation avec laquelle il périt sur l'échafaud de la terreur. M. Bertrand de Molleville a défiguré le beau caractère de ce grand homme dans ses *Mémoires*.

gnement; et qu'enfin ce conseil était le dernier qu'il pût lui donner, parcequ'il quittait le ministère<sup>1</sup>.

Pendant cette négociation et en attendant le parti qu'il pourrait en tirer, Mirabeau n'avait cessé d'entretenir, quoique difficilement, une correspondance secrète avec Sophie; il s'ouvrait de temps en temps à quelques amis intimes, et particulièrement à sa sœur, de ses desseins, afin de les tenir en haleine pour leur exécution au moment convenable.

Il paraissait, d'un autre côté, donner une attention plus suivie à ses affaires, et, en effet, il s'en occupait avec activité. C'était encore un des traits du caractère de Mirabeau, d'allier avec le mouvement et l'anxiété des grandes contradictions le goût et la facilité du travail; il y puisait de la force; il y trouvait une distraction nécessaire à la violence de ses passions et de ses désirs. Il conservait ainsi l'extérieur d'un homme maître de lui et mù par des affections douces et généreuses; aussi tourmenté que Sophie, il la consolait par l'espoir prochain d'un avenir plus heureux, et lui recommandait de se calmer et de se montrer ostensiblement rési-

<sup>1</sup> Mai 1776.

gnée au plus grand des sacrifices, celui de ne plus le voir.

Mais elle était bien loin de la tranquillité intérieure que Mirabeau cherchait à lui inspirer; elle n'était point rassurée: son inquiétude, ses angoisses croissaient par l'éloignement où il se trouvait d'elle. La crainte d'incidents imprévus qui pouvaient empêcher ou éloigner leur réunion ne lui laissait point de repos; c'était à madame de Cabris qu'elle faisait part de sa cruelle situation; on voit, par une lettre qu'elle lui écrivit de Pontarlier, qu'elle lui renouvelle ses instances pour presser l'exécution de leur départ: ses expressions peignent la plus vive et la plus tourmentante des passions<sup>1</sup>.

La famille de Sophie exerçait une sévère surveillance sur elle; elle n'avait que rarement des lettres du comte, et jamais sa visite. Les Valdahon tremblaient de frayeur qu'un enfant qu'elle pourrait avoir ne fût attribué à M. de Monnier, suivant la maxime du droit civil<sup>2</sup>, et ne vint leur enlever la succession qu'ils attendaient; leur intérêt était donc de multiplier les obstacles à toute espèce d'intimité entre les deux amants.

<sup>1</sup> 5 mai 1776. Madame de Cabris était alors au couvent à Lyon.

<sup>2</sup> *Pater est is quem nuptiæ demonstrant.*

Tel était l'état des choses, lorsque Mirabeau apprit la réponse que M. de Malesherbes lui faisait par M. de Grancey. Celui-ci rendit donc au comte la parole qu'il avait donnée de ne point s'évader, et le consigna au château, comme il a été expliqué en parlant de la dénonciation faite par madame de Ruffey. Mirabeau ne tarda pas non plus à être instruit des nouveaux ordres que M. de Montherot avait reçus de le conduire à Dourlens. Cette nouvelle rigueur de la part de son père, et sa passion pour Sophie, que le malheur lui rendait encore plus chère, durent précipiter sa fuite. Il ne tarda pas un moment à le faire savoir à son amie et à sa sœur de Cabris. Le chevalier Mâcon, qui ne l'avait point quitté, le seconda avec un zèle à toute épreuve; il quitta donc Dijon dans la nuit du 24 au 25 mai<sup>1</sup>, et Sophie fut prévenue de se tenir prête à venir le rejoindre pour le jour qui lui serait ultérieurement indiqué. Elle ne quitta, comme nous l'avons vu, Pontarlier que le 24 août suivant, et arriva le même jour, à onze heures du soir, au village des Verrières ou Verreries, où elle trouva Mirabeau. L'évasion et la réunion de l'un et de l'autre furent ainsi consommées; démarche hardie, qu'une

<sup>1</sup> 1776.

passion aussi aveugle que celle qui tourmentait Sophie peut seule expliquer dans une jeune femme de condition, vivant dans la maison de son époux. Il faut entendre Mirabeau se justifier d'une action dont il sentait toute la culpabilité, et dont il était complice et instigateur: c'était à la nécessité et à la situation désespérée de son amie qu'il fallait, selon lui, en attribuer la cause.

« Jamais madame de Ruffey, dit-il à son père, n'avait pu s'ôter de la tête que je voulais enlever sa fille, et que le moyen d'empêcher cet enlèvement était de la rendre excessivement malheureuse. Une sœur de madame de Monnier, fanatique outrée, l'avait suivie à Pontarlier, et traversait autant qu'il était en elle d'innocentes amours, qui n'avaient que d'insensibles papiers pour organes. Jusque là cependant le sort de madame de Monnier était encore supportable. Mais sa mère, frappée de terreur, ou plutôt de vertige, à la nouvelle de mon évasion de Dijon, fit partir aussitôt son fils pour Pontarlier<sup>1</sup>, avec ordre de conduire sa sœur au couvent: j'avais prévu cette saillie, et mes mesures étaient prises. Je sentais à quelles extrémités

<sup>1</sup> La famille des Ruffey faisait sa résidence à Dijon.

» j'étais prêt à me porter; mais enfin il faut par-  
 » ler sans ambiguïté. J'avais tort sans doute d'être  
 » aussi engagé avec madame de Monnier que je  
 » l'étais; mais j'avais raison, supposé cet engage-  
 » ment pris, et sur lequel il n'était plus temps  
 » de délibérer, de chercher et de trouver les  
 » moyens de la servir: elle pouvait et devait com-  
 » mander tout ce qui n'était pas poison et assas-  
 » sinat. Voilà ce que j'ai dit, ce que je soutiens,  
 » ce que je répèterais à toutes les puissances de  
 » la terre, au milieu de leurs gardes prêtes à me  
 » frapper. Madame de Monnier n'avait que moi  
 » pour ressource, et elle était compromise et ex-  
 » posée à sa perte par ma faute. J'avais reçu d'elle  
 » des preuves de dévouement au-dessus de toutes  
 » les contrariétés et de tous les dangers, et je  
 » l'aurais abandonnée pendant que je pouvais la  
 » défendre! Ah! c'est alors que je serais le plus  
 » vil des hommes.

» Ne croyez pas que j'eusse caché à sa famille  
 » mes résolutions et mes principes à cet égard.  
 » J'ai dit cent fois à ses frères, qui me voyaient  
 » chaque jour en cachette: Vos parents ne con-  
 » naissent pas madame de Monnier; ils l'ont tou-  
 » jours vue douce et modérée, et ils ne savent ap-  
 » paremment pas que les passions d'une femme  
 » douce, peut-être plus lentes à émouvoir, sont in-

» finiment plus ardentes que celles de toutes les  
 » autres, et vraiment invincibles lorsqu'elles sont  
 » bien enflammées. Vous croyez peut-être que les  
 » agitations que l'amour et mes malheurs ont ex-  
 » citées dans son cœur, auront le sort de tous les  
 » grands mouvements, de toutes les crises violen-  
 » tes, qui est de finir bientôt; mais une expérience  
 » universelle aurait dû vous apprendre que les dif-  
 » ficultés redoublent l'enthousiasme, de quelque  
 » nature qu'il soit, et augmentent la ferveur des  
 » passions loin de les décourager. Je ne vous fais  
 » que des observations communes et puisées dans  
 » la connaissance la plus ordinaire du cœur hu-  
 » main. Prenez garde que l'ignorance de ces vérités  
 » triviales ne vous coûte bien cher; ne me poussez  
 » point à quelque parti violent. Un homme de ma  
 » sorte, marié, ayant un fils et l'attente d'une  
 » grande fortune, ne s'expatrie pas légèrement.  
 » Mais je vous proteste que l'opinion publique ne  
 » tient que le second rang dans les motifs qui me  
 » déterminent; les mouvements de mon cœur sont  
 » au premier, et mes amis ont plus de droit et d'in-  
 » fluence sur moi que mon intérêt particulier. Je  
 » jure d'honneur que, tant que j'aurai un souffle  
 » de vie, et que mes pieds et mes mains ne se-  
 » ront point garrottés, on n'attentera pas impu-  
 » nément sur madame de Monnier.

« Ces discours , que je leur répétais encore la veille de mon départ , que je leur écrivis , n'étaient pas d'un fou , mais d'un homme déterminé.

« Une preuve irrécusable que nous ne voulions cependant pas nous porter à un éclat , c'est qu'aussitôt que M. de Monnier se fut déclaré contre les conseils violents des Ruffey<sup>1</sup> , je m'éloignai , et je courus , par un conseil très imprudent , me cacher aux extrémités du royaume.

Mirabeau fait allusion , dans ces derniers mots , au voyage qu'il fit à Thonon , où il arriva le 6 juin , où madame de Cabris vint le trouver , et d'où il partit pour Lorgues en Provence. Il s'y cacha , comme on l'a vu , et manqua d'y être arrêté par les agents de la police de Paris. Mais l'excuse paraîtra mal choisie ; car , dès le 16 mai , Sophie avait annoncé à madame de Cabris le projet d'évasion comme prêt à s'effectuer. « Malgré mes soins , mes discours , mes instances , et l'adresse que j'avais employée auprès de mon frère , dit cette dame , pour éviter cet éclat , je n'avais fait que retarder le mal. Madame de Monnier m'annonça , par une lettre du 16 mai , écrite de Pontarlier , et que je reçus à Lyon ,

<sup>1</sup> De mettre Sophie au couvent par ordre du roi.

« son départ prochain avec le comte de Mirabeau , et me pressa de fuir avec eux. »

Ainsi l'exécution du projet était donc arrêtée , convenue dès le 16 mai ; et le voyage de Provence , qui eut lieu au milieu de juillet , ne peut être l'effet de la conduite de M. de Monnier , de l'espoir ou d'une détermination de ne point pousser les choses plus loin ; il était le résultat des précautions à prendre et des démarches à faire pour dérouter les recherches de la police.

L'embarras de Sophie était comparable aux tourments de Mirabeau ; il fallait qu'elle tranquillisât son mari , afin que sa conduite n'inspirât pas de défiance , et qu'elle pût se mettre en route à l'époque qu'on avait fait connaître. Mais , soit qu'elle fût sûre que rien ne pourrait plus mettre obstacle à son dessein , soit qu'elle pensât qu'une franchise ouverte en imposerait à un homme âgé et qui l'aimait , elle lui tint un langage qui annonçait un parti pris , et la résolution d'y persister ; c'est Mirabeau lui-même qui nous l'apprend.

« Dans la situation de cœur et d'esprit où était madame de Monnier , dit-il , elle ne trompa son mari que lorsqu'il voulut l'être. Elle lui dit qu'elle m'aimait , qu'elle m'aimerait toujours , qu'elle ne cesserait pas de m'écrire , que le

» poison ou la fuite la délivrerait du couvent  
 » dont on la menaçait; elle promit d'être tran-  
 » quille, de rester chez lui si l'on cessait de la  
 » tyranniser, et elle ajouta ces propres mots :  
 » *Je ne peux faire aucune composition; dans les*  
 » *sentiments où je suis, ce serait méditer un men-*  
 » *songe; je ne promettrai point ce que je ne peux*  
 » *ni ne veux tenir. Si l'on pouvait forcer ma bou-*  
 » *che, mon cœur réclamerait; si je ne suis point*  
 » *libre, c'est à mes geôliers à me garder et à moi*  
 » *à les tromper.* »

A ne voir les choses que d'un côté, l'intérêt se porte ici sur madame de Monnier malheureuse; mais la justice et l'honneur veulent aussi qu'on plaigne un vieillard estimable qui entend ce langage d'une femme qu'il aime et qui lui devait plus de ménagement et de respect. La fermeté que montre ici l'épouse a quelque chose de cruel et de barbare : elle est naturelle sans doute aux femmes soumises comme elle à une passion toute-puissante, mais elle n'en laisse pas moins partager la douleur que dut ressentir le marquis de Monnier dans cette occasion.

Au surplus, que Sophie ait ou n'ait pas tenu ce discours, qu'on ait ou qu'on n'ait pas exercé envers elle la tyrannie dont parle Mirabeau, qu'une lettre de cachet ait ou n'ait pas été sollicitée pour

l'enfermer au couvent, sa position n'en était pas moins devenue intolérable : au milieu des inimitiés, des reproches, des chagrins qui l'accablaient, la mort lui aurait été moins cruelle que de vivre loin de l'homme à qui elle s'était livrée, qu'elle aimait, et sûrement elle y aurait eu recours du moment où tout espoir de le revoir lui aurait été ôté.

Elle lui fit donc savoir qu'elle se disposait à partir, qu'elle comptait sur sa parole et ses serments, qu'elle se rendrait aux Verrières; elle le pria de s'y trouver avant elle : il était à Lorgues en Provence, où nous avons vu qu'un heureux hasard permit qu'il en fût parti au moment où l'on vint pour l'y arrêter. « A la réception de la lettre de Sophie, je courus, dit Mirabeau, je traversai les Alpes, et elle vint se confier à mon honneur et à ma foi. »

On sait, par ce qui précède, qu'il quitta sa retraite de Provence le 14 août, arriva aux Verrières le 23, et que, dans la nuit du 24 au 25, Sophie y arriva entre onze heures et minuit. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de cette évasion si long-temps méditée, combinée, et qui devait être le commencement de tant de tourments et

de dangers. Dans l'itinéraire que Mirabeau a laissé des courses qu'il fit alors, ne pouvant rendre l'émotion qu'il ressentit à l'arrivée de cette femme chérie, tendre et courageuse, il dessina un cœur enflammé sur son calepin à la date de leur entrevue.

Ils étaient, dans un moment aussi critique, presque sans ressource pécuniaire; Sophie n'avait rien soustrait de la maison de son mari. « Au moment où nous partîmes de la Suisse, dit Mirabeau, nous ne possédions pas cent cinquante louis, pour à peu près même somme de bijoux, deux habits et six chemises. »

Il fut cependant accusé de spoliation; mais l'équité veut qu'on reconnaisse qu'il n'en commit pas plus ici que dans l'affaire de la femme Mouret, aussi n'en fut-il point question dans la procédure que cet événement provoqua contre lui, et dont on verra le résultat plus loin. Mais cette fuite avec une femme mariée présentait trop naturellement l'idée d'un enlèvement, ou, comme les jurisconsultes l'appellent, un rapt de séduction. On verra avec quel art Mirabeau sut repousser cette accusation, répétée par tous les parents de la marquise et les ennemis en grand nombre que sa conduite lui avait faits.

Son père, comme on peut bien le penser, ne

resta ni muet ni incertain sur le parti qu'il avait à prendre. Il s'empressa de faire les démarches nécessaires auprès des ministres et de la police, pour en obtenir des ordres rigoureux, tandis que, de son côté, madame de Ruffey prenait les mêmes mesures contre sa fille.

Il faut entendre le marquis, dans son style dur et orgueilleux, rendre compte à M. de Marignane des peines qu'il se donna dans cette affaire, et comment, par une odieuse lâcheté, il dénatura plusieurs faits pour persuader que son fils avait pensé à se défaire de sa femme afin d'épouser Sophie à la mort de son époux<sup>1</sup>.

Il paraît qu'on avait cherché à détourner le marquis de Mirabeau de poursuivre son fils après sa première retraite à Dijon et son évacuation du fort de Joux. Nous avons vu, en effet, que M. de Grancey sollicitait fortement en sa faveur à Paris, et qu'il le laissait à peu près libre à Dijon; mais son père n'en avait pas moins obtenu de nouveaux ordres qu'on allait exécuter au moment où le comte disparut. Cette expli-

<sup>1</sup> Lettre du 9 septembre 1776. Voyez le *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*, dont l'avocat, M. de la Croix, voulut employer cette accusation absurde pour motiver la séparation, comme si l'on n'avait pas eu assez d'autres raisons plausibles sans cette calomnie.

cation était nécessaire à l'intelligence du début de la lettre qu'on va lire; elle est du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, comme je viens de le dire.

« Ce serait s'en aviser un peu tard, monsieur, »  
 « si le principe de tout ce qu'on voudrait qui »  
 « nous fût fait ne l'eût emporté chez moi sur des »  
 « considérations peut-être plus naturelles. Mes »  
 « amis, même les plus timorés, ne cessaient de »  
 « me dire que j'allais m'engager dans une dé- »  
 « pense effroyable et purement inutile, nuisible »  
 « même pour moi; que mon intérêt était que ce »  
 « misérable se fit son sort par quelque crime qui »  
 « le bannit à jamais du royaume, afin de ne plus »  
 « avoir la peine ni de le tenir ni le risque de le »  
 « voir dans quelques années trouver des appuis »  
 « qui transformeraient tous ses délits en fredai- »  
 « nes de jeunesse; que j'avais satisfait à mon de- »  
 « voir en demandant et obtenant des ordres de »  
 « toutes parts. Dans ces circonstances, et celle »  
 « de votre réponse, qui n'était pas encouragean- »  
 « te, il parvint à moi des lettres interceptées par »  
 « la famille dont il poursuivait la fille, et dans »  
 « lesquelles je vis un concours plus suivi<sup>1</sup>; je vis

<sup>1</sup> Lorsque les sieurs de Bruguières et Muron vinrent à Lorgues pour arrêter Mirabeau, qu'ils manquèrent, on leur remit des lettres à son adresse sous des noms sup-

« dans ses lettres que ces misérables fous ne »  
 « parlent que de leur union; qu'il semble n'y »  
 « voir d'autre obstacle qu'un mari de soixante- »  
 « quinze ans et la minorité de la femme. Un tel »  
 « délire, et la connaissance des têtes qui en sont »  
 « prévenues, et du conseil femelle<sup>1</sup> pour lier, »  
 « échauffer et mener à fin les crimes qui en ré- »  
 « sultent; toutes ces choses, réunies à l'avis de »  
 « discours analogues, me firent craindre que ma »  
 « belle-fille<sup>2</sup> ne fût en péril ou ne pût y être un »  
 « jour ou l'autre. Les sentiments que je lui dois, »  
 « ceux que je me dois à moi-même, me décidè- »  
 « rent. Ne voulant pas troubler votre repos, et »  
 « d'ailleurs préparé à vous croire en garde con- »  
 « tre tout ce qui viendrait de moi, je ne crus pas »  
 « devoir répéter des ouvertures qui avaient mal »  
 « réussi. Je pris donc mon parti moi-même, au »  
 « risque de m'écraser seul: je demandai et ob- »  
 « tins un inspecteur de police ainsi que tous les »  
 « ordres nécessaires, et même ceux à tous minis- »  
 « tres et chargés d'affaires, d'appuyer sa récla- »  
 « mation dans les pays étrangers.

« Il partit (l'inspecteur), lui troisième, le »  
 posés; elles les instruisirent de plusieurs détails de l'é-  
 vasion.

<sup>1</sup> Madame de Cabris.

<sup>2</sup> La comtesse de Mirabeau.

» 6 juillet; il a suivi la piste en Savoie, en Dau-  
 » phiné, à Lyon, en Provence, jusqu'à Lorgues,  
 » ou les trois agents de police étaient en juillet,  
 » et où ils se laissèrent détourner pour aller à  
 » Nice, aux petits ports, et revinrent à Lyon. Là,  
 » sur de nouveaux avis du lieu de sa retraite,  
 » ils retournèrent à Lorgues, et le trouvèrent  
 » parti avec un contrebandier au fait du passage  
 » des montagnes.

» Sur avis qu'il gagnait les échelles de Savoie  
 » et les Verreries de Suisse, ils y coururent. Le  
 » misérable retourna par Turin, où il était ce-  
 » pendant signalé. Il avait fait le coup le 24, et  
 » ils ne sont arrivés que le 26<sup>1</sup>. A la vérité, l'en-  
 » lèvement ne devait avoir lieu que le 30, selon  
 » les lettres interceptées; mes gens se sont mis  
 » après et courent encore<sup>2</sup>, sans qu'on sache  
 » même jusqu'à présent où les arrêter<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les espions du marquis se trompent, comme on a pu  
 le voir par ce qui précède.

<sup>2</sup> Il est vraisemblable que Mirabeau aura employé la  
 ruse de faire intercepter des lettres qui donnaient de faux  
 avis et de faux renseignements sur ses projets. C'est un  
 moyen assez adroit de dérouter la police.

<sup>3</sup> 9 septembre 1776. Mirabeau et Sophie étaient alors  
 aux Verrières, d'où ils partirent au milieu de septembre;  
 voyez plus haut.

» Le reste de ces détails vous importe peu jus-  
 » qu'à présent. Je ne vois pour le moment rien  
 » à craindre pour votre fille; mais, quoique la  
 » spoliation soit immense, comme tous leurs  
 » agents les pillent et que leur troupe leur coûte  
 » cher, quand l'argent manquera, c'est alors que  
 » de nouvelles irruptions sont à craindre.

Ainsi, sans aucune preuve, le marquis dirige  
 ici contre son fils deux accusations capitales.  
 Mais faut-il s'étonner d'un pareil trait de la part  
 d'un homme qui a accusé sa femme, son fils,  
 sa fille d'inceste, calomnié et opprimé toute sa  
 famille pendant quarante ans? Cette spoliation  
 qu'il répète dans plusieurs lettres est un men-  
 songe; elle est suffisamment détruite par la néces-  
 sité où se trouva bientôt Mirabeau en Hollande  
 de chercher de l'occupation pour pourvoir à ses  
 besoins et à ceux de la marquise. Quelles que  
 fussent les dépenses du voyage de Suisse à Am-  
 sterdam, la spoliation d'une maison comme celle  
 du marquis de Monnier, préparée à loisir pen-  
 dant deux mois par sa femme, n'aurait pas été  
 absorbée en dépenses pendant si peu de temps;  
 il n'y a pas plus de vérité dans ce qu'il dit  
 ensuite du projet de Mirabeau de se défaire de  
 sa femme afin d'épouser Sophie à la mort de  
 M. de Monnier.

Toutes les recherches et les poursuites des agents envoyés contre les fugitifs échouèrent. Ils arrivèrent, ainsi que je l'ai dit, sains et saufs en Hollande; ils en écrivirent sur-le-champ à madame de Cabris, à Lyon, et l'engagèrent par toutes sortes de raisons à venir les trouver; ce qu'elle ne jugea pas à propos de faire. Cachés sous le nom de M. et de madame de Saint-Mathieu<sup>1</sup>, nos deux amants se crurent à l'abri de tout danger; ils se trompaient. L'*incognito* qu'ils gardèrent ne put durer long-temps: Mirabeau avait besoin de travailler; son véritable nom fut connu chez les libraires avec qui il faisait des affaires, et dont il eut si peu à se louer. On parlait beaucoup de lui, et, malgré sa passion pour Sophie, il ne se concentrait pas assez dans le cercle des occupations et des jouissances de sa nouvelle position; la tranquillité et l'uniformité d'une existence domestique s'accommodaient mal à ses goûts, à ses habitudes, à ses besoins.

Cependant il fit assez d'efforts et obtint assez d'ascendant sur lui-même pour se livrer avec

<sup>1</sup> Ce nom n'était pas pris au hasard, c'était celui d'une terre et d'un titre de la famille de sa mère: elle portait celui de *vicomtesse de Saint-Mathieu*. Voyez d'Hozier, à l'article de la maison de Riquety.

quelque assiduité aux travaux qui lui étaient devenus nécessaires; il avoue en plusieurs endroits de ses lettres que le bonheur d'être auprès de celle qu'il aimait, d'un être tendrement chéri, soutenait sa constance et rendait son existence délicieuse. Les souvenirs qu'il en retrace dans ses lettres de Vincennes respirent cette félicité.

« J'avais prévu, dit-il, long-temps avant mon départ qu'il me faudrait gagner ma vie en Hollande: c'est ce que j'y ai fait. Notre argent une fois dépensé à habiller décemment madame de Monnier et à acheter des livres nécessaires, j'attendis trois mois de l'ouvrage; je me conduisis assez bien pour me faire un crédit dans un monde tout-à-fait nouveau pour moi, où j'étais absolument inconnu, où l'on ne vaut que par son utilité, où l'on se méfie jusqu'à l'excès de tout étranger non recommandé. J'y ai fait des dettes, et cela ne pouvait être autrement, puisque dans ce pays, le plus cher de l'Europe, sans en excepter Londres, il m'en coûtait une pistole par jour pour un logement et ma nourriture avant toute autre dépense. J'étais parvenu à gagner plus d'un louis par jour, par des traductions de l'anglais et autres ouvrages. Depuis six heures du matin jusqu'à

«neuf heures du soir j'étais au travail. Une  
 «heure de musique me délassait, et mon ado-  
 «rable compagne, qui, élevée et nourrie dans  
 «l'opulence, ne fut jamais si gaie, si coura-  
 «geuse, si attentive, si égale et si tendre que  
 «dans la pauvreté, embellissait ma vie; elle fai-  
 «sait mes extraits, elle travaillait, lisait, pei-  
 «gnait, revoyait des épreuves; son inaltérable  
 «douceur, sa tendresse et sa sensibilité se déve-  
 «loppaient dans toute leur étendue.»

Il avait traité de son *Essai sur le despotisme à Neufchâtel*; il en avait tiré cent louis: j'en parlerai plus bas. Cet ouvrage, qu'il fit connaître à ses libraires comme venant de lui, ne contribua pas peu à sa réputation littéraire en Hollande; mais ce qui l'occupait surtout, c'était de traduire de l'anglais ou de faire quelques écrits relatifs aux circonstances et suivant l'idée qui lui en venait. C'est ainsi qu'il fit l'*Avis aux Hessois* et la *Réponse aux conseils de la raison*, qui était une défense de ce pamphlet contre une critique qui en avait paru: il sera question de l'un et de l'autre lorsque je parlerai des productions littéraires de Mirabeau; celles-ci furent imprimées dans les premiers mois de 1777, par conséquent pendant son séjour en Hollande.

Malgré la fatigue d'une vie aussi laborieuse,

il avait encore le temps de se livrer à la société de quelques amis; mais le charme qu'il trouvait surtout dans celle de Sophie le faisait jouir d'une existence douce et fortunée: les détails de ce qui s'y passait lui ont fourni des pages pleines d'attrait dans sa correspondance pendant sa détention à Vincennes; il n'en parlait, même après sa rentrée dans le monde, qu'avec le plus tendre souvenir, et regrettait ce temps de bonheur et d'alarmes où toutes les facultés de son âme éprouvaient une douce agitation. Il n'était cependant pas toujours exempt de nuages et de contrariétés intérieures; quelques passages de ses lettres montrent que leur union, quoique parfaite, quoique passionnée, n'en fut pas entièrement exempte.

«Hélas! adorable amie, écrit-il à Sophie,  
 «notre position précaire et dépendante en Hol-  
 «lande nous a ôté bien des moments. Tu souffrais  
 «de voir ton ami le stipendiaire d'un libraire,  
 «et tu aurais bien voulu que son travail ne fût  
 «que volontaire. Il est certain qu'alors j'eusse été  
 «plus paresseux, et qu'assurément je ne me se-  
 «rais pas levé de si grand matin. Nous aimions  
 «tant notre lit! Ah! c'est là que, s'il y avait des  
 «combats, il n'y avait jamais de longues querelles.  
 «Tu daignes te le rappeler, ô mon amie douce!  
 «qu'un de tes baisers ramenait toujours la séré-

• nité sur mon visage et la paix dans mon cœur.  
 • Ah ! qui aurait pu résister à tes caresses, si com-  
 • plaisantes, si dociles même ? Car enfin il est sûr  
 • que souvent j'étais injuste, ou du moins trop sus-  
 • ceptible. Le premier mois surtout, cette furie  
 • de Bellin<sup>1</sup> était sans cesse après moi ; elle alla  
 • jusqu'à me dire que Drawman t'avait voulu em-  
 • brasser sur l'escalier ; et si elle ne me dit pas qu'il  
 • l'avait fait, cela avait plutôt l'air de ménage-  
 • ment pour moi que de la vérité. Ensuite, quand  
 • Changuyon (autre libraire) m'écrasait d'ou-  
 • vrage, j'avais des mouvements involontaires de  
 • vivacité et d'impatience que tu pouvais pren-  
 • dre pour de l'humeur contre toi, et tu te serais  
 • bien trompée ; car cette erreur très excusable  
 • pouvait t'en donner à toi, douce et bonne So-  
 • phie, qui ne m'en as jamais montré un moment.  
 • D'ailleurs j'avoue que ma jalousie est sans bor-  
 • nes : tes leçons d'italien me mettaient au sup-  
 • plice<sup>2</sup> ; je m'en allais de guerre lasse ; souvent  
 • je te grondais sur ton étourderie grammaticale

<sup>1</sup> Bellin, c'est le nom d'une femme de leur connaissance, qui ne cessait de faire entendre à Mirabeau que Sophie était l'objet des attentions de ceux qui venaient le voir. Il en parle dans sa correspondance avec Sophie.

<sup>2</sup> A cause du maître qui les donnait.

• pour te cacher le vrai sentiment qui me tyran-  
 • nisait. •

Mais Mirabeau, si jaloux, donnait même à Sophie de justes sujets de soupçonner des infi-  
 délités au moins passagères ; elles affligeaient  
 secrètement cette femme tendre et malheureuse.  
 Un autre sentiment ajoutait à ses peines : l'état  
 de détresse du comte était connu, visible ; on  
 s'apercevait à ce je ne sais quoi qu'on sent mieux  
 qu'il n'est possible de l'exprimer, que Sophie  
 n'était qu'une maîtresse ; ceux même qui con-  
 naissaient Mirabeau et sa fuite lui prêtaient le  
 caractère d'aventurière. Cette position équivoque  
 attristait, la rendait l'objet d'arrière - pensées  
 et d'attentions humiliantes, enfin l'exposait à des  
 poursuites secrètes d'hommes qui jetaient les yeux  
 sur elle comme sur un bien dont la possession  
 pourrait un jour leur être acquise. Il est permis  
 de citer en preuve la hardiesse de cet homme  
 dont parle Mirabeau, qui embrassa Sophie sur  
 l'escalier. Quelle idée pouvait-il se faire d'une  
 femme qu'il osait traiter de la sorte ? Une pareille  
 familiarité, quand elle n'est pas une concession  
 de l'amour, est une insulte qu'on ne se permet  
 qu'envers une femme d'un état douteux. Il est  
 aisé d'apprécier l'impression que ces réflexions  
 devaient faire sur l'âme fière et sensible de So-

phie. On dirait que le ciel permit qu'une union si mal assise n'eût qu'une courte durée, et qu'elle n'eût pas le temps de dégénérer en une situation plus pénible et plus dangereuse. Les rigueurs qui bientôt devaient changer le sort de Sophie furent dures et cruelles, mais au moins elles l'arrachèrent à une vie qui ne pouvait manquer de la placer entre la honte et la mort ; elle pouvait alors s'appliquer ces deux vers si expressifs :

Eh ! qui sait, quand le ciel nous frappe de ses coups,  
Si le plus grand des maux n'est pas un bien pour nous ?

On a prêté à Mirabeau le dessein de faire enlever sa femme et son fils, et de les amener près de lui en Hollande. L'accusation est assez extraordinaire ; cependant c'était bien là un coup digne de son esprit audacieux, qui l'eût vengé des duretés de son père, et qui, sous ce rapport, offre un caractère de vraisemblance. Ce qu'il fit par la suite pour se réunir à elle, quoiqu'il la détestât, qu'il en ait parlé dans ses lettres avec le plus grand mépris, montre que des motifs d'intérêt pouvaient le dominer assez pour l'entraîner à des déterminations de cette espèce. « M. de Mirabeau, dit l'avocat de sa femme dans le mémoire qu'elle publia contre lui en 1783, pendant que madame de Monnier était sous son

empire, avait formé le projet d'enlever la dame de Mirabeau elle-même. Celle-ci en fut avertie par des avis secrets et non suspects, confirmés par les lettres de M. de Mirabeau père. »

Mais si Mirabeau voulait amener sa femme auprès de lui en Hollande, il n'avait donc point l'intention d'attenter à ses jours : le premier dessein pouvait convenir à son génie hardi et à ses intérêts, parceque son exécution le rendait maître de la communauté avec sa femme, et que par elle il tenait en bride la famille ; le second était aussi opposé à son caractère qu'à ses principes ennemis de la violence ; un pareil crime lui aurait paru une infâme lâcheté, et d'ailleurs ne pouvait lui être bon à rien. L'idée de se défaire de sa femme pour jouir en paix de Sophie est une calomnie maladroite, en contradiction avec ses vues : il avait toujours eu la pensée de rentrer dans ses droits d'époux auprès d'elle par les motifs qu'on vient de dire, et que l'on connaîtra mieux encore par la suite. C'est même à quoi aurait pu contribuer sa cohabitation avec elle en Hollande : l'ascendant qu'il aurait pris sur elle, ses manières affectueuses, empressées, auraient fini vraisemblablement par la subjuguier ; il ne lui aurait pas été très difficile de lui donner une explication spécieuse de son voyage avec

la marquise de Monnier; et celle-ci, isolée, incapable de résolution, en aurait passé partout où Mirabeau aurait voulu, au moins pendant assez de temps pour accomplir ses desseins.

Le plus difficile pour lui, dans une expédition telle que d'aller enlever une femme à trois cents lieues, était la gêne extrême où il se trouvait à Amsterdam : il était toujours aux expédients pour se procurer de l'argent; les libraires demandaient du travail, les créanciers le tourmentaient pour être payés; il était donc bien loin de pouvoir de sitôt tenter un pareil coup. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que, s'il avait pu se former une existence tolérable chez l'étranger, il eût essayé sans doute de réclamer sa femme, obligée par toutes les lois de se rendre auprès de son époux en quelque endroit qu'il se trouvât; mais l'on verra combien il se méprenait à cet égard, sa conduite repoussant un pareil espoir, et devant le condamner dans une semblable demande. Au surplus, on ne lui laissa pas le temps de s'occuper ni de ce projet ni de beaucoup d'autres que son imagination ardente lui suggérait. La lettre rapportée plus haut du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, montre avec assez d'évidence qu'on ne restait pas oisif pour savoir le lieu de sa retraite et de sa compagnie; on les avait

suisvis pour ainsi dire à la piste, et l'on savait qu'ils étaient en Hollande. La famille des Ruffey était furieuse; elle avait porté plainte contre Mirabeau, comme coupable de rapt de séduction envers leur fille. Une procédure fut entamée et suivie à la réquisition du ministère public, et Mirabeau condamné par contumace à perdre la tête sur l'échafaud, et en 40,000 fr. de dommages-intérêts envers la partie lésée. Ce jugement, dont il sera plus amplement question lorsque Mirabeau en provoquera la révision et en obtiendra la cassation, fut un nouveau grief contre lui, et, comme on peut le croire, un motif de plus de multiplier les recherches pour le trouver.

Mais, malgré tout l'art de l'espionnage et les soins de la police, on ne connaissait point encore, six mois après leur arrivée à Amsterdam, quelle ville ils habitaient. De Bruguières, cet inspecteur que l'on voit toujours en première ligne dans ces expéditions, mit en mouvement tous ses agents. Enfin, à force de recherches, on sut que le comte et la marquise étaient dans cette ville, et qu'ils avaient changé de nom.

Mais comme aucun ordre du roi ne pouvait être mis en exécution dans le pays étranger sans avoir été préalablement communiqué au gouvernement, madame de Ruffey, qui avait mis

la plus grande ardeur dans la recherche de sa fille, se rendit à Paris du moment qu'elle apprit le succès des démarches de la police; elle écrivit à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, que M. Le Noir savait où sa fille était réfugiée, et qu'elle le pria de donner les autorisations nécessaires pour que l'on pût l'y arrêter et la ramener à Paris.

M. de Vergennes écrivit, en conséquence, au lieutenant de police « que la famille de madame de Monnier, qui s'était sauvée avec le comte de Mirabeau, venait de lui mander qu'on avait découvert le lieu de leur retraite; que sitôt que M. Le Noir le lui aurait fait connaître, il lui adresserait les lettres nécessaires pour mettre la personne chargée de découvrir madame de Monnier en état de la réclamer au nom de S. M. »

Dans une seconde lettre du 19 avril suivant, adressée au même magistrat par le ministre, on lit « qu'il lui envoie, ainsi qu'il le demandait, un ordre du roi, en forme de réquisitoire, pour faciliter la recherche en Hollande de la personne de madame de Monnier, par l'officier

<sup>1</sup> Lettre de M. de Vergennes à M. Le Noir, 26 mars 1777.

de police que M. Le Noir proposait pour cette commission et qui se flattait de réussir. En cas de découverte, ajoute la lettre<sup>1</sup>, cet officier doit commencer par s'adresser à M. le duc de La Vauguyon<sup>2</sup>, et concerter avec cet ambassadeur les démarches à faire auprès du gouvernement hollandais pour parvenir à s'assurer de la personne de madame de Monnier.

« Ce point rempli, il restera d'autres mesures encore à prendre pour obtenir la liberté de l'extradition. Mais à cet égard il n'y aura point de nouvelles démarches à faire, jusqu'à ce que, d'après les éclaircissements que l'ambassadeur du roi m'enverra, je puisse recevoir les ordres de S. M., et les lui faire passer. Je vous prie de diriger sur ces principes votre instruction particulière à l'officier de police que vous chargerez de l'ordre ci-joint, après y avoir rempli son nom, laissé en blanc; je crois qu'il conviendra aussi de lui délivrer un passe-port pour sortir du royaume et pour son retour en France.

« Je joins ici une lettre qu'il présentera à M. de

<sup>1</sup> On savait alors la ville où ils étaient, mais pas encore le lieu de leur demeure.

<sup>2</sup> Ambassadeur de France à La Haye.

« La Vauguyon ; je m'y renferme à prier cet ambassadeur d'aider de ses conseils celui qui la lui remettra, et de diriger sa conduite dans la mission qui lui est confiée suivant l'ordre du roi dont il est porteur, et l'instruction particulière qui y est relative. »

On a lieu de penser, d'après quelques renseignements particuliers, qu'avant d'en venir à l'exécution des mesures dirigées contre les fugitifs, on fit pressentir Mirabeau sur la nécessité de livrer madame de Monnier ; on l'engageait à ne pas s'obstiner à la garder et à prolonger son absence. La marquise de Mirabeau, sa mère, pour qui il eut toujours la plus grande déférence, lui avait écrit avec instance à ce sujet sitôt qu'elle connut le lieu de leur retraite. Elle lui exposait l'inconvenance, le scandale et surtout le danger de persister dans une pareille conduite. Mais le comte, incapable d'une telle action, et tout entier à la passion qu'il éprouvait, certain d'ailleurs qu'il causerait la mort de Sophie en s'éloignant d'elle d'une pareille manière, repoussa ces conseils avec une sorte d'indignation ; il souffrait de les voir donner par sa mère : « Ma mère, dit-il en parlant de ce sujet, eût pu demander ma vie, mais mon honneur et mon amie étaient plus que ma vie. »

Les ordres dont de Bruguières était chargé ne concernaient que madame de Monnier : quoique Mirabeau se fût échappé de Joux, et en dernier lieu de Dijon, et par conséquent qu'il dût être repris partout où on le retrouverait, il ne fut point question de lui pour le moment, soit qu'on voulût qu'il s'évadât, ou que la famille pensât qu'en le laissant en Hollande surveillé on arrangerait ses affaires, tant par rapport à la procédure qui le condamnait à mort, que pour les suites de sa désobéissance aux ordres du roi par son évasion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut arrêté et ramené en France que parcequ'on le trouva avec madame de Monnier et qu'il ne voulut pas se séparer d'elle, quelque fable qu'on ait imaginée pour persuader le contraire, en assurant qu'il s'était caché pendant qu'on emmenait Sophie et qu'il avait eu l'intention de l'abandonner.

Ce ne fut pas le seul reproche qu'on accrédita contre lui : un plus grave et mieux fondé était d'avoir *enlevé* une jeune femme de condition ; les épithètes ne lui étaient pas ménagées, et le marquis de Mirabeau avait plus que jamais beau jeu d'exhaler sa bile, de traiter son fils de scélérat ; il ne voyait pas, l'insensé, qu'il en aurait effectivement fait un véritable, si, au milieu

de tant d'erreurs et de fautes graves, Mirabeau n'eût pas conservé un fonds de courage et de générosité d'âme qui l'a retenu au bord des précipices où l'irritation qu'on excitait en lui le poussait chaque jour.

La famille des Ruffey ne dirigeait pas directement les poursuites contre Mirabeau : elle voulait ravoir sa fille; mais les Valdahon auraient bien voulu tirer avantage de ces circonstances pour servir leur intérêt. Nous en parlerons dans les livres suivants; pour le moment, nous n'envisageons que madame de Ruffey dans sa conduite envers Sophie : il ne s'agissait point de Mirabeau pour elle, et ceci explique pourquoi de Bruguières, chargé d'exécuter l'arrestation de la marquise sur la demande de sa mère, ne s'occupa de Mirabeau qu'autant que c'était nécessaire pour s'assurer de sa compagne.

Malgré le secret gardé sur les démarches de la police, le comte eut quelque pressentiment de ce qui allait lui arriver; mais comme les lettres de sa mère ne lui en témoignaient rien, quoiqu'elle l'invitât de renvoyer madame de Monnier à sa famille, il resta dans cet état d'indécision qui ne produit que du mal; il résista à une certaine inspiration qui le poussait à s'embarquer pour Londres. Une considération pa-

raitrait l'avoir retenu, s'il faut s'en rapporter à lui-même. Il avait des créanciers; on a vu que M. de La Vauguyon avait payé pour près de 10,000 fr. de ses dettes; il craignait leurs clameurs, et aurait voulu les satisfaire avant de partir. Cependant des amis s'offrirent pour le cautionner; il hésita, il délibéra. Ces alternatives firent perdre du temps, et l'empêchèrent de faire les dispositions convenables pour une prompte fuite : il n'était déjà plus temps; de Bruguières suivait toutes ses démarches à la minute; il cherchait l'instant où madame de Monnier aurait été seule, afin de la saisir à l'insu du comte. C'était tellement le seul but de la police dans ce moment, que, la veille du jour où ils furent arrêtés, le consul de France vint offrir à Mirabeau de l'argent et un passe-port s'il voulait remettre sans obstacle la marquise à l'officier qui venait la réclamer.

Leur sécurité, adroitement entretenue par de Bruguières, causa leur perte : ils voulurent attendre la nuit pour disparaître; un combat d'irrésol-

<sup>1</sup> M. Maillet de Clairon, homme instruit, généreux, d'un noble caractère. Il aimait Mirabeau; il voulait le sauver des périls où il le voyait entraîné. Ses soins furent inutiles.

lution fit perdre encore de précieux moments. « Cette héroïne de l'amour, dit Mirabeau en parlant de Sophie, était calme et sérieuse dans ce moment de péril, mais jamais elle ne voulut sortir avant moi; que l'on fût venu l'arrêter une minute plus tard, et elle était sauvée; déjà j'étais hors de la maison, un ami allait la conduire par une autre route. Je sus bientôt qu'elle était prise; je ne balançai pas sur le parti qui me restait à prendre. Il fallait, et dans mes sentiments et dans mes principes, être heureux ou malheureux avec elle. Les sacrifices dont j'avais retiré des consolations et des plaisirs devaient être couronnés par un dévouement d'autant plus méritoire, qu'il n'y avait qu'à perdre à celui que je montrai: je me livrai à l'homme qui devait m'emmener mort ou vif<sup>1</sup>. »

Cet homme, de Bruguières, qui l'avait cherché deux fois de Dijon en Provence et de Lyon à Lorgues, le trouvait sous sa main; il fut compris dans la mesure et arrêté le même jour, 14 mai 1777, à Amsterdam, dans la maison d'un tailleur, où, comme je l'ai dit, les deux amants vivaient sous le nom de *Saint-Matthieu*.

<sup>1</sup> Expression du marquis de Mirabeau, mais qu'on ne paraissait pas vouloir suivre à la lettre dans ce moment.

Ce serait peut-être ici, avant d'aller plus loin, le lieu de rappeler quelques travaux littéraires auxquels Mirabeau s'était livré en Hollande, et qui lui procurèrent quelques ressources avant ce cruel événement.

J'ai déjà dit qu'il avait vendu à un libraire de Neufchâtel son *Essai sur le despotisme*; cette production avait fait connaître son talent, il en profita pour traiter des sujets analogues. Plusieurs brochures sortirent donc de sa plume; mais aucune ne fit plus de bruit alors que sa *Lettre aux Hessois*. Il l'avait fait imprimer à Clèves au commencement de 1777. Le landgrave de Hesse<sup>1</sup> venait de faire un traité avec l'Angleterre pour fournir à cette puissance six mille Hessois destinés à aller combattre contre les Américains insurgés.

Un pareil marché parut à Mirabeau un attentat aux droits des hommes et un contre-sens politique: cette vente des sujets lui fournissait un texte aux plus fortes réclamations; il l'attaqua sans ménagement; et, adressant la parole non seulement aux Hessois, mais aux *autres peuples de l'Allemagne vendus par leurs princes à l'Angleterre*, il leur dit: « Intrépides Allemands! quelle

<sup>1</sup> Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, grand-père du prince régnant d'aujourd'hui (1823).

» flétrissure laissez-vous imprimer sur vos fronts  
 » généreux! Quoi, c'est à la fin du dix-huitième  
 » siècle que les peuples du centre de l'Europe  
 » sont les satellites mercenaires d'un odieux des-  
 » potisme! Quoi, ce sont ces valeureux Allemands  
 » qui défendirent avec tant d'acharnement leur  
 » liberté contre les vainqueurs du monde, et  
 » bravèrent les armées romaines!... Ils souffrent  
 » qu'on fasse chez eux le commerce d'hommes...  
 » Partagerez-vous long-temps encore le stupide  
 » aveuglement de vos maîtres? Vous, respecta-  
 » bles soldats, fidèles et redoutables soutiens de  
 » leur pouvoir, de ce pouvoir qui ne leur fut  
 » confié que pour protéger leurs sujets... vous  
 » êtes vendus! et pour quel usage, justes dieux!  
 » Amoncelés comme des troupeaux dans des na-  
 » vires étrangers, vous parcourrez les mers; vous  
 » irez, à travers des écueils et des tempêtes, pour  
 » attaquer des peuples qui ne vous ont fait au-  
 » cun mal, des peuples qui défendent la plus  
 » sainte des causes, qui vous donnent le plus  
 » noble des exemples... Eh! que ne les imitez-  
 » vous, ces peuples courageux, au lieu de les dé-  
 » truire; ils brisent leurs fers, ils combattent  
 » pour défendre leurs droits naturels et garantir  
 » leur liberté; ils vous tendent les bras; ils sont  
 » vos frères: ils le sont doublement, la nature les

» fit tels, et des liens sociaux ont confirmé ces  
 » titres sacrés<sup>1</sup>; plus de moitié de ce peuple est  
 » composé de vos compatriotes, de vos amis, de  
 » vos parents. Ils ont fui la tyrannie aux extré-  
 » mités du monde, et la tyrannie les y poursuit;  
 » des oppresseurs, également avides et ingrats,  
 » leur ont forgé des fers, et les Américains ont  
 » aiguisé ces fers pour repousser leurs oppres-  
 » seurs. »

Tout l'écrit est sur le même ton; mais, parmi  
 beaucoup de déclamations, il présente cepen-  
 dant des considérations importantes et quelques  
 vérités qui, pour être méprisées, n'en sont pas  
 moins d'un grand poids. L'Europe, la France  
 surtout qui protégeait les Américains, applau-  
 dirent à cette vigoureuse sortie contre quelques  
 princes allemands.

Un champion de la cause opposée osa faire  
 preuve de zèle en répondant à la *Lettre aux Hes-  
 sois*; mais il montra dès l'abord son peu de juge-  
 ment par le titre seul de son pamphlet, qu'il in-  
 titula les *Conseils de la raison*. C'était décider la  
 question en sa faveur avant toute discussion; car

<sup>1</sup> Un grand nombre des premiers colons de l'Amérique  
 du nord étaient des Allemands fuyant la persécution reli-  
 gieuse.

cette question était de savoir de quel côté était la raison; et il y avait de la sottise à prétendre qu'elle fût de son côté avant de l'avoir prouvé.

Mirabeau montra au *conseiller* que, d'abord, il ne savait pas le français, qu'il traitait de libelle un écrit qui, n'attaquant l'honneur ou la réputation de personne, ne pouvait mériter ce titre; que tout ce que le conseiller de la raison disait en faveur du despotisme était autant de pétitions de principe, c'est-à-dire de raisonnements où il supposait démontré ce qui était en question. Aussi les *Conseils* furent-ils à peine lus, pendant que l'*Avis aux Hessois* était dans toutes les mains: Mirabeau n'y aurait même pas répondu si ce n'eût été une occasion pour lui de faire une brochure de plus.

Il avait aussi dans le même temps entrepris la traduction de l'*Histoire d'Angleterre* de madame Macauley<sup>1</sup>; mais il y travailla peu, et ce ne fut que plusieurs années après sa sortie

<sup>1</sup> Catherine Macauley, depuis Mistriss Graham par son mariage en secondes noces avec le docteur Graham, est auteur d'une *Histoire d'Angleterre, depuis Jacques I<sup>er</sup> jusqu'à l'avènement de la maison de Brunswick*, ouvrage écrit dans les principes républicains; il eut une très grande vogue lorsqu'il parut en 1782; peu recherché aujourd'hui. Mistriss Graham, née en 1733, est morte en 1791.

du donjon de Vincennes qu'il en fit paraître les deux premiers volumes, dont la plus grande partie avait été traduite par un de ses amis. L'*Introduction*, qui est toute de lui, fait honneur à son érudition et à ses connaissances variées en droit public; mais elle se ressent de la compilation, et manque souvent de correction dans le style.

Il traduisit encore, pendant son séjour en Hollande, un recueil de pièces sur la vie et les ouvrages de Milton, entre autres l'extrait du plaidoyer que cet homme fit pour la défense du peuple anglais; mais ce livre ne parut qu'en 1789, sous le titre de *Théorie de la royauté suivant la doctrine de Milton*: il donna aussi un *Essai sur la liberté de la presse*, tiré du même auteur; nous en parlerons lorsque nous en serons à l'époque où Mirabeau les fit imprimer. Il avait, pendant cette même retraite, conçu de grands projets d'ouvrages; il espérait pouvoir les aller mettre à exécution en Angleterre, où ses talents auraient trouvé une plus ample et plus lucrative carrière, lorsque son arrestation lui en ouvrit une de nouveaux tourments et de captivité. Je reviens à ce triste événement, dont je ne me suis écarté qu'afin de placer dans l'ordre des temps la notice de ses divers travaux littéraires.

On a écrit dans quelques libelles que, lorsqu'il fut arrêté à Amsterdam, il s'était caché pendant qu'on s'emparait de madame de Monnier ; qu'au lieu de la soustraire à la main de l'agent de police, il avait montré de l'irrésolution, de la lâcheté. Ces bruits calomnieux sont démentis par le récit fidèle que nous avons fait de cette catastrophe, par ce qu'il en dit à son père, qu'il savait devoir être instruit des circonstances de son arrestation, et par le zèle qu'il mit à accompagner Sophie pendant tout le voyage, quoiqu'il eût pu s'éloigner en la laissant au pouvoir de de Bruguères. A la vérité il sortit de chez lui avant Sophie, mais cette femme tendre et courageuse le voulut : elle croyait Mirabeau plus menacé qu'elle, et supposait que ce ne serait qu'après l'avoir arrêté qu'on viendrait la prendre, mais elle était mal instruite ; c'était à elle surtout qu'on en voulait, c'était d'elle que l'agent avait ordre précis de se saisir avant tout. On ne peut donc accuser Mirabeau de lâcheté, tout au plus d'avoir manqué de sagacité et de prudence à se mettre à l'abri d'un pareil événement. Il s'endormit dans une fausse sécurité ; le plus grand secret fut gardé par la police dans les recherches qu'elle ordonna. Il devait en connaître les astuces, et ne pas rester si près de ses

ennemis ; il aurait dû pratiquer cette maxime, que ce n'est pas seulement ce qu'on sait que fait l'ennemi qu'on doit craindre, mais ce qu'on a raison de craindre qu'il ne fasse.

Si quelque chose put diminuer la douleur du coup que venait de recevoir Mirabeau, et porter quelque consolation dans l'âme des deux captifs, ce sont les égards et l'indulgence que de Bruguères eut pour eux, non sans s'en faire bien payer, comme il sera aisé de le voir par ce que j'en dirai. Mirabeau n'en fut pas moins très reconnaissant : s'il faut s'en rapporter à lui-même, cet officier ne voulut point le contraindre comme un prisonnier criminel ; c'était une recommandation que la police faisait ordinairement à ses agents lorsqu'il s'agissait de personnes du rang de Mirabeau et de madame de Monnier, à moins qu'elles ne fissent rébellion ou cherchassent à s'évader. Ici de Bruguères poussa l'attention jusqu'à laisser Sophie coucher avec son ami pendant le voyage de Hollande à Paris ; complaisance qui ne pouvait d'ailleurs choquer les convenances, puisque les deux prisonniers passaient pour M. et madame de Saint-Mathieu : il faut ajouter pourtant que de Bruguères voulut coucher dans leur chambre, mais que ce fut toujours avec la réserve et

les égards qu'une telle circonstance exigeait<sup>1</sup>.

Il laissa de plus une liberté d'agir à Mirabeau dont celui-ci aurait pu abuser, s'il n'eût donné parole de n'en rien faire. Il aurait causé la mort de son amie s'il s'était échappé sans elle, et, s'il l'avait emmenée, il était déshonoré à jamais : il tint donc la parole donnée ; il n'y voyait aucun mérite. « La fidélité à ma parole, dit-il, que je donnai à des conditions avantageuses à mon amie, est une action trop simple pour en parler. Cependant la tentation était séduisante, le plan d'évasion facile et sûr, mon amie l'eût partagée ; je soupirai, mais je refusai, et je découvris le même jour ce projet à l'inspecteur de police. »

Au moment où Sophie se vit arrêtée, en l'absence de Mirabeau, elle manqua de succomber à sa douleur ; le monde lui parut un désert ou plutôt un abîme où il lui semblait qu'elle enfonçât : elle aimait pour la première fois un homme jeune, malheureux, passionné ; le quitter, et peut-être pour jamais, lui parut plus affreux que la mort, ou plutôt elle se trouvait heureuse que la mort pût lui offrir un remède assuré contre un pareil mal ; elle y allait recourir si

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à Sophie, 26 décembre 1779.

elle n'eût pas reçu de soulagement. Le récit que fait Mirabeau de ce trait est un des plus distinctifs du caractère de cette femme, et le triste présage de la fin tragique qui termina une vie de douleur à peine au printemps de ses jours<sup>1</sup>.

« Lorsque madame de Monnier fut arrêtée à Amsterdam, dit Mirabeau dans une lettre à M. Le Noir<sup>2</sup>, l'idée de me quitter et de rentrer sous la domination d'une famille tyrannique, après un éclat dont elle ne pouvait se dissimuler le désagrément, la jeta dans un morne désespoir ; elle résolut d'attenter à ses jours, et me l'écrivit par une voie indirecte. Ma tête et mon cœur, qui n'étaient pas plus calmes que les siens, m'inspiraient le même projet ; mais une voix intérieure me cria qu'elle portait un germe dans son sein, et, très convaincu qu'il nous était libre de nous affranchir de nos maux, je ne me persuadai pas de même que nous eussions des droits sur la vie de notre enfant. J'en prévins M. de Bruguières : il fit ce qu'un homme sage devait faire ; il s'efforça de ga-

<sup>1</sup> On sait que Sophie n'avait qu'à peu près vingt-huit ans lorsqu'elle se fit périr avec la vapeur du charbon. (Voyez plus bas.)

<sup>2</sup> 29 novembre 1777.

» gner la confiance de madame de Monnier, de  
 » lui rendre quelque tranquillité, et il crut que  
 » le meilleur moyen ou plutôt le seul était de  
 » m'employer à cette tâche difficile. M. de Bru-  
 » guières se chargea de nos lettres ouvertes, et  
 » mit pour condition à une entrevue qu'il pro-  
 » mit de lui ménager avec moi, qu'elle lui re-  
 » mettrait l'opium dont elle était munie'. Cette  
 » complaisance produisit l'effet que nous en at-  
 » tendions : je rappelai aisément à une femme qui  
 » était toute amour et toute sensibilité, ce qu'elle  
 » devait à son enfant; elle me promit d'arriver  
 » paisiblement à son terme, mais elle fit serment  
 » en même temps qu'à une certaine époque, si  
 » elle n'avait nul moyen, nul espoir de recevoir  
 » de mes nouvelles et de me donner des siennes,  
 » elle saurait échapper à l'esclavage et à la dou-  
 » leur.»

Les deux fugitifs ainsi arrêtés, il restait à de Bruguières à rendre compte du succès de sa mission. Nous placerons ici le rapport qu'il en fit; de pareilles pièces font connaître d'une ma-

' Il n'est donc pas vrai, comme le dit Manuel dans la *Préface* des lettres de Mirabeau, que de Bruguières alla chercher jusque dans le corset de Sophie la dose d'opium dont il s'agit.

nière authentique la marche que suivait la police dans ces opérations : c'est une connaissance sur laquelle trop peu de personnes ont des idées positives pour qu'on la néglige; nous reviendrons ensuite aux prisonniers.

C'est au lieutenant de police qu'écrivit le sieur de Bruguières'. « J'ai l'honneur de vous informer que l'extradition a été accordée, et qu'en conséquence je partirai avec madame de Monnier et M. de Mirabeau fils, accompagné d'un officier de justice du pays, qui me sortira des terres de Hollande après - demain 27 du courant, pour me rendre à mes différentes destinations.

» Mais, monsieur, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous faire une représentation qui me paraît très juste et très nécessaire.

» Madame de Monnier est fille de condition, de président d'un parlement, femme d'un président de cour souveraine, appartenant par conséquent à bien des personnes en place; et c'est une tache que d'avoir été à Sainte-Pélagie».

' Lettre datée d'Amsterdam, du 25 mai 1777.

' Cette prison était alors particulièrement destinée aux femmes arrêtées par ordre du roi, pour vie libertine et débauchée.

» L'étourderie de s'en aller avec un jeune homme  
 » est bien mal, mais elle n'est criminelle que par-  
 » ce qu'elle a éclaté, et que l'on rit de voir une  
 » jeune femme de vingt-deux ans faire infidélité  
 » à un mari de soixante-dix. Tout son crime ne  
 » vient que de ce qu'elle s'est mal conduite.

» Mais ce vieux monsieur de Monnier est aveu-  
 » gle et presque imbécile, et il est amoureux de sa  
 » femme. Qui peut nous assurer qu'elle ne rentre  
 » pas avec lui? Elle est grosse de trois mois; cet  
 » enfant à naître peut jouer un jour un grand  
 » rôle. S'il n'est pas reconnu en naissant, il vou-  
 » dra se faire reconnaître. M. de Monnier trou-  
 » vera peut-être déplacé que l'on mette sa femme  
 » à Sainte-Pélagie, lieu où l'on ne met que des  
 » filles publiques, lieu qui la déshonore. Enfin,  
 » monsieur, ce n'est pas lui qui a demandé cet  
 » ordre, et sa femme lui appartient. Ne serait-il  
 » pas plus à sa place qu'elle aille dans un couvent  
 » honnête, tel que Conflans, ou tel autre que l'on  
 » voudrait, même avec un ordre du roi?

» J'ai fait des représentations à madame de  
 » Ruffey<sup>1</sup>, sans entrer dans ces détails, et je crois  
 » que vous les approuverez. Il résulte donc que  
 » je ne conduirai pas madame de Monnier à

<sup>1</sup> Mère de Sophie.

» Sainte-Pélagie sans avoir eu de nouveaux or-  
 » dres.

» Madame de Monnier a demandé aux magis-  
 » trats de cette ville (Amsterdam), sous l'autorité  
 » desquels elle est présentement, la permission  
 » d'écrire à plusieurs ministres, et ils l'ont accor-  
 » dée; mais madame de Ruffey n'approuverait  
 » pas d'être ainsi tympanisée. Je me suis emparé  
 » de ses lettres, et j'ai l'honneur de vous les en-  
 » voyer ci-jointes, afin que vous puissiez ordon-  
 » ner ce qui vous plaira à cet égard.

M. de La Vauguyon, ainsi qu'il résulte de sa  
 lettre à M. Le Noir, s'était intéressé à madame  
 de Monnier; en excusant son inconduite par sa  
 passion violente pour le comte de Mirabeau, il  
 engage le magistrat à ne pas permettre qu'une  
 femme de ce rang, et aussi malheureuse, soit  
 mise à Sainte-Pélagie. Ces instances, pour une  
 chose aussi juste et aussi convenable, prouvent  
 à quel point d'aveuglement la haine et le res-  
 sentiment peuvent entraîner les personnes qui s'y  
 laissent aller. Comment concevoir qu'une mère  
 veuille ajouter au déshonneur de sa fille la preuve  
 ostensible qui le constate, en la faisant renfer-  
 mer dans une maison comme était Sainte-Péla-  
 gie? Cette rigueur pouvait-elle atténuer la faute  
 commise? elle ne pouvait que l'aggraver; ma-

dame de Ruffey fut à juste titre blâmée d'avoir sollicité un pareil ordre, qui heureusement ne fut point suivi<sup>1</sup>.

Madame de Monnier fut conduite, en arrivant à Paris, chez la demoiselle Douay, qui tenait une maison de refuge aux ordres de la police, rue de Bellefonds, quartier du faubourg Montmartre. On l'y reçut sous le nom de madame de Courvière; elle y resta jusqu'après ses couches, qu'un autre inspecteur de police, appelé Quidor, et spécialement chargé de l'attribution des filles publiques et de l'arrestation des femmes qui, sur la demande de leurs maris, ou pour autre raison, étaient détenues en vertu d'ordres du roi, vint la prendre et la conduire au couvent des dames de Sainte-Claire de Gien.

Mirabeau était entré à Vincennes le 8 juin 1777;

<sup>1</sup> On a une preuve de l'aveuglement passionné dont était frappée madame de Ruffey dans la lettre qu'elle écrivit à M. Le Noir sitôt qu'elle connut l'arrestation de sa fille.

« Le sieur de Bruguières, monsieur, a rempli sa mission avec toute l'adresse d'un homme qui a les mœurs à venger. Ma fille m'a écrit, et je suis bien sûre que c'est elle qu'il tient dans ses fers; lorsque son entrée à Sainte-Pélagie vous sera certifiée par la supérieure, je vous serai bien obligée de lui compter cent louis. »

là, séparé de tout ce qu'il aimait, incertain du sort de son amie, placé de nouveau sous l'inexorable autorité de son père, livré à la plus sombre douleur, son courage ne l'abandonna cependant pas; personne ne sut jamais mieux que lui se raidir contre le malheur et compter sur les ressources de son esprit. Aussi ne peut-on s'empêcher d'admirer la constance, l'assiduité, l'adresse et la fermeté qu'il montra dans sa prison pour adoucir son sort, se préparer des moyens de salut, et donner des consolations à l'amie dont il venait d'être privé. Les travaux littéraires, qui furent toujours pour lui, comme pour tout homme d'un grand caractère, une ressource contre l'ennui et la douleur, vinrent rendre plus tolérables sa captivité et ses tourments; il y puisa de la force et s'y forma au développement des facultés qu'il avait reçues de la nature. Cette période de sa vie, passée dans l'obscurité d'une maison de force, est une des plus intéressantes de son histoire; on lui doit cette *Correspondance* dont nous aurons si souvent occasion d'admirer les traits de génie, de sensibilité et d'une véritable éloquence dont elle brille.

Ce sera le sujet du livre suivant.

Mais avant de terminer celui-ci je dois à mes lecteurs de mettre sous leurs yeux l'itinéraire de

la fuite de Mirabeau, morceau curieux, trouvé dans ses papiers, qui a déjà été rendu public, mais avec des omissions et des fautes qui sont rectifiées ici.

Ne perdons pas de vue, pour entendre cette pièce, les projets qu'il avait concertés avec sa sœur de Cabris pour son évasion et celle de Sophie; elle explique les nombreux détours et les circuits qu'il fut obligé de faire pour dérouter les agents de la police que son père avait mis à sa recherche.

---

### SOUVENIRS DE MIRABEAU,

TRACÉS DE SA MAIN, DEPUIS PONTARLIER JUSQU'À  
SON ARRIVÉE A AMSTERDAM AVEC SOPHIE<sup>1</sup>.

(25 mai 1775. — 7 octobre 1776.)

---

« J'arrivai le 25 mai à Pontarlier.

» Mois de juin. Sophie vient au château de Montpelat.

» Mois de juillet. Fêtes pour le sacre. Je ne parais plus chez le marquis de Monnier.

» 25 octobre. A son retour de ses terres, j'y vais.

» Voyage de Suisse en novembre.

» 13 décembre. Je fus heureux.

<sup>1</sup> Mirabeau avait l'habitude de confier au papier ses projets, ses idées; c'est à elle que nous devons de nombreux renseignements sur les diverses époques de sa vie; il recourait aux notes qu'il avait ainsi rédigées à la hâte, lorsqu'il avait à se défendre ou à travailler à quelque mémoire, soit judiciaire, soit de littérature. La difficulté des circonstances ne l'empêchait point d'être fidèle à cet usage. L'itinéraire et les souvenirs qu'on rapporte ici le prouvent bien, puisqu'il les écrivit dans un des moments les plus orageux de sa jeunesse.

- » Le 14 janvier 1776. Je me cache chez Sophie pour ne pas remonter au château.
- » Le 16. J'allai chez la Gotton<sup>1</sup>.
- » Mercredi des cendres, 21 février. Je pars pour Vitteaux<sup>2</sup>.
- » Vendredi 23. Sophie part pour Dijon, et arrive le dimanche.
- » J'arrive à Dijon le mercredi 28.
- » Jeudi 14 mars. Je passe la nuit à la *Perspective*<sup>3</sup> avec Sophie.
- » Les ordres pour me mettre au château de Dijon arrivent le 21.
- » Sophie part, samedi 23, pour Pontarlier, et y arrive dimanche 24.
- » Première évasion, tentée avec le Gay le mardi 14 mai, empêchée par Montherot.
- » Seconde, dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25, avec le chevalier Mâcon<sup>4</sup>.
- » Arrivé à la Jacquette lundi 27. Mâcon part sur-le-champ pour Pontarlier.

<sup>1</sup> Femme qu'employait Mirabeau pour ses rapports avec madame de Monnier.

<sup>2</sup> Vitteaux est une petite ville entre les montagnes, à neuf lieues de Dijon.

<sup>3</sup> Maison de campagne appartenant à la famille Ruffey, près de Dijon.

<sup>4</sup> Ces noms ont été expliqués précédemment.

- » Sophie devait partir le mercredi 29.
- » Le Gay arrive à Pontarlier mardi 28.
- » Le chevalier Mâcon me revient le mardi 31.
- » Je pars le samedi, premier juin, pour les Verrières, et y arrive le dimanche 2. Sophie devait partir le soir.
- » Lundi 3. Je pars des Verrières.
- » Richard arrive ce même jour<sup>1</sup>.
- » Mardi 4. Orage sur le lac.
- » Mercredi 5. J'arrive à Genève.
- » Dimanche 9. J'arrive à Thonon.
- » Louise<sup>2</sup> y arrive le dimanche 16; nous partons tous ensemble jeudi 20 pour Genève.
- » Mâcon m'arriva samedi 22 à Genève.
- » Nous partîmes le dimanche 23 de Genève et allâmes coucher à Seyssel.
- » Lundi 24. Arrivé à Balme.
- » Dimanche 30. Je vais à Lyon.
- » Mardi 2 juillet. Louise revient à Lyon.
- » Vendredi 12. Je quitte Lyon et vais me cacher chez M. de Villedieu.
- » Dimanche 14. Nous partons pour la Provence.
- » Lundi 15. Dîné avec mon frère à Thim.
- » Je pars dans la nuit du mardi 13 août au mercredi

<sup>1</sup> Richard, un envoyé de Sophie.

<sup>2</sup> Madame de Cabris.

246 . MÉMOIRES SUR MIRABEAU.

» 14, pour Verrières, et je vais par les montagnes de  
» la comté de Nice, Turin, le grand Saint-Bernard,  
» le Valais, etc. J'arrive le vendredi 23. Samedi 24, So-  
» phie arrive aux Verrières à onze heures et demie du  
» soir.

» Vendredi 15. Départ des Verrières à dix heures  
» du soir.

» Le jeudi 26. Arrivé à Rotterdam.

» Lundi 7 octobre 1776. Arrivé à Amsterdam.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE SECOND.

**MÉMOIRES**  
**SUR LA VIE ET LES ÉCRITS**  
**DE MIRABEAU.**

---

**LIVRE SECOND.**

**DEPUIS L'ENTRÉE DE MIRABEAU AU DONJON  
DE VINCENNES JUSQU'A SA SORTIE.**

(8 juin 1777. — 13 décembre 1780.)

---

Peu d'hommes auraient pu supporter avec une constance et une force égales à celles que fit paraître Mirabeau dans sa prison de Vincennes, les tourments et les inquiétudes qu'il y éprouva dès les premiers moments qu'il y entra. Il ne chercha point à s'évader; il ne montra point de faiblesse; il se conduisit avec dignité et politesse envers les supérieurs de la maison: le récit qu'il en fait, la peinture des divers senti-

ments qui l'agitèrent, ses plaintes, ses inquiétudes sur Sophie, les lettres qu'il écrivit à cette femme désolée, et si peu digne de tant de malheurs, forment une des parties les plus attachantes et les moins connues de sa vie. J'en parlerai donc avec étendue, et je puiserai ce que j'en dirai surtout dans sa correspondance et les mémoires qu'il rédigea pendant cette longue détention.

C'est à Manuel que nous devons les plus importantes de ces pièces; sans lui la *Correspondance du donjon de Vincennes*<sup>1</sup> était perdue, au moins pour le siècle courant; mille traits qui en font connaître l'auteur, qui le montrent dans l'abandon d'une intimité touchante, restaient inconnus; on eût ignoré quantité de faits qui expliquent certaines contradictions de sa conduite; enfin on eût été privé de ces lettres à Sophie, lettres où la variété, l'abondance des plus tendres, des plus nobles expressions pour peindre sa passion et ses peines, présentent un genre d'éloquence qui les a fait placer par le premier de nos critiques<sup>2</sup> au rang des chefs-d'œuvre de notre langue.

<sup>1</sup> Il la fit imprimer en 1792.

<sup>2</sup> La Harpe.

Manuel était admirateur de Mirabeau; et, soit par cette raison ou par erreur, les biographes ont dénaturé sa vie, comme ils l'ont fait d'un grand nombre de ceux qui ont joué un rôle dans les premiers jours de la révolution. Sorti d'une famille obscure de Montargis, né sans fortune, Manuel se livra, après avoir fait ses études, à l'instruction de la jeunesse. Auteur de l'*Année française*, ouvrage de quelque mérite, il déshonora sa plume<sup>3</sup> par un libelle contre la reine, sous le titre de *Lettre d'un garde-du-corps*. Il fut mis à la Bastille, où il resta quinze jours. « Je n'y eus d'autre incommodité, disait-il, que l'ennui. »

Le goût de Manuel en littérature était mauvais; son style, rempli d'antithèses et de jeux de mots, fatigüe. Appelé au nombre des représentants de la commune en septembre 1789, et à l'administration de la police un mois après, il y montra peu de capacité et d'intelligence des affaires; il manquait surtout de dignité, et semblait préluder à la *sans-culotterie* philosophique dont il fut un des apôtres deux années plus tard. Il n'a jamais été *secrétaire de Bailly*, comme l'ont écrit les aristocrates; il était administrateur de police

<sup>3</sup> 1788.

ayant le département de la librairie, des spectacles et d'attributions accessoires.

Lorsqu'en octobre 1789 le maire de Paris présenta au roi les soixante administrateurs formant le conseil de ville, Manuel, saisissant l'occasion, voulut faire hommage à S. M. de son *Année française*. M. Bailly en ayant fait la demande au roi, il dit à Manuel d'approcher : celui-ci fléchit le genou droit, et en avançant le livre, « Sire, dit-il, c'est l'hommage d'un bon citoyen à un bon roi. » Le roi prit le livre et le remit à M. Champion de Cicé, alors garde des sceaux, qui était derrière le fauteuil de S. M. à droite. Nommé procureur de la commune en 1791, Manuel donna tout-à-fait dans l'exagération révolutionnaire; il n'avait rien de la tenue et de la décence nécessaires dans sa place. Il fit mal à propos le jacobin et se prêta à plusieurs insurrections populaires qu'il aurait dû comprimer dans l'intérêt même de la révolution. Il fut longtemps un véritable fanatique politique, et qui, comme les hommes de cette espèce, changea ensuite, mais trop tard. Ce fut lui qui vint dire au roi, dans sa prison du Temple : « Sire, vous n'êtes plus roi, mais vous restez au nombre des citoyens. » Ce mot dévoilait le changement opéré chez Manuel : il fut en effet un de ceux qui vou-

lurent sauver ce prince; tentative impossible lorsque les puissances qui auraient dû soutenir une aussi noble cause ne la secondèrent que d'obscures intrigues ou de misérables promesses sans effet.

Manuel donna sa démission de député à la convention nationale, et se retira à Montargis; il y fut arrêté, conduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté le 14 novembre 1793. Appelé en témoignage dans le procès de la reine, loin de la charger, il avait loué le courage et plaint les malheurs de cette infortunée princesse.

On a accusé Manuel d'avoir concouru aux massacres de septembre 1792. Il faut s'entendre: qu'il les ait commandés, ordonnés, non; mais qu'il ait contribué à remplir les prisons d'une partie des victimes qui y périrent, oui. Voici une anecdote qui vient à l'appui de ce dernier sentiment.

Un représentant de la commune de 1789, qui avait été collègue de Manuel à la municipalité de Bailly, et qui s'était retiré lorsque cette magistrature fut envahie par les anarchistes, rencontra Manuel dans les derniers jours d'août 1792. Après quelques discours sur les événements, Manuel dit à son ancien collègue : « Hé bien, mon cher, avec votre système de liberté individuelle,

« nous n'aurions pas eu tous ces calotins si on avait suivi vos idées. »

C'est-à-dire qu'après le dix août beaucoup de prêtres, exposés aux plus grands dangers, s'adressèrent à leurs sections pour avoir des certificats qui leur servissent à obtenir des passe-ports à l'Hôtel-de-Ville. Ils se rendirent en effet dans cet endroit ; mais, au lieu de recevoir des passe-ports, Manuel les fit envoyer aux Carmes, où ils furent massacrés le 2 septembre suivant. Le système du représentant de la commune était qu'on n'avait en aucun temps, ni sous aucun prétexte, le droit d'assujettir la liberté de voyager à la servitude des passe-ports ; que si cette mesure, idolâtrée des agents de l'autorité, a facilité l'arrestation de quelques coupables, elle a, sous tous les régimes, mis des milliers d'innocents sous le glaive des persécuteurs et des traîtres.

J'ai cru ces détails utilement placés ici, parce qu'ils se rapportent à un homme à qui l'on est redevable des plus intéressantes connaissances sur la vie privée de Mirabeau : c'est lui qui mit au jour cette *Correspondance du donjon de Vincennes*, dont nous avons déjà fait connaître tout le prix. Ce fut pendant sa magistrature à l'administration municipale qu'il se la procura ; mais bientôt de nombreuses réclamations s'élevèrent

contre cette publicité, qu'on traita de spoliation ; on prétendit que la *Correspondance* était une propriété de famille ; on répandit cent faux bruits sur les moyens qu'il avait employés pour l'avoir ; on vit dans cette action un dépôt violé, des intérêts lésés, une diffamation opérée par la mise au jour de faits domestiques ignorés : ce dernier reproche était fondé ; mais on pourrait le faire à tous les recueils d'anecdotes imprimés avant et depuis celui-ci. Il s'en fallut peu que Manuel ne subit un procès que lui faisait la famille de MM. du Saillant, les plus proches parents de Mirabeau. Au reste, de tout ce que Manuel a fait pendant sa magistrature de police, c'est peut-être la seule chose dont il faille lui savoir gré<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici comment s'exprime Manuel sur ce sujet : « Les lettres de Gabriel (Mirabeau) ont été trouvées, plusieurs sous les débris de la Bastille, quelques unes à la mairie, et beaucoup m'ont été ou prêtées, ou vendues, ou données par les amis de Sophie et de Gabriel, toutes abandonnées par Gabriel lui-même.

« J'ai passé un an à les recueillir, à les déchiffrer, et à les disposer pour honorer celui qui devait ouvrir le *Panthéon français*. Une fois je parlais à Mirabeau de mes recherches, le prisonnier de Vincennes me dit : Ne les publiez qu'après ma mort, car on ne veut pas encore me con-

Le premier soin de Mirabeau, dans sa prison, fut de chercher à se justifier aux yeux du lieutenant de police<sup>1</sup>, sous l'autorité duquel il était, et à ceux de sa famille, de ce qu'on appelait l'enlèvement de madame de Monnier; mais un autre besoin de son cœur le pressait, c'était de donner de ses nouvelles à Sophie et d'en savoir de sa situation.

Ce dernier point était le plus difficile; long-temps il ne put y avoir entre eux que des moyens incertains et périlleux de correspondre. Mirabeau n'osait pas se fier à M. Le Noir, ou plutôt il ignorait qu'il pût compter sur son obligeance. Ce ne fut qu'ensuite des premiers essais qu'il se convainquit des ressources qu'il trouverait dans ce magistrat pour adoucir sa captivité.

Le manque de moyens pécuniaires ajoutait encore à l'embarras des deux prisonniers, parce-

« naitre. Je suis sûr que ma famille, qui donnerait beaucoup d'argent pour qu'elles ne parussent jamais, n'osera pas vous en offrir. » *Discours préliminaire des lettres originales de Mirabeau.*

Je n'oserais garantir que Mirabeau ait dit cela à Manuel, du moins ce dernier ne m'en a-t-il rien dit dans les conversations que j'ai eues avec lui depuis la mort du célèbre député.

<sup>1</sup> C'était M. Le Noir.

que ce n'était guère qu'à force de générosités envers des subalternes qu'ils pouvaient se faire tenir quelques lettres: de pareils services se font payer cher dans une position comme la leur; leur correspondance est pleine des inquiétudes et des peines qu'ils éprouvaient à cet égard.

Sophie, détenue chez la demoiselle Donay, fut la première à faire passer de ses nouvelles à Mirabeau. Un homme attaché à cette maison portait les lettres, qu'il remettait à un médecin de la prison de Vincennes, que celui-ci donnait ensuite au prisonnier. Ce ne fut cependant que plus d'un mois après son entrée au donjon qu'il eut cette consolation. Comme il fallait une permission de la police pour y pénétrer, ce n'était que rarement qu'il recevait des lettres, et autant que le commissionnaire pouvait trouver un prétexte d'obtenir la permission d'entrer dans la prison; encore cet homme se tenait-il fort en garde et se faisait-il long-temps attendre. Une correspondance aussi précaire ne pouvait répondre à l'impatience tourmentante de Mirabeau ni à l'inquiétude de Sophie: elle craignait de ne pas rester long-temps dans la même maison, et d'être transférée dans une autre avant d'avoir établi un moyen sûr de s'écrire; mais ce ne fut que sept mois plus tard, c'est-à-dire après ses

couches, qu'elle fut conduite au couvent des dames de Sainte-Claire à Gien : ainsi, contre son pressentiment, elle eut tout le temps de concerter des moyens de correspondre avec son ami.

Celui-ci ne perdit pas un instant pour exécuter ce projet : il se hâta d'adresser ses prières à M. Le Noir. Il lui demanda, comme une faveur insigne, la facilité d'écrire à Sophie et d'en recevoir des lettres, lui représentant que l'état de cette jeune femme exigeait qu'on ne lui refusât pas cette consolation, qui serait également pour lui le plus grand bien qui pût lui arriver dans son malheur.

Cette correspondance, par l'entremise de M. Le Noir, ou plutôt de M. Boucher, son secrétaire, dont il sera souvent question dans la suite, ne fut cependant pas sans quelques entraves. Les lettres étaient d'abord remises à M. de Rougemont, lieutenant-gouverneur de Vincennes, et ensuite transmises à M. Boucher, qui, après en avoir pris connaissance, les faisait passer à Sophie. La même marche s'observait pour celles qu'il en recevait : elles ne restaient d'ailleurs que peu de moments entre leurs mains ; celles de Sophie étaient toujours brûlées ou reprises par le porteur après avoir été lues par Mirabeau : on remettait également à la police les lettres qu'il

écrivait à son amie ; et c'est à cette mesure qu'on en doit la conservation et le recueil qui nous les a fait connaître.

Mirabeau eut à souffrir dans sa prison des peines de cœur et des incommodités de corps. « On n'a point d'idée, dit-il, de la vie qu'on mène ici, d'où il ne peut sortir que des fous, si on y laisse long-temps les malheureux qu'on y enferme, et où l'on meurt enragé. Quel supplice pourrait être aussi cruel que ces sévérités muettes et terribles ! Encore si elles n'atteignaient que des coupables, elles ne seraient que barbares ; mais elles oppriment aussi l'innocent ».

Et ailleurs il écrit à M. Le Noir : « L'ordre de la maison est si *excessivement*, j'ai presque dit si *atrocément* sévère, qu'il est impossible que je n'y périsse pas, si j'y reste long-temps. Nulle espèce de société ; défense au porte-clefs qui nous sert, de rester dans nos cachots plus que le temps de satisfaire nos besoins, et de nous parler d'autre chose ; une heure de promenade sur vingt-quatre ; le tête-à-tête de sa douleur ; nuls secours littéraires ; peu de mauvais livres ; des délais sans fin pour l'accomplissement de nos desirs les plus innocents, délais forcés par les

<sup>1</sup> Lettre du 17 septembre 1777.

» formalités nécessaires pour obtenir et se procurer les moindres demandes; point d'instrumens d'aucune sorte; en un mot, toute distraction, toute consolation arrachée avec la plus ingénieuse barbarie<sup>1</sup>. »

Les premiers mois surtout furent les plus durs et les plus tourmentants; voici la peinture qu'il en fait à son amie, dont les instants n'étaient guère moins tristes. « Je compte les jours où ma santé ne souffre pas, mais je ne compte pas ceux où je suis tranquille, parcequ'il n'en est pas un seul qui ne soit agité d'espérance ou d'inquiétude, de douleur ou de désir; mon âme, quoique dominée sans cesse par le même sentiment, est le jouet de mille sensations contraires qui s'entre-choquent et ne me laissent pas un moment de repos. Quelquefois je me repais de toutes sortes de chimères; j'invente, je conjecture, je combine, je me persuade que je puis compter sur des ressources qui n'existent peut-être que dans mon imagination. Mais quand l'édifice de mon bonheur est élevé, une seule réflexion vient le détruire, et je trouve encore plus de raisons de me désespérer que je n'en avais saisi de me flatter: c'est ainsi que mes

<sup>1</sup> Lettre du donjon, novembre 1778.

» jours se passent. Quelque chose que je fasse, par quelque lecture que je m'efforce de me distraire, je ne puis donner d'attention à rien. Entièrement absorbé par mon amour, aucune distraction n'a prise sur moi; les belles-lettres, où je trouvais tant de charmes, m'ennuient et me fatiguent; la politique, dont je faisais mon étude la plus sérieuse, me dégoûte: je ne puis supporter que les hommes fassent tant de crimes pour des intérêts qui me paraissent si petits. »

Il manqua long-temps des choses les plus nécessaires; ce ne fut que plusieurs mois après son entrée qu'il parvint à recevoir ses malles, qu'il avait laissées en Hollande; on y avait fait une rigoureuse recherche, et ôté tout ce qui pouvait être relatif à ses liaisons avec madame de Monnier.

Il écrivait à M. Le Noir: « Depuis trois mois que je suis ici, M. de Rougemont a eu la bonté de vous présenter plusieurs fois mes besoins. Je suis presque nu, réduit à deux culottes de basin, à un habit qui tombe en loques. Je n'aurais pas de bas si M. de Rougemont n'avait bien voulu m'en faire donner; tout me manque. Je n'ai ici précisément que la nourriture de bonne, sans doute parcequ'elle ne vient pas de mon père. Mais la nourriture n'est pas le

» seul nécessaire physique. Il est bizarre, ajoute-  
 » t-il, que mon père m'ait arraché à grands frais  
 » d'un pays où je ne faisais pas de mal<sup>1</sup>, et où  
 » je ne lui coûtai rien, pour me plonger tout à  
 » la fois dans un cachot et la plus complète indi-  
 » gence. Si le roi jugeait à propos de faire met-  
 » tre ici le fils de mon fermier, il serait mieux  
 » que je ne suis, parceque le roi donne l'entretien  
 » outre la subsistance; et certainement, quand  
 » les ministres ont accordé à mon père que je  
 » fusse détenu dans ce fort, ils n'ont pas pré-  
 » tendu lui permettre de me tout refuser. »

Il renouvelle souvent ces plaintes, et je me  
 plais à les rapporter parcequ'elles font connaître  
 ce qui se passait en lui et la manière dont il  
 était traité dans sa prison. Il dit donc encore à  
 M. Le Noir : « Que ferait-on de plus si j'étais un  
 » perfide conspirateur ou un sujet turbulent et  
 » factieux ? Un crime d'état et la juste punition de  
 » mon roi m'exposeraient-ils à plus de rigueur  
 » qu'une erreur de jeunesse et la dureté d'un  
 » père impitoyable ne m'en font éprouver ? Quel-  
 » que coupable que je fusse, j'espérerais encore  
 » dans la clémence du souverain, qui, maître de  
 » punir, daigne souvent pardonner; mais, victime

<sup>1</sup> La Hollande.

» des haines domestiques, je sais trop que je ne  
 » dois attendre de celui qui me poursuit que des  
 » persécutions qui dureront autant que lui, et  
 » qu'il s'efforcera de prolonger au-delà du mo-  
 » ment où il ne jouira plus du plaisir de me hair...  
 » Qu'il me soit permis de le dire, tout homme  
 » qu'on empêche de parler pour sa défense est  
 » probablement innocent... Quand le roi con-  
 » fina mon père dans ces mêmes lieux d'où je  
 » vous écris<sup>1</sup>, aurait-il trouvé fort équitable  
 » qu'on l'empêchât de se réclamer du secours de  
 » ses parents et de ses amis ? Sa femme, cette  
 » épouse qui depuis... (il ne l'aimait pas davan-  
 » tage alors, mais il s'en faisait servir), sa femme,  
 » dis-je, venait chaque jour verser des conso-  
 » lations dans son sein. Sa mère recevait ses  
 » lettres, ses amis correspondaient avec lui. Une  
 » semaine vit naître et finir sa captivité. Et ce-  
 » pendant il s'est cru, il s'est dit le martyr du

<sup>1</sup> D'un registre des ordres du roi, du premier février  
 1757 à la fin de décembre 1760, est extrait ce qui suit :

« 14 décembre 1760. Le sieur marquis de Mirabeau  
 » conduit au château de Vincennes, expédié sur une note  
 » du ministre. »

En marge est écrit :

« Libre et relégué à sa terre le 24 décembre 1760. Per-  
 » mission de revenir à Paris, 13 juillet 1763. »

• bien public , et les économistes comptent cette  
• détention, adoucie et si courte, dans les fastes  
• de leur secte , comme les Orientaux révérent  
• l'hégire du prophète. »

Ces plaintes et ces récriminations contre son père ont occupé Mirabeau jusqu'aux derniers moments de sa prison ; il n'a cessé de le poursuivre auprès du magistrat , et de répéter qu'il avait abusé de son crédit , et surpris la religion du roi et de ses ministres. Nous avons vu dans le livre précédent qu'à ces accusations le fils joignit contre celui qu'il appelait, non sans plus d'une raison, son tyran, les plus sanglantes ironies, et la censure la plus amère de ses écrits et de sa conduite. Suivons-le maintenant dans les autres détails de sa vie prisonnière et des privations auxquelles il fut long-temps soumis.

Une des plus grandes fut le manque de papier ; pendant plusieurs mois il eut toutes les peines à s'en procurer la quantité nécessaire à ses travaux et surtout à sa correspondance. Le nombre de feuilles que lui donnait M. de Rougemont était compté ; ce n'était pas là ce qu'il lui fallait. Sophie y suppléait par son affidé, mais rarement, mais difficilement ; cette pénurie le forçait d'écrire très fin. « Tu vois, mon amie » chère, lui mande-t-il, comme je me tue la vue

• pour écrire fin, encore ne puis-je diminuer  
• mon caractère à ce point que le soir, parce-  
• qu'alors le soleil donnant à plomb sur ma  
• chambre, j'y vois bien clair, au lieu qu'en  
• tout autre temps elle est si obscure que je suis  
• gêné pour écrire. N'oublie pas de me faire don-  
• ner du papier bientôt et abondamment, ou  
• je serai chagrin. » Il lui répète souvent cette prière. « Tu presseras bien l'affidé, ma belle  
• amie, de revenir bientôt ; j'ai d'autant plus  
• besoin de le voir, que je n'attends de papier  
• qu'à sa quatrième visite ; je t'avertis que la di-  
• sette me menace beaucoup. J'ai déjà sondé mon  
• porte-clefs pour m'en donner, mais il fait la  
• sourde oreille. Quand tu me sauras avec quinze  
• ou vingt cahiers devant moi, cela te fera grand  
• plaisir. A présent je ne vis que de pillage, et  
• quoique, grâce à mon caractère si prodigieuse-  
• ment serré, j'écrive au moins quatre heures  
• par jour, cela me paraît bien peu. »

Le pillage dont parle ici Mirabeau est celui qu'il faisait aux livres qu'on lui prêtait ; il en enlevait les feuillets blancs qui se trouvent au commencement et à la fin. Mais, par les soins de Sophie et les facilités qu'il eut bientôt, il ne mit pas long-temps un pareil moyen en usage.

Il se plaint encore ailleurs de manquer de li-

vres : c'était pour lui la plus dure privation dans sa solitude ; ils lui étaient nécessaires pour faire diversion à ses peines et se livrer aux recherches convenables à ses travaux. Il écrit à M. Le Noir : « Il y a plus de trois mois que j'ai épuisé » la collection des inepties privilégiées qui sont » à l'usage des prisonniers. Vous croirez aisément » qu'un homme qui a toujours eu à sa disposition de grandes bibliothèques , et qui a fait » toute sa vie ses délices de l'étude , est cruellement isolé lorsqu'il se trouve sans livres. Cette » privation lui eût été pénible au sein de la société , jugez ce que ce doit être au donjon de » Vincennes , où l'on ne voit que ses murs , et » où le temps est centuple de sa durée ordinaire. » Je n'ai pas même le secours du petit nombre » d'ouvrages qui sont dans mes malles , dont je » n'entends pas parler. Daignez permettre qu'on » m'abonne à un cabinet littéraire à Paris. Quel » inconvénient peut-il y avoir ? On n'y lit que » des livres autorisés , et d'ailleurs vous jugez » bien qu'il me reste peu de chose à voir en fait » de livres non tolérés. Ceux qu'on m'enverra » passeront par les mains de M. de Rougemont. » Je ne saurai pas même d'où on les tire ; je ne fe-

\* 24 janvier 1778.

»rai que noter sur un catalogue ceux que je désirerais lire. Vous ne sauriez croire , monsieur , » ce que me ferait une pareille ressource. Vous » m'avez permis l'usage du papier et des livres , qui » sont nécessaires ici pour ne pas devenir fou , » et cette grâce devient malgré vous illusoire , » puisque je n'ai absolument point de livres. »

Il obtint assez promptement ce qu'il demandait : il eut en abondance les livres qui pouvaient lui être utiles ; il y puisa , dans le loisir de sa prison , l'instruction qui lui manquait. On l'a entendu dire , depuis sa sortie , que c'était à Vincennes qu'il s'était fortifié dans l'érudition et la connaissance de notre histoire. Il y lut deux fois les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* , le meilleur ouvrage sans contredit qui existe en aucune langue sur la littérature ancienne et celle de France en particulier ; il avait même conçu un projet , qu'il ne put exécuter , pour rendre plus accessibles à toutes les classes de lecteurs les connaissances comprises dans cette riche collection.

On ne fut pas aussi facile à lui accorder les ouvrages périodiques que les livres qu'il avait demandés. On n'en connaissait qu'un petit nombre en France , à cette époque , qui traitassent des matières politiques. Le *Mercur de France* ,

presque tout littéraire, contenait, sous le titre de *Journal de Bruxelles*, des nouvelles étrangères et quelques pièces diplomatiques. Celui de *Paris* était entièrement consacré à des articles sur les arts, les nouveaux ouvrages et les établissements de la capitale. *L'Esprit des journaux* offrait un résumé de ceux de France et de l'étranger; on permettait la circulation du *Courrier de l'Europe*, le seul journal qui donnât d'assez grands détails sur les affaires politiques. Les *Gazettes de Leyde* et d'*Amsterdam* étaient les plus piquantes, les plus libres, on s'y abonnait pour savoir les nouvelles de Paris; quant à celle de *France*, elle avait le privilège de ne rien dire de ce qui s'y passait, et se bornait aux nouvelles de la cour ou de l'étranger, modifiées comme il plaisait aux différents ministères.

Mirabeau ne désigna aucun de ces journaux dans la demande qu'il fit; il exposa seulement que, dans sa solitude, ce serait une distraction très utile de pouvoir savoir ce qui se passe au monde. « Si je ne puis savoir ce qui arrive parmi les hommes, écrit-il à M. Le Noir » (et c'est une dureté bien gratuite; car à qui, à quoi, et comment peut-il être nuisible que je sois

Novembre 1778.

instruit des nouvelles politiques que le gouvernement fait imprimer), si je ne le puis pas, dis-je, qu'il me soit permis du moins de n'être pas aussi étranger à la république des lettres, et de m'abonner à un journal purement littéraire; que je ne sois pas mort avant de mourir. On ne me refuse pas, on ne me refuse en aucun sens d'acheter des livres, il n'y a donc aucune raison de me refuser une notice de ces livres approuvés que je puisse acheter. Un journal, tel que le *Mercur* par exemple, imprimé sous les yeux de M. Le Noir; ou *l'Esprit des journaux*, qui ne parle absolument que des livres, et qui a l'avantage de me montrer en un volume les nouveautés littéraires de toutes les nations; enfin tout autre qu'il plairait à M. Le Noir de me nommer me serait infiniment agréable. Il obtint enfin, mais avec peine, et après un long délai, deux abonnements, le *Mercur* et *l'Esprit des journaux*.

Il avait aussi entretenu plusieurs fois le magistrat de ses pressants besoins. Il y avait dix mois qu'il était au donjon lorsqu'il écrivit à M. Le Noir: « Tant que je ne vous ai parlé

C'est-à-dire qu'un censeur de la police l'approuvait avant l'impression.

» que de ma détention, je pouvais croire ou  
 » que mes défenses vous paraissaient faibles et  
 » incomplètes, ou que vous n'étiez pas le mai-  
 » tre de la terminer. Je vous ai demandé des  
 » grâces, je pouvais tout au plus les espérer, et  
 » votre bonté m'a accordé au-delà de mon at-  
 » tente; mais quand je parle de mes besoins, de  
 » mes urgents besoins, j'ai le droit de compter  
 » sur ce que je sollicite. Le roi ne veut pas que  
 » les prisonniers souffrent autre chose que la pri-  
 » vation de leur liberté et les peines qui en sont  
 » inséparables.

» J'ai l'honneur de vous répéter que j'eus celui  
 » de vous écrire plusieurs fois que j'étais sans  
 » linge, et que la nature de mes incommodités  
 » me rendait encore cette privation plus triste;  
 » que j'avais pour tout bien vingt-deux chemises,  
 » dont douze seulement portables, pas une ser-  
 » viette, quatre mouchoirs et trois paires de bas,  
 » les autres étant en loques; que j'avais toujours  
 » différé de vous le dire, ne voulant pas vous  
 » importuner de pareils détails, et comptant à  
 » tout moment sur l'arrivée de mes malles res-  
 » tées en Hollande; que ces malles m'étant re-  
 » fusées par des raisons inconnues, je me voyais  
 » réduit à vous prier d'ordonner qu'on me les  
 » donnât et qu'on me fournît les objets qui me

» sont nécessaires, ma modique pension<sup>1</sup>, qui  
 » d'ailleurs n'est que d'entretien, n'y pouvant  
 » subvenir. J'ajoute maintenant que mon besoin  
 » est plus pressant que jamais, qu'au moment  
 » où je vous parle je suis peut-être menacé  
 » d'une maladie grave (la fistule) faute de linge,  
 » le sang ayant pris un autre cours que les hé-  
 » morrhoïdes ordinaires; que je suis au comble  
 » de l'étonnement de voir un chirurgien-major  
 » convenir avec moi que la propreté m'est abso-  
 » lument nécessaire pour éviter tout accident, et  
 » me répondre, quand je le presse de demander  
 » du linge pour moi, que ce n'est pas son affaire,  
 » comme si tout ce qui a trait à la santé n'était  
 » pas son affaire.»

Un mois après ces plaintes, les malles, tant  
 et si souvent réclamées, arrivèrent; il en remer-  
 cie M. Le Noir, et ajoute<sup>2</sup>: « Il ne s'est point  
 » trouvé de linge dans mes malles, parceque,  
 » sans doute, ceux qui les ont visitées en avaient  
 » plus besoin que des livres qu'ils ont laissés.  
 » Mais pour moi qui ne mets point de compa-  
 » raison entre ces deux sortes d'effets, je me

<sup>1</sup> Cette pension n'était que de six cents francs par an,  
 ainsi qu'il résulte de plusieurs de ses lettres.

<sup>2</sup> Lettre du 25 mars 1778.

» trouverais beaucoup plus riche tout nu au milieu d'une bibliothèque, que couvert d'or et maître de tous les magasins de la compagnie des Indes; ils sont l'unique agrément qui tempère l'amertume de mon sort.

» Il se trouvait aussi avec mes malles une petite caisse qui contenait deux moules de plâtre, l'un desquels représente ma *triste figure*. Tout agreste que soit cette effigie, elle ferait un grand plaisir à celle qui porte dans son cœur cette image, et aime de son ami jusqu'à sa laideur, parceque c'est une partie de lui. Daignez permettre que je lui fasse passer cette froide représentation du plus ardent des hommes. »

La demande fut refusée, l'effigie ne passa pas à Sophie; le parti était pris de ne laisser auprès d'elle aucun vestige apparent de ses liaisons avec Mirabeau, et qui pût faire supposer qu'on les entretenait.

Quelques lecteurs trouveront peut-être ces détails de peu d'intérêt; ils penseront que j'aurais pu les passer sous silence: mais quand il est question d'un homme comme Mirabeau, lorsqu'il s'agit de montrer dans tous les états et situations un caractère aussi remarquable, ces particularités acquièrent du prix; ce n'est qu'ainsi qu'on peut

donner une idée complète de sa vie et des causes qui l'ont si étrangement agitée. Je reprends donc le récit de son séjour à Vincennes.

On ne peut savoir ce qu'il y serait devenu, en proie à tant de maux et d'afflictions, si M. Le Noir, qui s'intéressait à son sort, n'eût cherché à les adoucir. On connaît déjà quelques uns des moyens dont il fit usage; j'expliquerai comment il lui fut possible d'en employer d'autres plus efficaces, et qui vraisemblablement firent perdre à Mirabeau l'idée où il paraît qu'il s'était abandonné d'attenter à ses jours.

Comme son plus grand désir et son premier besoin était de pouvoir correspondre avec sûreté et, autant que possible, célérité avec Sophie, c'était vers ce but que se dirigeaient toutes ses pensées. Il sollicita de M. Le Noir une tolérance avouée et sûre qui mit sa correspondance à l'abri de tout accident.

Le sieur de Bruguières fut l'homme que le lieutenant de police employa d'abord pour le servir en ce point. Il vit Mirabeau, et se prêta à lui donner des secours et des consolations, sans trop manquer à la sévérité des réglemens. Quelque peu d'estime que le prisonnier eût pour cet agent de police, il se trouva heureux de communiquer librement avec lui. Il en obtint

des renseignements plus détaillés que ceux qu'il s'était procurés jusque là sur Sophie. Il lui remettait de temps en temps de courts billets pour elle et quelques lettres qui étaient rapportées à la police après avoir été lus. La sécheresse de cette correspondance en balançait à peine la sécurité; mais elle devint bientôt plus libre. De Bruguières ne se borna plus à donner verbalement des nouvelles de Sophie, il fut permis à Mirabeau d'écrire à son amie, sans craindre, comme avant, de compromettre la tranquillité de l'un et de l'autre.

Ce point important une fois réglé, il donna plus de temps à sa défense : sa correspondance avec les ministres, avec ses amis, avec quelques parents, devint plus active; ses travaux se multiplièrent; plusieurs écrits sortirent de sa plume pour sa justification; le *Mémoire à son père*, entre autres, peut être cité comme une pièce remarquable par le style, le talent de la discussion, l'art de faire valoir les faits atténuants, et celui d'affaiblir la force des raisonnements opposés. Peu d'écrits se font lire avec plus d'attrait; heureux si l'auteur avait pu y être aussi fidèle à la vérité qu'énergique et éloquent. J'en citerai quelques passages, quoique le lecteur en ait pu juger par ce que j'en ai déjà rapporté.

En parlant de sa détention barbare : « Vous m'avez condamné à une mort civile, ô mon père! s'écrie-t-il, et c'est beaucoup plus qu'à une mort violente; vous le savez bien. Souffrir dans une solitude profonde toutes les privations et toutes les inquiétudes, être arraché à tout ce qu'on aime, n'est-ce pas plus, infiniment plus que de mourir? La mort délivre de tous regrets, de tous désirs, de toutes peines. L'emprisonnement que je subis est donc une punition plus sévère. Les angoisses d'une situation où l'on ne laisse de la vie que le souffle, sont un supplice incomparable à tout autre, par cela seul qu'il est infiniment plus long. L'amitié, l'amour, ces bienfaiteurs du monde, sont mes bourreaux. Plus mon cœur est sensible, plus mes sens ont d'énergie, plus mon âme est élevée, et plus mes tourments sont aigus et multipliés. Mort à tous les plaisirs, je ne vis que pour la douleur; toute correspondance m'est ôtée, toute société m'est interdite; je n'ai aucun éclaircissement du sort qui m'est réservé. Une enceinte de dix pieds carrés est mon univers. Quelle effroyable mutilation de l'existence! Certainement, mon père, vous n'avez pas envisagé sans horreur ces sévérités muettes avant de les ordonner; certainement vous ne m'avez pas puni avec moins de

» rigueur que si vous eussiez versé tout mon sang.  
 » Celui qui souffre d'intolérables douleurs pendant  
 » des mois entiers est plus à plaindre que celui que  
 » le tranchant de la hache frappe une minute.»

Ici Mirabeau met sous les yeux de son père les événements de sa vie et les griefs dont on l'accuse : il atténue les uns et explique les autres ; il est donc loin d'observer une parfaite impartialité dans son récit. Le peut-on toujours dans sa propre cause ? Mais si jamais quelqu'un mit de la franchise et de l'abandon dans une pareille défense , ce fut Mirabeau : s'il affaiblit ses torts , il n'en dissimule aucun ; et c'est bien plus dans l'art sophistique avec lequel il les excuse ou les attribue à ses adversaires que dans le caractère qu'il leur donne, qu'on peut trouver son éloquence et ses arguments en faute. D'ailleurs n'était-il pas naturel qu'un homme aigri par le malheur, et frappé d'un coup tel qu'il venait d'en recevoir, peignît à son avantage quelques scènes dont les résultats lui avaient été si funestes ? Il est juste d'apprécier ses plaintes et ses récriminations d'après ce principe et cette considération.

Ne sachant comment fléchir un juge aussi dur et intraitable, c'est à sa conscience qu'il s'adresse, c'est elle qu'il interpelle pour demander justice ou pardon généreux.

« Je vous supplie, lui dit-il, de vous interroger  
 » dans la rigidité de votre devoir et le plus intérieur  
 » de votre conscience. Avez-vous le droit de me  
 » punir et de me condamner seul ? de vous élever  
 » au-dessus des lois et des formes pour me perdre ?  
 » Quoi ! mon père, vous, le défenseur éloquent de  
 » la *propriété*, vous attendez de votre simple auto-  
 » rité à celle de ma personne ! Quoi ! vous, *l'ami*  
 » *des hommes*, vous traitez avec un tel despotisme  
 » votre fils ! Quoi ! on ne peut statuer sur la li-  
 » berté, l'honneur ou la vie du moindre de vos  
 » valets que sept juges n'aient prononcé, et vous  
 » décidez arbitrairement de mon sort !

« Daignez faire vous-même mon plaidoyer :  
 » n'entendez-vous pas une voix qui vous crie que  
 » si ceux qui m'accusent étaient de bonne foi,  
 » ils ne s'opposeraient pas à ce que j'employasse  
 » tous les moyens d'une légitime défense ? ils ne  
 » m'auraient pas fait condamner à un silence  
 » semblable à celui des morts, que du moins on  
 » ne persécute point ; ils ne déroberaient pas mon  
 » existence et mon sort à toutes les personnes  
 » intéressées par le sang ou l'amitié à me soute-  
 » nir, à me sauver ; en un mot, ils n'auraient pas  
 » tant d'inquiétudes, de soupçons, de craintes,  
 » s'ils n'étaient embarrassés de jouer leur rôle,  
 » de prouver ce qu'ils avancent.

« Que mes ennemis s'élèvent hautement, sans  
 » m'attaquer dans l'ombre des bureaux. Les lois  
 » sont-elles donc sans force dans ma patrie ? Le  
 » souverain n'en est-il donc plus le gardien et  
 » le protecteur ? Si la justice est respectée, si  
 » les tribunaux sont encore ouverts pour tous les  
 » citoyens, on peut me faire juger en toute sû-  
 » reté ; que je sois innocent ou coupable, les  
 » magistrats ne suffisent-ils pas pour m'absoudre  
 » ou me condamner ? »

C'était crier dans le désert : ni le prince ni les magistrats ne s'occupaient guère de ceux qui, comme Mirabeau, gémissaient sous l'empire d'aussi sévères ordres du roi. La volonté d'un ministre suffisait pour faire taire les organes de la justice, et ensevelir dans les tombeaux de la Bastille des hommes qui méritaient indulgence, ou sur le sort de qui les tribunaux auraient dû prononcer. La confiance que marque ici Mirabeau dans le souverain est digne de tous les éloges ; elle honore les lois dont il réclame l'appui, et les magistrats dont il invoque l'intervention.

« J'expire de douleur et d'inquiétude, dit-il, ail-  
 » leurs ; à peine au milieu de mon sixième lustre,  
 » je me vois retranché du livre de la vie, arraché  
 » à tout ce que j'aime, à tout ce dont je suis aimé,

« à la société, à ma famille, à mon fils, et il ne me  
 » reste pas même l'espoir que la régularité de  
 » ma conduite présente, qui ne saurait être en-  
 » venimée, démentira les assertions de mes en-  
 » nemis ou expiera mes fautes passées, puisque  
 » les correspondances les plus naturelles me sont  
 » interdites, puisque je suis enseveli dans un  
 » profond oubli. Les souffrances de mon âme se  
 » sont étendues jusqu'à mon corps ; mes pre-  
 » mières années, comme des années prodigues,  
 » avaient déjà en quelque sorte déshérité les sui-  
 » vantes et dissipé une partie de mes forces. Cet  
 » état contre nature auquel je suis asservi mine  
 » le reste de mon être. Des maux internes me  
 » font une guerre cruelle. La privation d'exer-  
 » cice les multiplie et les aggrave ; mes yeux,  
 » échauffés par l'absence continuelle du som-  
 » meil, succombent sous l'application d'un tra-  
 » vail sans fin, pour lequel je n'ai presque aucune  
 » ressource, et dont rien ne me distrait. Ma poi-  
 » trine, oppressée par le sang, couve un poison  
 » lent qui me ronge ; en un mot, mon être moral  
 » et physique écroule sous le poids de mes fers.  
 » Mais, certes, je ne m'exposerai pas à voir ar-  
 » river à pas lents la stupidité, le désespoir et  
 » peut-être la démence. »

Parmi les moyens de sortir d'un aussi cruel

état, il propose à son père de passer en Amérique, ou d'être exilé dans telle ville de France que l'on jugera convenable, il finit en ajoutant : « Consultez-vous, mon père; je laisse à vos réflexions une ample matière et un long intervalle. Comme il ne faut pas quitter son poste sans avoir tenté tous les moyens de le défendre, si je n'ai aucune nouvelle de vous, j'adresserai au ministre, dans quelques mois, un extrait de ce long et ennuyeux écrit; si tout me manque, si tout m'abandonne, j'obéirai à l'invitation de la nature, qui nous porte à nous délivrer de nos maux. Je me réfugierai dans cet asile sûr, où l'on brave, où l'on dépouille la douleur, où la superstition même perd ses craintes; où Dieu, plus juste et plus indulgent que le reste des hommes, pardonne à nos faiblesses; où, plongés dans un éternel sommeil, les malheureux cessent de se plaindre, les méchants d'opprimer, les amants de répandre des pleurs et de se consumer dans des regrets inutiles<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> J'ai toujours été étonné que Mirabeau ait employé cette menace de suicide pour adoucir son père. Je doute qu'une pareille détermination fût dans son caractère; il aurait, je crois, reculé au moment de l'action: l'homme qui peut se suicider n'en parle pas, surtout pour fléchir un ennemi. On verra plus loin qu'il en avait en quelque sorte

Ce mémoire n'apporta aucun changement à sa position : son père resta inflexible, et ce ne fut que long-temps après, lorsqu'en effet les incommodités dont il se plaint furent devenues intolérables, qu'il obtint un peu de liberté et de facilité pour se procurer les choses qui lui manquaient. On lui accorda la promenade dans le jardin beaucoup plus longue, et l'exercice nécessaire à son rétablissement.

Désolé et en même temps irrité du silence de son père, Mirabeau s'occupa d'un mémoire au roi, et l'envoya, avec une lettre pour M. de Maurepas, et une pour M. Amelot, à M. Le Noir, incertain du succès de cette démarche.

« Sire, mon père, poussé par des conseillers violents et intéressés, est l'aveugle instrument d'une cabale domestique acharnée à ma perte. Ami particulier du ministre qui a la plus grande partie de votre confiance<sup>1</sup>, il a fait intervenir

fait les préparatifs, mais des préparatifs à l'exécution il y a encore un espace infini : il faut pour le suicide ou un grand détachement de la vie, et Mirabeau y tenait; ou une grande faiblesse d'esprit, et il l'avait fort.

<sup>1</sup> M. de Maurepas, né en 1701, secrétaire d'état en 1715, ayant le département de la maison du roi en 1718, et celui de la marine en 1723. Le comte de Maurepas fut exilé en 1749 par madame de Pompadour, et resta loin

» le nom sacré de votre majesté dans une affaire  
 » qui n'a aucun rapport avec elle, ni même avec  
 » l'ordre public. M. de Maurepas, qui ne me con-  
 » naît pas, a cru mon père incapable de tromper,  
 » et sans doute aussi incapable de se tromper. J'ai  
 » été frappé successivement, depuis cinq ans, de  
 » sept lettres de cachet, presque toutes accom-  
 » pagnées d'un ordre qui m'interdit toute corres-  
 » pondance. Enfin on m'a plongé dans la prison  
 » d'état la plus secrète et la plus sévère; j'y lan-  
 » guis depuis onze mois. J'ai voulu prendre mon  
 » père pour juge dans sa propre cause; il n'a pas

de la cour jusqu'en 1774, que Louis XVI le rappela et lui donna toute sa confiance. Il fut premier ministre, et est mort dans cette place le 21 novembre 1781, âgé de près de quatre-vingt-un ans. On peut s'étonner qu'à vingt-deux ans il eût le ministère de la marine; cela prouverait qu'un ministre n'a besoin de rien savoir. Maurepas avait de la légèreté, du mépris pour les hommes, car il les jugeait tous par ceux de la cour, le ton de l'ironie, et une manière de traiter les affaires qui ne permettait ni la réplique ni l'observation. Avec ces moyens il a dû gouverner long-temps et conserver la confiance de Louis XVI. Condorcet, qui a prononcé l'éloge de Maurepas à l'académie des sciences, le 10 avril 1782, en fait un ministre accompli; La Harpe le juge mieux dans le *Mercur de France*, du 23 juin 1792. Voyez ce que j'en ai dit à l'occasion du marquis de Mirabeau, liv. I<sup>er</sup>.

» daigné m'entendre ou du moins me répondre.  
 » J'ai fait demander au ministre d'être confronté  
 » à mon accusateur, et ma demande a été inutile.  
 » J'ai prié qu'on mit sous mes yeux tous les griefs  
 » dont je suis chargé, vaines supplications! Il  
 » faut que je m'accuse moi-même; tout m'an-  
 » nonce une proscription absolue, ma mort ci-  
 » vile est prononcée sans qu'on daigne m'admet-  
 » tre à me justifier; il ne me reste qu'un espoir,  
 » sire, c'est de mettre aux pieds de votre ma-  
 » jesté mes très humbles réclamations. »

Mirabeau avait peu d'espérance qu'elles y parvinssent; le temps n'était plus où un Louis IX, un Louis XII, consacraient un jour dans chaque semaine à recevoir les plaintes des prisonniers ou des malheureux; il n'y avait d'ailleurs aucun protecteur qui osât parler en faveur d'un détenu par ordre du roi, quand on savait que M. de Maurepas avait délivré cet ordre.

» J'ai peu d'espérance, écrit-il à M. Le Noir<sup>1</sup>,  
 » qu'on laisse tomber ma lettre entre les mains  
 » du monarque; la vérité est trop agreste pour  
 » parvenir au pied du trône. Si cependant, con-  
 » tre mon attente, cette lettre, où il y a beau-  
 » coup plus de courage et de probité que d'es-

<sup>1</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1778.

« prit, était lue du roi, si elle donnait l'éveil à sa  
 « justice et à sa pitié; s'il m'accordait ce que je  
 « demande, ce que je désire du plus profond de  
 « mon cœur, à savoir que vous soyez autorisé à  
 « rapporter et juger définitivement mon affaire,  
 « daignez ne pas vous refuser à mes vœux; que  
 « j'aie au moins une fois dans ma vie un juge  
 « intègre et sensible. Je dois ajouter, monsieur,  
 « que si, par des raisons personnelles à vous,  
 « que je ne saurais deviner, mais auxquelles je  
 « déférerais aveuglément, vous désapprouviez  
 « les lettres que j'ai l'honneur de vous envoyer,  
 « vous en êtes le maître absolu; ce serait un  
 « bien petit sacrifice fait à la reconnaissance que  
 « je vous dois, que celui de mon opinion. »

M. Le Noir garda les lettres; elles ne furent point remises à leur adresse, et Mirabeau vit échouer une tentative sur laquelle il aurait pu asseoir quelque espérance pour repousser les attaques de ses ennemis. Cependant, quoiqu'il comptât peu sur cette démarche, le manque du succès ne lui fit pas moins une peine profonde, soit que le silence qui fut gardé sur ses

\* Outre la lettre ou placet au roi, il y en avait une pour M. de Maurepas, et une pour M. Amelot, ministre ayant le département de la maison du roi.

plaintes choquât son orgueil, ou que dans le fond de sa pensée il nourrit l'espoir d'ébranler l'autorité en sa faveur. Son courage parut l'abandonner; il se livra à une sombre mélancolie, et à l'idée de terminer ses jours, qui ne lui offraient plus qu'un avenir de tourments et de captivité.

C'était dans le sein de Sophie qu'il épanchait sa douleur et cherchait à en diminuer l'amertume; mais leur correspondance était encore gênée, difficile. Son amie en était désolée, et la résolution qu'il croyait pouvoir exécuter de sortir de la vie lui paraissait également à craindre et peut-être plus réellement pour Sophie. Il était en effet dans le caractère de cette femme sensible et courageuse d'exécuter un pareil dessein; tout entière à l'amour, aux regrets de l'homme qu'elle aimait, la vie n'aurait plus été pour elle qu'un fardeau dont il lui aurait tardé d'être délivrée si Mirabeau eût péri.

Mirabeau, agité des mêmes idées, chercha néanmoins à rendre à son amie quelque espérance et à lui-même quelque force contre le malheur, en s'occupant d'obtenir pour leur correspondance plus d'activité et de sûreté. Il en

\* On sait que plus tard elle finit ses jours par la vapeur du charbon.

écrivit à M. Le Noir, le seul qui ne fût pas sourd aux prières des deux captifs.

« C'est plutôt à un homme dont on m'a vanté la bonté qu'à un magistrat chargé de la police que je pense à écrire en cet instant. Je ne sais ce qu'est la démarche que je vais faire; prudente ou imprudente, n'importe. Un cœur droit, pénétré d'un sentiment honnête, d'une douleur juste et d'une inquiétude trop bien fondée, me l'inspire; j'ai la conscience de mes intentions, cela me suffit.

« Des ordres absolus et la garde sévère qui nous entoure rendent toute correspondance entre madame de Monnier et moi impossible. S'il n'était question que de moi, je me tairais, je ne vous importunerais plus après tant d'inutiles prières, je ne chicanerais pas si long-temps avec la vie; mais celle d'un être bien autrement intéressant est menacée, il faut que je parle. »

Ici Mirabeau rappelle ce qui se passa entre Sophie, lui et de Bruguères, au moment de leur arrestation en Hollande. On a vu que l'officier de police, pour empêcher Sophie d'attenter à ses jours avec une forte dose d'opium qu'elle portait sur elle, consentit à ce qu'elle ne fût pas séparée

<sup>1</sup> Lettre du donjon, 29 novembre 1777.

de Mirabeau pendant toute la route, et que les deux amants partageassent le même lit; à cette condition elle promit qu'elle respecterait le fruit qu'elle portait dans son sein, et que, tant qu'elle ne serait point accouchée, on pouvait être tranquille sur sa vie. « Mais elle fit serment, ajoute Mirabeau, qu'à une certaine époque, que je ne puis vous nommer<sup>1</sup>, mais qui n'est pas éloignée, si elle n'avait nul moyen, nul espoir de recevoir de mes nouvelles et de me donner des siennes, elle saurait échapper à l'esclavage et à la douleur.

« N'allez pas croire, monsieur, je vous en supplie, que ce soit un amour romanesque, exalté, qui lui ait suggéré cette idée, et que le temps ait pu la détruire. Votre méprise serait funeste. Il est des cœurs qu'il ne faut pas juger par les principes ordinaires; ce serait prendre l'horizon pour les bornes du monde. Je connais bien madame de Monnier; je connais son âme douce, mais forte, sur laquelle j'ai régné avec tant d'empire. Mon amie n'est point une femme à grands mouvements au dehors, mais son cœur est un volcan. On la verra sereine et tranquille un quart d'heure avant la catastrophe, qui n'ar-

<sup>1</sup> Ses couches, qui eurent lieu le 7 janvier 1778.

» rivera pas moins si on la réduit au désespoir.  
 » Elle semble avoir toute la timidité de son sexe,  
 » mais elle a vraiment tout le courage du nôtre.  
 » Elle n'a plus ni famille, ni biens; sa consolation est dans son ami; elle ne pourra jamais  
 » supporter l'ignorance absolue de son sort.

» Ce n'est point à moi qu'il appartient de vous  
 » suggérer des réflexions : j'ai dû vous dire le  
 » fait; il vous est facile de le vérifier; il est bien  
 » connu de M. de Bruguières. Au fond, quelles  
 » que soient mes craintes, je suis en un certain  
 » sens très désintéressé à cet égard, car l'événement  
 » m'apprendra bientôt quel parti il me  
 » reste à prendre, et un homme recouvre sa liberté  
 » quand il le veut.

» J'ai cru, monsieur, qu'il était nécessaire que  
 » cette lettre ne fût vue de nul autre que de vous,  
 » afin qu'aucune considération ne gênât votre  
 » bonté<sup>1</sup>. Voilà le motif des précautions que j'ai  
 » prises. Je crois que vous tenez dans vos mains  
 » la vie de deux personnes plus infortunées que  
 » coupables, et qu'en dépit des clameurs des hy-

<sup>1</sup> On voit, par quelques passages de ses lettres, qu'il fit remettre celle-ci directement au lieutenant de police par de Bruguières, et qu'elle ne passa pas par les mains de M. de Rougemont.

» pocrites et des dévotes<sup>1</sup>, la mort seule peut désunir.

» Daignez songer, monsieur, que nous pourrions profiter de vos bontés sans que nulle  
 » personne au monde, que M. de Bruguières, qui  
 » n'a besoin que d'une permission tacite, sût ce  
 » que vous feriez pour nous. Que nos lettres, s'il  
 » nous était permis d'en écrire, fussent ouvertes  
 » et lues, nous ne le craignons pas : on n'y trouverait que les consolations mutuelles de deux  
 » honnêtes gens qui s'aiment comme ils doivent  
 » s'aimer... J'en dis plus que je n'en dois dire;  
 » mais je vous jure, monsieur, qu'il y a peu  
 » d'hommes en place à qui je voulusse écrire  
 » ainsi.»

Cette lettre ne produisit pas son effet aussitôt que Mirabeau l'espérait : les rapports que la police recevait de mademoiselle Douay, où était Sophie, n'annonçaient rien d'inquiétant sur elle, soit qu'elle cachât sa pensée, ou n'éprouvât pas encore des inquiétudes qui pussent l'alarmer. Ainsi rien d'étonnant si le prisonnier fut longtemps, malgré les motifs allégués, à recevoir des nouvelles de son amie, vu les lenteurs que

<sup>1</sup> Il fait allusion à madame de Ruffey et à sa sœur, qui professaient des principes religieux très sévères.

devaient subir toutes ses demandes. Ceci explique comment, par une lettre du 28 décembre 1777, il se plaint d'avoir été près de six mois sans recevoir cette consolation : M. Le Noir la lui procura enfin ; rien n'égale les transports qu'elle lui causa<sup>1</sup>.

« Après un silence de près de six mois, écrit-il à Sophie, en réponse à une lettre qu'il venait d'en recevoir, apprendre des nouvelles de ce qui nous est plus cher que nous-même, c'est un bonheur que je ne chercherai pas à exprimer. Que ma Sophie tâte son cœur et l'écoute quand elle ouvrira cette lettre, il lui dira ce qui se passe dans celui de son Gabriel. Mon inquiétude était horrible, parcequ'il ne me restait plus d'espoir ; elle est adoucie, mais non dissipée. »

L'époque des couches de Sophie n'était plus éloignée ; il craignait pour elle, pour son enfant ; son âme était en proie à une anxiété que rien ne pouvait calmer ; ses lettres à M. Le Noir expriment la plus vive douleur et tout ce qu'un cœur ardent peut ressentir dans de pareilles circonstances.

Le 3 janvier il croyait le terme arrivé : n'en

<sup>1</sup> Lettre du donjon, 28 décembre 1777.

pas connaître le résultat, était pour lui un affreux supplice ; il avait reçu un billet de Sophie qui lui donnait quelque assurance d'être bientôt délivrée ; mais le silence qui succéda à cette nouvelle l'accablait.

Il écrivit donc de nouveau à M. Le Noir<sup>1</sup>, avec la permission de qui ce billet lui était parvenu : « Monsieur, qu'il me soit permis de tout vous dire ; sans doute vous n'avez pas voulu m'accorder une grâce incomplète, car elle serait bien cruelle. La lettre de mon amie m'a appris que le 10 ou le 20 décembre (car je n'ai pu lire la date), elle n'était pas accouchée ; je suis sûr, bien sûr qu'elle l'est à présent, et j'ignore absolument son sort. Ah ! monsieur, je ne vis pas ; tous les mouvements de mon cœur sont convulsifs. Si je n'eusse rien su avant cette crise redoutable, j'aurais à me plaindre de la rigueur de mon sort, qui suffirait pour me mettre au désespoir ; cependant j'espérais encore dans la promesse que vous aviez bien voulu me faire que je serais informé d'un événement auquel assurément ma vie est attachée : mais la scène est tout-à-fait changée. Je ne puis me persuader que vous me refusiez à cette époque ce que

<sup>1</sup> 3 janvier 1778.

« vous m'avez accordé auparavant. Je ne pourrais  
 « donc que croire, si l'on s'obstinait au silence,  
 « que l'on me cache une perte après laquelle je  
 « n'ai plus rien à espérer ni à craindre. Souffrez  
 « donc que je vous demande à genoux, baigné de  
 « larmes, et dans une véritable agonie de douleur,  
 « une nouvelle lettre. »

Mirabeau se trompait; Sophie n'était point encore accouchée au moment où il adressait cette prière à M. Le Noir: il en reçut la nouvelle dès le 9, c'est-à-dire le surlendemain même de l'événement<sup>1</sup>. Le magistrat avait donné des ordres pour qu'elle lui fût transmise aussitôt avec la lettre que la marquise pourrait lui écrire dans ce moment.

La réponse que Mirabeau fit à cette lettre tant attendue respire les plus vifs et les plus tendres sentiments de l'amour<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sophie accoucha le 7 janvier 1778 à onze heures et demie du soir, chez la demoiselle Douay. Son enfant, c'était une fille, fut baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Montmartre, sous le nom de Sophie-Gabrielle, fille de dame Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, épouse de messire Claude-François de Monnier, chevalier, ancien premier président de la chambre des comptes de Dôle en Franche-Comté.

<sup>2</sup> 9 janvier 1778.

« Ma chère, mon unique amie, j'ai baigné ton  
 « billet de mes larmes; je l'ai couvert de baisers.  
 « O mon amie, quel poids il m'ôte de dessus la  
 « poitrine! Mais combien il en laisse encore!  
 « Hélas! tu ne me dis rien de ta santé. Ta lettre a  
 « été écrite dans les douleurs, je le vois; tu n'as  
 « ajouté qu'un mot, qu'un seul mot après l'évé-  
 « nement. Qu'il est tremblant ce mot! Combien  
 « ces débiles caractères ont déchiré mon cœur!  
 « Mais hélas! comment es-tu? Dis-le-moi, ma  
 « Sophie; ne t'inquiète pas du désordre de cette  
 « lettre et de l'altération de mon écriture. Ce  
 « n'est que le trouble de la nouvelle, l'émotion  
 « trop juste, trop forte qu'elle m'a causée. Je ne  
 « donne point le temps de me remettre, parce-  
 « que je ne veux pas retarder, par ma faute, le  
 « plaisir que te causera la vue de cette lettre.

« Chère Sophie, te voilà donc mère! et ton en-  
 « fant ne te sera pas ôté; puisse-t-il adoucir tes  
 « maux et tes douleurs! »

Si, son enfant lui fut ôté, et ce ne fut pas une des moindres peines que dans son nouvel état elle eut à supporter; elle eut le chagrin de se le voir enlever et confier à des mains étrangères<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> Dans un gouvernement où les lois et non les volontés régneraient, un pareil crime serait puni de la plus juste

Mirabeau fut même quelque temps à savoir si ce n'était pas dans quelque hôpital que l'innocente créature avait été ensevelie.

Son inquiétude devint extrême sur ce point ; et comme ce n'était que par M. Le Noir qu'il pouvait la calmer, il lui adressa de ferventes prières pour qu'il lui apprît quelque chose de l'état de la mère et de l'enfant<sup>1</sup>.

« Vous sentez bien, monsieur, qu'une femme, quoique délivrée, est bien loin d'être quitte de tout danger. Sa lettre, écrite antérieurement à son accouchement, ne m'en apprend pas les suites ; ces trois mots tremblants, qu'elle a sûrement écrits après, sont gravés pour jamais dans mon cœur, mais ils laissent à mon imagination des inquiétudes déchirantes ; daignez permettre qu'elle réponde à ma lettre d'aujourd'hui, que j'apprenne que ses couches et leurs suites ne me laissent plus rien à craindre<sup>2</sup>.

« Et cet enfant, cet enfant que je vous conjure de protéger, et que vous protégerez sans doute,

rigueur ; aucune puissance au monde ne doit exercer l'horrible droit d'arracher un enfant à ses parents.

<sup>1</sup> Lettre du 9 janvier 1778.

<sup>2</sup> Sophie était toujours chez la demoiselle Douay, sous le nom de madame de Courvière, rue de Bellefonds.

« ne permettez-vous pas que je sache quel est son sort, sous quel nom il est baptisé, où il est nourri, qui subvient à sa dépense ? Monsieur, mettez le comble à vos bienfaits : une lettre de mon amie qui m'apprenne son état lorsqu'il ne sera plus douteux, des informations sur ma fille, et je n'aurai pas assez de ma vie pour vous remercier. C'est de mon lit que je vous écris, et la révolution de ce matin ne m'en a que plus agité ; mais quelques éclaircissements de plus, et vous me rendrez la santé comme vous m'avez rendu la vie. »

Il obtint ce qu'il désirait si ardemment ; un second billet de Sophie lui fit connaître qu'elle était hors de danger ; mais ne lui apprenait rien de positif sur son enfant : il n'en remercie pas moins le magistrat de la manière la plus affectueuse.

On voit dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet qu'on avait défendu à Mirabeau de tutoyer madame de Monnier en lui écrivant, et de lui parler d'affaires. Il promit de s'y conformer, autant qu'on le croirait indispensable. « J'espère, dit-il, que vous trouverez dans la lettre à mon amie<sup>1</sup> la circonspection que vous m'avez fait

<sup>1</sup> C'est de celle du 9 janvier, rapportée ci-dessus, qu'il parle.

» recommander : je l'ai écrite bien rapidement,  
 » et sans avoir le temps de la réflexion; mais je  
 » n'ai pas touché un seul mot d'affaires, et ne le  
 » ferai jamais. Quant à la formule du style, je n'ai  
 » pas supposé qu'elle pût paraître sujette à objec-  
 » tion, lorsque j'écris à une femme à qui l'on a  
 » permis de m'apprendre qu'elle venait de me ren-  
 » dre père. Madame de Monnier serait fort inquiète  
 » si je changeais de ton avec elle sans lui dire pour-  
 » quoi; car elle sait que je suis plus capable de me  
 » taire que de me déguiser, et ces mots *vous*,  
 » *votre*, au lieu de *tu*, *ton*, lui paraîtraient, peut-  
 » être involontairement, un symptôme de froi-  
 » deur. N'importe, monsieur, c'est bien le moins  
 » que je vous montre, après tant de bienfaits, une  
 » docilité sans bornes. Si vous trouvez donc néces-  
 » saire que je ne la tutoie plus, que cette raison,  
 » je vous supplie, ne la prive pas de ma lettre.  
 » Ayez la bonté de me faire dire que je change  
 » de protocole, et permettez seulement que je  
 » l'avertisse qu'on me l'a prescrit. »

De toutes les lettres de Mirabeau à Sophie, aucune peut-être n'égale en intérêt de cœur celle qu'il lui adressa le 19 janvier en réponse à celle du 12 qu'il en avait reçue, et qu'elle avait écrite cinq jours après être accouchée.

« Je n'espérais pas que tu pusses écrire aussi-

» tôt, ô ma bien-aimée ! cinq jours sont un bien  
 » petit intervalle pour t'avoir rendu la force d'é-  
 » crire, et je te gronderais si je pouvais. Comment  
 » veux-tu que j'en aie la force? Je ne puis te dire  
 » ce que ton attention de m'écrire au sein de la  
 » douleur m'a inspiré de reconnaissance et de ten-  
 » dresse ; non, je ne puis te le dire, je n'ai qu'un  
 » moment ; ma plume court, mon cœur ne peut  
 » s'épancher, mais sache seulement que je ne t'ai  
 » jamais aimée, ce n'est que depuis le 9 janvier  
 » que je sais ce que c'est que l'amour.

» Tu n'as souffert que vingt-quatre heures !  
 » combien voulais-tu donc souffrir ? Ah ! je con-  
 » nais ton courage, et tu connais mon cœur. Mais  
 » mon imagination est un peu calmée ; ta seconde  
 » lettre la rassura beaucoup ; je suis persuadé  
 » que tu ne me trompes pas ; ta main, ta bouche,  
 » furent toujours pour moi les organes de ton  
 » cœur.

» Qu'appelles-tu *égal* ? il m'est égal d'avoir un  
 » garçon ou une fille ! Non, non, madame ; toi  
 » seule désirais un garçon ; pour moi, je n'ai ja-  
 » mais formé des vœux que pour une fille, parce-  
 » que mon cœur me disait qu'elle serait l'image  
 » de sa mère. Un garçon aurait eu mes défauts ; il  
 » est bien plus dangereux de gâter notre sexe,  
 » parcequ'il est plus violent, et je sens bien que je

» ne pourrai jamais gronder ton enfant. J'ai lieu de  
 » croire que cette lettre ne sera pas la dernière  
 » que je lirai, pourvu que tu sois circonspecte et  
 » que tu adresses à notre bienfaiteur<sup>1</sup> une de-  
 » mande que son cœur ne saurait repousser. Que  
 » je sache de temps en temps que tu existes; c'est  
 » savoir la plus grande partie de ce qui m'inté-  
 » resse, car c'est savoir la situation de ton ame.  
 » Les affaires ne sont que des accessoires, et nous  
 » devons nous imposer silence sur cela. Ta pre-  
 » mière lettre a été brûlée devant moi, cette  
 » seconde sera soustraite de mes mains; point de  
 » copie non plus; mais ce qui est gravé dans le  
 » cœur n'échappe pas à la mémoire.

» Il est certain que j'ai reçu des secousses vio-  
 » lentes; je n'ai pas 28 ans, la nature m'a donné  
 » une excellente constitution, j'aime la vie quand  
 » je suis heureux, et je le suis beaucoup quand je  
 » lis tes lettres; le souvenir s'en prolonge long-  
 » temps, et j'espère qu'on te permettra de le ra-  
 » fraîchir. Tu me grondes de ne pas avoir parlé  
 » de ma santé; mais songe donc à la circon-  
 » stance; crois-tu que j'étais où j'écrivais? crois-  
 » tu que j'étais en moi? Mon ame n'était-elle pas  
 » tout entière sur le papier? Mon amie, je ne

<sup>1</sup> M. Le Noir.

» sais pas te dire que je t'aime quand je ne puis  
 » pas te le dire à mon aise<sup>1</sup>. Ainsi cette lettre  
 » ne finira pas tendrement; mais tu devines tout  
 » ce que je sens. Si tu revois ton enfant, donne-  
 » lui tous les baisers que je voudrais lui donner.  
 » Pourquoi m'as-tu dit qu'elle était jolie? Crois-  
 » tu donc que ce puisse être un éloge pour elle?  
 » Elle a bien d'autres mérites vraiment!... Amie,  
 » c'est ta fille, c'est la mienne. Ah! quand pour-  
 » rai-je m'occuper de son bonheur? Ce sera, tu  
 » le crois bien, le second et le plus précieux  
 » objet de tous mes soins, de tous mes efforts.  
 » Aujourd'hui, je ne puis que lui offrir des vœux;  
 » mais qu'elle partage avec toi tous ceux de mon  
 » ame. Tu sais cependant comme le partage doit  
 » être fait. Qu'elle ne prétende pas rivaliser avec  
 » sa mère. En vérité elle se tromperait beau-  
 » coup. Adieu ma bien chère, mon unique amie;

<sup>1</sup> Ces mots se rapportent à la recommandation faite par M. Le Noir à Mirabeau d'être plus retenu dans ses expressions. Aussi les lettres à Sophie qui passaient sous les yeux de ce magistrat ou de M. Boucher, son secrétaire, n'allaient-elles pas à leur adresse, surtout la première année, lorsqu'elles contenaient des images ou des expressions trop érotiques, comme il s'en trouve plusieurs dans la collection imprimée; elles devinrent donc plus mesurées dans la suite, sans cesser d'être passionnées et tendres.

» souviens-toi de la promesse que tu m'as faite  
 » de soigner ta santé , tâche de m'en donner des  
 » nouvelles , et qu'il y ait toujours un mot de la  
 » petite . . . Hélas ! mon amie , je suis tout con-  
 » sterné de laisser du papier blanc ; mais je ne  
 » suis pas le maître , et je suis trop reconnais-  
 » sant pour être indiscret . »

Toute sa consolation consistait dans ces con-  
 fidences réciproques entre Sophie et lui ; aussi  
 ne cesse-t-il d'en demander la continuation au  
 magistrat , comme du plus grand des bienfaits.  
 Il lui peint les agitations , les angoisses dont il  
 est tourmenté sitôt que les lettres de son amie  
 se font attendre long-temps ; et c'est sous des  
 formes toujours nouvelles , toujours plus pres-  
 santes , qu'il réitère ses prières et fait connaître  
 son impatience et sa passion.

« Les sept premiers mois que j'ai passés ici , dit-  
 » il à M. Le Noir <sup>1</sup> , en proie aux angoisses de  
 » la solitude , aux horreurs de l'incertitude , aux  
 » atteintes poignantes de la plus vive inquiétude ,  
 » parceque j'aimais et devais aimer tendrement ;  
 » en un mot , tout ce qui sert de cortège au dés-  
 » espoir , ces sept terribles mois ont épuisé les  
 » forces de mon âme. Si je n'eusse continuelle-

<sup>1</sup> Lettre du 17 mars 1778.

» ment lutté contre moi-même avec toute l'énergie  
 » que m'a donnée la nature , je serais devenu in-  
 » sensé , ou je me serais arraché la vie <sup>1</sup>. Vous m'a-  
 » vez secouru , monsieur ; votre main bienfaisante  
 » a versé un baume salutaire sur les plaies de mon  
 » cœur ; vous lui avez rendu du ressort , vous lui  
 » avez rendu très exactement la vie. Mais hélas !  
 » je vais retomber dans cet état terrible que je  
 » viens de vous peindre si vous n'avez pitié de  
 » moi , si vous me retirez vos bontés ; je n'ai pas  
 » mérité de les perdre , et la chute sera d'autant  
 » plus cruelle que je l'aurai moins méritée . »

Ce secours , cette continuation de bontés  
 qu'il réclamait , n'étaient autre chose qu'une  
 plus prompte et plus libre correspondance avec  
 Sophie.

« Je ne tiens au monde que par mon amie ,  
 » elle me sauve de la haine de la vie et me retient  
 » au bord de l'abîme du désespoir. Mais elle est  
 » aussi esclave , aussi malheureuse que moi ; nous  
 » ne pouvons nous entendre que par vous , vous  
 » seul avez soutenu jusqu'ici notre espoir. Ah !

<sup>1</sup> Mirabeau n'aurait pu résister sept mois à un pareil état.  
 Nous avons vu qu'il s'était procuré , mais avec péril et dif-  
 ficulté , des nouvelles de Sophie et lui en avait donné des  
 siennes avant d'en avoir obtenu l'agrément de M. Le  
 Noir.

« monsieur, démentirez-vous vos bienfaits? l'a-  
 » vons-nous mérité, nous si pénétrés de vos  
 » bontés, nous qui vous avons voué l'attache-  
 » ment le plus tendre, comme le dévouement  
 » le plus entier? Hélas! je m'éteins dans les en-  
 » traves de la servitude, et il ne reste point à  
 » mon esprit assez d'énergie pour exprimer les  
 » vœux de mon cœur; mais j'espère tout du  
 » vôtre. Je vous demande des nouvelles de mon  
 » amie, je vous en demande dans une occurrence  
 » bien délicate, où mon inquiétude porte plus  
 » sur la date de son silence que sur son silence  
 » même' »

Il les reçut trois jours après cette demande, ces nouvelles tant désirées. Sophie lui répondait à une lettre qu'il craignait qu'elle n'eût pas reçue; la réponse qu'il lui fait reproduit toujours avec la même chaleur les émotions tendres, la profonde sensibilité qui animent tout ce qu'il écrit à cette femme si intéressante et si malheureuse.

La naissance de sa fille, l'espoir de la voir un jour croître sous ses yeux, sa correspondance devenue plus fréquente avec Sophie l'avaient re-

' Il n'en avait point reçu de lettres depuis celle où elle parle de son accouchement.

tiré du sombre état où il était plongé avant; mais se voyant de nouveau privé de nouvelles, en attendant chaque jour, et suppliant en vain qu'on lui en fit parvenir: fatigué d'un autre côté des tentatives infructueuses qu'il faisait pour recouvrer sa liberté, se croyant oublié de tout le monde, et pour jamais séparé de celle qu'il aimait, il tomba dans sa première mélancolie, et chercha un refuge contre tant de maux dans la mort; au moins a-t-il donné tout lieu de le croire.

Il scella, vers l'époque de novembre 1778, un paquet contenant plusieurs lettres, sur lequel il écrivit: « *Papiers que M. Boucher est prié de n'ouvrir qu'après ma mort.* » Parmi ces lettres il y en avait pour Sophie, pour son père, pour sa mère, pour M. Le Noir. Voici ce qu'il écrivait à Sophie.

A MA SOPHIE.

« Il est arrivé le moment d'une séparation éternelle, ô ma tendre Sophie! les illusions de l'a-

' J'ai déjà fait observer que M. Boucher était secrétaire de M. Le Noir; je dois ajouter qu'il mérita, par son obligation pour Sophie et Mirabeau, qu'ils le surnommassent le bon ange.

» mour nous ont long-temps abusés , mais la  
 » nature ne perd pas ses droits ; le poison de la  
 » douleur a consumé ton ami , il va mourir...  
 » O trop infortunée moitié de moi-même , qui t'a  
 » doucira ce coup mortel ? Ce cœur où tu régna ,  
 » ou tu régnes encore , ne palpitera plus ni pour le  
 » chagrin , ni pour l'amour ; et toi tu resteras  
 » pour pleurer long-temps ton Gabriel... Ah ,  
 » Sophie ! que je te plains ; je suis bien moins mal-  
 » heureux que toi , puisque je n'étais pas destiné  
 » à te survivre .

» Mais crois-tu être quitte envers moi ? non ,  
 » Sophie , non ; elle existe cette chère enfant que  
 » me donna ton amour ; elle vit pour t'adoucir  
 » ma perte , pour t'en dédommager , autant que tu  
 » peux l'être . Elle n'a plus que toi , toi seule es  
 » sa mère , toi seule es son père , tu lui dois l'a-  
 » mour de nos deux cœurs . Ah , ma Sophie ! que  
 » de devoirs il te reste à remplir , et que de con-  
 » solations tu recueilleras en t'en acquittant !

» Chère Sophie ! ô ma bien - aimée ! l'élue de  
 » mon cœur ! garde-toi bien d'outrager l'amour et  
 » la nature par le crime du désespoir . Souvent ,  
 » dans les délires passionnés de ma tendresse , tu  
 » as juré de ne pas me survivre ; étais-tu mère  
 » alors , ô mon amante ? Non , tu ne l'étais pas ;  
 » et si tu te croyais aujourd'hui obligée par ce

» coupable et téméraire serment , tu serais aussi  
 » pusillanime amante que mère dénaturée .

» Oui , ma Sophie adorée , je lègue à ma fille tous  
 » ceux de mes droits dont elle peut hériter ; je lui  
 » laisse tous tes soins , toute ta tendresse ; et si je  
 » me méfiais du courage de mon amante , de sa  
 » condescendance pour mes ardentés et dernières  
 » prières , je mourrais désespéré d'avoir donné le  
 » jour à un enfant pour qui je ne puis rien , et  
 » d'avoir ainsi , par une seule faute , immolé la  
 » mère et la fille à mon funeste amour . O Sophie !  
 » Sophie ! voudrais-tu qu'une passion et si ten-  
 » dre , et si pure , et si fidèle , fût à mon dernier  
 » soupir une source de repentirs cruels et de re-  
 » mords dévorants ? Vis , mon amante ; donne-moi  
 » cette preuve de tendresse ; vis pour serrer dans  
 » tes bras ma fille , pour lui parler de son père ,  
 » pour lui dire combien il t'a aimée , combien il  
 » l'aimait , combien il l'aurait aimée... Ah ! si ,  
 » dans le sein de la terre , où je vais rentrer , je

» Étrange manière d'aimer une femme que de l'arracher  
 à tous ses devoirs , au repos , à sa famille , pour l'entraîner  
 dans un abîme de chagrins et de misères ! En définitive , que  
 Mirabeau pouvait-il faire de madame de Monnier ? Vivre  
 avec elle en vagabond ? cela peut-il s'appeler aimer une  
 femme ? C'est céder à l'amour des plaisirs et à l'ardeur  
 des jouissances .

» pouvais conserver cette étincelle céleste, cette  
 » âme sensible et tout aimante, dont tu concen-  
 » tras les forces et l'énergie, j'espérerais un jour  
 » réunir dans mon sein mon amante et mon en-  
 » fant. Je ne sais, ô Sophie! je ne sais; j'ai peine  
 » à croire qu'aussi long-temps qu'il existera quel-  
 » ques parcelles de mon être, mon amour ne  
 » vive pas. Soit illusion, soit réalité, l'âme de  
 » Gabriel et celle de Sophie, leur incomparable  
 » tendresse, me semblent indestructibles. Cette  
 » idée est consolante; elle nous promet un té-  
 » moin qui juge nos cœurs, qui sait si nous mé-  
 » ritons des châtimens barbares; qui, plus in-  
 » dulent que les hommes, pardonnera à nos fai-  
 » blesses, et purifiera des sentimens qui ne  
 » blessent pas la vertu. Oh! si, dans un séjour  
 » d'éternelle félicité, à l'abri des fanatiques, des  
 » calomniateurs et des tyrans, nous devions à  
 » jamais nous réunir pour nous aimer encore;  
 » Dieu, Dieu puissant, rends - moi mon amante,  
 » pardonne-moi pour prix de ses vertus!..

» Hélas! ma Sophie, cette lettre est bien longue  
 » pour le moment où il te faudra la lire<sup>1</sup>. Qu'ajou-

<sup>1</sup> Mirabeau, comme bien d'autres, ignorait sans doute que jamais l'autorité, à tort ou à raison, ne fait passer de semblables lettres à leur destination; elles sont ordinai-

» terais-je de plus? Irais-je énerver mon âme quand  
 » je te conjure de te raidir contre l'infortune? Je  
 » me méfie de mon propre attendrissement, et je  
 » finis... pour jamais je finis. Ah! pense sans  
 » cesse que celui qui mourra en prononçant ton  
 » nom, qui te chérit du plus tendre et du plus  
 » fidèle amour, qui ne manqua dans aucun mo-  
 » ment de sa vie, pas même en idée, aux senti-  
 » mens qu'il t'avait jurés, exige de ta tendresse,  
 » et, s'il ose le dire, de ta reconnaissance, que tu  
 » vives pour ta fille, qui est la mienne.

» GABRIEL.

» J'ai conjuré M. Boucher d'obtenir de M. Le  
 » Noir la permission de te remettre tous ceux de  
 » mes papiers que j'ai jugé à propos de conserver,  
 » et ceux de mes livres que lui M. Boucher ne  
 » voudra pas. Tu donneras ton portrait, ce portrait  
 » jonché de mes baisers et couvert de mes larmes,  
 » à ta fille. Tu porteras le *cœur* que j'avais reçu de  
 » toi, et qui n'a plus quitté mon cœur. Tu feras  
 » mettre sur ma boîte un médaillon qui con-  
 » tienne ton portrait et le mien; tu obtiendras de  
 » M. Boucher de l'accepter<sup>1</sup>. N'oublie jamais ce

rement l'objet d'un lourd rapport ou de quelques bavardages des employés de la police ou des commis du parquet.

<sup>1</sup> Que de niaiseries et de sottises pensées pour un homme

» que nous devons à notre bienfaiteur et à son  
 » organe (MM. Le Noir et Boucher); c'est encore  
 » une dette qui nous est commune et que toi  
 » seule pourras t'efforcer d'acquitter. Tâche de te  
 » réunir à ma mère, à ma tendre mère, et de lui  
 » rendre les soins que j'aurais voulu lui donner. Je  
 » lui ai rappelé ce qu'elle avait daigné me pro-  
 » mettre pour ma fille, et j'ai tenté tous les moyens  
 » de lui assurer les secours qu'elle ne peut plus  
 » espérer de moi. Tu ne publieras jamais l'ou-  
 » vrage sur les *lettres de cachet et les prisons d'état*  
 » sans la permission de M. Le Noir. Je le lui ai  
 » promis, en le priant de te faire remettre ce ma-  
 » nuscrit copié de ma main<sup>1</sup>. L'unique motif de  
 » cette demande a été de te procurer cette conso-  
 » lation d'avoir tout ce qui reste de moi. Il y est  
 » entré si peu d'amour-propre, que j'ai brûlé mes  
 » mémoires, qui contenaient une apologie trop  
 » forte de ma conduite, et tout ce qui n'était  
 » qu'ouvrage purement littéraire, si ce n'est *Ti-  
 » bulle*, que tu aimes trop pour t'en priver, tra-  
 » duit et écrit de ma main<sup>2</sup>.

qui s'apprête à passer dans l'éternité! Est-ce bien là le langage d'un pareil moment?

<sup>1</sup> Ce n'a été qu'en 1782 qu'il a été imprimé; j'en parlerai ailleurs.

<sup>2</sup> Ceci dément suffisamment l'erreur de ceux qui ont

» J'ai conservé une partie de l'histoire de nos  
 » amours, parceque tu l'as désiré; l'ouvrage  
 » sur les *lettres de cachet*, parceque je le crois  
 » utile; quelques morceaux et pensées détachées,  
 » où tu glaneras quelques idées pour ma fille;  
 » enfin, tous les fragments ou ébauches que je  
 » t'ai successivement envoyés, parceque tu aime-  
 » ras mieux les conserver de mon écriture que de  
 » la tienne. Tout le reste a été livré aux flammes:  
 » tu me pardonneras ce sacrifice, que plus d'une  
 » raison exigeait de moi. »

Que penser d'une pareille lettre? Est-il bien sûr que Mirabeau fût *décidé* à se donner la mort en l'écrivant? Ne se berçait-il pas dans cette idée par ce sentiment qui nous porte à croire que nous pourrions mettre fin à nos maux? Mais, dans un pareil moment, jette-t-on autant de regards qu'il le fait ici sur le passé et les intérêts de la vie? Au surplus, comment pouvait-il écrire comme il le fait ici à Sophie? Ne serait-elle pas morte de douleur en la lisant, si la lettre lui avait été remise? Est-ce en apitoyant l'âme par mille peintures douloureuses, en désolant le cou-

prétendu que la traduction de *Tibulle* est due à M. de La Chabeaussière, auteur de plusieurs pièces de théâtre et de morceaux de littérature estimés. J'en parlerai plus loin.

rage par des tableaux déchirants, qu'on transmet à quelqu'un qu'on aime une pareille résolution ? Il est difficile sans doute de juger de l'état où pouvait être Mirabeau en traçant ces lignes ; cependant les détails où il entre sont peu compatibles avec la situation de son esprit. Ce qui pourrait le justifier, ce sont des exemples semblables : on en a mille de dispositions faites par des hommes prêts à se suicider, et qui ont en effet exécuté leur projet ; on en a vu mettre dans l'expression de leurs dernières volontés un calme, un sang-froid comparables aux plus simples actes de la vie ; plusieurs envoyer de leurs cheveux aux personnes qui leur étaient chères, les femmes surtout se distinguer par cette dernière preuve de passion. Ainsi le doute subsiste sur la résolution prise de se tuer de la part de Mirabeau ; mais il devait à son amie des motifs de consolation et autre chose que ce qu'il lui met sous les yeux dans la lettre qu'on vient de lire. Nous le verrons bien plus fort et bien plus judicieux dans celle qu'il lui adressa pour la consoler de la mort de sa fille, qu'elle venait de perdre.

Le paquet, que Mirabeau voulait qu'on n'ouvrît qu'après sa mort, fut remis à M. Boucher ; il contenait, comme je l'ai dit, plusieurs lettres ; elles restèrent dans ses bureaux, et c'est ainsi

qu'on peut expliquer comment elles sont parvenues jusqu'à nous, car sûrement Mirabeau, qui, sur les derniers mois, avait l'espoir certain de sortir, et qui communiquait avec plus de liberté et de célérité que jamais avec Sophie, les aurait livrées aux flammes comme de tristes et inutiles témoins de ses souffrances, de son désespoir et de sa faiblesse.

Au mois d'octobre de la seconde année de sa détention, son sort était devenu plus tolérable, quoique toujours livré à la tristesse et à l'anxiété que lui causait la privation de Sophie ; le seul adoucissement à cet état était dans sa correspondance avec elle : il ne cesse de le répéter à M. Le Noir.

« Je serais bien malheureux, dit-il à ce magistrat', si vous étiez aussi las d'entendre parler de moi que je le suis d'en parler. Mais, hélas ! je dis comme Tibulle : Je n'ai point le stoïque courage de supporter d'un œil sec la séparation de l'autre partie de moi-même ; cette constance ne sera jamais la mienne. La douleur brise l'âme la plus ferme ; je ne saurais rougir d'avouer ce que je sens, et d'épancher la tristesse qui empoisonne ma vie tourmentée par de longs malheurs.

' 28 octobre 1778.

» C'est une de ces consolations salutaires que  
 » je dois à votre incomparable bonté que j'in-  
 » voque aujourd'hui. On m'a dit que vous aviez  
 » daigné permettre que la traduction des *Baisers*  
 » de Jean Seconds passât à mon amie<sup>1</sup>. Je prends  
 » la liberté de vous adresser une partie d'un re-  
 » cueil de pièces relatives, extraites des poètes  
 » de l'antiquité, et je ne vous déguise pas que  
 » c'est pour vous demander une lettre de mon  
 » amie, après plus de cinq semaines de silence.  
 » Si les *Baisers de Jean Seconds* ont passé, cet  
 » envoi-ci passera plus aisément encore; ce sont  
 » des fragments de Lucrèce, de Catulle, de Gal-  
 » lus, de ce délicieux Tibulle, qu'il faut lire et re-  
 » lire, savoir par cœur et relire encore. Quelques  
 » morceaux choisis d'Ovide, de Virgile, d'Horace,  
 » de Pétrarque, de Guarini, du Tasse, de l'Arioste,  
 » de Milton, et de quelques autres poètes italiens,  
 » anglais, allemands, succéderont, si vous le per-

<sup>1</sup> Jean Second ou Seconds, dont il est question, était un poète hollandais, né à La Haye en 1511, fils de Nicolas Éverard, président du conseil souverain de Hollande. Il était docteur en droit, mais n'est connu que par ses poésies érotiques, ses *Baisers* surtout. Les écrivains font un grand éloge de ce dernier ouvrage; on en a plusieurs traductions, celle de Mirabeau est moins fidèle mais plus élégante que celle de Dorat.

» mettez. Si, par des circonstances nouvelles, ce  
 » recueil ne pouvait passer à mon amie, j'espère  
 » que vous voudrez bien me le renvoyer; mais  
 » surtout, ah! surtout une lettre, ô bienfaisant  
 » et sensible protecteur des infortunés!»

Qui pourrait ne pas louer cette attention aimable du prisonnier, d'offrir ainsi à Sophie des sujets d'une agréable distraction dans sa retraite? La main qui les avait tracés les lui rendait encore plus chers; c'était la seule lecture qui convint le mieux à sa position. Sophie avait le malheur d'être sans religion; ce grand support dans les adversités de la vie lui manquait; il fallait qu'elle trouvât en elle-même toutes les forces nécessaires à résister au malheur. Ne pouvant surmonter une passion funeste, c'était dans l'habitude des idées qu'elle fait naître et embellit qu'elle allait chercher du calme. La littérature, la poésie, la mythologie, étaient donc pour elle un besoin; et quand elles ne l'auraient pas été, elles le seraient devenues par le charme qu'elle trouvait à partager les goûts et les occupations de celui qu'elle aimait si tendrement.

Elle lui avait écrit que tous nos mythologues l'ennuyaient, et que cependant elle serait bien aise de prendre quelque idée de la fable. «Je t'ai fait un ouvrage, lui répondit-il, dont tu n'au-

» rais trouvé la substance que dans deux ou trois  
» cents volumes. Il est destiné d'abord pour toi ,  
» ensuite pour l'éducation de ta fille, un peu  
» fort de philosophie, mais à ta portée ; prie, né-  
» gocie, demande, vois si je puis te l'envoyer par  
» partie. »

Ailleurs, après avoir témoigné à Sophie la crainte qu'on n'ait retenu à la police le *Traité de mythologie* dont il vient d'être question, il ajoute : « Mais tu n'y as rien perdu, et tu verras, » par deux envois postérieurs, que je n'ai pas cessé » de m'occuper de toi : 1° un petit *Traité de la langue française* assez complet ; 2° le premier » livre d'un *Essai sur la littérature ancienne et moderne* ; voilà ce que tu dois recevoir quand » le très complaisant M. Boucher, que nous acca- » blons, aura eu le temps de le lire. Ce dernier » recueil t'épargnera la lecture de beaucoup de » volumes et sera intéressant, il avancera à me- » sure que les livres dont j'ai besoin me parvien- » dront ; mais cela ne m'empêchera pas de conti- » nuer la mythologie, car j'ai de la marge pour » l'autre, tant ces matières me sont familières et » tant je me trouve d'extraits qu'il ne faut que » rassembler ; au reste, je suis si pressé de te faire » jouir, que je ne relis pas, et que je t'envoie » presque des brouillons. »

Il ne se bornait pas à envoyer à Sophie des traductions, des imitations, des traités sur la littérature, il l'entretenait encore dans ses lettres du mérite de nos écrivains, d'objets de morale et de politique. On pourrait citer parmi ces derniers des morceaux d'une grande force de conception et de raisonnement ; il était là dans son véritable élément. C'est surtout dans ses réflexions sur la théorie des lois sociales que brillent ses pensées, toutes les fois que la nature du sujet qu'il traite ne le force pas à faire plier la règle des mœurs aux intérêts des passions qui l'agitaient ou de la conduite qu'elles lui faisaient tenir.

On formerait d'excellents extraits de ce qu'il dit, dans cette correspondance, des lois organiques et des pouvoirs politiques de la société, des principes de liberté qui doivent présider au gouvernement des hommes pour les rendre heureux ; ce qu'il dit des abus du despotisme et des malheurs des sujets livrés à ses excès est surtout plein de justesse et de lumière.

Telle est l'abondance de ses idées et de sa plume sur ces matières d'un haut intérêt, qu'on pourrait lui reprocher d'abuser de l'empressement de son amie à dévorer tout ce qui vient de lui, en le voyant soumettre des dissertations

de cette espèce à sa méditation comme un objet d'étude à sa portée.

Mais ce défaut, si c'en est un, trouvera sans doute moins de désapprobateurs que l'inconvenance d'offrir à une jeune femme, aussi souvent qu'il le fait, des tableaux cyniques ou des récits d'une lubricité à nu.

Que penser, par exemple, de l'envoi qu'il lui fait de l'*Erotica Biblion*? Voici ce qu'il lui dit à propos de cette production : « Tiens, madame la vierge maculée, voici cet ouvrage qui est livré<sup>1</sup>, puisse-t-il t'amuser! Tu me le renverras, entends-tu, car je n'en ai point de copie. Comme mes citations sont très exactes, tu verras si ces gravelures sont de mon invention, ou si les livres saints contiennent vraiment des choses très singulières. »

Ces écarts se rapportent à une époque où l'état du prisonnier avait reçu de grandes améliora-

<sup>1</sup> Je parlerai ailleurs de cet ouvrage. Il était difficile de faire un plus déplorable emploi de l'érudition. Sophie, froide et tout aimante, recevait ces écrits lascifs comme les oublis d'un homme qu'elle chérissait et avec toute la déférence d'une passion aveugle.

*Livré*, c'est-à-dire vendu; M. Boucher avait pour Mirabeau la faiblesse de lui faire trouver de l'argent pour de semblables productions.

tions; quelque espoir fondé d'une liberté certaine lui apparaissait et se confirmait de jour en jour; mais ils n'en sont pas moins extraordinaires et étranges dans un homme gémissant sous le double poids du malheur et de la captivité.

On s'étonne encore, et avec plus de raison, de l'entendre parler avec éloge d'un roman ordurier de sa composition, connu sous le nom du *Libertin de qualité*, ou *Ma Conversion*. « *Tibulle* va être livré, écrit-il à Sophie; les *Contes* et les *Baisers de Jean Seconds* le sont; Boccace est entre mes mains, et *Ma Conversion* avance<sup>1</sup>. Je fais pour ce roman, qui est absolument neuf, et qui, si j'étais libraire, ferait ma fortune, des sujets d'estampes qui ne ressembleront à aucune, et surtout, je m'en flatte, très jolies... Si tu veux passer sur des mots un peu fermes, et sur des peintures très libres, mais très vraies, de nos mœurs et de notre corruption, je t'enverrai ce roman, qui est moins frivole qu'on ne le croirait au premier coup d'œil. Depuis les femmes de cour, qui y sont cavées à fond, aucune ne m'échappe; j'ai fini les religieuses<sup>2</sup> et

<sup>1</sup> Ce fut de Bruguères qui lui procura le placement de cette dernière.

<sup>2</sup> Qui ne s'étonnera de voir un homme judicieux comme

« les filles d'opéra ; j'en suis , par occasion , aux moines : de là , je me marierai , puis je ferai peut-être un petit tour aux enfers ( où je coucherai avec Proserpine ) pour y entendre de drôles de confessions ' . »

Il avait bien su apprécier la corruption des mœurs par le débit d'un semblable livre ; mais cela ne le justifie pas d'en avoir sali sa plume. Il donnerait sans doute pour excuse le besoin d'argent où il se trouvait. Il voyait le terme de sa captivité approcher , ses affaires prenaient une tournure plus favorable ; mais les fonds lui manquaient , et il s'évertuait à s'en procurer à l'aide de ses ouvrages. Il écrivait à Sophie , à la date du 21 février 1780 : « Il va nous venir quelques ressources pécuniaires ; le bon ange

Mirabeau adopter dans son odieux roman les sots contes accrédités chez le peuple et les libertins , contre les mœurs des religieuses ; comme si quelques exemples extrêmement rares pouvaient s'appliquer à toutes.

' Lettre du 15 mars 1780. Ces *Confessions* sont des saletés. Qui ne reconnaît ici au surplus une mauvaise imitation d'un épisode de *la Pucelle* de Voltaire ?

Ce livre a paru sous divers titres : 1° *Ma Conversion* ; 2° *Le libertin de qualité* ; 3° *Vie privée, publique et scandaleuse d'Honoré de Riquety, comte de Mirabeau* : ce dernier titre fut donné à l'édition in-12 , publiée en 1791.

« ( M. Boucher ) a , à peu près , vendu mes *Contes* , et si bien que j'ai rabattu de son prix. Les *Baisers de Jean Seconds* vont s'imprimer aussi. Mon bon et actif ami ( le même ) me procure à faire une traduction de Boccace qui me vaudra passablement d'argent ; et comme je fais quelque cas de mon *Tibulle* , je le vendrai assez cher . »

Outre ces travaux destinés au public , et dont il ne commença à s'occuper d'une manière suivie que vers la fin de 1779 , il avait précédemment entrepris l'histoire de ses amours , sous la forme de dialogues entre lui et Sophie ' ; il avait même exigé d'elle qu'elle lui en fournît les principaux matériaux.

« Je t'ai dit que j'exigeais , et non pas que je demandais , que tu fisses ton histoire. La manière dont je l'ai traitée ( en dialogues ) jette assez d'intérêt et de vie dans le récit , mais exclut beaucoup de détails. Sans entrer dans de nouvelles discussions sur ton style , l'unique raison que tu aies de te refuser à ma prière , c'est ta paresse , et je ne la reçois point. Je veux

' C'est de cette histoire qu'il parle dans la lettre qu'il laissait pour Sophie au moment où il lui semblait qu'il allait s'ôter la vie.

» absolument que tu écrives tout dans le plus  
 » grand détail ; songe que tu ne travailles que  
 » pour moi, c'est-à-dire pour toi ; qu'il n'est point  
 » ici question de littérature et d'amour-propre,  
 » mais de sentiment ; que tu n'as qu'à laisser cou-  
 » rir ta plume au gré de ton cœur ; qu'enfin je  
 » me suis fait de cette idée un plaisir délicieux,  
 » qu'ainsi tu dois le réaliser, et que, si tu le  
 » veux, ce manuscrit ne sortira de tes mains que  
 » pour passer immédiatement dans les miennes.  
 » Ah, ma Sophie ! pourquoi voudrais-tu m'em-  
 » pêcher de voir tracer de tes mains les monu-  
 » ments de nos amours ? Ce sera le charme de  
 » ma vie, la consolation de mes maux et leur  
 » plus digne prix après le bonheur de me réu-  
 » nir à toi. Ne me résiste plus, ou je croirai que  
 » tu rougis de m'avoir tant aimé ' »

Une femme plus sensible que voluptueuse par tempérament, comme Sophie, dont l'âme était d'autant plus aimante que des sens à satisfaire la dominaient moins, chez qui l'imagination cédaient bien plus aux impressions morales de l'amour qu'au besoin du plaisir, devait éprouver quelque embarras, peut-être faudrait-il dire de honte et de répugnance, à retracer des

' Lettre du 1<sup>er</sup> avril 1779.

scènes de volupté, qui n'étaient peut-être pas ce qu'elle regrettait le plus dans son isolement ; il lui en coûtait de dévoiler les secrets de ses sens peu actifs et quelques moments d'ivresse achetés trop chèrement depuis ; il s'en fallait de beaucoup qu'elle les rappelât avec le même plaisir que lui ; aussi ne fut-ce que pour ne pas désobliger un homme qui lui était si cher qu'elle prit la plume et entreprit de tracer les *Mémoires* qu'il lui demandait.

Cette condescendance de la part de Sophie le toucha sensiblement, il lui en témoigne sa reconnaissance de la manière la plus affectueuse : « Reçois mes tendres remerciements, lui dit-il, pour ta charmante complaisance. Tu ne conçois pas le plaisir que me fait l'idée de voir tracer, par ta plume naïve et touchante, nos amours, nos plaisirs, nos malheurs ; de chercher dans tes tendres et simples aveux la trace des progrès que je fis sur ton cœur, et les combats que tu ne m'as pas avoués, et les tendresses que tu m'as dérobées, et les larmes que coûtèrent tes rigueurs et mes gémissements, et la marche lente mais si délicieuse et si tendre des sentiments et des réflexions qui te conduisirent à m'accorder le bonheur et la victoire. Ta tendresse est si délicieuse, ta générosité si modeste, tes procédés

» si rares et tes manières si simples ; tes sensations si douces et cependant si rapides , ton amour si ingénu et si décent , si brûlant , si réservé toutes les fois qu'il faut ménager le cœur et la tête de ton Gabriel ! Ma Sophie est un composé si rare et si admirable pour qui sait la sentir et l'étudier ( car il faut ces deux facultés pour te connaître ), qu'il n'y a que ta candeur et ta voluptueuse délicatesse qui puissent dévoiler tant de replis dont les graces , les charmes et la vertu ont enveloppé ton innocence et ta tendresse naturelle.

» J'ai éprouvé que mon pinceau , trop rigoureux , et guidé par l'impétuosité d'une passion la plus ardente qui fut jamais , ne pouvait saisir ces nuances fugitives. Que te dirais-je ? La tête me tourne quand je m'occupe de ce travail ; tu es là , je te vois , je te sens , tu m'embrases , et le travail y perd aussi bien que la santé. J'ai bien prévu que si ces *Mémoires* , exécutés comme je te les demandais , fussent vus par un tiers , ce serait te forcer à la circonspection , resserrer ton cœur , glacer ton imagination , et ôter tout le charme de l'ouvrage. Je te promets donc ce que tu demandes , excepté les corrections. Je reverrai l'orthographe , mais me préserve l'amour de toucher d'une main

» profane à ce qu'il t'aura dicté. Au reste , sache-moi gré de ma patience , ô mon tout ! car , outre que ce n'est pas une vertu , je fais de ces mémoires , tels que je les conçois , le bonheur de ma vie. Ah ! j'avoue que je t'attends au 13 décembre ' . »

Mirabeau s'était déjà occupé de son côté , comme je l'ai rapporté , de la composition de dialogues entre lui et Sophie sur l'histoire de leurs amours , ses scènes , les incidents , les détails qui les avaient accompagnés ; ouvrage où l'on peut croire qu'il répandit à foison les peintures passionnées et les souvenirs des voluptés pour lesquels les mémoires de Sophie lui fournissaient un nouvel aliment.

Mais sa plume ne se renferma pas dans cette sphère de descriptions historiques , il consacra encore une partie des dialogues à justifier sa

' Mirabeau , dans les *Souvenirs* qu'il a laissés et que j'ai déjà cités , dit : « Au 13 décembre 1776 je fus heureux , » en parlant de ses liaisons avec Sophie. Il la connaissait depuis les premiers jours de juin de la même année , époque où M. de Saint-Mauris lui permit d'aller à Pontarlier et d'y fréquenter la société. Ainsi Sophie tint bon pendant plus de six mois contre le plus dangereux séducteur qu'elle pouvait rencontrer ; elle avait vingt ans , et lui vingt-sept.

conduite et à calmer les scrupules de Sophie.

« Hier, en travaillant, dit-il, à mon quatrième dialogue, j'ai éprouvé un vrai plaisir; c'est d'avoir trouvé et réuni la démonstration complète que tu ne m'as rendu heureux que parce que tu l'as dû. Telle que je l'ai écrite, je la mettrais sous les yeux du moraliste le plus sévère, pourvu qu'il ne fût pas bigot. Ce dialogue est trop long pour que je te le transcrive, mais je veux te dire en substance comment j'ai prouvé que, comme madame de Monnier, tu étais libre de me rendre heureux; c'était là, sans doute, ce qu'il y avait de plus difficile à manier, car tu n'avais pas fait vœu de chasteté, et tu étais maîtresse de ta personne, si les devoirs de la fidélité conjugale ne te liaient pas. Après avoir invoqué mon honneur et ma générosité, tu me demandes (dans le dialogue en question) : 1° si j'approuve la conduite de madame de Mirabeau<sup>1</sup>; 2° si les devoirs du mariage sont des mots dépourvus de sens. Et je réponds à la première question :

« Non, sans doute, je ne l'approuve pas, et je

<sup>1</sup> 27 août 1777.

<sup>2</sup> Ceci fait allusion aux faits d'infidélité que Mirabeau reprochait à sa femme.

« la déteste (la conduite de sa femme); mais c'est plutôt sa perfidie que son infidélité que j'abhorre. Si elle eût choisi tout autre amant que l'homme qui me devait tout, qui avait mon amitié, que je regardais comme mon frère, qui m'a trahi à l'ombre de ma confiance, elle me serait moins odieuse. Cependant ce n'est ici que mon sentiment particulier que j'expose, et mon opinion n'est pas un principe. L'infidélité de madame de Mirabeau serait toujours une action très lâche, quel que fût son complice. Elle m'avait épousé par amour, disait-elle, j'avais été préféré par son choix à cinq rivaux; je lui avais fait de grands sacrifices pour sauver sa réputation; j'avais lutté contre ma famille et la sienne, et bravé tous les malheurs que me présageait l'odieuse parcimonie de mon père; mes procédés ne se sont pas démentis un instant; je me suis toujours conduit avec elle comme si j'étais son amant, et je ne l'étais pas; mon âge et ma conduite ne lui laissaient point d'excuse: c'est donc de gaieté de cœur, si je puis m'exprimer ainsi, et par une véritable dépravation d'âme et d'esprit qu'elle s'est égarée. Aucune de ces circonstances n'a de rapport à toi. Cette différence infinie en apporte une considérable dans nos devoirs mutuels.

Mais il ne faut pas traiter une question aussi importante seulement dans quelques uns de ses détails, il faut l'approfondir. Les devoirs du mariage sont-ils un vain nom ? la réponse n'est pas douteuse. Le mariage est une institution civile souverainement respectable. C'est un contrat sacré, dont les obligations sont les bases de la société... Mais, ma Sophie, es-tu mariée ? Unie à un homme qui serait bien ton aïeul, tu n'as de commun avec lui que les armes, la livrée et le nom... Mon amie, ceci n'est-il pas plutôt une excuse qu'une justification ? Je me sers de ta propre distinction, parcequ'elle exprime parfaitement mon idée. Je serais peut-être moins coupable qu'un autre de céder à l'amour, mais je serais coupable. Tu supposes<sup>1</sup> que mes sens me commandent tellement, que l'indispensable sceau du mariage est la jouissance, et cette supposition me paraît humiliante. Mon amie, nous ne nous sommes pas proposé de faire des romans platoniques. Nous examinons ce qu'exigent de toi les différents devoirs d'une femme et d'un homme mariés ; et la fidélité conjugale est celui auquel nous nous

<sup>1</sup> C'est-à-dire dans le dialogue où Sophie est un des interlocuteurs.

arrêtons en cet instant. Qu'est-ce que le mariage ? c'est l'union d'une femme et d'un homme, dont la société se rend garant. Mais pourquoi s'en rend-elle garant ? C'est sans doute parcequ'elle y a intérêt. Cet intérêt est la naissance des enfants qui doivent en provenir, et sur lesquels elle a des droits, et leur existence civile qu'elle doit maintenir. Le but social du mariage<sup>1</sup> est donc la propagation de l'espèce ; et cela est si vrai que les lois sont toujours prêtes à dissoudre toute union dont l'un des contractants ne peut remplir ce but. La fidélité conjugale n'est un devoir qu'en ce sens, quoique, considérée comme chasteté, elle soit une vertu morale. Si cela n'est pas raisonné, ma bonne Sophie, je ne m'y connais pas. Je passe ensuite (dans le dialogue) à toutes les autres faces de cette question. Je te demande si, quand tu fais une société agréable à M. de Monnier, tu n'es pas acquittée envers lui des obligations que tu lui as pour la petite partie de fortune que tu partages ; quelle prétention il

<sup>1</sup> Il est inutile de faire remarquer au lecteur combien cette théorie est faible, et Mirabeau le savait mieux que qui que ce soit ; il l'a assez prouvé dans les mémoires de son procès avec sa femme ; mais il avait intérêt ici en parlant à Sophie d'établir cette théorie.

» peut avoir sur tes charmes, dont il ne peut pas  
 » jouir ; s'il doit être tout à la fois auprès de toi  
 » vil eunuque et sultan impuissant. Je te prouve  
 » qu'il recueillera des avantages réels pour une  
 » perte imaginaire, puisque, te trouvant plus heu-  
 » reuse, tu combattras plus aisément le mépris  
 » et la répugnance que t'inspirent son humeur  
 » superstitieuse et monacale, son âme aride et  
 » inflexible, que lorsque tu ne peux t'empêcher  
 » de penser que cet homme, que tu as si peu de  
 » raison d'estimer et d'aimer, est la cause du  
 » malheur de l'amant que tu chéris. Après cela  
 » je passe à l'examen de la vraie et fausse pudeur,  
 » de la vraie et de la fausse chasteté, etc., en un  
 » mot, je répète toute la conversation qui a fait  
 » mon bonheur; et à ce propos je pense à la  
 » singularité unique qui fit que ce fut devant  
 » trente personnes que tu pris la résolution qui  
 » est ordinairement si cachée, et que je te dis  
 » (à l'oreille, il est vrai) mes raisons pour t'y  
 » décider. Remarque qu'il fallut absolument que  
 » ce fût ainsi, car, quand j'étais seul, je n'étais  
 » occupé que de mes désirs et toi qu'à te défen-  
 » dre. Quelque éloquents que fussent mes bai-  
 » sers, ils ne te persuadaient pas. Je t'attaquais  
 » sans cesse; il fallait une trêve pour pouvoir  
 » capituler, et la présence d'un cercle aussi nom-

» breux qu'importun pouvait seule te la donner.  
 » Tout mon quatrième dialogue est très joli;  
 » quand tu m'auras envoyé beaucoup de papier,  
 » je te les ferai passer tous; mais comme ils ont  
 » chacun quatre grandes pages in-folio, et quel-  
 » ques uns plus, tu vois bien que je ne puis pas  
 » faire une pareille dépense (de papier) sans me  
 » réduire à la mendicité.»

On doit peu regretter que ces dialogues aient  
 été perdus ou peut-être détruits par Mirabeau  
 lui-même, lorsqu'il montra la résolution de s'ô-  
 ter la vie, comme on le voit dans la lettre qu'il  
 laissa pour Sophie; il y dit positivement qu'à  
 l'exception des ouvrages ou pièces qu'il indique,  
 tout le reste a été livré aux flammes. Ces dia-  
 logues ne pouvaient avoir de prix que pour lui;  
 quel fruit, quelle utilité en aurait retiré le lec-  
 teur? Quelle doctrine y puiser? En pareil sujet,  
 et dans l'état de délire où l'imagination l'entraî-  
 nait, pouvait-il conserver cette sagesse d'idées,  
 cette droiture de jugement qu'exigent des ma-  
 tières qui tiennent de si près à la morale? Le feu  
 de sa passion, je le répète, le besoin d'affermir  
 Sophie dans les principes qui l'avaient séduite,  
 guidaient sa plume; ils seraient d'un faible in-  
 térêt, mais d'un bien mauvais exemple, aujour-  
 d'hui.

Ce n'est pas au surplus la seule fois qu'il ait professé des maximes dangereuses et contraires au bonheur de ceux qui les suivraient : plus d'un exemple s'en rencontre, indépendamment de celui-ci, dans ces mêmes lettres, qui offrent d'ailleurs tant de traits admirables. Que penser de ce qu'il dit à Sophie à propos de la messe qu'il venait d'entendre ? On jugera si c'était une pareille doctrine qu'il fallait prêcher à une femme opprimée de douleurs et des plus tristes pressentiments ?

« J'ai été entendre tristement la messe aujourd'hui. Hélas ! disais-je pendant cette cérémonie, dont j'entendais bourdonner les formules, si j'étais homme à me persuader les rêves des dévots, je convainrais Sophie, pour que nous nous hâtassions bien vite de mourir ; notre séparation finirait alors, nous nous rejoindrions l'un à l'autre dans des lieux où nos cœurs seraient unis pour toujours, et où la mort, la persécution, l'absence, l'infortune, ne trouble- raient plus notre éternelle félicité. Car enfin nous aurions sûrement le même sort ; damnés ou sauvés, nous serions ensemble ; et quel est l'enfer où je ne serais pas heureux avec ma bien-

\* Lettre du 14 septembre 1777.

» aimée ? Mais, ma chère amie, nous ne sommes pas assez heureux pour nous repaître de telles illusions. Au moment où nous finirons, tout notre être finira avec nous ; et nous avons sûrement besoin de cette opinion pour supporter la vie, car la crainte de perdre notre amour est le seul sentiment qui puisse lui donner du prix. »

Il faut reprocher à Mirabeau ici qu'il oublie donc que les croyances religieuses donnent de la force au lieu de l'ôter ; que c'est surtout aux femmes dans l'état de Sophie à qui elles sont chères ; qu'elles ne détruisent pas l'amour, mais prêtent un appui à l'être malheureux qui, comme sa triste amie, en est victime ; qu'il est heureux pour une femme de trouver dans le sein de la religion quelques secours que lui refuse toute autre considération morale contre un aussi puissant ennemi. Quelle gloire, quel mérite pouvait trouver Mirabeau à prêcher l'athéisme à une infortunée n'osant ni fixer le passé ni porter ses regards dans l'avenir ? Craignait-il qu'un retour sur elle-même ne la portât un jour, s'ils se revoyaient, à se refuser à ses empressements ? Cette raison, qui paraît la plus probable, serait bien la preuve que, malgré tout ce qu'il dit de l'admiration qu'il éprouvait pour les belles qualités de

Sophie, ce n'était que le plaisir et les jouissances qu'il pouvait en espérer encore qu'il voyait en elle, conséquence que je ne crois pas nécessaire de pousser plus loin.

Qui ne s'étonnerait encore que, dans plusieurs de ses lettres, il n'ait pas conservé le courage et la sensibilité nécessaires pour épargner au cœur de son amie le tableau de sa position à Vincennes? Pouvait-elle la changer? N'était-ce pas ajouter de nouveaux tourments à ceux qu'elle éprouvait déjà? Sophie était enceinte; elle était en butte à des persécutions, à des reproches qui devaient d'autant plus l'affecter qu'elle se les était attirés par sa déplorable conduite; tombée d'un rang distingué, et obligée de se réfugier dans son amour pour ne pas paraître coupable à ses propres yeux: eh bien! Mirabeau l'accable encore dans cet état du poids de ses souffrances et de ses peines. « Ma » faiblesse est extrême, lui dit-il<sup>1</sup>, je ne peux pas » me lever de ma chaise sans être en sueur; mais, » quelque tourmenté que soit mon corps, ce n'est » pas la partie de mon être le plus malade. Mon » cœur et ma tête sont successivement agités, et » je ne sais à quoi aboutiront tous mes combats. » Mon âme, flétrie par la douleur, est fermée à tout

<sup>1</sup> Lettre du 26 août 1777.

» autre sentiment que l'amour désespéré; une » sombre mélancolie, une tristesse habituelle, ont » succédé à cette humeur enjouée, vive et même » pétulante qui formait le caractère de ton Ga- » briel. Tout a pris en moi, la teinte du deuil que » je porte, et l'espérance ose à peine approcher » ma caverne. »

Répétons-le : ces tristes et affligeantes images étaient-elles à leur place au moment où Mirabeau les traçait à Sophie? Tout lui en rendait l'impression plus profonde. Moins livrée aux désirs, elle était tout entière à celui qui l'avait subjuguée; le calme des sens laissait en elle toute son énergie à l'action de l'âme; mais en même temps que cette heureuse constitution la mettait à l'abri des irritations produites par la contrariété des passions, elle la livrait d'autant plus fortement aux accès de la douleur que pouvaient lui causer de semblables récits.

Cet heureux calme des sens, qui laissait à Sophie une liberté et un repos d'esprit qu'un autre tempérament lui eût refusé, déplaisait à Mirabeau: il lui en fait souvent reproche; il se plaint de la froideur de ses embrassements dans des temps plus fortunés, et dit qu'elle était loin de répondre à l'ardeur de ses désirs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre de mars 1778.

« Je crois que tu te vantes, orgueilleuse Sophie, quand tu parles du *bonheur de tes rêves* :  
 » la nature ne t'a pas donné au même degré toutes  
 » les sensibilités, quoique cependant elle ne t'en  
 » ait refusé aucune; et, bien que tes sens ne soient  
 » pas indignes de ton cœur, ils sont bien loin  
 » de lui être proportionnés. Sais-tu à quoi j'attribue  
 » cette inégalité, qui m'a quelquefois presque  
 » attristé? L'humeur, ce premier ressort des mouvements  
 » de l'âme, est si égale en toi, qu'il faut  
 » bien que ton sang soit très modéré. Cependant  
 » pourquoi tes affections sont-elles si énergiques?  
 » N'est-ce donc pas aussi le cours du sang qui les  
 » produit? Ton cœur est pénétré de tendresse et  
 » de passion, et tes sensations sont, sinon froides,  
 » du moins tièdes. La nature ne peut rien faire  
 » de complet, chère Sophie; elle s'est épuisée à  
 » former ton âme, et n'avait pas le même feu quand  
 » elle a fait tes sens. Au reste, c'est presque un  
 » bonheur; mais ne te fais pas valoir, et ne prétends,  
 » je te prie, qu'à partager mes sentiments  
 » et non mes sensations. »

Il paraît que la bonne Sophie voulut, à une époque plus rapprochée et moins agitée, se justifier de cette espèce de reproches, et qu'elle se plaignit que Mirabeau était sans raison de les lui faire. « Eh bien, ma Sophie, lui dit-il, je la

« rechercherai ma raison, je la cueillerai, je la  
 » ravirai là où elle est déposée, éparse, cachée.  
 » C'est alors qu'il te faudra te venger, si tu  
 » trouves que je te calomnie; c'est alors qu'il  
 » faudra me prouver que je ne sens pas tout seul...  
 » Ah! chère amante, qu'il me serait doux d'être  
 » vaincu par toi, au moins une fois, en amour!  
 » Mon cœur ne le sera jamais, ma Sophie; je l'atteste,  
 » si la victoire ne fut pas toujours à moi,  
 » crois-tu que je m'en vante? Crois-tu qu'il me  
 » soit si doux de le penser? Crois-tu qu'il soit  
 » un plaisir que je ne voulusse partager avec toi?  
 » Crois-tu, ingratitude et froide Sophie, que, même  
 » au milieu d'une félicité sans bornes, il ne soit  
 » pas amer d'imaginer qu'on est heureux seul? »

Les lettres de Sophie, que nous n'avons pas, à en juger par celles qui ont été conservées, quoique pleines d'expressions tendres, devaient se ressentir de sa température. On en peut juger par une des plus passionnées qu'elle lui ait écrites, et à une époque où quelque espérance de se revoir commençait à luire aux deux captifs.

Mirabeau, suivant sa coutume, l'avait affligée du récit de ses souffrances et de ses craintes. Comme, sous une modération apparente, il don-

<sup>1</sup> Lettre du 19 mai 1779.

nait aux peintures qu'il en faisait une expression déchirante, son amie en avait conçu un chagrin mortel. Cependant quelques événements survenus à Mirabeau, une visite de M. Le Noir qui lui fit grand plaisir, et quelques nouvelles satisfaisantes, lui ayant rendu son énergie, il en profita pour écrire à Sophie. Cette tendre femme saisit ce moment et les heureux présages qu'il lui annonçait pour consoler et fortifier son ami. Voici quelques passages de sa lettre :

« Ah! mon bon ami, tu me rends la vie avec  
 » l'espoir, puisqu'il t'est revenu : sans doute il est  
 » bien fondé, puisqu'il a pour base les bontés de  
 » M. Le Noir ; je sais aussi que tu ne te flattes pas  
 » aisément, que tu ne vois pas comme moi naître  
 » et finir tes espérances dans la même journée ;  
 » ainsi j'y ai la plus grande confiance. O mon  
 » ami ! serait-il donc bien vrai que tu seras libre  
 » et que nous nous reverrons ? Sois-le, et je jouirai  
 » déjà de plus des trois quarts de ma liberté.  
 » Mais je l'ai souvent vue si éloignée, que j'ai  
 » bien craint que le dégoût de la vie ne devint  
 » le plus fort. Je t'entendais dans ta dernière  
 » lettre appeler la mort, je la voyais achever de  
 » nous séparer sans nous être rejoints!... Gabriel,

10 décembre 1778.

« elle m'a bien fait verser des larmes. Tout s'y  
 » réunissait ; sous prétexte de me parler de Ti-  
 » bulle, tu me disais des choses si tristes ! J'ai cru  
 » que tu avais la certitude que nous ne nous re-  
 » verrions jamais ; plus je relisais ce cahier, et  
 » plus je la retrouvais à chaque ligne. Hélas !  
 » disais-je, Gabriel m'avait tant dit qu'il ne vou-  
 » drait pas ne pas avoir souffert pour moi ! et il  
 » se décourage ! il ne veut plus supporter la dou-  
 » leur ; l'anéantissement lui paraît aujourd'hui  
 » tout ce qu'il peut obtenir de mieux : il a donc  
 » oublié le jour où, ne me croyant plus que deux  
 » heures à vivre, je lui criais dans les convulsions  
 » du désespoir : Quoi, Gabriel, mourir sans te  
 » voir ! Il se rendit alors : mon ami n'est pas  
 » changé. Quels sacrifices n'a-t-il pas faits à l'a-  
 » mour ! Fera-t-il encore celui-ci ? Oui, il vivra  
 » pour moi et pour ma fille, je le lui demanderai,  
 » et il ne me refusera pas, car il ne m'a jamais  
 » rien refusé. Je voulais donc t'en conjurer au-  
 » jourd'hui, comme unique grâce, mais tu me  
 » l'accordes sans cela. Oui, mon ami, nous  
 » nous reverrons ; je le crois puisque tu me le  
 » dis : que ne croirais-je pas quand tu me l'as-  
 » sures ? Nous retrouverons le bonheur. Tu t'en  
 » souviens certainement, quand je fuyais de chez  
 » moi, sans savoir ce que nous deviendrions,

» je partais gaiement, en disant : S'il nous faut  
 » mourir, ce ne sera qu'après avoir serré mon  
 » ami dans mes bras et sur mon cœur. Ah ! une  
 » heure avec lui, et mourir ensuite ! Aujourd'hui  
 » j'en dirais encore autant ; mais aujourd'hui il  
 » faut que nous vivions ensemble, parceque nous  
 » nous devons bien plus de ménagement ; il le  
 » faut pour notre enfant, qui nous est si chère.

» Mon ami, j'aurai du courage tant que je t'en  
 » saurai ; mais quand je le vois éteint chez toi,  
 » comment veux-tu que le mien puisse se sou-  
 » tenir ? Quelque abattue que je t'aie paru, je ne  
 » le suis pas autant devant tout le monde ; et il  
 » est des gens qui voudraient que j'en eusse moins.  
 » J'ai évité de parler de toi depuis que tu me  
 » l'as recommandé, d'autant plus que cela ne  
 » servait qu'à renouveler sans cesse l'aigreur.  
 » Mais pour de l'humiliation, non, je ne me  
 » trouve point humiliée : mon amour et mon  
 » amant font au contraire toute ma gloire. Qui-  
 » conque sacrifie tout sacrifierait mille fois plus,  
 » croyant n'avoir rien fait. Oui, je le dis comme  
 » l'Héloïse de Jean-Jacques Rousseau (mais je  
 » l'avais dit et écrit avant de la lire), j'aime mieux  
 » que tout l'univers sache ma passion que de  
 » t'en voir douter un instant. Nos peines ont cen-  
 » tuplé nos liens et notre amour. Oh ! qu'ils se-

» ront heureux et courts les jours que nous pas-  
 » serons ensemble ! Si notre grande sensibilité  
 » nous fait plus sentir nos maux, elle redouble  
 » aussi notre courage en appréciant, comme nous  
 » le devons, les charmes d'une réunion. Nous  
 » sommes les plus malheureux des êtres, nous se-  
 » rons les plus fortunés : mais notre amour n'avait  
 » pas besoin d'épreuve.

» J'ai lu *Émile* ; j'ai fait beaucoup de notes, et  
 » j'ai recommandé tout ce qui peut convenir à  
 » notre enfant<sup>1</sup> pour le présent, et tout ce qu'une  
 » nourrice en peut faire. Il y a d'excellentes choses  
 » dans ce livre-là ; mais il faut trouver bien dur  
 » de n'être pas à même de pouvoir l'exécuter  
 » soi-même, et personne ne prendra autant de  
 » fatigue pour les enfants d'un autre. Je n'ai en-  
 » core eu que les deux premiers tomes, et je me  
 » fâchais de ce qu'il ne parlait pas des filles ; mais  
 » on me promet qu'il s'en occupe dans les deux  
 » autres volumes. Jusqu'à présent il ne regarde  
 » les femmes que comme de grands enfants, et  
 » cela n'est pas flatteur ni galant<sup>2</sup>. Il y a bien des

<sup>1</sup> Sophie-Gabrielle, leur enfant, était en nourrice chez un nommé Jacques Quillet, à Notre-Dame de Deuil, où elle mourut le 24 mai 1780, âgée de deux ans seize jours.

<sup>2</sup> La femme serait par trop malheureuse (sauf quelques exceptions), si, formée, généralement parlant, pour être

« choses sur lesquelles il me fait changer d'avis ,  
 » entre autres la méthode de faire apprendre des  
 » fables aux enfants. Comme il arrange le pauvre  
 » corbeau ! Je vois bien souvent que je suis fort  
 » ignorante : je n'ai qu'une science , ami tendre ;  
 » c'est de te bien aimer , et c'est celle qu'il t'im-  
 » porte le plus. »

Mirabeau avait sollicité M. Le Noir qu'il lui fût permis d'envoyer à Sophie son *masque* en plâtre , qu'il avait reçu de Hollande , avec ses malles : il ne l'obtint pas ; mais on ne lui refusa pas de garder le buste de son amie , qui lui était venu par la même voie ; l'un le consola de l'autre. On apprend , par quelques passages de ses lettres , qu'il reçut aussi dans la suite un autre portrait de Sophie beaucoup plus ressemblant , et qui s'était également trouvé parmi ses effets. Il en ressentit une joie extrême : les vers qu'il fit annoncent assez le sentiment qu'il éprouva ; il

l'instrument des voluptés , des goûts , des fantaisies , quelquefois l'aide ou la servante de l'homme , auquel il faut qu'elle s'attache , et auquel elle ne demande pas mieux que de s'attacher et de se soumettre , elle pouvait être autre chose qu'un *grand enfant* : Sophie n'en est-elle pas la preuve , malgré la force de sa passion et sa douceur naturelle ? Les inspirations religieuses peuvent seules élever la femme au-dessus de cette destinée.

les fit d'inspiration et au moment où , jetant les yeux sur cette peinture chérie , il regretta qu'elle fût si ressemblante et si inanimée tout à la fois :

« Image des attraits de l'objet qui m'enflamme ,  
 » Aux yeux de l'univers justifiez mes feux ;  
 » Mais ne lui peignez pas ses vertus et son âme :  
 » Pour souffrir des rivaux je suis trop amoureux. »

Si ce n'est pas là de la poésie , il faut convenir au moins que c'est bien l'expression du transport que Mirabeau dans sa prison a dû éprouver à l'aspect de ce portrait : les vers suivants , imités de Tibulle , sont plus dignes d'être cités ; il les fit aussi pour ce portrait. Voici ce qu'il en dit à Sophie<sup>1</sup> :

« La première fois que je t'écrirai , je t'enverrai  
 » mon *Discours préliminaire* , qui m'a coûté beau-  
 » coup de peine et de temps. Voici aujourd'hui  
 » le célèbre passage : *Pour moi je te regarde , ô*  
 » *ma Délie* , etc. , traduit en vers , pour mettre au  
 » bas de ton portrait :

« Puissé-je , ma Sophie , à mon heure dernière ,  
 » En te voyant rouvrir ma mourante paupière ,

<sup>1</sup> 5 mars 1780.

<sup>2</sup> Placé en tête de la traduction de Tibulle : c'est un travail intéressant.

- » De mes jours presque éteints ranimer le flambeau !
- » Heureux, quand je descends dans la nuit du tombeau,
- » Heureux d'entendre encor la voix de mon amante ,
- » De retrouver sa main dans ma main défaillante. »

Ces vers, quoique supérieurs aux précédents, font assez connaître que Mirabeau n'était pas né poète ; il avait un esprit trop conséquent, une imagination trop peu maîtresse d'elle-même ; ses idées se liaient, s'enchaînaient trop fortement pour se prêter à cette mobilité d'images colorées, à ces peintures légères, profondes et variées, exprimées en style cadencé, et ornées d'expressions choisies, qui constituent la poésie : il faisait des vers, parcequ'un homme d'esprit fait tout ce qu'il veut ; mais tout l'esprit du monde ne peut faire un poète. J'en reviens aux occupations de Mirabeau dans son donjon.

Le besoin de travailler pour se procurer quelques ressources par la vente de ses productions, ou pour faire distraction à ses peines en les adressant à Sophie, n'était pas le seul soin qui l'occupait. Un autre objet attirait plus fortement encore son attention ; c'était sa fille : il n'en parle jamais qu'avec les plus vives émotions et les expressions de l'amour le plus tendre.

J'ai dit déjà qu'elle naquit le 7 janvier 1778, et qu'elle fut baptisée le lendemain à la paroisse

de Montmartre, sous le nom de Sophie-Gabrielle. Cet événement fut tout à la fois un sujet de joie et d'inquiétude pour Mirabeau. On a vu avec quelle impatience et quelle anxiété il attendait des nouvelles de la mère et de l'enfant à l'époque de sa naissance ; forcé à n'en recevoir qu'en passant par des mains étrangères, il craignait toujours qu'on ne lui déguisât la vérité ; enfin nous avons vu qu'il reçut l'assurance du rétablissement de Sophie et de la santé de sa fille. Ce nouveau lien donna un caractère plus moral à la passion de Mirabeau, sans diminuer en rien l'ardeur de celle qu'il éprouvait pour sa mère : il fut dès ce moment assailli, si l'on peut parler ainsi, par tous les sentiments tendres qui se disputaient l'empire de son cœur, et qui tous y trouvaient place.

En cela, semblable aux hommes supérieurs, il portait très loin le sentiment de l'amour paternel : c'est le propre, sinon des grandes vertus, du moins des grands caractères, d'être dominés par ce noble penchant ; il l'éprouva dans toute sa force.

Dès l'approche des couches de Sophie, il montrait la plus vive sollicitude pour son enfant à naître ; il aurait désiré que sa mère eût obtenu la permission de le nourrir : ce qu'il dit à ce sujet est trop intéressant pour me dispenser de le transcrire.

« Hélas ! ma Sophie , tu voudrais bien lui ser-  
 » vir de nourrice , et je serais bien plus tranquille  
 » pour ta santé ; d'ailleurs il eût été si doux que  
 » notre enfant s'imbibât de ta substance , qu'il  
 » pompât tes vertus ! L'agneau qui tette une chèvre  
 » prend les inclinations de sa nourrice , sa laine  
 » s'altère et se rapproche du poil. Une greffe en-  
 » tée sur une tige de différente espèce change  
 » les productions de cette tige. Notre pauvre en-  
 » fant tombera dans les mains d'une femme qui  
 » ne sera peut-être saine ni de corps ni d'esprit , et  
 » qui n'aura sûrement jamais la cent millième  
 » partie de ta tendresse pour ce petit innocent.

» Si ta maison eût été tranquille , convenable  
 » et décente , je n'aurais pas balancé à te conseil-  
 » ler de le nourrir , et tu ne te le serais pas fait  
 » dire : mais l'intérêt de l'enfant se tait devant  
 » celui de la mère , et je ne voudrais pas pour  
 » rien au monde que tu restasses dans cette mai-  
 » son deux heures de plus que tu n'y seras con-  
 » trainte ; cette privation n'en est pas moins un  
 » grand chagrin pour moi , et sera un supplice  
 » pour toi , qui baigneras de larmes amères ton  
 » malheureux enfant , quand on l'arrachera de  
 » tes bras : encore douté-je qu'on te le laisse  
 » embrasser. O mon amie ! si tu obtiens cette  
 » grâce , donne-lui pour moi de tendres et tristes

» baisers ; qu'il reçoive de ta bouche le gage de  
 » ma tendresse , et peut-être , hélas ! la seule as-  
 » surance qu'il en aura jamais. Oh ! non , le sort  
 » sera moins cruel pour Sophie que pour son  
 » époux , tu le reverras cet enfant de nos plaisirs  
 » et de nos larmes ; tu lui apprendras le nom de  
 » son père , tu lui diras qu'il fut le plus tendre et  
 » le plus malheureux des hommes , que tout son  
 » bonheur eût été de faire le tien et le sien , qu'il  
 » expira en nommant son épouse et son enfant ,  
 » qu'il n'aima et ne regretta la vie que pour eux ,  
 » et que le plaisir de les voir un instant lui eût  
 » fait oublier tous ses malheurs. »

» Mirabeau prend sottement le nom d'*époux* , et donne  
 aussi sottement celui d'*épouse* à Sophie. Ce sont des titres  
 que crée la loi , et qu'on ne peut s'attribuer sans ridicule ;  
 il n'y a d'*époux* et d'*épouse* que par l'acte civil ou les  
 célébrations religieuses ; c'est tromper une pauvre femme  
 que de supposer qu'il suffit de s'aimer pour être *époux*.  
 Quand Voltaire fait dire à Alzire ,

« Mon amant , mon *époux* cherche un trépas funeste ,  
 » Et l'horreur de ma honte est tout ce qu'il me reste , »

il est un peu plus raisonnable que Mirabeau , car Alzire  
 n'était point mariée ; mais ce n'en est pas moins un ridi-  
 cule , car il ne dépend pas de notre volonté d'être *époux* ,  
 il faut l'intervention de la loi ; sans cela on n'est qu'a-  
 mant , et on peut bien s'en contenter.

C'était à l'approche des couches de Sophie qu'il lui écrivait ainsi ; une inquiétude secrète l'agitait. Il ignorait les dispositions arrêtées par l'autorité et la famille de Ruffey sur le sort de l'enfant à naître ; il craignait qu'on ne l'envoyât à l'hôpital, et se livrait à tout ce que son imagination pouvait se créer de fâcheux à cet égard. Ces craintes n'étaient pas sans quelque fondement : les familles de Valdahon et de Ruffey pouvaient appréhender qu'un jour cet enfant ne fit valoir des droits à la succession du côté de sa mère et du marquis de Monnier, que les lois auraient pu reconnaître pour son père, suivant la maxime célèbre de notre droit civil ; et on a vu que de Bruguières fit valoir ce motif pour que Sophie ne fût point mise à Sainte-Pélagie. Mais, soit qu'une pareille crainte n'ait eu aucune influence sur ces familles, qu'en conséquence elles n'aient fait aucune démarche préventive, soit qu'elles aient ignoré ce qu'on avait fait de l'enfant, ou que l'autorité n'ait pas voulu se prêter à un acte à la fois barbare et illégal de l'envoyer à l'hôpital, ou même que les parents de Sophie se soient refusés à une semblable détermination, Sophie-Gabrielle fut mise en nourrice ; sa mère eut le bonheur d'en recevoir souvent des nouvelles, elle la vit plu-

sieurs fois, et, grâce à M. Le Noir, les choses se passèrent avec beaucoup moins de dureté qu'on en pouvait craindre de l'animosité des familles et des motifs qui les faisaient agir.

Un mot du magistrat avait calmé en partie les inquiétudes de Mirabeau sur le sort de son enfant ; il lui avait dit en lui en parlant : « C'est celui de votre sang, si ce n'est pas celui de la loi ; » et lui avait donné l'assurance de s'intéresser vivement à lui.

« Je dois d'autant plus à cet enfant, écrivait-il au même magistrat, que ma faute lui ôte davantage ; il m'est d'autant plus cher que j'aime sa mère plus tendrement. La nature en le formant n'a pas calculé si madame de Monnier et moi étions liés par un contrat civil, mais elle fait circuler notre sang dans ses veines, et il serait horrible qu'il fût la victime de mon insensibilité, de mes intérêts, de ma politique, après avoir été le fruit de mes plaisirs. En un mot, je crois devoir plus à ce malheureux enfant qu'à mon fils, né de madame de Mirabeau : car si j'étais capable de négliger, d'abandonner celui-ci, les lois veillent sur lui et pour lui, mon héritage lui est assuré ; mais celui-là, triste jouet

24 octobre 1777.

» des coups de la fortune, n'a de ressource que  
 » dans ma tendresse. J'ose me flatter que l'hôpi-  
 » tal ne sera pas le refuge de mon enfant; je ne  
 » suis pas l'*ami des hommes*, mais je le serai tou-  
 » jours de mes enfants. »

J'avais besoin d'entrer dans ces détails pour justifier l'opinion que j'ai donnée de l'amour paternel de Mirabeau, et du fonds inépuisable de tendresse qu'il montra pour ses enfants, dont le souvenir excitait en lui de vives émotions longtemps encore après leur mort. J'ajouterai quelques particularités sur le même sujet, qui achèveront de le faire bien connaître sous ce rapport.

On ne saurait se lasser d'admirer le nombre et la variété des instructions, des préceptes qu'il donne à Sophie sur la manière de soigner et d'élever son enfant, sur ce qu'elle se doit à elle-même et à sa santé après l'accouchement; sa tendresse prévoit tout, et ses connaissances variées, quoique acquises dans les livres, lui donnent le moyen de proposer des méthodes et des soins pleins de sens et de justesse. Ses conseils devinrent plus positifs, plus détaillés après la naissance de l'enfant et la connaissance de son sexe. Un garçon aurait sûrement mieux répondu à ses desirs, mais on a vu par ce qu'il en écrivait à Sophie,

que sa fille lui était d'autant plus chère qu'il espérait y retrouver les perfections de sa mère.

Comme il est rempli de joie à la vue du portrait de sa fille, que lui fait passer Sophie! ce présent semblait réaliser dans sa triste solitude la présence de deux êtres qui l'occupaient tout entier. Quelle reconnaissance n'en témoigne-t-il pas à M. Le Noir! « En versant des larmes sur la lettre de mon amie, en jonchant de baisers le portrait de ma fille, je n'ai pas cessé de former des vœux pour l'homme sensible qui trouve au milieu de tant d'occupations, et dans une place qui nécessite la sévérité, les moyens de concilier les devoirs de l'homme public et les penchants de son cœur pressé du besoin d'obliger. Vous avez mis ma fille dans les bras de sa mère, et ce moment de bonheur la dédommage d'un an de peine. Ah! voilà, monsieur, de tout ce que j'ai reçu de vous, ce qui m'a le plus attendri. Vous daignez m'envoyer le portrait de ce cher enfant; que ne puis-je arroser vos mains des larmes les plus douces que la reconnaissance ait jamais fait verser! »

<sup>1</sup> Lettre du 18 juillet 1778.

<sup>2</sup> Sophie avait écrit plusieurs fois à M. Le Noir pour lui demander de voir sa fille et d'en envoyer le portrait à son père; elle obtint l'un et l'autre.

C'était autant à M. Boucher, que j'ai déjà fait connaître, qu'à M. Le Noir, que Mirabeau devait cette preuve d'intérêt. La triste Sophie avait quitté le 18 juin<sup>1</sup> la maison de la demoiselle Douay pour aller au couvent de Gien, et ce fut avant son départ que M. Le Noir lui permit de voir sa fille et d'en envoyer le portrait à Mirabeau; l'enfant avait près de six mois.

Mirabeau ignorait ce changement, et Sophie n'aurait pu, sans le danger de voir sa lettre retenue, le lui apprendre. De son côté, Mirabeau n'osait lui faire aucune question sur le nouveau lieu de sa détention; il ne le sut que quelque temps après. Il se borna donc à la remercier de cette preuve d'amour avec un abandon de sentiment qui peint l'impression qu'il avait reçue<sup>2</sup>.

« O intention délicieuse! dit-il; ah! ce don du cœur, ce gage si cher de la tendresse, de quelle reconnaissance il me pénètre! O Sophie! que m'est l'univers auprès de Sophie et de sa fille! Idoles de mon cœur, qui concentrez toutes les puissances de mon âme, ah! quand pourrai-je vous réunir de même dans mes embrassements!

<sup>1</sup> 1778.

<sup>2</sup> Lettre du 19 juillet 1778.

» Je me désolais, ô ma Sophie! quoi, me disais-je, cinquante-six jours sans une lettre! O mon bienfaiteur, vos bontés nous sont-elles ravies? nos soupirs se perdent-ils dans les airs? Téméraires murmures! par quelle précieuse descendance il devait me payer des rigueurs de l'attente! M. Palliau est monté ce matin; il avait un tableau sous le bras, mon cœur battait bien fort; je devinais, ah! oui, je devinais ce qui m'était destiné; mais je n'osais le croire, et quand je l'ai vue cette image d'une autre toi-même, quand ta lettre toute d'amour qui l'accompagnait m'a été donnée, j'ai presque perdu le sentiment et la raison... Grâces te soient rendues, ô Sophie, unique en tendresse, pour ce portrait, pour ces cheveux, pour cette lettre<sup>1</sup>!

» Tu l'as donc vue cette enfant, tu l'as pressée sur ton cœur, tu lui as parlé de son père: hélas! elle ne t'entendait pas; mais j'ai été de moitié de toutes tes caresses. Jamais tu ne m'aimas mieux qu'en cet instant... O ma fille, ma fille bien-aimée, si tu savais comme je t'aime, si tu savais ce qu'est pour moi la fille de ta mère!... J'ai cru connaître la tendresse paternelle, insensé que

<sup>1</sup> Cheveux de sa fille.

« j'étais ! c'est de l'amour que dérivent toutes les  
 » affections de l'âme ; et tu dis qu'il n'est pas  
 » de plaisir pour Gabriel ! Ah ! le plus doux des  
 » tiens m'est refusé , sans doute , celui de pouvoir  
 » causer à ce que j'aime d'aussi touchantes sur-  
 » prises. »

La joie de Mirabeau s'épanche ensuite en détails sur son enfant : sa figure , ses traits , les vertus de sa mère , qu'elle aura ; les soins à lui donner , les chances de mortalité qui peuvent l'atteindre ; enfin tout ce qu'un père tendre et passionné peut dire en pareil cas. Cette longue lettre est une de celles qui peignent le mieux l'intérieur de Mirabeau et la chaleur de ses affections , elle se termine par des réflexions plus graves que lui inspire l'intérêt de l'enfant.

Sophie , dans un de ces moments de douleur profonde dont les âmes sensibles et calmes sont plus susceptibles que d'autres , avait parlé dans une lettre à Mirabeau de la *ressource d'un pistolet* comme de la plus prompte et de la plus sûre ,

1 Mirabeau ne se trompe-t-il pas ici ? L'amour paternel ne vient-il pas d'une autre source que l'amour , quoiqu'ils puissent se trouver réunis ? N'est-il pas commun de voir des hommes et des femmes chérir avec une parfaite tendresse l'enfant qu'ils auraient eu d'une personne à peu près indifférente ?

en cas de besoin , contre les tourments du cœur quand ils deviennent intolérables et sans fin. Mirabeau , qui avait eu plusieurs fois la même pensée , tire de la *recette* de son amie un à-propos sur le sort de sa fille s'il venait à mourir ; toute l'expansion d'un cœur paternel se trouve dans ce morceau.

« Tu n'ignores pas que j'aime assez ta recette  
 » du pistolet , comme expéditive , sûre ; et celle-  
 » là n'est pas d'une *bonne femme*<sup>1</sup>. Cependant il  
 » faut que je te fasse à ce sujet quelques courtes  
 » observations : elles sont nécessaires à tout évé-  
 » nement , *naturel* s'entend ; car la bonté , la  
 » céleste bonté de M. Le Noir éloigne tout projet  
 » funeste. Mais enfin , ma Sophie-Gabriel , je suis  
 » mortel ; la feuille d'automne jaunit et tombe ,  
 » et l'orage emporte aussi la feuille du printemps ;  
 » ainsi tout dans la nature appelle l'homme à la  
 » résignation. Je me porte assez bien dans ce mo-  
 » ment , la nature et l'exercice m'ont fait robuste ,  
 » je n'ai que vingt-huit ans , j'aime la vie puisque  
 » je t'adore et que tu me chéris ; ainsi je puis fixer  
 » un moment tes yeux sur un événement très  
 » improbable , mais dans l'ordre des possibles.

1 Il avait plaisanté plus haut sur des *recettes de bonnes femmes* , dont Sophie voulait faire usage.

» Je connais l'excès de ton amour, de ton courage,  
 » et même de ton audace ; je sais que tu ne vis  
 » qu'en moi et pour moi , que tu n'as jamais cru  
 » pouvoir ni devoir me survivre , et que le pre-  
 » mier mouvement te serait probablement fu-  
 » neste si je périssais avant toi. Mais, mon amie,  
 » regarde ton enfant, regarde cette image naïve  
 » maintenant exposée sous tes yeux. Ta prison ne  
 » saurait être perpétuelle, ni même d'une cer-  
 » taine longueur<sup>1</sup>, et la mienne n'offre aucun  
 » terme. Si une mort prématurée m'enlevait à toi,  
 » je ne pourrais rien pour mon enfant. Ne se-  
 » rait-ce pas une raison de plus pour que tu te  
 » conservasses pour elle. Tendre Sophie, laisse-  
 » ras-tu ce fruit de mon amour exposé, nu et  
 » sans secours, à tous les outrages du sort, men-  
 » dier sa subsistance, et traîner notre sang dans  
 » la fange de la plus affreuse misère ? Non, non,  
 » mon amie, tu ne lui laisserais pas pour héritage  
 » le malheur de son père, tu veillerais sur elle ;  
 » tu honoreras dans ta fille ton amant, à qui tu  
 » donnes un titre plus sacré, s'il en est un. Ce  
 » serait m'être fidèle que de chérir ma fille, de  
 » lui continuer les soins que tu me prodigues ;

<sup>1</sup> Mirabeau fait allusion à la mort du marquis de Monnier, âgé de soixante-quinze ans, qui affranchirait Sophie.

» elle essuierait tes larmes, elle adoucirait ta perte,  
 » si elle ne t'en consolait pas. Si la faux du temps  
 » m'atteignait avant l'âge, il me semble que je te  
 » quitterais avec moins de regret si je te laissais  
 » ce premier gage de mon amour, si j'emportais  
 » l'espoir que ta tendresse pour la fille que je te  
 » donnai te fera supporter ma perte, que mon  
 » amour me survivra et sera réchauffé dans le  
 » cœur de ma fille lorsque Gabriel ne sera plus  
 » que poussière.»

La tendresse de Mirabeau se partagea long-  
 temps entre ses deux enfants, celui qu'il avait  
 eu de sa femme et sa fille bien-aimée. Si cette  
 dernière lui venait d'une mère qu'il chérissait  
 avec passion, son fils n'en perdait aucun droit  
 sur son cœur ; il mettait le plus grand empres-  
 sement à savoir de ses nouvelles ; il se plaint sou-  
 vent que madame de Mirabeau lui en refuse.

« Une phrase de la dernière lettre de mon  
 » amie, et qui renferme une observation aussi  
 » profonde que le sentiment qu'elle exprime  
 » est tendre, m'a donné beaucoup à penser, écri-  
 » vait-il à M. Le Noir<sup>1</sup> : *c'est le père qu'on aime*  
 » *dans ses enfants*, dit-elle ; oui, plus je l'examine,  
 » et plus je m'en convaincs : on aime dans ses

<sup>1</sup> 12 avril 1778.

» enfants l'être qui leur donna le jour<sup>1</sup>, et l'affection particulière à l'enfant est proportionnée à ce sentiment primitif. J'en pourrais donner mille raisons : ce penchant impérieux est naturel, il n'est point injuste ; mais au-delà d'un certain point il le deviendrait.

» En méditant sur les limites qu'on doit lui donner pour qu'il n'en résulte point de préférences dénaturées, je me suis sévèrement interrogé. J'ai deux enfants : l'un doit le jour à une mère que j'oublie pour son propre intérêt, et qui n'a aucun droit à réclamer sur moi ; l'autre est né dans les flancs d'une femme que j'idolâtre, qui m'enchaîne par tous les liens de la tendresse, de l'estime et de la reconnaissance. Il est bien difficile, il est impossible même que je n'aime point ma fille plus que mon fils<sup>2</sup>. Cependant ce fils n'a et ne peut

<sup>1</sup> Erreur manifeste : on pourrait citer des exemples de femmes qui ont tendrement aimé leurs enfants, quoique nés d'un père dur, injuste et haï ; ou d'hommes qui ont eu la même tendresse pour des enfants nés d'une mère qu'ils n'aimaient pas. Mirabeau lui-même chérissait l'enfant de madame de Mirabeau, quoiqu'il avoue qu'il ne fut jamais l'amant de celle-ci.

<sup>2</sup> Il est impossible : c'est là la question ; Mirabeau déraisonne ici, comme il le fait toutes les fois qu'il veut justifier un travers ou une passion qui le domine.

» avoir aucun tort envers moi ; je le crois vraiment mien ; je le chéris : mais chaque jour, chaque instant offre ma fille à mon imagination, et je suis forcé de m'avouer à moi-même que le souvenir de mon fils m'obsède beaucoup moins. Après tout, puisqu'on ne daigne pas m'en donner de nouvelles, je suis heureux que mon inquiétude à son sujet soit modérée. J'ai sacrifié jusqu'ici le désir de m'informer de lui à une répugnance trop juste... mais enfin il ne faut pas sacrifier l'amour paternel à une répugnance, quelque fondée qu'elle puisse être : tout ce que je veux, ce sont des nouvelles de mon fils, et j'imagine que madame de Mirabeau n'osera pas m'en refuser.

On ne sait pourquoi Mirabeau s'opiniâtre dans cette lettre à faire tort à son cœur ; il emploie évidemment une fausse logique pour montrer qu'il aimait moins son fils que sa fille ; mille passages de sa correspondance démentent cette assertion, digne d'un homme faible, et il ne l'était pas : mais s'étant entêté à soutenir que c'est le père ou la mère qu'on aime dans l'enfant, et n'ayant jamais aimé sa femme d'un amour de cœur, il fallait nécessairement qu'il en tirât la conséquence qu'il aimait mieux l'enfant de Sophie que celui de madame de Mirabeau. Au sur-

plus, la demande qu'il fait à M. Le Noir de nouvelles de ce fils fut satisfaite; madame de Mirabeau lui en donna. Il lui répondit<sup>1</sup>:

« J'étais inquiet de n'avoir aucune nouvelle  
 » de mon fils depuis les derniers jours de juillet,  
 » que je vous ai écrit pour vous prier de m'en  
 » donner quelquefois; et quoique j'expliquasse  
 » aisément votre silence, il m'affligeait. Je suis  
 » très aise de savoir mon fils auprès de vous. Les  
 » soins les plus empressés ne remplaceront qu'inf-  
 » parfaitement la tendresse paternelle, et puisque  
 » mon fils est privé peut-être pour toute sa vie  
 » des embrassements de son père, je désire que  
 » celle qui lui donna le jour l'en dédommage.  
 » Tout ce que vous m'apprenez est très satisfai-  
 » sant. On ne peut pas former de pronostics  
 » bien justes sur un enfant si tendre, mais je lui  
 » souhaite en effet, pour son propre bonheur,  
 » plus de douceur que de sensibilité, plus de ré-  
 » flexion que d'imagination. Quant à sa consti-  
 » tution physique, cet objet presque unique des  
 » soins d'un premier éducateur, elle ne peut que  
 » gagner à la campagne; et j'espère qu'on le lais-  
 » sera jouir des bénéfices de son âge, je veux  
 » dire de la liberté la plus active. Il se cassera le

<sup>1</sup> 14 octobre 1777.

» nez quelquefois, mais il s'en portera beaucoup  
 » mieux, et deviendra beaucoup plus fort. Vous  
 » avez été inoculée, madame; ainsi M. de Ma-  
 » rignane<sup>1</sup> est partisan de cette méthode, et vous  
 » devez vous en louer; mon père a fait ino-  
 » culer mon frère, et ne se refusera pas sans  
 » doute aux mêmes précautions pour mon fils.  
 » Son âge permet cette opération bienfaisante;  
 » j'espère que vous insisterez pour qu'elle lui  
 » soit faite bientôt, etc. »

Malgré les recommandations de Mirabeau, sa femme mettait peu d'empressement à l'instruire de l'état de son fils; il lui en fait reproche<sup>2</sup>. « Vous m'aviez écrit dans un bulletin du 2 novem- bre 1777, lui mande-t-il, que *M. le comte de Mirabeau serait exactement informé des progrès que ferait son fils*. Si vous n'avez pas entendu par ce mot *progrès* les trois périodes de la vie humaine, l'enfance, l'adolescence et la virilité, il me semble, madame, qu'après sept mois de silence il serait presque temps de m'appren- dre si mon fils existe. »

Il écrivait cette lettre, comme on vient de voir, en avril, et au mois de novembre de la même an-

<sup>1</sup> Père de madame de Mirabeau.

<sup>2</sup> 13 avril 1778.

née il apprit la mort de cet enfant<sup>1</sup>. Cette plaie nouvelle atteignit son cœur de plus d'un côté ; elle affaiblit l'espoir qui pouvait lui rester, et qu'il ne perdit jamais, de rentrer un jour dans ses droits d'époux ; son fils était entre lui et sa femme un lien qui ne pouvait que contribuer puissamment à ce but : d'un autre côté, la perte de ce fils unique l'affectait profondément ; il en parle à Sophie avec un attendrissement où l'on voit que son âme souffrait<sup>2</sup>.

« Mon fils, ce fils dont tu me parles une page  
 » entière avec tant de tendresse et de bonté, ce  
 » fils est mort. Je ne tiens plus à la vie que par  
 » toi et cet autre toi-même qui vient de naître...  
 » Eh bien, Sophie, cette idée même a de  
 » la douceur. Conserve-moi ma fille, qu'elle ne  
 » soit point punie de m'être si chère ; conserve-  
 » la-moi, que le peu qui me reste de mon bon-  
 » heur ne soit point empoisonné. Cet enfant a  
 » bien des orages à essayer ; il est né dans la dou-  
 » leur, mais il a été conçu au sein de la félicité.  
 » Hélas ! mon fils avait résisté aux premiers ac-  
 » cidents de l'enfance, et promettait la vie la plus

<sup>1</sup> Il était né en octobre 1773, et mourut en novembre 1778.

<sup>2</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1778.

» longue, et peut-être la plus fortunée, car son  
 » père eût été bon et tendre. Ah ! oui, il l'eût été,  
 » et eût montré pour le défendre de ceux qui  
 » ne le sont pas, une force, une audace et des  
 » ressources qu'il ne développera jamais pour  
 » lui-même. Il n'est plus cet enfant que je n'ai pas  
 » embrassé depuis le berceau, mais qui, tu le  
 » sais, fut toujours présent à mon cœur, même  
 » au milieu des délires les plus passionnés de l'a-  
 » mour. Il n'est plus ; et tout ce que j'ai appris  
 » de lui, c'est sa mort. Il y a deux mois cependant  
 » que M. Le Noir me procura de ses nouvelles ;  
 » elles étaient satisfaisantes et douces. Ce rayon  
 » de joie ne pénétrait dans mon cœur que pour  
 » le rendre plus accessible au coup qui m'était  
 » réservé. Ah, Sophie ! il a pénétré bien avant,  
 » je l'avoue, et j'ai éprouvé qu'on avait toujours  
 » trop de force pour souffrir ; mais ce que toi seule  
 » peut-être comprendras, la réflexion, loin d'aug-  
 » menter le sentiment de cette perte, le diminue.  
 » Ah ! s'il ne m'en coûtait que les deux tiers de  
 » ma fortune pour être tout-à-fait étranger à  
 » certains êtres, que je me croirais heureux !  
 » Cent mille livres de rente ne me coûteraient  
 » pas un soupir, pas un regret. Eh ! que ne puis-  
 » je au prix de tout ce qui me reste ravoir mon  
 » fils ! »

Mirabeau a prouvé dans ses ouvrages qu'il avait des idées justes sur l'éducation, sur les bornes de l'autorité paternelle et les devoirs des parents envers leurs enfants : comment se refuser à citer le morceau suivant, qu'il composa pour ce fils dont la mort l'affligeait si cruellement ?

« J'ai un ouvrage manuscrit, dit-il, qui probablement ne verra jamais le jour de mon vivant<sup>1</sup>, mais qui sera peut-être connu de la postérité ; il finit par ces mots touchants, qui sont ma profession de foi sur les devoirs et les droits paternels :

« Et vous, mon fils, que je n'ai point embrassé depuis le berceau, vous dont j'arrosai de larmes les lèvres agonisantes, le jour même où je fus arrêté<sup>2</sup>, avec un serrement de cœur qui m'annonçait que je ne vous reverrais pas ; j'ai peu de droits sur votre tendresse, puisque je n'ai rien fait pour votre bonheur ni pour votre éducation : on m'a arraché à ces douces jouis-

<sup>1</sup> C'est celui qu'il fit imprimer en 1782, sous le titre, *Des lettres de cachet et prisons d'état*, 2 vol. in-8°. Voyez tom. II, pag. 99 de cet ouvrage.

Mirabeau commença de s'en occuper en 1777.

<sup>2</sup> Il entend son arrestation pour le château d'If.

« sances, ainsi vous ne savez pas si j'aurais été bon père<sup>1</sup>. Mais vous vous devez à vous-même, et vous devez à vos enfants de respecter ma mémoire : quand vous lirez ceci, je ne serai probablement plus ; mais vous trouverez dans cet ouvrage ce qui de moi fut estimable, mon amour pour la vérité et la justice, ma haine pour l'adulation et la tyrannie. O mon fils, gardez-vous des fautes de votre père, et que ses fautes vous servent de leçons ; gardez-vous des excès de cette sensibilité brûlante, qui fit sa félicité et aussi son infortune, et dont il a peut-être mis le germe dans votre sang : mais imitez son courage ; jurez une guerre éternelle au despotisme. Ah ! si vous devez jamais être capable de le flatter, de l'invoquer et de le servir, puisse la mort vous moissonner avant l'âge ! Oui, c'est d'une voix ferme que je profère ce vœu terrible... Mon enfant, aimez vos devoirs, aimez vos concitoyens, aimez vos semblables, aimez si vous voulez être aimé. Ce sentiment est le seul qui rende un homme capable d'une joie vraie et durable ; c'est l'antidote des passions dévorantes et le remède unique contre le déses-

<sup>1</sup> Son fils vivait encore, ainsi Mirabeau avait fini les *Lettres de cachet* avant novembre 1778.

» poir de se voir dépérir sous les coups du temps...  
 » Est-il nécessaire de faire un précepte de l'a-  
 » mour à ceux à qui on a donné la vie? Élevez-  
 » les par l'attrait du sentiment, si vous voulez  
 » que leur âme réponde à la vôtre. Apprenez,  
 » mon fils, et n'oubliez jamais que vous n'aurez  
 » de droit sur eux qu'en proportion de vos de-  
 » voirs et de la manière dont vous les aurez rem-  
 » plis; que vous seriez un monstre si vous étiez  
 » plus sévère envers eux que les lois, et que les  
 » lois proscrivent dans tous les cas les ordres arbi-  
 » traires. Sachez enfin que, pour qu'ils fassent  
 » votre bonheur, il faut que vous vous occupiez  
 » du leur; et soyez plus heureux que votre père.»

Après la mort de son fils, toute sa tendresse se concentra sur sa fille: il était alors fort incommodé<sup>1</sup>, il se plaignait de maladies graves qui pouvaient compromettre ses jours; ces deux circonstances le déterminèrent à écrire à sa mère, pour laquelle il conserva toute sa vie une tendresse inaltérable, et qui le payait de retour: il lui parle de l'enfant de son amie<sup>2</sup>.

« Maman, si je suis destiné à périr ici, ce qui est au moins possible, j'expirerai avec une dou-

<sup>1</sup> Novembre 1778.

<sup>2</sup> Lettre du 19 novembre 1778.

» leur affreuse de craindre la misère pour la fille  
 » de Sophie, cet enfant précieux qui porte votre  
 » sang dans ses veines, si votre générosité ne me  
 » rassurait pas. Il n'espère qu'en vous, ce malheu-  
 » reux fruit de nos amours. Un arrêt a privé So-  
 » phie de tout son bien<sup>1</sup>; ce n'est probablement  
 » que de l'humiliante pitié de sa famille que So-  
 » phie tient sa propre subsistance; et sa fille se-  
 » rait sans vous le rebut de cette famille et le  
 » triste jouet des coups du sort. Mon fils vient  
 » de mourir; mon frère<sup>2</sup> sera l'objet de votre  
 » générosité sans doute. Cela est juste, et je ne  
 » sais qu'approuver d'avance ce que vous ordon-  
 » nerez: mais vous ne ferez pas un tort bien con-  
 » sidérable à votre héritier, quel qu'il soit, en  
 » donnant à ma pauvre fille une très petite par-  
 » tie de ce que vos bontés me destinaient. Dai-  
 » gnez la mettre à l'abri des orages, ô ma chère  
 » maman! C'est, je le répète, c'est votre sang qui  
 » coule dans ses veines; et si elle a mon cœur, si  
 » elle a celui de Sophie, elle méritera que vous  
 » ne la méconnaissiez pas au fond du vôtre.»

<sup>1</sup> Sa dot lui fut rendue par la suite. Voyez plus loin la révision du procès de Pontarlier.

<sup>2</sup> Le vicomte de Mirabeau, député comme son frère aux états-généraux. J'en parlerai ailleurs.

Au milieu de soins si divers, de tant de douleurs et de peines d'esprit, Mirabeau ne perdait point de vue l'importante affaire de sa liberté. Il mettait en mouvement au dehors tous ceux de ses amis qui pouvaient y travailler. Il ne cessait d'écrire à M. Le Noir pour le même objet : la mort de son fils pouvait changer les dispositions rigoureuses de la famille à son égard ; il essaya de la fléchir en demandant de passer en pays étranger. C'avait toujours été son intention, il y trouvait plus d'une convenance ; mais il n'en obtint aucune réponse satisfaisante, ou plutôt le silence tint lieu de refus. Dans son chagrin de voir sa détention prolongée, tantôt il en accuse sa femme, et tantôt il se plaint que son père ne le retient à Vincennes que pour disposer plus aisément de son bien.

« La mort de mon fils et la désunion qui règne entre madame de Mirabeau et moi fournissent à mon père un prétexte pour agir contre mes droits, » écrit-il à M. Le Noir. Ma mère a rendu jusqu'ici l'exécution de ses plans impossible, en refusant de donner son bien à tout autre qu'à moi, et ce n'est pas là le moindre motif que mon père ait eu de persécuter son infortunée épouse. Mon père a l'âme la plus haineuse qui fut jamais ; j'ai blessé son orgueil et ses amours ; ses procédés

» envers moi ont été barbares : voilà trois crimes qu'il ne me pardonnera pas ; mais il suffirait de sa cupidité et de ses embarras pécuniaires, qui ne sont pas médiocres, pour le pousser à m'ensevelir ici. Ma mère est mariée suivant la coutume de Paris, elle a déclaré que je serais son héritier ; si j'avais le malheur de la perdre demain, et que je fusse libre, j'entrerais à l'instant en jouissance, et mon père perdrait 40 à 50,000 liv. de rente : au lieu de cela, je suis mort au monde ; mon père s'est fait nommer curateur, ensuite d'une interdiction illégale et tandis que j'étais sous les liens d'une lettre de cachet ; il est à l'abri de tous les événements hors ma liberté. Que M. Le Noir juge s'il n'est pas affreux pour moi qu'elle soit au pouvoir de ce père impitoyable'.

A ces considérations pour demander sa sortie il en ajoutait d'autres qui résultaient de sa position. « Je perds la vue, dit-il, j'ai uriné le sang deux fois depuis que je suis ici, et ma vessie s'embarrasse chaque jour de manière à faire craindre qu'il ne s'y forme une pierre ; je suis rongé de toutes sortes de maux : inutile aux autres, à charge à moi-même, ma tête, mon cœur et

' Novembre 1778.

» mon corps sont également malades. Est-il donc  
 » si difficile de m'accorder de passer dans un au-  
 » tre pays ou même dans un autre monde ? Que  
 » craint mon père ? si je reviens à l'importuner en  
 » France, une lettre de cachet sera toujours à sa  
 » disposition, et ce sera la cinquantième qu'il  
 » aura lancée dans sa famille. »

Comme une pareille faveur n'était pas à espé-  
 rer, qu'elle n'était pas au pouvoir de M. Le Noir,  
 et que l'esclandre d'une dame de condition sé-  
 duite et entraînée dans un pays étranger était un  
 beau prétexte pour son père de le tenir là aussi  
 long-temps qu'il voudrait, le prisonnier sentit bien  
 l'inutilité actuelle de ses plaintes, et se borna à  
 solliciter quelque adoucissement dans son régime.

La maison de Vincennes est composée de deux  
 parties, le *donjon* et le *château*. Ce dernier a été  
 construit en grande partie dans l'avant-dernier  
 siècle; il est plus grand, plus sain que l'autre : plu-  
 sieurs prisonniers y ont passé le temps de leur  
 détention; Mirabeau demande à y être admis.

« Si M. Le Noir, dit-il, ne peut rien obtenir  
 » pour ma liberté, je me borne à le supplier de  
 » m'obtenir un changement de prison. La ma-  
 » nière dont je me suis loué de M. de Rougemont  
 » ne permet assurément pas de penser que j'aie à  
 » m'en plaindre, et si j'avais quelque espoir d'ob-

» tenir le *château* où il commande, ce serait tout  
 » mon désir : ce n'est pas sa faute si l'on m'a  
 » choisi une prison destinée aux criminels d'état ;  
 » mais il n'en est pas moins vrai que l'ordre de la  
 » maison est si excessivement sévère, qu'il est  
 » impossible que je n'y périsse pas si j'y reste  
 » long-temps. »

Il n'obtint pas alors cet adoucissement; peut-  
 être craignait-on qu'à la faveur du plus grand  
 relâchement qui régnait au *château*, il n'effectuât  
 quelque évasion. Il resta donc au donjon jus-  
 qu'aux deux derniers mois de sa détention, qu'on  
 lui accorda le *château*. Mais à mesure que ses re-  
 lations se fortifièrent au dehors, qu'il reçut plus  
 souvent des lettres de Sophie et de ses amis,  
 que des objets qui l'intéressaient occupèrent sa  
 pensée, sa captivité lui devint moins intolérable;  
 ses regrets amers, ses tourments furent adoucis  
 par les jouissances qu'une imagination vive, un  
 cœur chaud, des études littéraires et son cou-  
 rage lui procuraient. C'était toujours à Sophie  
 que s'en adressait le sentiment; elle était le con-  
 fident de ses projets, et les embellissait dans son  
 imagination par l'espoir de l'y associer un jour.  
 Cette illusion enchanteresse devenait en quelque  
 sorte une réalité chez Mirabeau par la confiance  
 qu'il eut toujours dans le succès de ses desseins,

et dans la justesse des combinaisons de son esprit.

Une occupation chérie, et qui rendait moins longues les heures de sa prison, était encore de s'entretenir du soin et de l'éducation de sa fille avec sa mère. Jamais peut-être la sollicitude d'un père ne s'est manifestée sous des formes plus variées et plus aimables. Cette partie de sa correspondance est une des plus intéressantes, et la plus propre à donner une idée des sentiments doux et passionnés dont il était susceptible.

Mais la mort de cet enfant consolateur ne le laissa pas jouir long-temps de cette agréable distraction. Sophie-Gabrielle lui fut ravie à l'âge de deux ans seize jours<sup>1</sup>. De la plus belle espérance, et élevée à Deuil, près Pontoise, chez le nommé Quillet, où elle était en nourrice, elle succomba aux convulsions qui accompagnent quelquefois le travail des grosses dents chez les enfants de cet âge. J'anticipe sur les événements pour entrer

<sup>1</sup> « Extrait du registre des sépultures de la paroisse de Notre-Dame de Deuil, diocèse de Paris, 1780. L'an 1780, le 24 mai, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Sophie-Gabrielle, décédée d'hier, chez Jacques Quillet, chez lequel elle était en nourrice; fille de dame Marie-Sophie Richard de Ruffey, épouse de messire Charles-François de Monnier, etc. »

dans le détail de ce nouveau sujet de douleur pour les deux amants. L'intensité en fut diminuée chez Mirabeau par l'espoir qui commençait à lui apparaître de recouvrer sous peu sa liberté, et peut-être de retrouver Sophie. Des négociations sérieuses et suivies étaient entamées pour cet objet, entre sa famille et ses amis, lui et sa femme. Mais, quelque adoucissement que cette espérance pût apporter à son chagrin, il ne ressentit pas moins toute l'amertume de la perte qu'il venait de faire. Quelle nouvelle à apprendre à une mère comme Sophie! car elle ignorait ce funeste événement. Mais, contre toute attente, cette femme douce, que le malheur usait depuis trois ans, supporta ce coup avec un courage qu'on ne lui aurait pas supposé. Peut-être qu'après les longs tourments qu'elle avait éprouvés, ceux qu'elle craignait encore, regarda-t-elle comme un bien que sa fille ne fût plus exposée à de semblables malheurs, et que la mort vint terminer sa carrière avant d'avoir connu les misères de la vie.

La lettre qu'elle reçut de Mirabeau était faite pour l'affermir dans ses motifs de consolations, quels qu'ils fussent; les âmes sensibles, mais fortes, ont le précieux privilège de saisir avec efficacité ce qui peut adoucir leurs peines, et de

substituer aux regrets ardents et tumultueux des autres caractères une tristesse douce et mélancolique qui leur rappelle l'objet moissonné par la mort, sans déchirements intérieurs. Ce que Mirabeau lui dit dans sa lettre était bien propre à faire naître ou développer de semblables sentiments ; Sophie en avait tous les germes dans l'âme.

« Mon amie, le moment est venu de me prouver la force et l'étendue de ton amour. Certes, j'en ai reçu des preuves sans nombre et bien chères, et cependant tu n'as point encore été soumise à une épreuve aussi délicate. Tu le sais, ô mon amante, la tendresse de Gabriel est sans bornes, mais elle a tous les caractères d'ardeur et de fidélité qui composent son être : rassuré par la ferme conviction que mon cœur n'exige que le tribut qu'elle paie, je me croirais peu aimé, si je ne l'étais uniquement, si quelque objet dans la nature pouvait te distraire de ta passion, ou te rendre difficiles les plus grands sacrifices... *Mais, mon Gabriel, doutes-tu donc qu'un sacrifice, quel qu'il soit, quand il t'est offert, ne soit une jouissance ?*... Voilà ce que me répond tout bas ma tendre Sophie en lisant ceci.

28 mai 1780.

« Non, non, bonheur de ma vie, idole de mon cœur, je ne doute point de ton courage, je sais qu'il ne coûte rien à ton amour, et cette idée a soutenu le mien dans ce moment où il me faut te demander ce dont j'ai à peine la force de te donner l'exemple.

« Chère amie, loin de nous les ménagements des âmes pusillanimes... Notre enfant n'est plus ! Eh bien ! je te reste : tu m'aimais en elle ; rends-moi tout l'amour que tu lui portais, et que ton affection, jusqu'ici divisée, se concentre en un seul objet... O mon tout ! ô mon bien ! je vois tes douleurs, et tu sais si je les partage. Hélas ! je ne puis de même mêler mes pleurs aux tiens ! L'amour ne peut imposer silence à la nature, mais il peut et doit la consoler ; il peut et doit obtenir qu'un découragement funeste ne nuise pas à ses plus chers intérêts, à ta santé, à ta vie. Fais-moi donc le sacrifice, non pas de ta douleur, mais de ses égarements. Verse des larmes, répands-les dans mon cœur, épanche tes regrets ; mais n'en aiguise pas la pointe, déjà trop acérée, par une opiniâtreté qui t'arracherait à tes devoirs, désespérerait ton ami, et lui ferait prendre en horreur la vie, avec laquelle tu dois le réconcilier. Tu le peux seule, ô mon ange ! Un crêpe affreux voile à mes re-

»gards le bonheur. Toi seule, qui le soulèves  
 » toujours, peux le déchirer tout-à-fait. Tu vois  
 » quel est mon sort, tu vois à quelle épreuve  
 » j'étais destiné; veux-tu que ma seule consola-  
 » tion, la conviction d'être infiniment aimé, m'é-  
 » chappe encore? Oui, je croirais être aimé fai-  
 » blement si la mort d'un enfant auquel, hélas!  
 » nous ne comptons pas survivre, mais que nous  
 » savions cependant né de la condition des mor-  
 » tels, te rendait sourde à ma voix, à mes con-  
 » solations, à mes caresses... Je sais quel bon-  
 » heur tu te promettais de cet enfant, et quel  
 » plaisir c'était pour toi de projeter le sien. Mais  
 » oserais-tu dire qu'il n'est plus de bonheur pour  
 » toi dans le monde, quand tu peux tout pour  
 » le mien, quand j'existe, quand je vis pour toi,  
 » quand je tombe peut-être au moment de t'être  
 » rendu?... O mon amie, nous sommes déjà trop  
 » payés pour regarder la mort comme la plus  
 » belle invention de la nature. A combien de  
 » maux peut-être a-t-elle dérobé ta fille! C'est  
 » donc sur nous qu'il faut pleurer, et les pleurs  
 » que commande l'amour de soi ne doivent pas  
 » long-temps prolonger la douleur quand un  
 » sentiment plus tendre et plus noble lui ordonne  
 » de se calmer.

» Hélas! ma Sophie, je te disais il y a quel-

» ques mois ces paroles touchantes d'un ancien :  
 » *Les funérailles des enfants sont toujours préma-*  
 » *turées lorsque les mères y assistent.* Cette maxime  
 » est vraie et touchante, mais combien de mères  
 » se désolent sur leurs enfants vivants! et dis-  
 » moi, si tu pouvais, loin de l'être, t'arrêter sur  
 » la limite de l'existence et du néant et lire dans  
 » le livre des destinées, réponds-tu qu'en voyant  
 » la longue liste des maux qui t'attendaient tu  
 » voudrais exister? Non, si on te l'offrait sans le  
 » dédommagement de notre amour. Eh bien, cet  
 » amour te reste : cet amour me console d'une  
 » vie tissée de larmes, de périls et de douleurs.  
 » Que dis-je! il me les fait oublier en me rame-  
 » nant à toi, à toi, dont je n'étais pas digne, et que  
 » je n'aurais jamais trop chèrement payée. Sophie,  
 » ma chère Sophie, je te conjure et j'espère que tu  
 » ne refuseras pas au plus tendre des amants, à qui  
 » tu n'as jamais rien refusé, de mettre un terme  
 » à tes regrets, et même d'apporter dans ceux  
 » qu'il faut t'accorder une modération qui calme  
 » mes inquiétudes sur les suites qu'un si fatal  
 » événement pourrait avoir pour ta santé.

» Tu me plaindras sans doute d'être obligé  
 » de te donner cette cruelle nouvelle. Hélas! si  
 » j'eusse pu te la dire en te serrant dans mes  
 » bras, nos cœurs en s'unissant se seraient mu-

« tuellément fortifiés. Mais l'absence aigrit tout.  
 « J'ai balancé si je te dirais sitôt quelle perte  
 « nous avons faite; mais la crainte que tu ne re-  
 « çusses ce coup d'une autre main qui ne saurait  
 « pas te l'adoucir, ma confiance en ton courage,  
 « la haute opinion que j'ai de ta tendresse, et  
 « qui ne me laisse pas douter que la mienne ne  
 « supplée suffisamment à cette privation terri-  
 « ble, m'ont engagé à te parler sans détour. Ah,  
 « Sophie! ton ami n'est pas moins malheureux  
 « que toi... Adieu, ma bien-aimée; montre-moi  
 « ce courage que j'attends de ta grande âme;  
 « élève-la au-dessus du deuil où elle est plongée,  
 « et ne pense qu'à l'amour éternel et inviolable  
 « que mon cœur t'a juré, que mes tendres ca-  
 « resses te répètent, et sur lequel nul bras ne  
 « peut attenter.

« Ta fille n'a pu résister aux convulsions des  
 « dents. Sa nourrice est, dit-on, inconsolable.  
 « Je prie M. Boucher de lui donner le peu que  
 « je puis dans cette triste occasion. Ceux qui ont  
 « aimé notre enfant ont des droits sur nous...  
 « Hélas! tu ne verras que trop que c'est la main  
 « appuyée sur ma plaie que je cherche à guérir  
 « la tienne. »

Cette mort, si douloureuse aux deux parents, aplanissait quelques difficultés pour l'arrange-

ment des affaires, et donnait ainsi une facilité de plus à Mirabeau pour avancer vers sa liberté: c'est elle qui désormais va l'occuper on peut dire entièrement. Il y trouvait également l'intérêt de son amie, intérêt qu'il ne perdit jamais de vue, qu'il soutint avec noblesse et courage. Heureux s'il eût pu de même rappeler le bonheur dans l'âme de cette femme infortunée, vouée au malheur quelle que fût l'issue des efforts de Mirabeau pour elle.

Tout ce qu'il ne donnera pas dorénavant à sa correspondance avec elle va donc être employé à pacifier les haines, à calmer les animosités, à adoucir son père et les parents de Sophie, à intéresser les siens à faire usage de leur influence pour enfin faire cesser une captivité dont le terme ne semblait devoir jamais arriver. Ces soins ne seront interrompus que par des travaux littéraires dont on a déjà pu se faire une idée, travaux qui, outre l'agréable occupation qu'il y trouvait, lui offraient des ressources pécuniaires devenues encore plus nécessaires vers l'époque de sa sortie.

Elle dépendait surtout de son père; c'était lui qu'il fallait amener à la demander au ministre, ou plutôt à ne pas s'y opposer; car M. de Maurepas lui-même commençait à trouver la déten-

tion un peu longue. Mais comment espérer quelque retour vers la justice de la part d'un homme comme le marquis de Mirabeau ? On en jugera par la réponse qu'il fit à M. de Marignane, qui lui mandait que son fils désirait de passer dans l'étranger plutôt que de consumer ses jours dans une prison<sup>1</sup>.

« Quand, dit-il, l'année passée<sup>2</sup> mon fils nous  
 » faisait plaider devant M. de Malesherbes, il lui  
 » demandait à servir, à réparer, et c'était dom-  
 » mage de l'arrêter pour des fredaines. L'usage  
 » qu'il fit de la condescendance et sorte de sur-  
 » sis que lui valurent ses belles phrases fut d'en-  
 » lever madame de Monnier et de spolier la mai-  
 » son. Il demande aujourd'hui d'aller servir chez  
 » l'étranger et mourir sur un champ de bataille.  
 » Il n'a plus dans le fait d'autres expéditions à  
 » faire que d'enlever sa propre femme pour s'en  
 » faire un otage, et tirer par elle le parti qu'il  
 » pourra de vos biens. Plus une expédition est  
 » folle, plus elle lui rit, parcequ'il prend cela

<sup>1</sup> On a vu plus haut que Mirabeau avait témoigné ce désir également à M. Le Noir; mais ici on fait allusion au temps où Mirabeau était à Joux, où en effet on lui laissa une assez grande liberté.

<sup>2</sup> Septembre 1777.

» pour de l'éclat. Il en aura toujours les moyens  
 » quelconques, ayant l'art de rallier les brigands.  
 » Il en avait rassemblé une compagnie en Hol-  
 » lande. Or, quand les intérêts et la sûreté de  
 » madame votre fille ne me seraient pas sacrés  
 » par les liens du devoir, je n'ai ni le cœur ni la  
 » tête faits de manière à être insensible ni à ses  
 » malheurs, ni à ses bonnes qualités, ni à l'ami-  
 » tié qu'elle m'a témoignée. Voilà, monsieur, mon  
 » unique motif. Vous avez trop de justesse d'es-  
 » prit pour concevoir qu'à cela près je n'aurais  
 » en perspective que le prompt dénouement de  
 » mes peines à cet égard, et la cessation de mes  
 » dépenses; que les unes cesseraient du moment  
 » que je l'aurais relâché, que les autres auraient  
 » un terme bien prochain, en le livrant à ses  
 » propres folies; car, enfin, une telle manière ne  
 » peut aller loin. »

D'avoir spolié la maison de M. de Monnier, Mirabeau n'en peut être soupçonné sous aucun rapport, et l'instruction judiciaire ainsi que les détails de l'évasion concertée de madame de Monnier ont prouvé que cette dame n'avait emporté avec elle que ce dont une femme de son rang et de sa fortune pouvait légitimement disposer. Nous avons vu plus haut que, dans le mémoire à son père, écrit du donjon, Mirabeau exprimait

positivement qu'ils n'avaient pas, lui et la marquise, mille écus en arrivant en Suisse.

La spoliation n'est donc pas plus vraie ici que dans l'affaire de la cantinière Mouret. Mais quant au projet d'enlever sa femme, s'il obtenait de passer dans l'étranger, il ne faudrait pas garantir que Mirabeau n'en eût pas la pensée, et qu'il n'eût cherché à l'exécuter une fois qu'il aurait été en liberté. On lui prêta également la même idée lorsqu'il fut en Hollande; et, comme je l'ai dit ailleurs, rien ne prouve qu'il n'en eût pas essayé s'il se fût établi dans ce pays, et qu'il eût pu y rester à l'abri des recherches dont Sophie et lui étaient l'objet. De pareilles aventures allaient assez à son caractère audacieux; il y aurait trouvé d'ailleurs un grand avantage. La présence de sa maîtresse, sur laquelle il régnait de la manière la plus absolue, n'eût point empêché cet arrangement; la marquise s'y serait prêtée. Pouvait-elle faire autre chose que sa volonté ou se donner la mort, dans l'abîme où il l'avait conduite? Rien d'impossible donc dans le projet que l'on peut supposer à Mirabeau d'avoir eu le dessein d'enlever sa femme pour se remettre brusquement en possession des avantages attachés à ses droits d'époux. Mais ce projet n'était sûrement pas celui qui l'occupait dans le mo-

ment où il demandait sa liberté pour aller chercher du service au dehors: le marquis son père n'y trouvait pas moins un prétexte spécieux pour se refuser à la demande que M. de Marignane faisait en faveur du comte.

Il aurait donc subi une détention plus longue encore que celle qu'on lui fit supporter, sans des amis qui se portèrent médiateurs entre lui et sa famille, et parmi lesquels Dupont fut celui qui y mit le plus de constance et de zèle.

Comme attaché à la secte des économistes, et disciple du marquis de Mirabeau, il avait une certaine prépondérance, tant auprès de ce farouche père que de sa famille; il en fit usage à propos pour travailler à la liberté du fils, aidé dans ses démarches de M. Boucher, que nous verrons jusqu'à la fin prêter son assistance à Mirabeau et à sa malheureuse amie.

Le négociateur apporta dans cette affaire le zèle, le commérage, l'importance grotesque, qui l'ont toujours caractérisé: il se croyait un César dans l'art de la guerre, et au moins un Sully dans l'administration. Appelé Dupont *de Nemours* parcequ'il fut en 1789 député du tiers-état du bailliage de Nemours aux états-généraux<sup>1</sup>, il au-

<sup>1</sup> A cause du petit bien, appelé le *Bois-des-fossés*, qu'il avait près d'Égreville, dans ce bailliage.

rait bien voulu qu'on crût que ce surnom lui venait de quelque parenté avec les anciens ducs de Nemours; il signait en latin *Pontius Nemoracensis* dans cette intention. Sorti d'une famille obscure, il obtint quelque célébrité. Sans génie, sans grand talent, il avait une variété de connaissances superficielles, qu'à l'aide d'un babil tantôt léger, et quelquefois solennel comme celui d'un magistrat, il faisait valoir dans la société: il s'était fait ainsi une réputation d'habileté parmi la classe des gens à systèmes. Ses écrits, aujourd'hui oubliés, sur l'économie politique, y contribuèrent, en le faisant connaître de bonne heure des adeptes de la science; il s'en montra toujours un des ardents apôtres. D'une figure laide, mais spirituelle, parlant aussi bien qu'il écrivait mal, quoique avec affectation, ambitieux, aimant le travail, il parvint, très jeune encore, par la protection du marquis de Mirabeau, à être nommé précepteur d'un jeune prince de la famille royale de Pologne alors régnante. Rappelé en France après avoir été bien gratifié par la cour de Varsovie, M. Turgot, alors ministre

<sup>1</sup> Voyez, livre I<sup>er</sup>, ce que nous avons dit des liaisons qu'eut le marquis de Mirabeau avec le prince Stanislas Poniatowski, devenu roi de Pologne.

des finances, lui donna une place dans une des branches de son ministère, celle du commerce, que personne n'entendit jamais moins bien que Dupont. Repoussé par M. Necker, qui ne l'aimait pas, il trouva plus d'accueil auprès de M. de Calonne, qui le fit commissaire-général du commerce, lui donna un bureau, des commis, avec un traitement personnel de 25 mille francs.

Petit dans ses manières, mais bon dans ses relations domestiques; souple, poli, avec une rudesse apparente pour les grands, il disait *qu'il ne réussissait avec ceux-ci qu'en frisant les limites de l'impertinence*: c'était un travers dont on riait, mais qui était pour lui un grand sujet de vanité.

Nous l'avons vu à l'assemblée constituante au rang des députés sans influence: les circonstances étaient trop fortes pour lui; ce n'était plus l'époque de 86, où avec du langage et quelques intrigues, un peu de jactance, on jouait un rôle et on acquérait de l'importance; ici l'éloquence, la force de caractère, une haine vigoureuse pour les ennemis du nouvel ordre de choses, la popularité, pouvaient seules mener à la réputation, au crédit; il fallait être craint ou admiré, ou peut-être tous les deux à la fois, pour être recherché. Mirabeau, devenu en quelque sorte le chef de la révolution, et qui avait de nom-

breuses obligations à Dupont, le négligea, en fit peu de cas, le traitait de *commère*, et ne l'appela jamais à ses conseils. La vie de Dupont a été sans éclat, malgré ses places et ses ouvrages, parcequ'il n'avait ni grandeur de caractère, ni génie dans les idées; il était bon homme, et voilà tout. Devenu, à la chute de Napoléon, secrétaire du *gouvernement provisoire* par l'intervention de M. de Talleyrand, il eut si peur au retour du despote détrôné, qu'il s'enfuit en Amérique, où il est mort chez son fils en 1817<sup>1</sup>.

Tel était l'homme qui fut médiateur entre Mirabeau et son père pour parvenir à le faire sortir de Vincennes : le prisonnier en parle, dans ses lettres à Sophie, comme d'un ami qui, malgré sa négligence, ses ridicules et sa vanité, pouvait enfin opérer ce bonheur.

Différents moyens étaient proposés pour y réussir : les uns voulaient qu'on obtint des let-

<sup>1</sup> M. Dacier a fait un roman sur Dupont dans la notice qu'il en a lue à la séance du mois de juillet 1821, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, dont Dupont était membre. Il avait été nommé de la classe de l'économie politique de l'institut lors de la création de cet établissement sous le directoire; cette classe fut fondue dans celle des inscriptions et belles-lettres lorsqu'on réorganisa l'institut.

tres d'abolition, et qu'après cette mesure préalable on levât la lettre de cachet; d'autres, qu'on s'adressât aux ministres du roi, et qu'on fit valoir les droits de l'équité sur la rigueur de la détention prolongée<sup>1</sup>. Dupont pensait qu'on ne ferait rien sans obtenir l'agrément du père, et que, pour y parvenir, il fallait faire demander la liberté du comte par sa femme. C'était à ce dernier moyen que Mirabeau lui-même avait long-temps pensé qu'on serait obligé de recourir.

Il ne crut pas devoir le cacher à Sophie; il était trop convaincu de la résignation de son amie, il avait trop de preuves de son dévouement pour douter qu'elle ne s'y soumit avec empressement. Cette tendre femme s'accusait de la situation pénible de Mirabeau, et aucun sacrifice ne pouvait lui coûter lorsqu'il s'agissait de l'en tirer.

C'eût été d'ailleurs lui causer la mort que de lui cacher des démarches qu'elle aurait toujours sues, et qui, tenues secrètes à son égard, lui auraient pu faire soupçonner le cœur de Mirabeau d'infidélité. Il avait écrit, dans les premiers jours du mois de mai 1779, à M. Boucher : « *Oui, l'amour laisse une place au devoir dans les âmes*

<sup>1</sup> On était au mois de juillet 1779.

» *honnêtes* <sup>1</sup>, c'est-à-dire dans les seules qui soient  
 » capables de le sentir; car les méchants ont des  
 » complices, mais ils n'ont point d'amis; ils ont  
 » des désirs, mais ils n'ont point d'amour. Mais  
 » pouvez-vous dire et croire qu'il était de mon de-  
 » voir d'écrire à madame de Mirabeau et de né-  
 » gocier avec elle? Et c'est sur cela seul que je con-  
 » sulte dans les circonstances ma Sophie, qui a  
 » tout droit d'ordonner à cet égard, et non pas  
 » de m'empêcher de demander pardon à mon  
 » père, démarche toujours convenable, toujours  
 » honnête, lors même qu'on n'a pas tort; et sû-  
 » rement j'ai tort. Voici ma profession de foi: je  
 » crois et je croirai que l'honneur ne me per-  
 » met pas plus que l'amour de rentrer dans la  
 » maison de madame de Mirabeau, ou de la faire  
 » rentrer dans la mienne, sans l'aveu et presque  
 » l'ordre de Sophie, qui m'a tout sacrifié, qui  
 » n'espère qu'en moi, dont je suis la propriété  
 » trop bien acquise, propriété dont je ne veux  
 » pas aliéner la moindre partie, même en appa-  
 » rence, sans son consentement. »

Il était bien sûr de l'avoir: après les sacrifices

<sup>1</sup> Expressions employées par M. Boucher dans une lettre où il insinuait à Mirabeau qu'il pouvait se raccommo- der avec sa femme sans blesser l'amour qu'il avait pour Sophie.

faits pour lui, aurait-elle pu lui refuser d'acquies- cer à une demande qui devait mettre son ami en liberté, et lui offrir un port dans l'orage?

Mirabeau fit donc part à Sophie du projet de se rapprocher de sa femme; il lui présenta néan- moins cette proposition comme soumise à sa vo- lonté, lui déclarant qu'il n'agirait que d'après la connaissance qu'il en aurait. On voit, par la cor- respondance de M. Boucher, que cette femme généreuse avait prévu cette détermination, et qu'elle-même l'aurait suggérée si on ne lui en avait pas parlé, tant elle la croyait propre à ou- vrir une négociation favorable à Mirabeau.

Celui-ci, tranquilisé de ce côté par son amie, et enhardi à poursuivre ce dessein, lui écrivait : « Je vais en avant, puisque tu l'approuves, et » même puisque tu l'ordonnes; mais songe que » je veux la confirmation volontaire de cet or- » dre, et que ta sincérité me soit jurée par l'a- » mour et l'honneur. Tu crois, et je pense comme » toi, que ce serait une opiniâtreté très déplacée » que de me refuser à un arrangement qui me » met à même de t'être utile, puisque je ne peux » m'unir à toi et adoucir ton sort qu'en devenant » libre. Le public ne peut donc pas croire que je » t'abandonne; et, comme il ne connaît pas les » torts de madame de Mirabeau, je ne puis être

» humilié en la reprenant. Je souscris donc, et  
 » j'atteste l'honneur et l'auteur de mon être, soit  
 » qu'il se mêle des choses d'ici-bas ou les laisse  
 » flotter au gré des lois premières qu'il a imprimées à la nature, que je le fais beaucoup plus  
 » pour toi que pour moi; que je tiendrai tous  
 » mes serments, excepté peut-être quelque partie  
 » d'un seul dont je pourrai te proposer dans le  
 » temps de me relever pour me faciliter l'exécution du plus important. Et dis-moi, si les  
 » circonstances exigeaient une sorte de démonstration publique et matérielle pour nous donner de la tranquillité et des moyens, et des prétextes et des sûretés, me croiras-tu, toi le permettant, coupable d'infidélité? Je prévois tous  
 » les possibles, et il l'est très fort que ce dont je  
 » parle ici ne soit pas nécessaire<sup>1</sup>. Ceci te paraîtra peut-être obscur; cependant, en y réfléchissant, tu le comprendras, et tu me sauras gré,  
 » non de ma soumission et de ma franchise, qui est de devoir étroit, mais du sacrifice cruel que  
 » je me sentirais capable de faire pour toi, s'il était absolument indispensable pour un succès  
 » important<sup>2</sup>. Mais je persiste à croire qu'il ne le

<sup>1</sup> Il entend vivre maritalement avec sa femme, et qu'elle devint grosse.

<sup>2</sup> On trouve quelque lâcheté, ce semble, à ces confidences

» sera pas, et, dans tous les cas, je préférerais  
 » un désert avec toi, à te coûter une larme dans  
 » un palais. »

Les amis de Mirabeau, M. Boucher, entre autres, avaient un autre dessein qui devait, suivant eux, non seulement abrégé la détention en levant une des grandes difficultés à la réconciliation avec sa femme, mais encore en faisant tomber et annulant la sentence de Pontarlier qui avait condamné Mirabeau à mort pour l'enlèvement de Sophie : c'était d'engager celle-ci à se rendre auprès de son mari, qui n'aurait vraisemblablement opposé qu'une faible résistance à la recevoir.

de Mirabeau. Parler ainsi d'une épouse, et d'une épouse qui, dans la supposition que fait Mirabeau, l'aurait reçu dans ses bras après ses coupables égarements, c'est choquer la justice et la convenance. Une épouse est toujours plus qu'une maîtresse, celle-ci fût-elle un ange. Louis XIV, dans le fort de ses amours avec madame de La Valière, qui l'aimait tendrement, se fâcha parce que cette dame s'était présentée à lui avant la reine, dans son voyage à l'armée de Flandre. Bonaparte ne voulut jamais revoir une femme jeune et belle qui, après un rendez-vous, lui fit entendre qu'elle espérait que ce ne serait pas le dernier, vu l'âge de son épouse Joséphine. Ces derniers mots irritèrent à l'excès le violent premier consul : tout Paris a su l'anecdote.

Sophie avait été pressentie sur ce projet; il lui déplut, son cœur le rejeta; la résignation parfaite où elle se tenait constamment lui donnait la force nécessaire pour rester indifférente à tout autre sentiment que celui de son amour. La manière dont M. Boucher en parle à Mirabeau annonce que ce projet était cependant bien propre à séduire Sophie.

« Mon ami, dit-il au comte, ou je me trompe, ou l'aimable Sophie n'a pas bien compris la proposition dont on veut tenter le succès. Elle ne peut pas rentrer avec son mari, la procédure subsistante; certainement on n'a pas ce projet, mais alors il serait de l'honneur et de l'intérêt du mari de la faire annuler, et la révision du procès, en déchargeant Sophie, ne laisserait qu'un pas à faire pour que la procédure qui vous regarde soit également annulée; et ne doutez pas qu'on ne parvienne à toutes les voies de conciliation qu'on pourrait mettre en usage dans cette circonstance. C'est bien là, mon bon ami, de l'aveu de tout le monde, le meilleur moyen d'opérer la liberté de tous deux; et l'af-

\* 9 novembre 1779.

\* Celle de Pontarlier, dont il sera beaucoup question dans la suite.

« faire serait bien avancée, si on n'y avait apporté tant de résistance. »

Les raisons de M. Boucher furent inutiles; Sophie resta inébranlable, et Mirabeau lui-même goûta peu le projet: il fallut donc recourir à celui de Dupont, et négocier sur le pied d'une réconciliation avec madame de Mirabeau.

Dès ce moment une correspondance très active s'établit entre Mirabeau, sa femme, le marquis de Marignane, Dupont et M. Boucher; la marquise du Saillant, sa sœur et son mari y apportèrent un zèle et un esprit de conciliation qui ne contribuèrent pas peu à la délivrance du comte.

Mais, parmi eux tous, c'étaient Dupont et M. Boucher qui se donnaient le plus de mouvement pour réussir.

Le premier fut trouver Mirabeau dans sa prison vers les premiers jours de février 1780, afin de convenir des bases de leurs démarches. Mirabeau s'ouvrit avec amertume sur le compte de sa femme, avec laquelle Dupont proposait un accommodement; celui-ci en fut effrayé et lui dit: « Ne parlez pas sur ce ton dans vos lettres à madame de Mirabeau, cela ne vaudrait rien. » Il ajouta ces mots, d'un grand sens: « Elle aurait peur de vous, et la timidité rend cruel. » Ce-

pendant Dupont, malgré tout ce que le comte venait de lui dire de la conduite de sa femme, n'en persista pas moins à conclure qu'il devait recourir à elle, parceque, disait-il, 1° il fallait avoir sa liberté à tout prix; 2° que si cela était possible d'un autre côté, ce serait moins long de celui-ci; 3° qu'il ne pouvait jamais y avoir de lâcheté vis-à-vis d'une femme, quelque outrage qu'elle nous eût fait, d'en passer où elle veut; 4° qu'on pourrait bien moins en voir quand on avait des avantages de procédés sur cette femme; que tout était bon en ce genre pour rompre ses verrous; et qu'après tout on pouvait écrire noblement.

Alors Mirabeau proposa à Dupont d'écrire lui-même; mais celui-ci refusa, et donna pour raison que la comtesse enverrait sa lettre au marquis, qui lui en saurait mauvais gré.

On voit, par le récit que fait Mirabeau lui-même de cette entrevue, que Dupont aurait bien voulu réussir sans trop paraître dans cette affaire, et qu'il craignait de s'engager dans des démarches qui déplairaient à la famille, et surtout au marquis de Mirabeau. Il exigea donc que le comte fit le premier pas et écrivit à sa femme; c'est à quoi il se détermina, et voici comment il s'y prit:

« On ne peut pas, madame, avoir été liés intimement et devenir absolument étrangers l'un à l'autre. J'ai cru vous avoir donné des preuves d'une âme que vous deviez estimer. J'ai eu depuis des torts que je ne veux point pallier, que j'ai peut-être expiés autant qu'ils devaient l'être. Êtes-vous morte pour moi? Me croyez-vous mort? Si vous vous souvenez de celui que vous aimâtes, vous ne pouvez ignorer qu'au milieu de ses plus grandes effervescences, un bienfait est une chaîne sacrée pour son cœur. Je ne vous demanderai point de vous intéresser à mon sort et de me rendre l'existence; je ne puis cependant l'attendre que de vous, et j'ai lieu de croire que mon père ne vous la refuserait pas. Vous écrire à ce sujet, c'est vous dire assez que je me sens capable de reconnaître ce que vous feriez. Si, dans cette position, vous ne vous prescrivez rien à vous-même, je n'ai rien à vous dire; mais si vous le faisiez, vous acquerriez sur moi des droits qui me seraient toujours chers à respecter. Nous avons perdu mon fils, c'est une grande douleur pour moi; je sais que c'en a été une grande pour vous. Ce triste événement a-t-il rompu tout lien entre nous? J'aime à ne le pas croire, puisque nous en avons été tous deux également et profondément affligés. J'imagine

» qu'au fond vous rendez justice à mon caractère et à mes sentiments. »

Mirabeau transmit à Sophie copie de cette lettre, et lui dit : « Il me restait un scrupule en l'écrivant, celui de faire cette démarche sans ton aveu. Cependant j'ai réfléchi que tu ne m'avais point paru avoir changé les résolutions prises en Hollande, et qui te coûteront peut-être, à supposer tous les hasards contre nous, un sacrifice momentané, mais cruel à ton cœur; et l'amour sait si je ne le sens pas de même. »

La position de Mirabeau aurait été plus embarrassante avec une femme d'une autre trempe que Sophie; mais, résignée comme elle l'était à tout souffrir, elle voulait en quelque sorte, par l'abnégation de toute volonté, se punir de ses fautes et livrer au hasard des événements un sort agité de tant d'inquiétudes : elle s'en rapporta à Mirabeau de sa destinée, et lui laissa toute liberté d'agir dans ses intérêts. Mais il ne fut pas aussi heureux du côté de sa femme; soit conseil, soit ressentiment, soit crainte de retomber sous l'autorité d'un mari qui avait des reproches

<sup>1</sup> Après leur arrestation : c'était que, sans cesser d'être à Sophie, il pût négocier avec sa femme pour son avantage et sa liberté.

graves à lui faire<sup>1</sup>, si elle ne s'opposa pas à sa sortie, si même elle y donna les mains un peu plus tard, elle ne lui laissa aucun espoir de rentrer en grâce avec elle; voici la réponse qu'elle lui fit : « J'avoue, monsieur, que je n'ai pas eu la force de vous instruire du triste événement qui m'a abîmée de douleur; j'ai jugé de l'effet qu'il ferait sur vous, surtout dans votre position, et j'ai laissé à monsieur votre père le soin de vous informer de notre malheur commun. Pour moi, rien ne saurait fermer la plaie qu'a faite dans mon cœur la perte de mon enfant. Ma douleur a été augmentée par l'habitude que j'avais contractée de ne le perdre jamais de vue.

« Je sens parfaitement, monsieur, l'horreur de votre position; mais vous m'avez malheureusement mise dans le cas de ne point faire cause commune avec vous, en me citant, dans votre Mémoire imprimé, d'une manière fâcheuse pour moi<sup>2</sup>. Je suis donc contrainte de me bor-

<sup>1</sup> L'affaire du jeune Gassaud.

<sup>2</sup> Il est question du mémoire imprimé en Hollande, où, en défendant sa mère, Mirabeau maltraite son père et sa femme. Il l'a désavoué depuis, comme il en a fait de la *Correspondance de Berlin*, et d'autres écrits.

ner à désirer que monsieur votre père fasse ce que vous souhaitez de lui, et, quoique je ne puisse pas coopérer à votre bonheur, je serais charmée de vous savoir heureux. Je me flatte, monsieur, que vous me rendrez la justice d'en être persuadé, ainsi que des sentiments que je vous ai voués.

« En vérité, dit Mirabeau en envoyant à Sophie ce billet, qui était signé *Marignane de Mirabeau*, elle me fait de l'honneur de garder mon nom; je t'assure que sa lettre m'a fait peu de mal, car je m'y attendais, et je l'ai lue sans émotion. Dirai-je tout? j'éprouve une satisfaction secrète en voyant à combien de titres j'ai droit de mépriser cette âme vile et gangrenée, et combien aussi je serai dispensé de toute obligation envers elle, lors même qu'elle céderait à des sollicitations étrangères, ou à la crainte, ou au respect humain; ce qu'elle ne fera pas. »

Dupont fut instruit de la réponse de la comtesse, ainsi que d'une lettre que Mirabeau avait reçue de son oncle le bailli, où celui-ci se plaignait aussi « des chagrins les plus vifs que son respectable et malheureux père avait éprouvés d'un Mémoire odieux qui l'avait dénigré à toute l'Europe, et qui avait fait le malheur d'une pau-

vre jeune femme qui méritait un sort plus heureux<sup>1</sup>. »

Mais Dupont ne pensa pas qu'on dût se décourager pour ces contre-temps. Il conseilla à Mirabeau de faire une nouvelle attaque sur sa femme et de persister dans le plan convenu. « Il ne peut y en avoir un autre, dit-il, qui soit ni aussi bon ni aussi noble; persévérons donc. Le roi de Prusse à Kolin<sup>2</sup> a été sept fois à la charge, et a été battu; nous y avons été sept fois à Lawfelt, et nous avons été vainqueurs<sup>3</sup>. » Ces

<sup>1</sup> Madame de Mirabeau.

<sup>2</sup> Ville de Bohême à douze lieues à l'est de Prague; le roi de Prusse y fut battu au mois de juin 1757 par les Autrichiens, que commandait le maréchal Daun. La perte des Prussiens fut dans cette mémorable bataille de 1667 chevaux, 8750 hommes d'infanterie tués ou perdus, et 3568 blessés. Les Autrichiens eurent 819 hommes d'infanterie tués, 3616 blessés; dans la cavalerie 163 hommes et 400 chevaux tués, 758 chevaux blessés et 827 hommes, parmi lesquels étaient vingt-trois officiers à pique et le maréchal lui-même. (*Relation officielle publiée à Vienne.*)

<sup>3</sup> Lawfelt, village des Pays-Bas, près de Maestricht, où les Français eurent la victoire en 1747. Louis XV y commandait en personne, ayant sous ses ordres le maréchal de Saxe. Les ennemis étaient commandés par le duc de Cumberland. On estime la perte de ceux-ci à dix mille hommes; c'étaient des Autrichiens, des Anglais et des Hollandais.

comparaisons gigantesques dans les petites choses et les affaires les plus communes étaient du goût de Dupont ; il les employait partout. Pour s'excuser d'un peu de négligence qu'il avait apportée à celles de Mirabeau, il disait qu'il n'avait pas pu s'en occuper, « parcequ'il faisait les affaires de sept rois ; » et il le disait sérieusement<sup>1</sup>.

Les sept rois et les grandes occupations de Dupont ne l'empêchèrent pas d'écrire au comte : « Quelques torts que vous ayez pu croire ou savoir à madame de Mirabeau, ils sont secrets, elle est en droit de les nier ; sa négation vaudrait votre assertion. Quand vous seriez en mesure avec elle, vous avez mis les apparences contre vous, au point que le public sera toujours porté à croire que vous récriminez. Elle reste donc en droit de se croire très offensée de vos torts, qui sont très publics. Elle a l'honnêteté de ne pas parler de celui qui peut choquer personnelle-

<sup>1</sup> Dupont était alors inspecteur-général du commerce ; il avait entre autres attributions le travail du tarif des douanes ; sans doute que dans ce moment il exerçait son génie sur les moyens de rendre plus faciles le transit et les communications commerciales entre la France et six états ou puissances voisines.

« ment une femme, une femme provençale<sup>1</sup>. Elle ne se plaint que de la diffamation, qui doit offenser tout être sensible à l'honneur. Qu'avez-vous à dire ? Convient-il à un homme d'injurier sa femme, le méritât-elle, et de l'injurier en public par des écrits imprimés où elle n'avait que faire ? »

Cette lettre rendit furieux Mirabeau, et lui suggéra un déchainement d'apostrophes injurieuses contre sa femme, dont il remplit presque en entier une longue réponse à Dupont.

« *Ma femme n'a point de torts !* certes cette phrase est étrange, et vous me permettrez bien de croire que vous lui conseilleriez donc d'avoir tort. Ainsi donc, me déshonorer, dans la bête d'acception que l'on donne à ce mot, et, ce qui est plus sérieux, me donner un enfant qui n'était pas à moi, et dont une fausse-couche l'a délivrée ; reconnaître mon pardon par d'infâmes calomnies, désertir ma cause qui lui était confiée, déchirer moi et mes amis, me refuser des nouvelles de mon fils, machiner ma ruine, la proposer il y a dix-sept ou dix-huit mois<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Les amours du comte avec Sophie, et leur cohabitation en Hollande.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une séparation de corps et de biens que ma-

» et aujourd'hui la consommer : ce ne sont pas  
 » des torts ? *Les torts de madame de Mirabeau sont*  
 » *secrets*, parceque j'ai eu la générosité de les  
 » tenir secrets ; j'en ai les preuves écrites de sa  
 » main, et elle ne l'ignore pas. Voilà pourquoi  
 » je mourrai au donjon de Vincennes si elle le  
 » peut ; car son âme ne peut pas deviner la  
 » mienne : elles n'ont rien de commun... Certes, il  
 » est étonnant qu'elle se plaigne des expressions  
 » employées dans un mémoire, elle qui ose  
 » dire à M. de Malesherbes que je lui avais donné  
 » une maladie infâme (horrible fausseté) ; que je  
 » l'avais battue (mensonge atroce), excepté un  
 » seul soufflet, qu'elle avait bien mérité, car on  
 » ne dit pas à son mari que *sa mère et sa sœur*  
 » *sont des p...* ; mais enfin je ne pardonne ni  
 » n'excuse le coup. Il est bizarre, dis-je, que cette  
 » femme ose s'offenser de mes expressions... Où  
 » sommes-nous ! J'ai contre madame de Mirabeau  
 » des preuves suffisantes pour faire enfermer cent  
 » femmes : c'est moi qui suis dans les fers, et  
 » c'est elle qui se plaint ! c'est moi qui ai offensé,  
 » qui dois me jeter à ses pieds ! Non, mon ami,  
 » non en vérité, je n'en ferai rien. »

dame de Mirabeau voulut solliciter quelque temps après qu'il fut renfermé au donjon.

Sophie était désolée de ces contre-temps, de ces déshonorantes querelles pour l'homme qu'elle aimait, qu'elle aurait voulu voir en liberté. Elle aspirait à ce moment, comme devant la délivrer d'une cruelle responsabilité envers celui dont elle s'accusait d'avoir fait le malheur. Il lui tardait de consommer son sacrifice ; car, quelque grande que fût sa résignation, c'en était un véritable de consentir à faire passer dans les bras d'une autre femme celui qu'elle chérissait uniquement.

Elle sollicitait donc Mirabeau d'aplanir les difficultés le plus qu'il pourrait, de calmer ses ressentiments, et d'agir avec cette prudence qui mène au but sans compromettre la dignité de celui qui négocie.

Il suivit ce conseil ; au lieu de se livrer à des projets d'accusation, à des plaintes et des récriminations contre sa femme, il rentra dans la route tracée par Dupont : c'était le seul homme qui pût, pour le moment, lui tendre une main secourable. A la vérité il n'en était pas ménagé, et la correspondance prouve que le négociateur traitait avec une rude franchise celui dont il soutenait les intérêts.

« Si un homme, lui écrivait Dupont, avait fait  
 » contre vous un livre intitulé *l'Hypocrisie démas-*

» *quée* <sup>1</sup>, qu'eussiez-vous fait? vous vous seriez  
 » coupé la gorge avec cet homme-là. Un tel livre  
 » est un cartel à mort. A qui l'avez-vous donné?  
 » A un homme, à un gentilhomme, à votre père!  
 » Il vous fait grâce en vous croyant fou; c'est l'opi-  
 » nion la plus avantageuse qu'il puisse avoir; c'est  
 » la seule qui puisse laisser une petite porte ou-  
 » verte pour vous dans son cœur, et je me garde-  
 » rai bien de la fermer. Je dirai avec lui que vous  
 » êtes porté à la folie, que vous avez été fou, par-  
 » ceque je ne veux ni dire ni croire que vous  
 » avez été dépravé et dénaturé. Mais j'ajouterai  
 » que vous êtes susceptible de revenir à la rai-  
 » son, que vous avez un grand fonds de sensi-  
 » bilité et d'honneur; qu'il y a encore à espérer  
 » de vous; que j'en juge par vos lettres, et que  
 » je répondrai que vous voulez expier vos fautes,  
 » et les couvrir d'une vie désormais honorable.

» Je dirai cela, parceque effectivement je le  
 » crois; mais je ne tenterai pas seulement de vous  
 » justifier, parcequ'il y a eu dans votre conduite,  
 » au milieu de beaucoup de fautes excusables  
 » quoique réelles, des délits injustifiables.

» Je vous ai parlé des premières <sup>2</sup>; n'avez-vous

<sup>1</sup> Titre du mémoire imprimé en Hollande.

<sup>2</sup> Les injures dites à son père dans le mémoire de Hol-  
 lande.

» point encore pensé aux secondes? N'est-ce  
 » donc rien à votre avis que d'avoir abusé de  
 » votre ascendant pour enlever à une femme aussi  
 » sensible et d'un aussi beau caractère que So-  
 » phie la paix, l'état, la fortune et l'honneur?  
 » Pour cela tout seul, vous auriez bien mérité la  
 » prison que vous éprouvez, et la punition est de  
 » mesure. Il fallait jouir de son amour, c'est un  
 » bienfait du ciel; mais il ne fallait point la com-  
 » promettre, encore moins l'immoler. »

Mirabeau n'écoutait pas ces reproches sans  
 impatience; il y répondait avec violence, et em-  
 ployait, pour se justifier, cette adresse, cet art  
 du sophisme et quelquefois de l'éloquence avec  
 lequel il faisait illusion sur ses torts, et entraî-  
 nait dans son sentiment ceux qui l'écoutaient;  
 on était forcé de lui donner raison.

Mais ce n'était pas d'avoir raison auprès de ses  
 amis que dépendait alors sa liberté, c'était tou-  
 jours d'un accommodement avec sa femme qu'il  
 pouvait espérer grâce et pardon. Aussi Dupont,  
 qui avait à cœur de l'emporter dans cette lutte,  
 insista-t-il constamment sur ce point, et en fit le  
 pivot de toute sa conduite. Elle fut si mesurée,  
 si adroite, si zélée pour Mirabeau, qu'après avoir  
 été vingt fois tenté de rompre avec lui, il par-  
 vint à pacifier tellement les esprits, que le mar-

quis finit par devenir lui-même le solliciteur en faveur de son fils contre les prétentions et les refus de l'épouse et du beau-père.

Les démarches de Dupont et la correspondance entre lui, Sophie, M. Boucher et Mirabeau étaient restées long-temps inconnues à la famille; mais elles furent ébruitées tout-à-coup. Le marquis fut outré de les avoir ignorées, et il fallut toute la persévérance de Dupont et l'estime dont il jouissait dans l'un et l'autre parti pour pouvoir calmer l'orage.

« Mon oncle m'a dit formellement, écrit Mirabeau à Sophie, qu'il savait que j'entretenais avec toi des liaisons qui ne pouvaient qu'inquiéter sur la vérité de mes dispositions; de sorte qu'à son avis et à celui de Marignane une première preuve de résipiscence devait être la plus noire et la plus lâche des trahisons ».

Mirabeau n'en était point capable, et, loin de voir ici un sujet de blâme, on doit approuver qu'il ait au moins ménagé la sensibilité de sa triste amie, et l'ait en quelque sorte préparée au sacrifice qu'il exigeait d'elle, en l'initiant au secret des démarches que l'on faisait pour obte-

\* Le bailli de Mirabeau.

\* Lettre du 8 mai 1780.

nir sa liberté par un raccommodement avec sa femme. La nouvelle d'un semblable événement, parvenue à Sophie avant de l'en avoir prévenue, eût causé sa mort et eût été une insigne lâcheté.

Mirabeau avait même été plus loin : non seulement il n'avait point voulu interrompre sa correspondance avec Sophie, mais il avait demandé, pour condition secrète de son raccommodement avec madame de Mirabeau, qu'il pourrait, après sa liberté, continuer cette correspondance, et qu'il n'en serait fait un crime ni à lui ni à elle, pourvu que les convenances fussent gardées.

Son judicieux et bon ami M. Boucher le détourna de cette idée; une pareille résolution lui paraissait de nature à nuire à ses affaires, et n'ajouterait rien aux moyens qu'il aurait de la satisfaire après sa sortie. « On refuserait votre demande, lui écrit-il, si vous la mettiez en avant, et l'on ferait de ce refus une clause expresse. D'ailleurs ne voyez-vous pas que vous demanderiez une chose qu'on peut nier vous avoir accordée jusqu'alors, et dont on ne peut que soupçonner une tolérance passée? »

Mirabeau laissait ignorer à Sophie le conseil que lui donne ici M. Boucher, celui de promettre de rompre, après sa sortie, toute correspondance

avec elle, sauf à revenir sur cette promesse lorsqu'il n'y aurait plus de danger. Il craignait qu'en lui faisant part de cette idée elle ne s'en alarmât, qu'elle n'y vît une sorte de préparation à un abandon total. Aussi dans la correspondance relative à sa sortie et à son rapprochement de sa femme ne dit-il rien qui ne puisse soutenir le courage de son amie contre l'incertitude de l'avenir.

Il est intéressant de voir Mirabeau, au milieu de ces divers sujets d'inquiétude, et des tracasseries qu'on lui faisait éprouver, conserver son goût et son activité pour l'étude : c'était un des éléments de son existence ; c'était un sujet de consolation, et l'aliment d'une correspondance aimable avec Sophie.

« Je t'adresse aujourd'hui, lui écrivait-il le 8 mai 1780, moment où tant de soins appelaient sa réflexion, le reste des *Elégies de Tibulle* retouchées, les sujets des culs-de-lampe et des cartouches que j'ai choisis pour cet ouvrage, et l'épigramme d'Ovide sur la mort de Tibulle, dont j'ai joint la traduction à celle de Tibulle. »

Il entre ensuite avec son amie dans l'examen des causes de la légèreté qu'elle reprochait aux Français, et traite ce sujet avec un sens et une raison qui montrent tout à la fois un goût sûr et

une grande connaissance des hommes. L'intérêt qu'il mettait à ces matières n'était distrait par aucun autre soin, et le plaisir de savoir que ce qu'il écrivait serait lu par Sophie était pour lui un motif d'y donner la plus vive attention. On extrait de cette correspondance des morceaux d'une délicatesse, d'une force, d'une profondeur peu ordinaires, sur les plus importants sujets de la politique, de la morale et de la législation ; ce serait le véritable *Esprit de Mirabeau*<sup>1</sup>. Mais combien n'en trouverait-on pas aussi que l'intérêt de la morale et des devoirs domestiques ferait rejeter !

Ces excursions sur tant de points qu'il discute avec une rare sagacité justifient ce que nous avons dit de Mirabeau, qu'au milieu des circonstances même les plus épineuses il conservait sa liberté d'esprit et la trempe de son caractère chaud et ami de l'indépendance.

<sup>1</sup> On a imprimé sous ce titre, en 1791, un ouvrage très imparfait, en 2 volumes in-8°, précédé d'une mauvaise notice biographique sur Mirabeau ; mais à cette époque la *Correspondance du donjon* n'était point connue ; les traits saillants, les épanchements de cœur qui font connaître l'homme, ne se reproduisent pas dans ce prétendu esprit ; on y a omis les beaux passages de ses *Mémoires*, vrais chefs-d'œuvre d'éloquence judiciaire.

Telles étaient aussi les circonstances où il se trouvait lorsqu'il entretenait Sophie de livres, de philosophie, de critique littéraire et de sentiments tendres. Toutes les négociations avaient été épuisées, toutes les sollicitations tentées, et il n'avait pas encore fait un pas vers sa liberté ; car c'était toujours de sa femme, ou au moins de son intercession auprès de la famille, qu'on la faisait dépendre, et l'on a vu avec quelle fermeté elle repoussa l'ouverture qui lui en fut faite.

Mirabeau pourtant ne se tint pas pour battu dans cette lutte bizarre ; il résolut d'écrire de nouveau et avec plus d'instance à la comtesse, de dévorer sa froideur, d'autant plus invincible qu'elle devait éprouver peu de penchant pour un homme qui s'était conduit avec un éclat aussi fâcheux.

Il lui écrivit donc en termes propres à flatter son amour-propre et à émouvoir sa sensibilité<sup>1</sup>.

« Je ne vous ai point encore écrit, madame, avec autant de confiance qu'aujourd'hui. J'ai lieu de croire que l'adoucissement de mes maux et le soulagement de mes peines ne dépendent que de vous seule et des sentiments qui vous portaient à le demander. Votre famille ne veut pas

<sup>1</sup> Du donjon, 28 mai 1780.

» notre réunion, et vous devez de l'obéissance et  
 » du respect aux volontés du chef de votre famille. Je lui dois, moi surtout, dans ma position, de chercher à détourner cette volonté en ma faveur et de ne pas lutter contre elle. Ce sera donc vous, ce sera lui, qui marquerez la distance où je dois être. Ne vaut-il pas mieux que je sois sous vos lois que dans un donjon ? il m'en coûtera peu de me conformer au désir d'une femme aimable, à laquelle je devrai le peu que j'aurai de liberté, et le moyen de conserver mes yeux, et peut-être ma vie. »

Elle répondit à cette lettre avec assez d'intérêt pour inspirer à Mirabeau un mouvement de reconnaissance et d'espoir, qu'il se hâta de lui témoigner dans la lettre suivante<sup>1</sup>.

« J'ai reçu, madame, avec une bien vive reconnaissance la lettre dont vous avez adouci mes peines, et dans laquelle j'ai reconnu votre cœur. C'est un grand soulagement pour le mien d'espérer que je ne vous suis pas odieux. Vous désirez mon bonheur ; croyez qu'un des plus amers tourments de ma vie est d'avoir troublé le vôtre. Je n'ai point oublié que le serment de vous rendre heureuse est celui que j'ai pro-

<sup>1</sup> De Vincennes, 16 juillet 1780.

» noncé avec la satisfaction la plus pure, avec le  
 » plus ardent désir d'en remplir tous les engage-  
 » ments.

» L'impétuosité de la jeunesse, l'aigreur que le  
 » malheur inspire, même quand il vient de notre  
 » faute, une susceptibilité, une hauteur qui te-  
 » naient à l'excès de ma sensibilité, un fatal en-  
 » chînement de circonstances, ont accumulé mes  
 » torts envers vous, mais jamais ils n'ont été en-  
 » tièrement volontaires. Mes égarements envers  
 » vous furent toujours empoisonnés et punis par  
 » votre souvenir.

» Croyez que je sens bien les droits que vous  
 » donnent vos bontés, et n' imaginez pas que je  
 » veuille abuser de celle-ci. Je respecterai votre  
 » empire autant que j'estime le cœur qui me le  
 » rend, et que je connaissais puisque j'ai été l'in-  
 » voquer. Marquez la distance où vous croyez de-  
 » voir me tenir de vous. Ce reste de peine me sera  
 » très sensible ; car, plus je vous verrais, plus il  
 » me serait doux d'employer tous mes moments à  
 » vous prouver ma reconnaissance ; mais je ne  
 » me permettrai pas de murmurer, et le désir de  
 » voir effacer jusqu'aux dernières traces de vos  
 » justes mécontentements ne sera qu'un aiguil-  
 » lon pour les mériter. »

Citons encore une lettre de Mirabeau qui an-

nonce l'effet que produisait sur l'esprit de sa  
 femme la prière qu'il lui avait faite de s'intéres-  
 ser à lui auprès de ses parents ; ces lettres sont  
 des modèles d'un style tout à la fois tendre, res-  
 pectueux et réservé, où d'ailleurs le cœur n'en-  
 trait pour rien'.

« Madame, les témoignages directs de votre  
 » bonté généreuse n'arrivent pas jusqu'à moi,  
 » mais j'en apprends assez pour être profondé-  
 » ment touché, quoique rien ne me surprenne de  
 » la part du noble et sensible cœur d'Émilie.

» Pénétré de reconnaissance pour l'amie et l'é-  
 » pouse que le ciel me rend, au moins en partie,  
 » je la supplie de me mettre aux pieds de son  
 » père, dont je connais la générosité, et de lui  
 » promettre ( elle a le droit de tout promettre  
 » pour moi, elle a droit d'être assurée, comme  
 » j'aime l'homme, et comme je chéris ses bienfaits,  
 » que jamais je ne la dédirai sur rien ), oui, ma-  
 » dame, mon amie, ma femme, ma protectrice,  
 » que si nos deux pères daignent se livrer à quel-  
 » que indulgence pour moi et m'accorder un par-  
 » don complet ou partiel, je serai entièrement  
 » soumis à leurs lois et aux vôtres ; et je serai plus  
 » dans leurs mains et à leur disposition que je ne

' 7 octobre 1780.

« le suis ici. Car enfin, je pourrai faire tout ce  
 « qu'ils exigeront de moi, et certes je ne ferai ja-  
 « mais autre chose; mais je ne puis que souffrir,  
 « que gémir, et le repentir qui me dévore, et l'ennui  
 « qui me consume, sont également impuissants. »

Madame de Mirabeau avait fait connaître à son mari qu'elle avait donné les mains à sa sortie, et soutenu la volonté de son père à ne plus s'y opposer, mais qu'on y avait mis une condition, c'est qu'il se tiendrait toujours à une distance de sa femme, telle qu'elle ne pût en craindre les visites ou l'importunité. Comme Mirabeau désirait avant tout sa liberté, il souscrivit, ainsi qu'on vient de voir, à cette condition humiliante, contre laquelle nous le verrons s'élever lorsqu'il sera question de son procès en réunion avec cette épouse.

La correspondance de Mirabeau avec Dupont et M. Boucher nous apprend que les lettres concernant cette singulière négociation passaient sous les yeux de Sophie avant que d'être envoyées à leur destination; c'était justice et tendresse de la part de son ami, et en même temps une preuve du peu de sentiment de retour qu'il éprouvait pour sa femme: être libre, recouvrer un jour ses droits d'époux, tels étaient les seuls motifs qui le faisaient parler et agir.

Le premier point s'avancait chaque jour, les obstacles à une prochaine sortie disparaissaient; mais sa femme et son beau-père persistaient dans le système de ne lui donner aucune garantie, pas même l'espoir de la réunion à laquelle il aspirait. La comtesse, prenant à la lettre ce qu'il lui avait écrit, exigeait qu'après avoir obtenu sa liberté il se tint à une distance d'elle qui ne lui permit pas de craindre pour sa tranquillité. Cette détermination pouvait moins tenir à la haine pour le comte qu'à des mesures dictées par la prudence; elle y était entretenue par son père, qui lui montrait le danger de se remettre sous l'empire d'un homme qui avait donné tant d'exemples de passions fougueuses et d'inconduite envers elle.

On conseilla à Mirabeau de ne tenir compte de cette difficulté, de calmer l'irritation qu'elle pouvait exciter en lui, et de souscrire à tout ce qu'on voudrait, pourvu que sa liberté en fût le prix. Il en voyait l'instant approcher, mais ce bonheur était troublé par l'état de son amie et par le besoin d'argent, qui se faisait vivement sentir dans ce moment.

Les intérêts de Sophie lui tenaient surtout à cœur; il voulait les ménager, mais ce n'était qu'avec incertitude et embarras qu'il s'y livrait:

il ne pouvait lui donner que des conseils. Elle avait sa mère qui, à la vérité, s'en occupait, mais avec la morosité, la haine qu'elle ressentait pour Mirabeau, et avec la dureté que l'inconduite de sa fille semblait autoriser.

« Mon amie, lui disait Mirabeau à ce sujet, je suis persuadé que ma famille ne peut avec honnêteté finir pour moi sans tenter de finir pour toi : je crois qu'on ne s'y acharnera pas si les Valdahon<sup>1</sup> sont récalcitrants; mais on essaiera précisément pour éviter que je ne m'en mêle, et il faut en ce cas les laisser faire. »

Ce ne sera que plus tard, et lorsqu'il sera question de la révision de la condamnation de Mirabeau et de la sentence de Pontarlier, qu'on verra

<sup>1</sup> La fille du premier lit de M. de Monnier avait épousé, comme on l'a dit, M. de Valdahon, par jugement, c'est-à-dire après un procès scandaleux, par lequel le père fut condamné à donner sa fille à celui qu'elle aimait, malgré tous les efforts du marquis pour prouver qu'elle avait été séduite, corrompue, par celui qui se présentait pour l'épouser. On rit beaucoup dans le temps de la preuve de ce dernier fait : M. de Monnier produisit la culotte de M. Valdahon, etc. M. et madame de Valdahon, héritiers du marquis de Monnier, faisaient leur possible pour que Sophie perdît tous ses avantages matrimoniaux : elle ne put conserver que sa dot.

quel fut le sort de Sophie à la suite de ces longs et pénibles démêlés.

Cependant la détresse de Mirabeau dans sa prison ajoutait un nouveau tourment à tant d'inquiétudes, c'était le second des deux sujets d'anxiété qui le fatiguaient. On pourra juger combien sa gêne et ses embarras pécuniaires étaient grands par ce qu'il écrivait à Sophie : il lui annonce, comme une ressource attendue et nécessaire, la vente d'une montre qu'il avait reçue en paiement, et celle d'une épée à monture d'argent doré, retenue par de Bruguières depuis son arrestation en Hollande, et à qui M. Boucher la redemanda; il en fait passer l'argent à Sophie; enfin il lui apprend avec une grande joie qu'il a traité pour 2500 francs de la traduction de Tibulle, et qu'il a touché un à-compte sur cette somme. M. Boucher lui avait encore facilité le placement de quelques autres écrits dont il sera question ailleurs.

Un incident imprévu manqua d'embrouiller les affaires, de ranimer les haines assoupies, et de retarder ainsi sa mise en liberté. On parlait d'un mémoire adressé, par la marquise de Cabris, au ministre pour se justifier de l'accusation d'inceste intentée contre elle par le marquis de Mirabeau, et dont nous avons déjà parlé. Elle s'y justifiait

d'avoir aussi participé à l'enlèvement de madame de Monnier. Elle citait, à l'appui de ses raisons, des lettres et des faits qui pouvaient compromettre Sophie et Mirabeau d'une manière fâcheuse dans un moment où l'on s'occupait de leur sort. Mais le mémoire resta secret, et les craintes qu'il inspira ainsi que les intrigues qu'il dévoilait n'allèrent pas plus loin que la famille; le seul effet qu'il produisit fut d'exciter la colère de Mirabeau contre sa sœur, qu'il déchire dans sa correspondance.

Il n'en fut pas moins inquiété pendant quelque temps: il redoutait avec raison l'esclandre qui serait résultée de ce nouvel incident; il craignait l'animosité d'une sœur qu'il aurait peut-être dû plus ménager, et qui eut pour lui et ses amours avec madame de Monnier plus de complaisance encore et de faiblesse qu'elle ne montra de ressentiment contre ses injustes procédés. Les reproches qu'il lui adresse n'étaient pas toujours fondés. Les goûts voluptueux et les amants dont il lui faisait un crime devaient paraître dans la bouche de Mirabeau de mauvais arguments; il aurait dû lui rendre plus de justice. Voici comme il en parle dans une lettre à Sophie :

1 Août 1780.

« Madame de Cabris a écrit à son père (le  
 » marquis de Mirabeau) toutes les horreurs qu'elle  
 » a pu imaginer sur mon compte; et en conve-  
 » nant, en des termes aussi singuliers qu'insensés  
 » et indécents, qu'elle m'avait *trop aimé*, elle a  
 » eu l'indignité et la démence non moins grande  
 » d'ajouter que je n'avais jamais reçu d'elle que  
 » les plus excellents conseils, et qu'elle avait dé-  
 » posé en preuve mes lettres à elle chez un no-  
 » taire<sup>1</sup>. »

Mirabeau se montre plus rassuré sur les suites de cette plainte dans une seconde lettre à Sophie. « Mon inquiétude, lui dit-il, est médiocre  
 » sur la Cabris, quoique je la fasse très grande  
 » au Bignon<sup>2</sup>; il y a long-temps qu'il en est ques-  
 » tion, et l'effet est loin d'avoir suivi la menace.  
 » Il faudrait que cette femme fût aussi folle que  
 » perverse; car il n'y a pas une de nos lettres qui  
 » ne pût la perdre. Ce serait d'ailleurs se donner  
 » aux yeux du public la tache éternelle de la plus  
 » odieuse trahison, du plus atroce abus de con-

<sup>1</sup> L'extrait s'en trouve à la suite du mémoire en question, qui n'a jamais été imprimé.

<sup>2</sup> Le Bignon est une terre près de Nemours, qui appartenait au marquis de Mirabeau, et où la famille se trouvait alors.

• fiance, et les scélérats même ne veulent pas  
• passer pour tels. Avec tout cela, il n'y a rien  
• qui ne soit à craindre de ce fouillis<sup>1</sup>. »

Outre ce mémoire, ou plutôt cette demande en justification, qui resta secrète, la marquise de Cabris en avait fait paraître un autre, dont M. Delacroix, avocat, connu depuis par quelques ouvrages estimables, fut l'auteur<sup>2</sup>. Elle y expose très au long les injustices de la famille de Mirabeau à son égard, les torts qu'elle en a éprouvés; elle signale le marquis de Mirabeau comme un persécuteur acharné, parcequ'elle, marquise de Cabris, avait toujours pris la défense de sa mère et lui avait même avancé de l'argent, que son mari lui refusait quoiqu'elle fût dans le plus grand besoin.

Que madame de Cabris eût des amants ou n'en eût pas, il n'en résultait pas moins de ce dernier exposé qu'on avait eu envers elle de très mauvais procédés, qu'on s'était conduit avec

<sup>1</sup> Il résulte en effet des lettres écrites par Mirabeau et Sophie à la marquise de Cabris, que si celle-ci s'est prêtée par faiblesse à l'évasion de madame de Monnier, le projet, le dessein, l'exécution, furent réellement le résultat d'une conduite artificieuse et long-temps méditée de la part de Mirabeau et de Sophie.

<sup>2</sup> Janvier 1779.

injustice et sans ménagement. Des ordres arbitraires avaient été employés contre son mari, qui avait été enlevé de nuit de son château par des agents de l'autorité. Au surplus, quelque peu régulière qu'eût été la vie de cette jeune femme, il ne convenait guère à ses adversaires, et surtout à Mirabeau, de toucher cette corde : elle mit du zèle et peut-être quelque chose de plus à le servir ; il devait la plaindre et la conseiller sagement, et surtout ne pas dire d'une sœur facile, et trop facile, en écrivant à Sophie : « Une erreur très  
• injuste est celle où t'a jetée l'atroce mémoire de  
• cette Cabris<sup>3</sup>. Assurément elle ment si impudem-  
• ment sur tous les faits qui sont à ta connais-  
• sance, que tu aurais pu te tenir en garde contre  
• ceux qu'elle allègue pour déshonorer le bailli<sup>4</sup>.  
• Une messaline qui se vante de la pureté des  
• mœurs, une femme fugitive qui se jacte de son  
• amour pour son mari, ne doit pas inspirer une  
• grande confiance. »

Après avoir repoussé l'allégation des trente

<sup>1</sup> 9 janvier 1779.

<sup>2</sup> C'est du mémoire imprimé qu'il parle, et non de celui en plainte contre l'accusation d'inceste.

<sup>3</sup> Elle accuse, dans le mémoire rédigé par M. Delacroix, le bailli de Mirabeau de lui retenir et nier 30,000 francs qu'il avait promis de lui payer sur sa parole.

mille francs dus à madame de Cabris par son oncle, Mirabeau se livre de nouveau à des accusations fort déplacées, et qui ne pouvaient donner qu'une très mauvaise idée des mœurs de cette famille.

« Je vais te dire, c'est à Sophie qu'il parle, »  
 « la véritable cause de la haine de madame de »  
 « Cabris contre mon oncle. Les premières amours »  
 « de madame de Cabris, devenue femme, ont été »  
 « M. Gourdon, cousin-germain de son mari. Elles »  
 « commencèrent trois mois après son mariage, »  
 « c'est-à-dire quinze jours après son arrivée à »  
 « Grasse. Mon oncle lui en parla en oncle prudent »  
 « et tendre qui sentait que de ce premier pas pou- »  
 « vait dépendre le bonheur de sa vie : toutes ses »  
 « leçons furent si mal reçues, qu'il s'ennuya bientôt »  
 « de la tâche qu'il s'était imposée de veiller sur le »  
 « début de sa nièce à Grasse, et retourna à Mira- »  
 « beau ; cela ne l'a pas empêché, dans le voyage »  
 « qu'elle y fit quelques mois après, de témoigner »  
 « à cette jeune folle les plus tendres bontés. »

C'était au milieu de ces tracasseries, de ces révélations scandaleuses, qu'il fallait que Mirabeau louvoyât pour parvenir à une liberté qui dépendait d'un homme dur, capricieux, et qui prêtait l'oreille à tous les bruits désavantageux à son fils.

On imagina de conseiller au comte d'écrire à sa mère, pour laquelle il conserva toujours une tendresse particulière, et de l'engager à faire des soumissions à son mari afin d'entrer en accommodement avec lui : ils étaient brouillés, et en procès. On supposait que le marquis lui saurait gré de cette démarche, et que sa mère pourrait être son appui auprès de son père. Il lui en coûtait de tenter une pareille épreuve. Personne ne connaissait mieux que lui les torts du marquis envers sa femme, et il les avait présentés vingt fois comme autant de chefs d'accusation contre lui ; il s'y détermina néanmoins ; mais ce fut sans succès, le marquis ne voulut entendre à aucun accommodement. Ainsi l'espoir que le mérite d'une réconciliation provoquée par Mirabeau serait utile à ses vues tomba tout-à-fait, et il fallut négocier sur d'autres bases.

Les esprits étaient préparés et le marquis fut sollicité de toutes les façons de rendre la liberté à son fils. Les amis de celui-ci firent plus que toutes ses lettres et ses représentations ; les choses allèrent vite. Un obstacle s'éleva néanmoins : on craignait l'apparition subite de Mirabeau dans la société avec une entière indépendance ; on appréhendait qu'il ne fit quelque sottise, qu'il se livrât à quelque acte d'inconduite ou à des démarches

comme il en avait donné tant d'exemples. On proposa de le faire passer par une demi-liberté : dans cette intention, M. et madame du Saillant, qui le servirent avec zèle, demandèrent qu'au sortir du donjon il se rendit en Provence, ou en Limosin, proposition qui déplaisait plus qu'aucune autre à Mirabeau, qui ne voulait point s'éloigner sitôt de Paris et de sa famille. Quelques uns de ses amis, et Dupont surtout, voulaient qu'il allât au Bois-des-Fossés<sup>1</sup>; un troisième avis était pour le *château* de Vincennes<sup>2</sup>. Mais ce dernier, qui, au défaut d'une entière liberté, plaisait le plus au comte, présentait aux yeux de ses amis quelques inconvénients aussi; on s'y arrêta cependant, afin qu'il pût y faire, comme on disait, l'apprentissage de la liberté, tant on craignait de nouveaux et prompts écarts. Mirabeau, malgré les avantages de ce changement, voyait avec peine qu'on se décidait pour le château; le séjour ne lui en paraissait pas sans quelque péril.

<sup>1</sup> Petite terre près d'Égreville et Nemours, et qui appartenait à Dupont.

<sup>2</sup> Le *château* et le *donjon* de Vincennes, quoique dans la même enceinte, offraient une grande différence dans la manière d'y être et d'y vivre; on jouissait dans le premier d'une demi-liberté, on y voyait de la société, on y jouait, on y intriguait.

« Là, dit-il, les plus grands dangers pour moi, » la nécessité d'y marcher sur des œufs sans les » casser : dix femmes plus ou moins jalouses, plus » ou moins coquettes, qui peuvent être curieuses » d'un jeune homme prisonnier depuis trois ans » pour cause d'amour. La certitude que je ne » peux me livrer à aucune sans exciter contre » moi les murmures, les plaintes des rivales, des » maris, des amants. Si je résiste à cette épreuve, » il est impossible de m'en donner une plus forte : » c'est me placer au feu de réverbère. »

De pareils dangers effrayaient réellement peu celui qui les peignait; ils ne firent aucune impression sur l'esprit de ses amis, et surtout de son père, qui ne voulut absolument pas qu'il devint tout-à-coup affranchi de toute surveillance : il eut donc pour prison le château, d'où il pouvait venir à Paris pour ses affaires et ses plaisirs.

Cependant la liberté pleine et définitive ne pouvait s'obtenir sans le consentement du marquis; l'amour-propre de celui-ci ne lui permettait pas de la demander au ministre, après tant de motifs autrefois allégués pour tenir son fils séquestré de la société. On prit donc, par le conseil de M. Le Noir, une tournure qui réussit : c'est ce magistrat lui-même qui nous en instruit

dans une espèce de rapport qu'il fit de l'affaire à M. Amelot, ministre de la maison du roi.

« M. le comte de Mirabeau est détenu au donjon de Vincennes depuis le 8 juin 1777, à la sollicitation de sa famille, par des motifs connus du ministre. Les amis, sœur et beau-frère du prisonnier s'occupent depuis long-temps à ramener le père à la clémence, et sont parvenus à l'y conduire. Madame la marquise du Saillant, sœur du prisonnier, et depuis plusieurs mois au château du Bignon avec M. le marquis de Mirabeau, m'a écrit et demandé la liberté de son frère, sous la condition de se retirer dans le lieu qui lui sera désigné par son père. Les témoignages favorables qui m'ont été rendus sur la conduite de M. le comte de Mirabeau, et les besoins de sa santé, ne peuvent que concourir à appuyer cette demande. En cet état, le ministre est supplié de vouloir bien faire expédier des ordres qui n'auront cependant d'exécution que conformément aux intentions que fera connaître M. le marquis de Mirabeau. »

Le premier de ces ordres mettait en liberté le comte de Mirabeau du donjon de Vincennes; le second lui enjoignait de se retirer dans les lieux que son père lui fixerait. L'original de ce

dernier est souscrit de l'acte d'obéissance du comte, ainsi conçu : « Je, soussigné, reconnais que l'ordre du roi ci-dessus m'a été signifié aujourd'hui en lieu de liberté, et je me soumetts à y obéir avec respect, et à m'y conformer en tous points, sous les peines y portées. Fait à Vincennes, le 13 décembre 1780.

*Signé*, Honoré-Gabriel RIQUET, comte de Mirabeau.

Par une lettre antérieure à cette date, le marquis de Mirabeau avait instruit M. Le Noir que son intention était que son fils jouît de la demi-liberté du château de Vincennes, et ne rentrât dans le monde que lorsqu'il en donnerait la permission, ainsi qu'il fut stipulé dans l'ordre du roi auquel le comte se soumit. « Je désire, dit le Marquis à M. Le Noir, qu'il soit encore sous votre autorité dans ce premier temps de sa demi-liberté, qu'il ait le *château* de Vincennes pour prison, qu'il y soit le plus inconnu et retiré possible, et qu'il s'appelle *Honoré*. Vos bontés, qui lui ont été si utiles, lui sont encore plus nécessaires que jamais; daignez, monsieur, les lui conserver, et ne pas douter de ma reconnaissance. »

Mirabeau resta ainsi dans cette demi-liberté, qui était même une liberté réelle; il allait quand il

voulait de Vincennes à Paris, et n'était assujéti qu'à y revenir coucher; il voyait ses amis, se livrait à ses plaisirs, et s'occupait, en consultant les hommes instruits, de préparer la révision du procès de Pontarlier, comme un préliminaire nécessaire à son projet de réunion avec sa femme, principal objet de son ambition dans ce moment.

Il est inutile de dire que son premier soin, en obtenant sa liberté, fut d'en instruire Sophie, qui était toujours aux dames de Sainte-Claire de Gien, d'autant plus surveillée que sa mère, instruite de la sortie de prison de Mirabeau, eut à en redouter les suites pour la tranquillité de sa fille. Il fut obligé d'avoir recours à l'obligeance accoutumée de M. Boucher pour faire parvenir à cette amie, toujours tendre et malheureuse, une nouvelle aussi intéressante pour elle. Elle la reçut comme l'époque d'un commencement de choses dont l'avenir se présentait à elle avec un mélange de tristesse et de joie : elle voyait vingt portes ouvertes pour elle au malheur, à la souffrance, et pas une au repos, à la paix de l'âme, à la sécurité; sort commun, fruit ordinaire des passions semblables à celle dont la facilité voulut qu'elle fût victime.

Peut-être me suis-je trop étendu sur cette partie de la vie privée de Mirabeau : on trouvera que

je suis entré dans des détails d'un faible intérêt : mais j'avais à faire connaître l'homme, sa famille, ses alentours; je n'avais aucun moyen d'y réussir qu'en le suivant dans les actions ordinaires et les inégalités de sa conduite. Mirabeau s'y montre avec ses faiblesses, ses ressources, son courage et ses passions. Et puis qui n'aime à connaître les circonstances et les tristes résultats de cet égarement funeste où Mirabeau entraîna une femme sensible et malheureuse? Car je ne puis donner d'autre nom à la démarche cruelle qu'il lui fit faire; cruelle, parcequ'elle la perdait inévitablement, et qu'un homme éclairé comme Mirabeau ne pouvait se méprendre sur ses inévitables suites. Ici la vérité historique tient du roman, et l'on ne se lasse pas des moindres particularités qui présentent sous leurs aspects variés le courage, l'amour, le beau caractère et les erreurs de Sophie.

Peut-être me pardonnera-t-on aussi d'être entré dans quelques détails sur plusieurs points relatifs à l'arrestation de Mirabeau et aux mesures de police employées pour y parvenir; j'en dis autant de ce qui s'est passé pendant sa détention, et des intrigues ou négociations qui ont précédé sa sortie.

Mais c'est ainsi qu'en racontant la vie d'un seul homme, et d'un homme d'une aussi remarquable

428 MÉMOIRES SUR MIRABEAU.

célébrité, j'ai donné une idée des usages et des habitudes du temps, des abus et de la marche de l'autorité, des principes et des préjugés de la société; enfin de ce que peuvent, en bien comme en mal, de vives passions, l'oubli des devoirs domestiques, et d'imprudentes persécutions sur un homme doué d'un aussi forte trempe que Mirabeau.

Nous allons le voir, dans le livre suivant, poursuivre deux objets également difficiles, et où il s'est montré avec une rare supériorité de talents et de moyens dans la défense de ses droits. Tout ce que l'éloquence, l'art de la persuasion, l'esprit et l'érudition peuvent mettre en usage pour triompher s'y fait remarquer, et signale la grande capacité de Mirabeau: ses plaidoyers, ses mémoires ne sont pas moins éloquents que les plus beaux discours qu'il prononça depuis à la tribune nationale; peut-être y sont-ils supérieurs: Mirabeau s'y montre seul, et avec toutes les ressources de son génie vaste et confiant.

FIN DU PREMIER VOLUME.

+



